

7 | 2020

Cinquante ans de Francophonie institutionnelle

 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1013>

Référence électronique

« Cinquante ans de Francophonie institutionnelle », *Revue internationale des francophonies* [En ligne], mis en ligne le 15 juin 2020, consulté le 24 juin 2024.

URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1013>

Droits d'auteur

CC BY

DOI : 10.35562/rif.1013

INTRODUCTION

Ce numéro tout comme le contexte dans lequel il est publié sont exceptionnels. Un numéro présentant 9 articles ainsi que 5 entretiens de personnalités issues de la Francophonie institutionnelle.

Un numéro publié à la date annoncée malgré des conditions de travail lourdement modifiées par le contexte sanitaire.

Un numéro consacré au cinquantième anniversaire de l'OIF et plus largement aux 50 ans de la Francophonie institutionnelle ; un anniversaire pourtant effacé par un petit virus.

Ainsi, la rédaction et les gestionnaires de la *Revue Internationale des Francophonies* ont l'immense plaisir de vous présenter ce numéro exceptionnel et remercient chaleureusement Madame Catherine Cano, Administratrice de l'OIF, Monsieur Slim Khalbous, Recteur de l'AUF, Monsieur Jacques Krabal, Secrétaire général parlementaire de l'APF, Monsieur Thierry Verdel, Recteur de l'Université Senghor et Monsieur Yves Bigot, Directeur général de TV5Monde, d'avoir répondu à nos questions malgré leur emploi du temps bouleversé par la covid-19.

Rédacteur invité :

- Christophe TRAISNEL, Professeur à l'Université de Moncton, Titulaire de la chaire Senghor de la Francophonie de Moncton (Canada)

Avec l'appui de :

- Marielle PAYAUD, Professeur des Universités, Directrice de l'Institut international pour la Francophonie (2IF), Université Jean Moulin Lyon 3 (France)

Comité scientifique du numéro

- Nadine MACHIKOU
Professeur des Universités, Université de Yaoundé 2 (Cameroun)
- Marielle A. PAYAUD
Professeur des Universités, Directrice de l'Institut international pour la Francophonie, Université Jean Moulin Lyon 3, titulaire de la chaire Senghor de la Francophonie de Lyon (France)
- Jean-François THIBault
Professeur de science politique, Doyen de la Faculté des arts et sciences sociales, Université de Moncton (Canada)
- Christophe TRAISNEL
Professeur, Université de Moncton, titulaire de la chaire Senghor de la Francophonie de Moncton (Canada)
- Füsün TÜRKMEN
Professeur, Université de Galatasaray, titulaire de la chaire Senghor de la

Francophonie de Galatasaray (Turquie) et Présidente du Réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie

- Frédéric TURPIN

Professeur des Universités, Université Savoie Mont Blanc, titulaire de la chaire Senghor de la Francophonie de Chambéry (France)

SOMMAIRE

Christophe Traisnel et Marielle Payaud

Texte introductif. 50 ans de Francophonie institutionnelle

Dossier : 50 ans de Francophonie institutionnelle

Michelle Landry

L'institutionnalisation du militantisme acadien au Nouveau-Brunswick

Anne Mévellec et Linda Cardinal

Les régimes linguistiques à l'épreuve du territoire : le cas de l'Ontario francophone

Christophe Traisnel, Eric Mathieu Doucet et André Magord

Considérer l'Acadie. Ou lorsque les francophonies d'ailleurs contribuent à la reconnaissance des francophonies canadiennes

François Charbonneau

Les effets de la dépendance des associations porte-paroles de la francophonie canadienne sur le Gouvernement du Canada

Renauld Govain

Le français haïtien et la contribution d'Haïti au fait francophone

Frédéric Turpin

Institutionnaliser la francophonie : une longue quête de sens enfin résolue par le gouvernement français ?

Jean-Pierre Nirua et Anne-Sophie Vivier

Vanuatu, vers l'émergence d'une université nationale bilingue français-anglais

Daniel Nebeu

Le parlement, acteur diplomatique pour le rayonnement du Cameroun à l'OIF

Jean Paul Yongui

Cinquantenaire de la francophonie : le jubilé avant la traversée des siècles

Entretiens

Catherine Cano

Entretien de Marielle Payaud, Rédactrice en chef de la *Revue internationale des Francophonies*, avec Catherine Cano, Administratrice de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Slim Khalbous

Entretien de Marielle Payaud, Rédactrice en chef de la *Revue internationale des Francophonies*, avec Slim Khalbous, Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Jacques Krabal

Entretien de Marielle Payaud, Rédactrice en chef de la *Revue internationale des Francophonies*, avec Jacques Krabal, Député de l'Aisne et Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Thierry Verdel

Entretien de Marielle Payaud, Rédactrice en chef de la *Revue internationale des Francophonies*, avec Thierry Verdel, Recteur de l'Université Senghor

Yves Bigot

Entretien de Marielle Payaud, Rédactrice en chef de la *Revue internationale des Francophonies*, avec Yves Bigot, Directeur général de TV5Monde

Texte introductif. 50 ans de Francophonie institutionnelle

Christophe Traisnel et Marielle Payaud

DOI : 10.35562/rif.1136

Droits d'auteur

CC BY

TEXTE

- 1 Les 12 et 13 décembre 2020 devait se tenir à Tunis le XVIII^e Sommet de la Francophonie. Comme de très nombreuses manifestations et rencontres de chefs d'État et de gouvernement, ce sommet n'a pas résisté à la crise sanitaire qui touche une très grande partie du monde depuis le début de l'année 2020. Ces Sommets, organisés tous les deux ans, constituent pour la Francophonie le point d'orgue d'une histoire institutionnelle « au long cours » puisque 2020 est également l'occasion, pour la Francophonie, de commémorer la signature le 20 mars 1970, il y a 50 ans donc, de la Convention portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).
- 2 Depuis lors, la Francophonie a pris une forme plus ouvertement politique à partir du Sommet de Versailles en 1986 et surtout en 1997 à Hanoï avec l'élection de son premier Secrétaire général, l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali. La transformation de la Francophonie en véritable organisation internationale s'est accompagnée d'un élargissement considérable, accueillant de plus en plus d'États membres et en regroupant aujourd'hui 54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs (OIF, 2020).
- 3 Parallèlement, notons que de nombreux mouvements et associations ont accompagné et encouragé ces processus d'institutionnalisation, qui se sont étendus à des domaines divers : l'économie, les médias, les universités et l'enseignement supérieur, donnant naissance à des opérateurs structurant, eux aussi, cette Francophonie institutionnelle internationale (Deniau, 1995).
- 4 La francophonie internationale n'est pas la seule à connaître un tel processus de structuration. C'est également le cas des francophonies

locales, qui ont parfois largement devancé le mouvement, ou en constituent les (très) lointaines prémices en s'intéressant très tôt à la place ou au rôle public joué par le français : pensons par exemple (en nous permettant un petit anachronisme) à l'Édit de Villers-Cotterêt de 1539 ou à la création de l'Académie française en 1635. Les divers contextes nationaux, régionaux ou municipaux ont ainsi donné lieu au lancement de politiques publiques, la création d'organismes ou de dispositifs administratifs, l'adoption de normes autour du français ou de la francophonie : officialisation du français dans plusieurs contextes nationaux africains, régionalisation des langues en Belgique, création en France du Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française en 1966, devenu par la suite la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)... Chaque contexte a généré, à son propre rythme et en fonction des enjeux et dynamiques sociopolitiques qui le traversaient, ses propres réponses quant au statut et à la reconnaissance du français et de la francophonie, l'enjeu linguistique ne se posant évidemment pas dans les mêmes termes au Québec ou en Acadie, en Algérie ou en France, au Cameroun ou au Sénégal, au Vietnam ou au Vanuatu.

- 5 Parallèlement à cette croissance, le processus de mondialisation (Wolton, 2006) s'est accéléré, transformant les grands équilibres géopolitiques. De nouvelles urgences globales sont apparues, comme le changement climatique ou les crises sécuritaires et migratoires. La question de l'aide au développement a changé radicalement dans ses objectifs, les rapports nord-sud se sont redessinés, et le monde apparaît, à bien des égards, pavé d'incertitudes, surtout dans le cadre de la crise sanitaire mais également économique que nous tentons de traverser. Dans ce contexte, quelle voie le mouvement francophone et l'institutionnalisation auquel il a donné lieu depuis 50 ans proposent-ils? Quelle est la place, également, de l'institutionnalisation du français et la reconnaissance des communautés de langue française ? Le temps des bilans semble venu. Le 50^e anniversaire de la naissance du mouvement de la francophonie institutionnelle en donne, cette année, l'occasion à la *Revue internationale des francophonies* qui, par ce numéro commémoratif, a souhaité proposer une réflexion sur l'institutionnalisation de la francophonie « dans tous ses états » en sollicitant des textes au sein

du réseau des chercheur.e.s, mais également en faisant appel aux praticiens de cette francophonie institutionnelle.

- 6 Les pistes que nous souhaitions particulièrement explorer étaient relativement larges et visaient à s'inscrire dans des préoccupations actuelles tout en s'appuyant sur des travaux de recherche récents. Il s'agissait notamment de questionner systématiquement les institutions mais également les processus d'institutionnalisation (ou même de dés-institutionnalisation dans certains cas) du français et de la francophonie, tant sur la scène internationale que sur les scènes nationales-étatiques ou régionales. Ce faisant, nous proposons aux auteurs de réfléchir sur 5 axes majeurs, largement définis pour permettre de rassembler une variété la plus large possible d'approches, de perspectives et de cas : 1 - La place de la Francophonie et de l'OIF dans l'ordre international. Dans ce cadre pouvaient être explorés le rôle et l'importance de l'économie francophone, tout comme les questions de sécurité globale ou les questions environnementales. 2 - La Francophonie est souvent représentée par une carte soigneusement colorée en fonction des membres, des associés et des observateurs, découpant l'espace en une présentation classique de géopolitique et présentant des frontières qui racontent une histoire en extension (Organisation internationale de la Francophonie, 2018). La réalité est cependant plus complexe car elle s'est construite le plus souvent en réseaux hétérogènes et interconnectés dont l'exploration met en évidence des dynamiques très diverses (*Revue internationale des Francophonies*, 2018). Ce second axe invitait donc à réfléchir plus particulièrement sur l'effectivité et l'actualité d'un (ou de plusieurs) espace(s) francophone(s). 3 - Derrière cette carte colorée, on trouve également des réalités institutionnelles nationales, régionales, municipales : la francophonie institutionnelle se donne également à voir à travers ses déclinaisons infra-étatiques. Il s'agissait cette fois d'accueillir au sein de ce numéro des propositions qui questionnaient cette institutionnalisation « interne » et multiscalaire, tant cette institutionnalisation touche à tous les niveaux : de l'international, avec l'OIF, aux politiques linguistique universitaires, ou municipales. 4 - Au-delà de cette question des cartes et des territoires, des lieux et des milieux, la francophonie repose sur des parlants français dans un monde où une part d'entre eux est en mouvement. La description des

mobilités dans l'espace francophone, qu'elles soient scientifiques (étudiants, enseignants), techniques ou économiques (entreprises), culturelles ou migratoires, nous paraissait particulièrement intéressante. À ces flux humains, il convient aussi de réfléchir aux flux financiers, techniques ou technologiques, matériels ou conceptuels qui font partie des dynamiques francophones : rôle de la langue dans ces mises en mouvement, tout comme aux murs qui un peu partout viennent s'opposer à certains de ces grands mouvements. La francophonie est-elle fragmentée ? Dans quelle mesure ces mobilités et ces mouvements composent ou recomposent-ils la dimension institutionnelle « des » francophonies ? C'est, sans doute, l'axe le moins couvert ici : à charge donc à un prochain numéro d'en explorer la veine. 5 - Enfin, nous souhaitons donner toute leur place aux approches qui questionnent plus directement le *processus* d'institutionnalisation de la francophonie internationale ou des francophonies locales, et notamment aux approches « néo-institutionnelles » (Hall et Taylor, 1997) qui cherchent, à travers l'histoire, le rôle des acteurs ou les différences culturelles, à questionner souvent de manière comparative la diversité des parcours institutionnels et les contrastes qui peuvent exister entre ces processus d'institutionnalisation, en croisant les regards. Par exemple, la langue française a-t-elle généré des processus d'institutionnalisation contrastés ou similaires dans les différentes aires linguistiques ? Quels rôles les différents types d'acteurs (politiques, sociaux, économiques) ont-ils pu jouer dans le processus d'institutionnalisation ? Belgique, Sénégal, Québec, Acadie connaissent des processus d'institutionnalisation de la francophonie ou du français (langue officielle, langue d'enseignement, langue de l'espace public...) : quels acteurs politiques et sociaux entrent-ils en scène ? Quelle place le passé joue-t-il dans chacun de ces processus d'institutionnalisation, et notamment les conflits ou tensions culturelles, religieuses, économiques ?

- 7 Évidemment, face à ces questionnements aussi larges qu'ambitieux, et en dépit de leurs indéniables qualités, les auteurs qui ont bien voulu répondre à cet appel n'ont pas, loin s'en faut, tari par les travaux qu'ils nous présentent dans ces textes, ces réflexions nécessaires sur la francophonie et les processus d'institutionnalisation qui la traversent. Ceci étant, ces contributions s'avèrent les jalons utiles et

fort bienvenus d'une telle réflexion. C'est un voyage au sein des singularités institutionnelles de plusieurs francophonies auxquels les auteurs nous invitent dans leurs contributions, avec l'accent, bien souvent, mis sur le rôle des acteurs et des contextes dans la configuration de ces francophonies, rendant d'autant plus prégnante la question du rôle de ces diverses manières de (se) représenter le français et la francophonie au sein de cette aventure commune que représente la Francophonie internationale.

- 8 A noter : plusieurs articles portent sur les francophonies canadiennes. Il est vrai qu'en même temps que nous célébrons le 50^e anniversaire de l'institutionnalisation de la francophonie, le Canada commémorait (en 2019) le 50^e anniversaire de l'adoption de la Loi sur les langues officielles et l'instauration du bilinguisme au niveau fédéral, donnant naissance à une série de politiques de reconnaissance linguistique à destination des minorités francophones. Par ailleurs, cette législation linguistique a suscité le foisonnement de recherches sur les langues en contact, les francophonies minoritaires et les politiques linguistiques, et il n'est pas surprenant qu'on retrouve ici la vitalité d'une telle recherche.
- 9 Michèle Landry traite ainsi de l'institutionnalisation du militantisme acadien et des relations entretenues par le mouvement acadien avec le Gouvernement fédéral. Au-delà de la situation de l'Acadie, Landry nous propose une lecture du rôle des acteurs politiques, et notamment des « francophonistes » dans le processus de reconnaissance des francophonies locales. Anne Mévellec et Linda Cardinal examinent quant à elles l'institutionnalisation des politiques linguistiques, mais cette fois au niveau local : celui des Comtés unis de Prescott et Russell en Ontario francophone, à travers un secteur : celui de l'agrotourisme local. Les auteures tentent de comprendre comment les logiques territoriales propres aux régions influencent les comportements des acteurs locaux à l'égard des politiques linguistiques. Christophe Traisnel, Eric Mathieu Doucet et André Magord, pour leur part, portent leur réflexion sur la considération politique dont bénéficie l'Acadie tant au sein des institutions canadiennes qu'à travers les relations qu'entretient l'Acadie avec la France d'une part, et la Francophonie internationale d'autre part en émettant l'idée qu'une nation sans État (l'Acadie) semble être la cause de la présence, sur la scène internationale, d'un État sans nation (le

Nouveau-Brunswick). Quant au texte de François Charbonneau, il porte sur les dynamiques de financement propres aux associations porte-paroles de la francophonie canadienne. En montrant l'étroite dépendance financière qui lie ces associations au Gouvernement fédéral canadien, l'auteur questionne l'impact d'un tel financement sur leur autonomie et notamment, sur leur capacité à représenter les communautés au nom desquelles ces associations agissent.

- 10 Une autre francophonie d'Amérique est explorée : la francophonie haïtienne, cette fois à travers l'article de Renaud Govain. La recherche présentée montre à quel point, au-delà des statuts conférés à une langue, les représentations de celle-ci changent, et ne sont pas exemptes d'ambiguïtés, dessinant les contours d'une francophonie haïtienne elle aussi bien singulière, tant en francophonie américaine, au sein de laquelle l'auteur la resitue, qu'à l'échelle du monde.
- 11 Frédéric Turpin revient quant à lui sur le rôle, les intentions et les réserves de la France dans le processus d'institutionnalisation de la Francophonie, et ce tout au long des 50 dernières années. Cet article nous permet de mieux comprendre le paradoxe apparent de la posture française à l'égard de la Francophonie : un pays pourtant pilier de la francophonie institutionnelle, mais au sein duquel cette notion peine à devenir audible.
- 12 Le texte de Jean-Pierre Nirua et Anne-Sophie Vivier nous propose cette fois l'analyse, de l'intérieur, d'un cas d'institutionnalisation, à travers la création d'une toute nouvelle Université nationale bilingue français-anglais : celle du Vanuatu. À travers cette création, c'est tout le processus menant à la création d'une institution nouvelle, et de ses dimensions linguistiques, qui se trouve exploré.
- 13 Daniel Nebeu s'interroge, quant à lui, sur le rôle d'une institution parlementaire nationale pour influencer la politique étrangère au sein de la Francophonie, en s'appuyant sur le cas camerounais. Sa démonstration permet notamment de souligner l'influence de l'AIPLF puis de l'APF sur la politique étrangère du Cameroun en Francophonie.
- 14 Enfin, Jean-Paul Yongui, pose l'hypothèse selon laquelle le futur des francophonies dépend de la qualité des débats qui émergeront lors du cinquantenaire de la Francophonie en 2020.

- 15 À ces jalons et balises proposés par des recherches récentes sur plusieurs aspects de l'institutionnalisation de la francophonie, nous avons aussi voulu enrichir la réflexion en sollicitant directement plusieurs acteurs de cette francophonie institutionnelle, et rassembler l'approche de ces praticiens : autant de témoignages sur les institutions francophones « en train de se faire ».
- 16 Cinq personnalités ont accepté de contribuer à ce numéro en répondant à nos questions :
- Madame Catherine Cano, Administratrice de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;
 - Monsieur Slim Khalbous, Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ;
 - Monsieur Jacques Krabal, Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ;
 - Monsieur Thierry Verdel, Recteur de l'Université Senghor ;
 - Monsieur Yves Bigot, Directeur général de TV5Monde.
- 17 Nous les remercions vivement.

BIBLIOGRAPHIE

- Deniau X. (1995), *La francophonie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n° 2111.
- Frenette Y., Rivard E. et Saint-Hilaire M. (2012), *La francophonie nord-américaine*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Gilbert A. (dir.) (2010), *Territoires francophones. Études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Septentrion.
- Guillou M. et Phan T. (2011), *Francophonie et mondialisation, Tome 1 : Histoire et institutions des origines à nos jours*, Paris, Belin.
- Hall P.A. et Taylor R. C.R. (1997), « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 3-4, p. 469-496.
- Organisation internationale de la Francophonie, *Carte des 88 États et gouvernements*, disponible sur : <https://www.francophonie.org/88-etats-et-gouvernements-125>, consulté le 10/06/2020.
- Pilhon D. (2018), « Quel pouvoir à l'ère de la mondialisation », dans Badie B. et Vidal D. (dir.), *Qui gouverne le monde ?*, Paris, La Découverte.

Revue internationale des Francophonies (2018), n° 12, 07/12/2018, disponible sur : <http://rifrancophonies.com/index.php?id=687> , consulté le 17/12/2018.

Tétu M. (1997), *Qu'est-ce que la francophonie ?*, Paris, Hachette.

Traisnel C. (1998), *Francophonie, francophonisme : groupe d'aspiration et formes d'engagement*, Paris, L.G.D.J.

Wolton D. (2006) *Demain la Francophonie. Pour une autre mondialisation*, Paris, Flammarion.

AUTEURS

Christophe Traisnel

Christophe Traisnel est Professeur à l'Université de Moncton, Titulaire de la chaire Senghor de la Francophonie de Moncton (Canada).

IDREF : <https://www.idref.fr/057603731>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000041609163>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/13343325>

Marielle Payaud

Marielle Payaud est Professeur des Universités, Directrice de l'Institut international pour la Francophonie (2IF), Université Jean Moulin Lyon 3 (France).

IDREF : <https://www.idref.fr/07630552X>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000049355225>

Dossier : 50 ans de Francophonie institutionnelle

L'institutionnalisation du militantisme acadien au Nouveau-Brunswick

Michelle Landry

DOI : 10.35562/rif.1049

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

- I. La formation de groupes de pression acadiens
- II. Rapprochement avec l'État canadien
- III. Imbrication étatique : que reste-t-il du mouvement ?
 - III.1. L'action publique du domaine des langues officielles
 - III.2. Judicialisation de l'action militante
- Conclusion

TEXTE

- 1 Au sein de la Francophonie, les Acadiens et les Acadiennes sont connus comme un peuple dispersé de par le monde, fruit de leur déportation par la couronne britannique au 18^e siècle. L'Acadie a fait partie de la première entreprise d'expansion française hors du continent américain (Reutner, 2017). Fondée en 1604, quatre ans avant Québec, elle n'a été véritablement colonisée que dans les années 1630 et l'entreprise coloniale aura moins de succès que celle de la Vallée du Saint-Laurent. Conquise par les Anglais dès 1713, la population acadienne subira les contrecoups de la Guerre de la Conquête et de la guerre de Sept Ans à partir de 1755 en étant chassée, déportée et emprisonnée jusqu'à la Conquête (1760).
- 2 L'Acadie existe pourtant encore. À l'est du Canada, la population de langue française, en grande partie, mais non exclusivement originaire de ces premiers colons, s'appelle toujours des Acadiennes et Acadiens. Si aujourd'hui ce groupe nationalitaire (Thériault, 1994; 2012)¹ se maintient à travers ses institutions : famille, écoles, établissements postsecondaires, réseau associatif et un éventail de droits linguistiques émanant du fédéral et de la province du

Nouveau-Brunswick, c'est en partie le produit d'un mouvement social endogène qui s'est développé dans un contexte de menaces pour l'unité nationale menées par un mouvement souverainiste au Québec. Les francophones du Nouveau-Brunswick jouissent aujourd'hui de protections légales nettement plus étendus que les minorités de langue officielle des autres provinces et territoires. La population acadienne correspond habituellement aux fins de travaux universitaires à la population ayant le français comme première langue officielle parlée des provinces maritimes ou atlantiques. Au Nouveau-Brunswick, 31,8 % de la population² sont considérés comme faisant partie de la minorité de langue officielle³ (Statistique Canada, 2016). En Nouvelle-Écosse, ce n'est que 3,2 %⁴, à l'Île-du-Prince-Édouard 3,3 %⁵ et à Terre-Neuve-et-Labrador 0,5 %⁶ (ibid).

3 Aujourd'hui le militantisme est fortement institutionnalisé et de surcroît conditionné par les programmes fédéraux d'appui aux minorités de langue officielle. À l'exception de Traisnel (2012a) et de Normand (2015), l'organisation sociopolitique des francophones du Canada vivant à l'extérieur du Québec est rarement abordée comme un mouvement social. Ce texte renforcera non seulement la pertinence de concevoir l'action politique des francophones du Canada en situation minoritaire sous cet angle, mais rendra compte du processus d'institutionnalisation du mouvement acadien. Autrement dit, l'objectif de ce texte est de montrer la trajectoire de l'institutionnalisation de ce mouvement pour jeter un éclairage sur l'effet structurant du rapport à l'État.

4 Nous procéderons de manière chronologique en dégagant trois grandes périodes d'actions collectives. Nous convenons que ces périodes sont réductrices, mais il s'agit ici d'expliquer le processus d'institutionnalisation du mouvement et non d'entrer dans le détail de toutes les mobilisations. La première période, se situant à partir des années 1880 jusqu'aux années 1950 est circonscrite par la création des premières associations qui agiront comme groupes de pression ou en d'autres mots, la naissance des organisations du mouvement social. Il existait bel et bien des formes de contestations avant la fondation des premières associations, même sous le régime colonial, mais il serait exagéré de parler d'un mouvement social acadien aussi tôt dans l'histoire. De plus, le début de l'institutionnalisation se fait par la fondation des premières associations formelles, ce qui justifie de

prendre cela comme point de départ. Bien que différents modes d'action et d'organisation se développent à partir des années 1930⁷, nous dégageons une longue période dans ce texte en raison du faible pouvoir d'influence et de la faible participation des Acadiens au sein du gouvernement. La deuxième période, allant des années 1960 aux années 1990 se caractérise par un rapport plutôt typique entre le mouvement social et le gouvernement, c'est-à-dire que les mobilisations sont visibles, les demandes sont plutôt claires et le mouvement prend de l'ampleur avec la création de nouvelles organisations. Celles-ci se rapprochent des gouvernements fédéral et provincial en ayant de plus en plus accès au processus d'action publique, mais aussi en recevant du financement de sources gouvernementales. C'est ainsi un processus d'institutionnalisation qui s'opère et qui, dans la dernière période, atteindra une sorte d'apogée où le mouvement ne semble pratiquement plus visible car il est principalement structuré autour d'associations, pour la plupart imbriquées dans les structures de gouvernance horizontale du gouvernement fédéral en matière de langue officielle. L'action collective est par ailleurs habituellement menée par des professionnels et entretenue autour d'un discours à saveur légal, d'ailleurs parfois confinée dans une sphère juridique. Ce cas nous semble ainsi illustrer le fait que les mouvements sociaux ne sont rarement complètement hors du champ étatique. Comme le souligne Goldsone (2003, 2) : « social movements have become part of the environment and social structures that shape and give rise to parties, courts, legislatures and elections »⁸.

I. La formation de groupes de pression acadiens

- 5 Si l'institutionnalisation des mouvements sociaux est un processus typique, le processus d'institutionnalisation du mouvement pour la reconnaissance et les droits des Acadiens du Nouveau-Brunswick nous semble fort intéressant et éclairant. Car il s'agit bien plus que l'organisation du mouvement en groupe de pression, mais un processus d'institutionnalisation au sein même du gouvernement canadien, lui donnant des ressources financières et symboliques. Sa trajectoire ressemble à bien des égards à celles des francophones des

autres provinces, mais le mouvement acadien a émergé avec une montée nationaliste qui lui est propre et qui a très peu été intégré au développement du Canada français comme ensemble culturel et institutionnel pancanadien sur lequel sera par la suite construite la société québécoise.

- 6 Précisons d'abord que si un mouvement social peut correspondre à diverses « formes d'action collective concertée en faveur d'une cause » (Neveu, 2019, emp. 238), il peut ainsi varier dans sa trajectoire selon les contextes historiques, politiques et sociaux, selon ses échecs et ses succès, mais aussi selon son rapport à l'État. Les tactiques de mobilisation employées sont sensibles au contexte. Le répertoire d'actions correspond à une norme sociale, c'est-à-dire à des actions typiquement employées et attendues dans un contexte donné.
- 7 Le début du mouvement nationaliste acadien comporte en ce sens plusieurs similitudes avec l'action collective entreprise par d'autres groupes culturels. Ce travail n'étant pas de nature comparative, mentionnons seulement que le 19^e siècle a vu naître la Grand Orange Lodge of British America dans le Haut-Canada, ainsi que des sociétés Saint Patrick, Saint George et Saint Andrew. Les Canadiens français, avec qui les Acadiens entretenaient de plus en plus de liens, ont fondé leur première société patriotique en 1834, Aide-toi et le ciel t'aidera, à l'origine de la Société Saint-Jean-Baptiste formellement fondée à Québec en 1842 (Rumilly, 1975). À partir de 1874, la Société Saint-Jean-Baptiste a commencé à organiser périodiquement de grands congrès. Au congrès de 1874 à Montréal, les quelques notables acadiens présents ont été relégués au rang des « nationalités étrangères » au même titre que les Écossais, Irlandais et Anglais (Mailhot, 1973). C'est à la suite du deuxième congrès de la Saint-Jean-Baptiste tenu en 1880 à Québec qu'un groupe d'Acadiens ont décidé d'organiser ce même type de congrès patriotiques pour les Acadiens. Appelés « conventions nationales », les deux premiers grands rassemblements en 1881 et 1884 marquent la cristallisation du nationalisme acadien (Dumont, 1997) et la première organisation formelle du mouvement nationaliste (Landry, 2015). Le nationalisme acadien s'est construit à partir de la deuxième moitié du 19^e siècle sur la base d'une identité commune, mais à travers un processus de réflexivité possible à partir de l'émergence d'une littérature traitant de l'Acadie, d'abord la

traduction d'*Evangeline* de Longfellow et les écrits de Rameau de Saint-Père, ainsi que la création d'un journal et la formation d'une élite lettrée avec l'établissement d'un collège classique (Dumont, 1997 ; Thériault, 1995 ; Landry, 2013 ; 2015).

- 8 Tout comme il y a eu des formes de contestations de la part des Acadiens au 18^e siècle, les Acadiens ont par ailleurs participé aux mobilisations catholiques contre les lois scolaires de la Nouvelle-Écosse (1864) et de l'Île-du-Prince-Édouard (1877) qui déconfessionnalisait l'éducation et officialisait l'anglais comme seule langue d'enseignement et celle du Nouveau-Brunswick (1871) qui ne portait que sur la déconfessionnalisation. Nous distinguons cependant cette résistance rassemblant Acadiens, Irlandais et Écossais des mobilisations plus clairement nationalistes, bien que cette expérience n'ait pu que nourrir le sentiment de distinction à l'égard de la population anglo-protestante et canadienne-française (Landry, 2015). L'intégration à la majorité anglo-saxonne ou à l'ensemble canadien-français se faisait difficilement en raison des frontières plutôt imperméables entre groupes linguistiques, mais aussi surtout entre groupes religieux (Mailhot, 1973). La distinction d'avec les Canadiens-français étaient aussi trop fortes pour y voir une un projet national commun. La mémoire de la déportation et du manque d'appui du clergé canadien-français pendant la crise scolaire qui a opposé les catholiques du Nouveau-Brunswick au gouvernement provincial rendait difficile la formulation d'un « Nous » collectif entre ces deux peuples qui s'étaient formés dans des colonies distinctes ayant leur histoire propre. Les premières conventions nationales acadiennes qui eurent lieu périodiquement à partir de 1881 ont ainsi été organisées explicitement dans le but de discuter des enjeux propres aux Acadiens et d'orienter une action collective. Par exemple, à la toute première, en plus d'avoir choisi une fête nationale distincte des Canadiens français après un débat houleux, les délégués insistèrent collectivement sur la nécessité pour les Acadiens de s'instruire dans leur langue et sur l'importance d'avoir des institutions et des écoles de langue française (Robidoux, 1907, 103). Lors de la deuxième convention nationale acadienne en 1884, les délégués adoptèrent d'autres symboles nationaux, soit un drapeau, un hymne, une devise et un insigne.

- 9 La première association militante acadienne, la Société nationale l'Assomption (SNA), semble avoir été fondée en 1890 lors de la troisième convention nationale acadienne (Basque, 2006). Il s'agissait de formaliser l'action collective acadienne principalement dirigée à cette période vers l'obtention de la nomination d'un évêque acadien et d'une reconnaissance officielle de l'enseignement en français.
- 10 À travers la SNA et avec l'appui de Rameau de Saint-Père, un historien français, fervent catholique conservateur et nostalgique de l'Ancien Régime⁹, les mobilisations pour l'acadianisation de l'Église catholique au Nouveau-Brunswick ont pris forme à partir des années 1890. La SNA a utilisé des tactiques comme l'envoi de circulaires à tous les prêtres acadiens, quelques années plus tard, les militants ont tenté de mobiliser les évêques québécois, ont rencontré un envoyé spécial du pape et ont envoyé des mémoires et des lettres aux évêques des Maritimes, aux délégués apostoliques à Ottawa, ainsi qu'au Vatican (Thériault, 1980, 1993). Un prêtre acadien, l'abbé Richard, a même fait le voyage au Vatican pour plaider la cause. Finalement, un Acadien a été nommé évêque d'un diocèse dans lequel il y avait très peu d'Acadiens en 1912 et ce n'est qu'en 1919 qu'un Acadien a été nommé au diocèse de Chatham composé à 80 % d'Acadiens (ibid).
- 11 La Société mutuelle l'Assomption, une société d'entraide et de bienfaisance, a aussi prêté main-forte à la SNA dans ses moyens de pression à partir de sa fondation en 1903 à Waltham au Massachussetts et plus encore à partir de son déménagement à Moncton en 1913 (Daigle, 1978). Plusieurs personnes militaient au sein des deux groupes. Les membres du clergé se faisaient souvent réprimander par les évêques irlandais lorsqu'ils participaient aux événements nationalistes à saveur politique comme les conventions nationales, et ne pouvaient militer ouvertement pour l'acadianisation de la hiérarchie ecclésiastique (L. Thériault, 1980; Landry, 2015).
- 12 L'autre cheval de bataille des Acadiens de l'époque était la question du français dans les écoles. L'action collective visait la reconnaissance du français comme langue d'enseignement, l'approbation de plus de manuels scolaires de langue française et l'obtention d'une plus grande place du français dans la formation des instituteurs. Les tactiques utilisées pour essayer de faire des gains dans ce domaine étaient

principalement des lettres publiées dans les journaux et des pressions peu visibles sur le gouvernement provincial.

- 13 La fondation de la Société nationale l'Assomption, de la Société mutuelle l'Assomption et des autres qui suivent s'inscrit dans une trajectoire typique d'un début d'institutionnalisation d'un mouvement social par la création de groupes de pression. En effet, divers groupes de pression seront créés comme l'Association acadienne d'éducation (voir Savoie, 1978 ; 1980) et des cellules acadiennes d'une société secrète canadienne-française, l'Ordre de Jacques Cartier (voir Robillard, 2009 ; Bertrand, 1998 ; Volpé, 2013 ; LeBlanc, 2018). Il faut y voir une sorte de continuum au sein duquel les mouvements peuvent constituer des rassemblements de protestations moins formels, des mobilisations organisées et d'autres se consolident autour de groupes de pression. Le mouvement acadien demeurera plus ou moins à ce niveau d'institutionnalisation pendant pratiquement un siècle, bien que les formes d'organisations sociopolitiques et les causes prioritaires ont variées (Landry, 2015). Il était également commun d'essayer d'engager dans les luttes des Acadiens bien intégrés dans les rouages politiques ou institutionnels de la province. Or les tactiques d'action collective demeureront somme toute assez posées, correspondant aux normes canadiennes de l'époque. Il est assez clair que les Acadiens ne voulaient pas s'aliéner du pouvoir anglo-dominant.
- 14 Une autre forme d'institutionnalisation se fait par ailleurs à l'intérieur même du groupe minoritaire puisque pendant plusieurs décennies, il était coutume pour la SNA de soumettre des résolutions « au peuple acadien » lors des conventions nationales. Ceci formalisait donc l'action dans un processus de légitimation interne au groupe, donc par une instance qui n'avait en réalité qu'un pouvoir symbolique. Mais cette légitimation venait renforcer les mobilisations et leur donnait une visibilité.

II. Rapprochement avec l'État canadien

- 15 L'action collective acadienne, bien que de plus en plus organisée, demeurera ainsi discrète jusqu'à la fin des années 1960 avec

l'apparition des mouvements étudiants. L'approche dite bonne ententiste des générations précédentes était vivement critiquée par la génération des baby-boomers qui entraient dans la vie adulte. Le début des années 1970 a donc été assez mouvementé en Acadie. Le changement de contexte politique avec l'entrée en scène d'une donne linguistique entraînera un rapprochement progressif entre les associations militantes et le gouvernement fédéral. Dans cette deuxième période, nous constatons d'une part que les initiatives fédérales visant à aborder les tensions linguistiques deviennent des opportunités de mobilisations et d'autre part que le gouvernement fédéral intervient directement pour soutenir les associations.

- 16 Les mobilisations des étudiants de l'Université de Moncton ont ressurgi assez tôt dans l'ébullition des mouvements étudiants un peu partout au monde, avec le déclenchement d'une grève en février 1968 au sujet d'une augmentation des droits de scolarité. Pendant cette grève, les manifestations étudiantes ont toutefois pris une tournure linguistique et la principale revendication est devenue la mise en place des recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et donc une plus grande reconnaissance du français. Des manifestations et une parution devant le conseil municipal de la Ville de Moncton alors dirigé par un maire notoirement connu pour ses positions anti-français ont inscrit les mouvements étudiants acadiens dans la lutte pour la reconnaissance du français et du peuple acadien.
- 17 Notons par ailleurs que le programme *Chances égales pour tous* mis en place par le gouvernement libéral de Louis J. Robichaud pendant les années 1960 s'était traduit par une véritable montée du gouvernement provincial. En centralisant au niveau provincial les principaux services aux personnes (éducation, services sociaux, administration de la justice, etc.) et en abolissant les conseils de comtés (Young, 2001), l'appareil provincial est devenu un acteur important du quotidien des citoyens et devenant ainsi la cible de contestations ou de demandes de réformes. Dans cette même mouvance de changement social, la société civile acadienne se transformait (Landry, 2015)¹⁰.
- 18 L'une des formes communes d'institutionnalisation au sein de mouvements sociaux est la formation d'un parti politique. Bien que le

parti acadien, fondé en 1972 dans le nord du Nouveau-Brunswick, n'a pas directement découlé des mouvements étudiants, sa présence a participé de ce même virage vers une contestation plus visible (Poplyansky, 2018). Au début, ce parti était plus orienté vers des enjeux de classes sociales, mais il prendra un virage indépendantiste après quelques années d'existence. Le contexte était propice à une radicalisation de l'action. En effet, un peu partout dans les pays occidentaux, les minorités linguistiques se mobilisaient pour une obtenir une reconnaissance et des droits. Mentionnons les hispanophones aux États-Unis, les Bretons en France, les gaélicophones en Écosse, les Basques et les Catalans en Espagne, les Flamands et les Wallons en Belgique, etc. Au Canada, le mouvement souverainiste au Québec prenait beaucoup d'ampleur, ce qui a grandement influencé les nationalistes acadiens, notamment les membres du parti acadien, mais ce contexte a également poussé le gouvernement fédéral à tenter de pacifier les tensions linguistiques (Traisnel, 2012b). La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme avait été instaurée en ce sens, ainsi que l'adoption de la loi sur les langues officielles du Canada et celle du Nouveau-Brunswick en 1969 qui découlaient en fait des recommandations de la Commission. Au début des années 1970, le gouvernement fédéral a également mis en place un programme de financement des groupes minoritaires de langue officielle, il s'agissait encore d'une initiative qui découlait d'une préoccupation pour l'unité nationale du pays (Pal, 1993). Ce type de programme permettait de soutenir que les francophones n'étaient pas laissés pour compte et ainsi minimiser les doléances des militants souverainistes du Québec.

- 19 Le début des subventions fédérales à l'égard des minorités de langue officielle, c'est-à-dire les francophones hors Québec et les anglophones du Québec, marquera le début d'un rapprochement entre les principaux groupes de pression acadiens et le gouvernement fédéral. Il s'agit en fait d'une influence externe qui viendra moduler l'orientation du mouvement, son organisation et ses actions.
- 20 Tout d'abord, afin de profiter de ces programmes destinés aux minorités de langue officielle, celles-ci devaient avoir un organisme porte-parole. Dans la plupart des provinces, un tel organisme était déjà en place. Dans les Maritimes, la Fédération des Acadiens de la

Nouvelle-Écosse avait été créée en 1968 et la Société Saint-Thomas-d'Aquin avait élargi son mandat pour devenir un organisme porte-parole dans les mêmes années. La Société nationale de l'Acadie (anciennement la Société nationale l'Assomption) a donc dû organiser la création d'un organisme porte-parole propre aux Acadiens du Nouveau-Brunswick. Après la création de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SANB) en 1973, la SNA est devenue un organisme fédératif qui concentrera de plus en plus ses actions dans le domaine des bourses étudiantes et les échanges culturels.

- 21 Le principal cheval de bataille du mouvement acadien du Nouveau-Brunswick à cette période était d'obtenir plus d'autonomie dans le système scolaire. La SNA lança une campagne pour la division de la gestion du système d'éducation sur des bases linguistiques et cet enjeu a réussi à mobiliser une grande partie de la population acadienne. Le journal *L'Évangéline*, l'Association des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick (AEFNB), les associations étudiantes, les conseils régionaux d'aménagement, l'Assomption, les caisses populaires, le Parti acadien, les conseils scolaires et plusieurs professeurs de l'Université de Moncton ont appuyé les revendications de la SNA. À partir de la création de la SANB en juin 1973, c'est celle-ci qui deviendra la principale interlocutrice du gouvernement provincial sur ce dossier. Cet enjeu a pris une dimension inattendue pendant la campagne électorale de 1974, ce qui amènera le gouvernement conservateur réélu à commencer à mettre en place la réorganisation du ministère qui éventuellement se traduira par sa division sur des bases linguistiques et culturelles.
- 22 À la suite de l'élection du parti québécois en 1976, le gouvernement fédéral augmenta les budgets du Programme des groupes minoritaires de langue officielle à partir du budget de 1976-1977 au sein du Secrétariat d'État (Ravault, 1977). La provenance gouvernementale des ressources financières de la SANB viendra influencer ses stratégies politiques. L'exemple le plus flagrant est le revirement de situation à la suite de la Convention d'orientation nationale acadienne (CONA) de 1979. La CONA se voulait des États généraux pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Après quelques soubresauts dans l'organisation, la SANB a tenu cette convention en octobre 1979 à Edmundston. Les organisateurs y avaient distribué un questionnaire pour choisir les orientations à prendre, à l'issue duquel

48 % des 1 500 participants ont appuyé la création d'une province acadienne et 7,1 % un pays acadien (Gauvin et Jalbert, 1987). Plus du tiers des délégués a tout de même choisi de demeurer au sein du Nouveau-Brunswick. La SANB, principale actrice du mouvement acadien, s'est alors trouvé divisée car son bailleur de fonds, le Secrétariat d'État, a suspendu temporairement son financement, mécontent de la tournure prise à la CONA et de l'appui « conditionnel » de la SANB au projet de souveraineté-association du Parti québécois. Après cette suspension et la convocation du conseil d'administration de la SANB par le Secrétariat d'État, la SANB a finalement déclaré que l'objectif n'avait jamais été d'adopter une option politique particulière à la suite de la CONA et que le questionnaire distribué à la convention ne visait qu'à tâter le pouls de la population (Cormier et Michaud, 1991 ; Gauvin et Jalbert, 1987). La SANB n'explorera pas plus loin les idées portées par le Parti acadien et cet épisode illustre, en effet, comment la dépendance financière d'un organisme à l'égard d'un gouvernement module son répertoire d'action et les dossiers sur lesquels il travaille.

23 Comme le montrent Fligstein et McAdam (2012), l'État a le pouvoir de façonner la plupart des champs d'action non étatique, mais aussi de les déstabiliser. Ce pouvoir est d'autant plus accru lorsqu'un champ d'action est fortement dépendant de l'État (Fligstein et McAdam, 2012, 62). Le cas des mouvements des francophones en situation minoritaire est exemplaire de ce rapport de pouvoir¹¹ et c'est précisément ce qu'on observe en analysant le développement du mouvement acadien au Nouveau-Brunswick. Dans les années qui suivront, les visées autonomistes vont s'estomper en Acadie. La SANB ne pouvait pas se faire porteuse de projets trop politiques allant dans ce sens, notamment dans un contexte où le mouvement souverainiste au Québec se faisait de plus en plus menaçant et le Parti acadien s'effrita jusqu'à sa disparition après les élections de 1982. La voie de l'institutionnalisation du mouvement par le biais du parti politique ne s'est donc pas poursuivie. C'est plutôt la voie de l'imbrication à la sphère étatique et la professionnalisation des acteurs qui aboutissent à la fin cette période.

24 Il est rare qu'un mouvement arrive à obtenir l'implantation de leurs demandes dans leur forme originale (Tarrow, 2011). Si certaines réformes sont mises en place, celles-ci ne reflètent habituellement

pas les objectifs exacts d'un mouvement. « Movement activists demand fundamental social change, the recognition of new identities, entry into the polity, the destruction of their enemies, or the overthrow of a social order – but seldom just “reform” »¹² (Tarrow, 2011, p. 215). L'approche globale qui traversait les mobilisations depuis plusieurs décennies en Acadie mettait l'accent sur des enjeux névralgiques et structurants comme l'éducation de langue française et ensuite les options d'autonomie politique. Influencés par les ressources mises à leur disposition, les militants ont opté pour un morcellement de l'action politique en pensant se solidifier. C'est-à-dire que s'inscrivant paradoxalement dans un « plan quinquennal d'action pour le développement global de la communauté acadienne du N.-B. » (SANB, 1984), la SANB, avec l'appui du Secrétariat d'État, a entrepris de créer de nouveaux organismes dans divers secteurs assez pointus, par exemple : la Fédération des agriculteurs et agricultrices francophones du Nouveau-Brunswick (1985), l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (1987), le Comité de parents du Nouveau-Brunswick (1988), la Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick (1988), l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (1989) (Allain, 2004, 236). Cette approche a donné lieu à une fragmentation du mouvement, mais a aussi accentué le processus de professionnalisation du mouvement.

- 25 Afin d'assurer une communication et une concertation entre les diverses associations acadiennes, les acteurs de l'époque ont créé la Conférence permanente des institutions acadiennes vers 1981. Celle-ci a été remplacée par un Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick dans le cadre du plan de développement global. Mais, malgré les structures de concertation, il en a résulté une fragmentation de l'action politique qui sera confrontée à la mise en place d'un modèle de gestion horizontale dans le domaine de l'appui aux groupes de langue officielle à partir des années 1990. Cette nouvelle donne accentuera l'institutionnalisation du mouvement acadien à un point tel qu'il est maintenant fortement imbriqué dans l'action gouvernementale et une logique judiciaire.

III. Imbrication étatique : que reste-t-il du mouvement ?

- 26 Comme l'ont montré les travaux de Charles Tilly (1978) qui a dominé le champ d'études des mouvements sociaux pendant plusieurs décennies en développant l'approche du processus politique, le rapport que les différents acteurs d'un mouvement social entretiennent avec l'État a un effet structurant, que ce soit sur les stratégies, les tactiques déployées et même sur leurs motivations (Ancelovici et Rousseau, 2010). Fligstein et McAdam (2012) ont pour leur part traduit cette idée en proposant de voir ces ordres méso-sociaux respectifs comme des champs d'action stratégique, soulignant que le champ étatique façonne les autres champs qui se construisent dans sa juridiction. L'effet de l'État, ainsi théorisé dans la littérature sur les mouvements sociaux, est facilement tangible au regard du rapport entre les acteurs du mouvement pour la reconnaissance et les droits des francophones au pays, notamment le cas acadien au Nouveau-Brunswick. Nous observons, dans cette troisième période d'institutionnalisation du mouvement, deux processus : la formalisation de la participation des organisations de la société civile à l'action publique, notamment dans une approche de gouvernance horizontale au sein de l'appareil gouvernemental, et la judiciarisation de l'action politique.

III.1. L'action publique du domaine des langues officielles

- 27 Nous avons déjà mentionné un exemple du pouvoir du gouvernement fédéral sur les actions de la SANB en étant son principal bailleur de fonds. Ce rapprochement avec l'État s'est accentué à partir des années 1990. À l'échelle du pays, le point culminant de ce processus, à maintes reprises noté dans les travaux de recherche portant sur les minorités de langue officielle au Canada, est l'adoption d'ententes-cadres entre le gouvernement fédéral et une organisation représentant le groupe minoritaire de chaque province¹³. La première entente-cadre du genre a été signée avec les francophones de la Saskatchewan en 1988. Il s'agissait d'une entente de 17 millions

de dollars sur 5 ans pour cette communauté d'environ 22 000 personnes à l'époque (Denis, 1994). Cette intervention généreuse s'explique par différents facteurs. D'abord, plus tôt cette année-là, les Fransaskois avaient essuyé un revers juridique lorsque la Cour suprême du Canada avait statué qu'un article de loi datant du temps où la province faisait partie des Territoires du Nord-Ouest et obligeant à ce que les lois de la province soient adoptées et imprimées en anglais et en français était encore en vigueur (Forgues, 2007 ; Normand, 2012). Il était cependant possible pour ladite province d'invalider cet article, ce que la Saskatchewan et l'Alberta, également affectée par cette décision, ont aussitôt fait en adoptant leur propre loi linguistique. Ce revirement de situation s'est produit au moment où l'Accord du lac Meech venait d'être négocié¹⁴ et l'affaiblissement des minorités francophones du pays ne ferait que renforcer la thèse des souverainistes du Québec. Politiquement, le gouvernement fédéral ne pouvait se permettre des exemples aussi flagrants du mauvais traitement de la langue française et des francophones dans le régime canadien, d'autant plus qu'il s'app préparait à abroger la *Loi sur les langues officielles* pour y ajouter un énoncé selon lequel le gouvernement fédéral doit s'engager à « favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement [...] » (LRC, 1988, ch. 38, art 41).

- 28 Des ententes-cadres seront éventuellement mises en place entre le gouvernement fédéral et les francophones de chaque province et territoire, hormis le Québec où ils se trouvent majoritaires. D'abord nommées « Ententes Canada-Communauté », il s'agit d'ententes de financement sur plusieurs années établies entre Patrimoine Canadien et le groupe représentant la population de la minorité de langue officielle. Ces ententes s'accompagnent de plusieurs mécanismes de gouvernance et de concertation. Comme Linda Cardinal et ses collaborateurs l'ont souligné dans leurs travaux portant sur ce domaine, ces ententes visaient à consolider des investissements tout en instaurant des rapports plus horizontaux entre l'État et la communauté (Cardinal et al. 2001 ; 2008 ; 2009 ; Cardinal, 2007). Cette nouvelle approche en matière de relations entre le fédéral et les minorités de langue officielle s'inscrivait dans l'application de l'approche de la nouvelle gestion publique au Canada (Léger, 2012), ce

qui se traduira par une ambition de faire plus avec moins (Cardinal et Hudon, 2001). Les moyens privilégiés pour arriver à l'efficacité sont la privatisation d'entreprises étatiques, une décentralisation et une dévolution de responsabilités à des échelons plus bas dans l'appareil gouvernemental et une plus grande flexibilité dans la gestion financière (Glor, 2001). Le gouvernement Mulroney a adopté cette approche de manière assez claire à partir de l'adoption de l'entente de libre-échange en 1989. Il a aussi mis en place une réforme fiscale comprenant l'adoption d'une nouvelle taxe sur les produits et services (TPS) et la privatisation de sociétés d'État, dont Air Canada et Petro-Canada (Blake, 2007). Ce sera cependant le gouvernement libéral élu en 1993 qui amènera les plus importants changements avec leur révision des programmes et compressions budgétaires après avoir hérité d'un gouvernement lourdement endetté à la suite d'une récession (Charhi, 1999).

- 29 Ainsi, si les premières ententes Canada-communauté avec des provinces de l'Ouest ont pu sembler assez généreuses, les ententes subséquentes avec ces provinces et la série d'ententes avec les autres provinces et territoires signées à partir de 1993 ont plutôt été marquées par les compressions budgétaires. Ce sur quoi nous voulons mettre l'accent, c'est le changement d'approche dans la gestion et la répartition des fonds accordés aux organismes acadiens et comment ce changement a eu une influence sur les rapports entre les groupes et le gouvernement fédéral, et par conséquent, sur les stratégies et les tactiques de ces organisations.
- 30 Les processus d'action publique étaient de plus en plus axés sur les particularismes depuis les années 1980 (Thuot, 1994). L'adoption d'ententes-cadres, de manière générale, est venue marquer une formalisation et une structuration de la participation des organisations de la société civile ciblées dans l'action publique (Laforest, 2011). Dans le domaine de la recherche portant sur les minorités francophones du Canada, ces processus ont donné lieu à plusieurs interrogations sur l'horizontalité de cette nouvelle gouvernance en matière de langue officielle (Cardinal, 2007 ; Cardinal et coll. 2008 ; 2009).
- 31 Au Nouveau-Brunswick, la première entente-cadre a été conclue en 1993 avec la structure représentant les Acadiens de cette province.

C'est la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick¹⁵, l'organisme généraliste et porte-parole des francophones de la province, qui s'est vu confier la gestion de l'entente au nom de la communauté francophone de cette province. C'est également elle qui coordonnait le Forum de concertation des organismes acadiens. Concrètement, ce type d'entente a changé l'évaluation des demandes de subventions. Au lieu que chaque organisme présente sa demande au bailleur de fonds, un comité composé de représentants des francophones de la province et du ministère de Patrimoine canadien coordonne l'Entente et donc évalue les demandes de financement. La répartition des fonds demeure cependant une décision ministérielle. Ledit comité ne fait donc que des recommandations à la ministre ou au ministre.

- 32 Cardinal et Forgues (2015) ont bien noté que ce type de mécanisme de concertation et de consultation, qui s'est d'ailleurs multiplié depuis, a entraîné des conflits autour du « contrôle des ressources, de l'information et du pouvoir » (p. 8). D'ailleurs, dans le cadre de ces ententes, un plan de développement global pour la communauté francophone doit être élaboré, mais celui-ci ressemble habituellement à une synthèse habile des mandats des différents organismes rassemblés sous différents axes. Aucune priorité n'est établie, les axes n'ont pas de prépondérance particulière et sont présentés en ordre alphabétique. Nous pouvons lire dans les premières lignes du dernier plan de développement global (PDG) pour le Nouveau-Brunswick :

La préparation du PDG a débuté lors d'une rencontre de travail avec les membres du Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick. Les membres se sont entendus sur les cinq grands axes qui devaient être prioritaires pour les cinq prochaines années. [...]. La présente version du PDG est donc le résultat de sept rencontres de discussions franches et animées entre les membres¹⁶ (SANB, 2017).

- 33 Comme souligné dans d'autres travaux (Forgues, 2007 ; Forgues et Landry, 2018), les organismes agissent de plus en plus dans une logique corporatiste. Leur survie financière est le principal intérêt défendu, ensuite vient la défense des intérêts particuliers qu'ils représentent, soit des catégories sociales – femmes, jeunes, aînés,

etc. – ou professionnelles – artistes, juristes, etc.) et ensuite, à l'occasion, quelques enjeux généraux ou particulièrement contentieux à un moment précis. La SANB pour sa part défend surtout le respect de la loi sur les langues officielles (Landry et Bouchard, 2018). Le financement est axé sur les résultats et fonctionne principalement par projets. L'un des exemples flagrants de ce corporatisme est le rapide rejet de la part du Forum de concertation des organismes acadiens des recommandations de la Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick suggérant de créer une assemblée délibérante acadienne pour le Nouveau-Brunswick dont les membres individuels seraient dûment élus par la population francophone. Cette idée et cette commission émanaient de la Convention 2004 de la Société acadienne du Nouveau-Brunswick qui se voulait une sorte d'États généraux de l'Acadie (Landry, 2015).

- 34 À l'heure actuelle, pour ce qui est de la vision du ministère par rapport aux ententes-cadres, celle-ci consiste principalement à y voir une dévolution de prestation de services, comme le montre cet extrait du dernier accord de collaboration avec la SANB :

Le secteur communautaire a contribué à la mise sur pied de plusieurs services publics que nous considérons aujourd'hui comme des éléments essentiels de la vitalité des communautés. Ce secteur reste encore aujourd'hui un important pourvoyeur de services dans la langue officielle en situation minoritaire. Le Ministère reconnaît cette contribution importante à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), comme en font foi les trois derniers cycles d'Ententes de collaboration conclues entre 1994 et 2009 entre le Ministère et les communautés (Patrimoine canadien, 2010).

- 35 Les acteurs mis en scène dans l'arène du mouvement acadien sont aujourd'hui pour la plupart des employés ou les membres de conseils d'administration de ces organismes. Cet état des choses nous amène ainsi à constater que le mouvement est aujourd'hui fortement professionnalisé et institutionnalisé. Ceci fait écho aux travaux de Meyer et Tarrow (1998), sauf que les organismes acadiens ont pratiquement abandonné les modes d'action typiques des mouvements sociaux du contexte actuel. Ce n'est pas tant que les

actions se sont inscrites dans une routine, mais que le mouvement social est maintenant fortement imbriqué dans les mécanismes d'action publique du domaine des langues officielles. L'action politique est principalement dirigée vers le gouvernement provincial et se fait en coulisse en tentant d'influencer les membres de l'Assemblée législative, sinon des pétitions sont parfois lancées (Landry et Bouchard, 2018). Les organismes se présentent souvent comme porte-paroles légitimes du groupe, mais sont loin de constituer des ordres de gouvernement, ce sont des groupes de pression. Notons toutefois que depuis très récemment, la SANB essaie d'aborder les critiques à son endroit selon lesquelles elle s'est éloignée de sa base citoyenne depuis les dernières décennies en tentant de mobiliser des citoyens autour d'enjeux spécifiques qui ne sont pas abordés par les organismes sectoriels (par exemple, la langue de travail dans la fonction publique). Afin d'aborder le déficit démocratique en son sein, elle vient également tout juste de mettre en place un système de vote à distance pour l'élection de la présidence afin de mousser la participation de ses membres qui ne se déplacent plus en grande foule pour assister aux assemblées générales annuelles et donner une plus grande légitimité à la présidence de cet organisme. C'est que cet organisme a dû faire face à deux restructurations en lien avec ces critiques et l'influence des autres associations sectorielles de la province (Forgues et Landry, 2018).

- 36 À notre connaissance, aucune manifestation ni campagne d'envergure n'a été lancée en lien avec la reconnaissance ou les droits des Acadiens et des Acadiennes de la province depuis plusieurs décennies. La présence de relais institutionnalisés explique très certainement le fait qu'on ne sente pas le besoin d'arriver à une forte mobilisation pour avoir l'écoute des décideurs (Oberschall, 1973). La typologie d'Oberschall avance aussi que les mobilisations sont plus susceptibles de se produire lorsque le degré de participation au pouvoir institutionnel est « segmenté », c'est-à-dire qu'un groupe ne dispose pas d'une représentation (porte-parole ou autre) auprès des autorités ou du pouvoir supérieur, or ce n'est justement pas le cas chez les Acadiens. C'est vrai qu'il n'y a pas de ministère ou de division au sein d'un ministère, outre en éducation, dédiés aux affaires francophones ou acadienne comme dans d'autres provinces et que les

organisations bilingues semblent avoir plus de succès dans leur participation à l'élaboration de politiques publiques que les organisations de langue française (Paulin, 2017). Cependant les Acadiens de la province sont représentés par plusieurs associations, ainsi que par les députés acadiens qui sont habituellement assez nombreux. Des pressions sont ainsi exercées publiquement par les personnes représentant divers organismes lorsque les droits linguistiques ne sont pas respectés, la plupart du temps en soutenant un discours légal (Landry et Bouchard, 2018). De plus, la SANB a habituellement une rencontre formelle par année avec le premier ministre afin de discuter d'enjeux touchant les Acadiens.

- 37 De plus, comme les approches de mobilisation des ressources et des processus sociaux l'ont montré, notamment en critique à l'approche des comportements collectifs (*collectif behaviour*) qui ramenait l'action collective à une question de frustrations ou de doléances collectives, le fait que le répertoire d'action comprenne de moins en moins souvent des manifestations ou d'autres actions visibles ne signifie pas à notre sens, une satisfaction générale comme le soutient Normand (2015), malgré le grand mérite comparatif de cette thèse. Dans le cas des Acadiens du Nouveau-Brunswick, il nous semble que le répertoire d'action s'explique par la forte institutionnalisation du mouvement, comprenant une représentation auprès du pouvoir, comme nous l'expliquions plus haut, et la faible organisation de la base. Les mouvements sociaux dépendent grandement des « entrepreneurs de mouvements sociaux » (Tilly, 1978 ; 2004). Les acteurs du mouvement acadien les plus professionnalisés et institutionnalisés choisissent des modes de revendications plus discrètes et il ne reste plus beaucoup de place dans l'organisation pour des actions provenant de la base.

III.2. Judicialisation de l'action militante

- 38 Le deuxième processus d'institutionnalisation est la tournure juridique de l'action collective. Goldstone (2003) a déjà montré en quoi les mouvements sociaux sont encastés dans les processus et institutions qui participent à donner forme aux partis politiques et à l'évolution des cours et des législatures, qu'il ne faille pas voir les

mouvements sociaux comme des entités totalement externes à ces institutions et mécanismes politiques. Ainsi le niveau d'imbrication des organisations du mouvement social dans les sphères d'action qui relèvent de l'appareil étatique, notamment le recours à l'action juridique plutôt qu'à la mobilisation de masse, témoigne de l'institutionnalisation dudit mouvement.

- 39 Au Canada, l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés a donné lieu à une judiciarisation de l'action politique, ce qui est particulièrement apparent en matière de droits scolaires dans la langue officielle minoritaire d'une province ou d'un territoire. Selon Thériault (1995 ; 2003), la croissance du recours aux tribunaux aurait eu l'effet d'évacuer les questions linguistiques de l'arène politique. La question de l'éducation en français était moins problématique au Nouveau-Brunswick lors de l'adoption de la Charte qui garantit le droit à l'éducation dans la langue officielle minoritaire de même que la gestion scolaire par la minorité, puisque la dualité était progressivement mise en place depuis le milieu des années 1970. Il n'y a pas eu, non plus, de procès aussi marquants que dans d'autres provinces, mais reste que le discours a pris une tournure légale depuis quelques décennies.
- 40 Les francophones du Nouveau-Brunswick jouissent en fait de protections légales supérieures aux autres minorités de langue officielle au pays. En plus des droits scolaires garantis par la Charte, la loi sur les langues officielles de la province donne le droit aux Néo-Brunswickois de recevoir les services gouvernementaux en français ou en anglais, incluant les services hospitaliers, le transport en ambulance et même dans les commerces dirigés par une société d'État comme les succursales d'Alcool N.-B. ou Cannabis N.-B. De plus, à la suite de l'échec des négociations constitutionnelles de Meech et de Charlottetown, le Nouveau-Brunswick et le Canada étaient convenus à la suite de pression de la SANB d'enchâsser les principes de la loi provinciale reconnaissant l'égalité des communautés linguistiques. L'article 16.1 de la Charte se lit comme suit :

16.1. (1) La communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits et privilèges égaux, notamment le droit à des institutions

d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion.

(2) Le rôle de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de protéger et de promouvoir le statut, les droits et les privilèges visés au paragraphe (1) est confirmé.

- 41 Cet article qui garantit des institutions propres à la minorité est souvent évoqué dans le discours visant à faire reculer le gouvernement provincial sur certaines réformes envisagés, comme ce fut le cas lors de la proposition de fusionner la Ville de Dieppe, à grande majorité francophone, avec les villes de Moncton et de Riverview, ainsi que lors de réformes qui touchaient les régies de santé (Foucher, 2012). La teneur de ce que comprennent des « institutions culturelles » et l'ouverture créée par le terme « notamment » n'ont cependant pas encore été réellement clarifiées par la cour.
- 42 Avec une loi sur les langues officielles provinciales et des droits constitutionnels, lorsque des mesures qui risquent de nuire aux services en français ou au peu d'autonomie qu'ont les Acadiens de la province en tant que groupe s'annoncent, le premier réflexe des militants et des porte-paroles des principales organisations du mouvement acadien est de souligner l'illégalité ou l'inconstitutionnalité de la chose. Les tactiques se déploient ainsi au niveau des professionnels des organisations acadiennes et dans les cas plus sérieux, de leurs avocats. Ceci peut ainsi expliquer, du moins en bonne partie, le peu de manifestations spontanées, témoignant fort probablement d'une certaine confiance en ces protections juridiques, mais surtout comme mentionné plus haut la présence de courroies institutionnalisées qui veille au respect des droits acquis.

Conclusion

- 43 Le portrait dépeint du mouvement acadien depuis les années 1990 pourrait laisser penser que ce mouvement est mort, qu'il ne reste plus rien du mouvement contestataire d'autrefois. En jetant un regard macrosociologique sur son déploiement depuis la formation d'organisations vouées à la défense des intérêts du groupe acadien,

nous constatons que la période des manifestations visibles, comme celles des étudiants dans les années 1960, et des positions fortes, comme la demande d'une division de langue française au sein du ministère de l'Éducation ou encore plus extrême, comme la proposition de création d'une province acadienne, est plutôt une exception à la trame historique.

- 44 Ce mouvement s'est développé selon son contexte. Le répertoire d'action a correspondu en grande partie à la norme et aux attentes de chaque contexte politique et historique. Ce cas illustre par ailleurs comment l'opposition entre un mouvement social et l'État n'est bien souvent que conceptuelle. Tarrow (2011, 215) souligne d'ailleurs bien cet état des faits : « Although movements usually conceive of themselves as outside of and opposed to institutions, acting collectively inserts them into complex political networks, and thus within the reach of the state »¹⁷. En effet, en institutionnalisant la lutte pour la reconnaissance des minorités francophones du pays au sein de l'appareil fédéral, les associations francophonistes se sont munies de ressources, quoi qu'on en dise, somme toute considérables. Certaines d'entre elles sont aujourd'hui pratiquement entièrement financées par le ministère du Patrimoine canadien ; c'est le cas de la SANB. Elles ont également obtenu une reconnaissance et un accès privilégié aux canaux du pouvoir public¹⁸. Aux dires de Cairns (1993), cet accès particulier à l'autorité est propre aux groupes protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. Mais nous pouvons émettre l'hypothèse que les minorités de langue officielle ont un pied de plus dans l'engrenage que tout autre groupe, compte tenu de leur imbrication dans la logique de gouvernance horizontale du gouvernement fédéral et des obligations légales rattachées avec la partie VII de la loi sur les langues officielles selon laquelle le gouvernement fédéral a l'obligation de favoriser le développement des minorités de langue officielle.
- 45 Enfin, c'est peut-être bien l'habileté des groupes à combiner à la fois la contestation et les pratiques conventionnelles d'influence qui conduit le mieux au succès d'un mouvement (Goldstone, 2003, 7). Bien qu'il y ait une résurgence de positions hostiles aux francophones au niveau provincial, peu de reculs réels n'ont été essayés jusqu'à présent¹⁹.

BIBLIOGRAPHIE

- Ancelovici M. et Rousseau S. (2009), « Présentation : les mouvements sociaux et la complexité institutionnelle », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n° 2, p. 5-14.
- Basque M. (2006), *La Société nationale de l'Acadie. Au cœur de la réussite d'un peuple*, Moncton, Les Éditions de la Francophonie.
- Bertrand G. (1998), « L'Ordre de Jacques-Cartier et les minorités francophones » dans Allaire G. et Gilbert A. (dir.), *Francophonies plurielles : communications choisies : colloques du regroupement pour la recherche sur la francophonie canadienne organisés dans le cadre du congrès annuel de l'ACFAS (Chicoutimi, 1995 et Montréal, 1996)*, Sudbury, Institut franco-ontarien, p. 13-58.
- Blake R. (dir.) (2007), *Transforming the nation: Canada and Brian Mulroney*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Cairns A. C. (1993), « The Fragmentation of Canadian Citizenship » dans Kaplan W. (dir.), *Belonging: The Meaning and Future of Canadian Citizenship*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 180-220.
- Cardinal L. (2007), « Language Politics and Horizontal Governance », *International Journal of Sociology of Language*, n° 23, p. 89-107.
- Cardinal L. et Forgues É. (dir.) (2015), *Gouvernance communautaire et innovations au sein de la francophonie néobrunswickoise et ontarienne*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Cardinal L. et Hudon M.-È. (2001), *La gouvernance des minorités de langue officielle au Canada : une étude préliminaire*, Ottawa, Gouvernement du Canada, Commissariat aux langues officielles.
- Cardinal L., Lang S. et Sauvé A. (2008), « Les minorités francophones hors Québec et la gouvernance des langues officielles : portrait et enjeu », *Francophonies d'Amérique*, n° 26, p. 209-233.
- Cardinal L., Lang S. et Sauvé A. (2009), « La coordination des langues officielles et la formulation des politiques publiques : apprendre à travailler autrement » dans Karmis D. et
- Cardinal L. (dir.), *Les politiques publiques au Canada : pouvoir, conflits et idéologies*, Québec, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 155-180.
- Charih M. (1999), « Les réformes administratives et budgétaires au gouvernement fédéral canadien : une comparaison des gouvernements Mulroney et Chrétien (1984-1997) », *Télescope*, vol. 6, n° 2.

Daigle E. (1978), *Petite histoire d'une grande idée*, Moncton, Assomption, compagnie mutuelle d'assurance vie.

Denis W. (1994), « L'État et les minorités : de la domination à l'autonomie », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, p. 133-153.

Dumont F. (1997), « Eessor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 38, n° 3, p. 419-467.

Fligstein N. et McAdam D. (2012), *A theory of fields*, New York, Oxford University Press.

Forgues É. (2007), *Du conflit au compromis linguistique : l'État et le développement des communautés francophones en situation minoritaire*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

Forgues É. et Landry M. (2018), « Quelle place pour le citoyen dans la gouvernance communautaire francophone en contexte minoritaire ? L'exemple de l'Acadie du Nouveau Brunswick », *Minorités linguistiques et société*, n° 10, p. 160-175.

Foucher P. (2012), « Autonomie des communautés francophones minoritaires du Canada : le point de vue du droit », *Minorités linguistiques et société*, n° 1, p. 90-114.

Gauvin M. et Jalbert L. (1987), « Percées et déboires du Parti acadien », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 10, n° 3, p. 13-17.

Glor E. (2001) « Has Canada Adopted the New Public Management? », *Public Management Review*, vol. 3, n° 1, p. 121-130.

Goldstone J. A. (2003), « Introduction: Bridging Institutionalized and noninstitutionalized Politics », dans Goldstone J. A. (dir.), *States, Parties, and Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-24.

Laforest R. (2011), *Voluntary Sector Organizations and the State. Building New Relations*, Vancouver/Toronto, UBC Press.

Landry M. (2013), « Esquisse d'une genèse de la société acadienne », *Recherches sociographiques*, vol. 54, n° 2, p. 305-323.

Landry M. (2015), *L'Acadie politique : histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Landry M. (2019), « L'Acadie et la Francophonie : une reconnaissance sans la nommer? », *Repenser l'Acadie dans le monde : études comparées, études transnationales – premier atelier*, Moncton, 24-27 août 2019, Université de Moncton.

Landry M. et Bouchard M.-A. (2018), « Francophone and anti-bilingualism movements in New Brunswick...rhetoric and strategies from the two solitudes », *Canada Sociological Association Annual Conference / Congrès annuel de la Société canadienne de sociologie*, Vancouver, 3-6 juin 2019, University of British Columbia.

Landry M. et McNichol D. (2018), « Déstabilisation, crise et innovation : pouvoir et restructuration du champ d'action stratégique fransaskois », *Minorités linguistiques*

et société / *Linguistic Minorities and Society*, n° 10, p. 133-159.

LeBlanc F. (2018), *Une société secrète en Acadie : L'ordre de Jacques Cartier*, Tracadie, Grande Marée.

Léger R. (2012), « Le régime linguistique canadien à l'épreuve du désir de faire société », *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, n° 45-46, p. 187-198.

Léger R. (2015), « Qu'est-ce que la gouvernance communautaire francophone ? », dans Cardinal L. et Forgues É. (dir.), *Gouvernance communautaire et innovations au sein de la francophonie néobrunswickoise et ontarienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 25-44.

Mailhot R. (1973), *Prise de conscience collective acadienne au Nouveau-Brunswick (1860-1892) et comportement de la majorité anglophone*, Thèse de doctorat, Université de Montréal.

Meyer D. et Tarrow S. (dir.) (1998), *The Social Movement Society. Contentious Politics for a New Century*, New York, Rowman & Littlefield Publishers.

Neveu É. (2019), *Sociologie des mouvements sociaux* (Édition du Kindle), Paris, La Découverte.

Normand M. (2012), *Le développement en contexte. Quatre temps d'un débat au sein des communautés francophones minoritaires (1969-2009)*, Sudbury, Prise de parole.

Normand M. (2015), *La mobilisation linguistique au Pays de Galles, en Ontario et au Nouveau-Brunswick (1962-2012) : cycles de mobilisation et rémanence dans une perspective comparée*, Thèse de doctorat, Université de Montréal.

Oberschall A. (1973), *Social Conflict and Social Movements*, Englewoods Cliffs (NJ), Pearson Education.

Pal L. (1993), *Interests of State. The Politics of Language, Multiculturalism, and Feminism in Canada*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

Patrimoine canadien (2010), *Entente de collaboration visant à favoriser le développement et l'épanouissement de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick*, Ottawa, Gouvernement du Canada.

Paulin C. (2017), « L'exercice délibératif dans le contexte de rapports linguistiques complexes : le cas du Nouveau-Brunswick », *Revue Gouvernance*, vol. 14, n° 1, p. 20-42.

Poplyansky M. (2018), *Le parti acadien et la quête d'un paradis perdu*, Québec, Septentrion.

Ravault J.-R. (1977), *La francophonie clandestine ou De l'aide du Secrétariat d'État aux communautés francophones hors Québec de 1968-1976*, rapport présenté au Secrétariat d'État, Ottawa, Gouvernement du Canada.

Reutner U. (dir.) (2016), *Manuel des francophonies*, Berlin / Boston, De Gruyter.

- Robidoux F. (1907), *Conventions nationales des Acadiens. Recueil des travaux et délibérations des six premières conventions* (vol. 1), Shédiac, Imprimerie du Moniteur acadien.
- Robillard D. (2009), *L'Ordre de Jacques-Cartier. Une société secrète pour les Canadiens français catholiques. 1926-1965*, Montréal, Fides.
- Rumilly R. (1975), *Histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal : des Patriotes au fleurdelisé, 1834-1948*, Montréal, L'aurore.
- Savoie A. (1980), « L'enseignement en Acadie de 1604 à 1907 », dans Daigle J. (dir.), *Les Acadiens des Maritimes*, Moncton, Centre d'études acadiennes, p. 419-466.
- Savoie A. (1978), *Un siècle de revendications scolaires au Nouveau-Brunswick. 1871-1971. Volume 2. Les commandeurs de l'Ordre à l'œuvre (1934-1939)*, Edmundston (sans éditeur).
- Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SANB) (1984), *Pour un nouveau contrat social. Plan d'action 1984-1989 (document de travail)*, Fonds SANB, Centre d'études acadiennes.
- Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) (2017), *L'Acadie du Nouveau-Brunswick. Plan de développement global de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (PDG) 2018-2020*, disponible sur : <https://sanb.ca/plan-de-developpement-globale/>.
- Statistique Canada (2016), *Recensement de la population*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- Tarrow S. (2011), *Power in Movement. Social Movements and Contentious Politics (Revised and Updated Third Edition)*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Thériault J. Y. (1994), « De la nation à l'ethnie. Sociologie, société et communautés minoritaires francophones », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, p. 15-32.
- Thériault J. Y. (1995), *L'identité à l'épreuve de la modernité. Écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- Thériault J. Y. (2003), « L'identité et le droit du point de vue de la sociologie politique », *Revue de la Common law en français*, vol. 5, n° 1, p. 43-54.
- Thériault J. Y. (2007), *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole.
- Thériault J. Y. (2012), « Le difficile chemin de l'autonomie », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, n° 1, p. 37-50.
- Thériault L. (1980), « L'Acadianisation de l'Église catholique en Acadie, 1763-1953 », dans Daigle J. (dir.), *Les Acadiens des Maritimes*, Moncton, Centre d'études acadiennes, p. 293-370.
- Thériault L. (1993), « L'acadianisation des structures ecclésiastiques aux Maritimes, 1758-1953 », dans Daigle J. (dir.), *L'Acadie des Maritimes*, Moncton : Centre d'études acadiennes, p. 431-466.

- Thuot J.-F. (1994), « Déclin de l'État et formes postmodernes de la démocratie », *Revue québécoise de science politique*, vol. 26, p. 75-102.
- Tilly C. (1978), *From Mobilization to Revolution*, Reading (Mass.), Addison-Wesley.
- Tilly C. (2004), *Social Movements 1768-2004*, Boulder (Colorado), Paradigm Publishers.
- Traisnel C. (2012a), « Les groupes d'aspiration "francophoniste" : jalons pour une comparaison des aspects politiques des francophonies canadiennes », dans Guilbert L. et coll. (dir.), *Mouvements associatifs dans la francophonie nord-américaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 43-68.
- Traisnel C. (2012b), « Protéger et pacifier : la politique officielle de bilinguisme canadien face aux risques de transferts linguistiques et de contestation communautaire », *International Journal of Canadian Studies*, n° 45-46, p. 69-89.
- Volpé P. (2013), *L'Ordre de Jacques Cartier en Acadie du Nouveau-Brunswick durant la Grande Dépression, 1933-1939 : Noyautage, extériorisation et nationalisme économique, mémoire de maîtrise (histoire)*, Université Laval, Québec.
- Volpé P. et Massicotte J. (2019), *Au temps de la « révolution acadienne » : Les marxistes-léninistes en Acadie*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Young R. (2001), « Le programme Chances égales pour tous : une vue d'ensemble », dans Savoie D. (dir.), *L'ère Louis J. Robichaud 1960-1970. Actes du colloque*, Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement régional, p. 23-38.

NOTES

- 1 Thériault (1994 ; 2012) qualifie les Acadiens de groupe nationalitaire, c'est-à-dire des groupes qui se situent entre la nation et le groupe ethnique.
- 2 234 055 habitants
- 3 La minorité de langue officielle selon Statistique Canada comprend les habitants des provinces et territoires majoritairement de langue anglaise ayant le français comme première langue officielle parlée et la moitié de ceux ayant le français et l'anglais et, au Québec, ayant l'anglais comme première langue officielle parlée et la moitié des habitants ayant le français et l'anglais.
- 4 29 370 habitants
- 5 4 665 habitants
- 6 2 425 habitants
- 7 Voir Landry (2015) qui porte sur les formes d'organisation sociopolitique.

- 8 Traduction de l'auteur : « Les mouvements sociaux font désormais partie de l'environnement et des structures sociales qui façonnent et donnent naissance aux partis, aux tribunaux, aux assemblées législatives et aux élections ».
- 9 Auteur de *La France aux colonies. Études sur le développement de la race française hors de l'Europe. Les Français d'Amérique, Acadiens et Canadiens* (1959) et d'*Une colonie féodale en Amérique (l'Acadie, 1604-1710)* (1877).
- 10 Pour J. Y. Thériault (2007 ; 1995), la montée de l'État (ici compris comme le palier provincial) aurait eu pour effet d'évacuer la société civile acadienne de la gestion de ses affaires et aurait par conséquent engendré la perte de sa capacité d'influencer son devenir. Comme je l'ai montré dans Landry (2015) et sans m'opposer entièrement à cette idée, je pense qu'il faille plutôt souligner le fait que la société civile acadienne se restructura selon ce nouveau contexte, qui n'est d'ailleurs pas propre au Nouveau-Brunswick, où l'État prend une place centrale dans la régulation des sphères de la société.
- 11 Voir, par exemple, Landry et McNichols (2018).
- 12 Traduction de l'auteur : « Les militants du mouvement exigent des changements sociaux fondamentaux, la reconnaissance de nouvelles identités, l'entrée dans le système politique, la destruction de leurs ennemis ou le renversement de l'ordre social – mais rarement juste une "réforme" ».
- 13 Sur le contexte entourant l'adoption de ces premières ententes-cadres, voir Léger (2015)
- 14 Cet accord, qui aurait permis au Québec qui n'avait toujours pas ratifié la *Loi constitutionnelle de 1982* de pleinement intégrer la fédération canadienne, devait être entériné par toutes les provinces avant le 23 juin 1990 pour qu'il entre en vigueur.
- 15 Autrefois la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick et aujourd'hui la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.
- 16 C'est nous qui soulignons.
- 17 Traduction de l'auteur : « Bien que les mouvements se conçoivent généralement comme extérieurs et opposés aux institutions, l'action collective les insère dans des réseaux politiques complexes, et donc à l'intérieur de l'État ».
- 18 Ces constats sont inspirés de Neveu (2019) qui souligne qu'« en institutionnalisant au sein de l'Union européenne la lutte contre les discriminations selon l'orientation sexuelle, le traité d'Amsterdam (1997) a

ainsi donné aux associations LGBT des ressources inédites. Celles et ceux qui étaient infréquentables ou indésirables dans les années 1960-1970 sont ainsi devenus des interlocuteurs reconnus, parfois même subventionnés » (emp. 1221).

19 Je désire remercier les évaluateurs ou évaluatrices anonymes pour leurs commentaires forts pertinents.

RÉSUMÉS

Français

Ce texte analyse l'institutionnalisation du mouvement pour l'avancement de la reconnaissance du français et du peuple acadien dans la province du Nouveau-Brunswick au Canada. Les Acadiens, francophones de cette province, représentent environ le tiers de la population. Ils ont acquis avec le temps des institutions, des droits linguistiques et des garanties constitutionnelles. L'objectif de ce texte est de montrer la trajectoire de l'institutionnalisation de ce mouvement pour jeter un éclairage sur l'effet structurant du rapport à l'État fédéral. Trois périodes d'actions collectives sont dégagées afin de cerner ce processus. La première période est marquée par le début de la création d'organisations vouées à la défense et la promotion des intérêts acadiens. Ensuite, l'on assistera au rapprochement de l'État fédéral en raison du contexte linguistique et du début des programmes de subvention au sortir d'une période caractérisée par des contestations plus visibles et vocales. Enfin, il se produira une imbrication des organisations du mouvement social aux processus de gouvernance horizontale au sein même de l'appareil gouvernemental, ainsi qu'une judiciarisation de l'action politique. Le regard macrosociologique offert dans ce texte montre que ce mouvement s'est développé selon son contexte. Le répertoire d'action a correspondu en grande partie à la norme et aux attentes de chaque contexte politique et historique. Ce texte montre par ailleurs qu'en institutionnalisant la lutte pour la reconnaissance des minorités francophones du pays au sein de l'appareil fédéral, les associations francophonistes se sont munies de ressources et elles ont obtenu une reconnaissance et un accès privilégié aux canaux du pouvoir public. Ce cas illustre de manière exemplaire le fait que les mouvements sociaux ne sont rarement complètement hors du champ étatique. Il rend compte des rapports complexes entre le gouvernement du Canada, le gouvernement d'une province et les minorités francophones qui sont installés sur ces territoires depuis bien avant la fondation du pays. Ce texte renforcera ainsi non seulement la pertinence de concevoir l'action politique des francophones du Canada en situation minoritaire comme des mouvements sociaux, mais jettera un éclairage sur le développement du mouvement acadien, au départ un mouvement nationaliste devenu

progressivement un mouvement de défense de droits hautement institutionnalisé et professionnalisé.

English

This paper presents an analysis of the institutionalization process of the social movement for the recognition of the French language and the Acadian people in the province of New Brunswick in Canada. Acadians, the French-speaking inhabitants of the Maritime provinces in Eastern Canada, represents one third of this province's population. The main objective is to illustrate this institutionalization trajectory while underscoring the capacity of the federal state to truly structure such a movement. The paper develops three periods which were defined by looking closely to the collective action forms. It starts with the creation of social movement organizations devoted to the defense and promotion of Acadian's interests. The second period underscores the rapprochement of the Acadian associations with the federal government in the context of the acknowledgment of the linguistic conflicts and through public funding programs, while coming out of a more open and vocal contestation period. In the last period, most of Acadian social movement organizations became embedded in horizontal management mechanism with the federal government apparatus and de judicialization of the political actions. The macrosociological view provided in this paper shows how this movement developed according to the context in which it is embedded. The repertoire of actions essentially corresponds to norms and expectations of each political and historical context. Moreover, this paper illustrates the institutionalization of the fight for the francophone minority's recognition within the federal State provided the associations representing them resources, recognition and a privileged access to the channels of public decision. In a nutshell, this case exemplifies the fact that social movements are rarely completely exterior to the state. It showcases the complex interaction between provincial governments, the federal government and the French-speaking minorities, which their presence in North America goes back further than the foundation of the country. This paper will underscore the relevance of looking at French Canadian's political actions through the lens of social movement theory, but also provide insight on the development of an Acadian movement that started as a nationalist movement, but today takes form in a highly professionalized and institutionalized language rights movement.

INDEX

Mots-clés

Acadie, francophonie canadienne, mouvements sociaux, mobilisations collectives

Keywords

Acadia, French Canada, social movements, collective mobilizations

AUTEUR

Michelle Landry

Michelle Landry est Professeure agrégée de sociologie, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les minorités francophones canadiennes et le pouvoir, Université de Moncton.

IDREF : <https://www.idref.fr/232960089>

Les régimes linguistiques à l'épreuve du territoire : le cas de l'Ontario francophone

Anne Mévellec et Linda Cardinal

DOI : 10.35562/rif.1058

Droits d'auteur
CC BY

PLAN

- I. Régime linguistique et régime territorial
 - I.1. La théorie des régimes linguistiques
 - I.2. Le régime linguistique canadien : le compromis institutionnalisé
 - I.3. Le modèle des régimes territoriaux pour saisir les dynamiques politiques locales
 - I.4. Régime territorial des Comtés unis de Prescott et Russell : fièrement francophone, forcément bilingue
- II. Études de cas : La Foire gourmande et le Festival de la *Curd*
 - II.1. La Foire gourmande : la promotion des produits locaux
 - II.2. Le Festival de la *Curd* : d'une fête d'employés à un attrait touristique majeur
- III. Régimes linguistiques et territoriaux : un modèle hybride ambigu

TEXTE

- 1 La région des Comtés unis de Prescott et Russell est située dans l'Est de l'Ontario, près de la frontière avec le Québec. L'Ontario comprend presque 15 millions d'habitants, vivant largement dans la région de Toronto (Statistique Canada, 2016). Elle comporte aussi 1,5 million de personnes qui parlent le français, réparties dans cinq grandes régions, l'Est, le Sud-Est, le Centre-Sud-Ouest, le Nord-Est et le Nord. La population francophone représente environ 5 % des habitants de la province, mais les Comtés unis de Prescott et Russell ont de particulier qu'ils comprennent 65 % de la population de la région ou 20 % de la francophonie ontarienne (Statistique Canada, 2016). Qui plus est, les Comtés unis de Prescott et Russell sont situés entre Montréal et Ottawa, ce qui en fait une région qui voit aussi passer de nombreux voyageurs sur son territoire au quotidien. Or,

comme se désolait à dire la présidente de l'Association canadienne française de l'Ontario de Prescott et Russell, il n'est pas acquis de se faire servir en français dans les commerces et les entreprises de la région (Brunette, 2015). Certes, le Canada reconnaît l'égalité du français et de l'anglais en vertu de la constitution canadienne et la *Loi sur les langues officielles*. La province de l'Ontario comprend aussi une *Loi sur les services en français*, mais que nous dit la situation dans les Comtés unis de Prescott et Russell sur l'institutionnalisation des politiques linguistiques fédérales et provinciales sur le plan local ? Comment est-ce que ces politiques se conjuguent avec les priorités des acteurs locaux sur le plan économique, social et culturel ? En outre, le paysage linguistique de la région révèle que ces dernières adoptent souvent l'anglais comme unique langue d'affichage même si la population qu'elles desservent est en majorité de langue maternelle française. Comment expliquer ce phénomène ? Est-ce uniquement l'effet d'intérêts particuliers lié au fait que l'anglais serait la langue de l'économie ?

2 Parmi les recherches qui explorent comment les politiques linguistiques s'appliquent au plan local, aux États-Unis, Sonntag (2015) a trouvé une grande concordance entre le régime linguistique national, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques et usages de langue institués au sein d'une nation donnée et les pratiques territoriales. Le laisser-faire linguistique, principe selon lequel l'État ne doit pas intervenir dans le domaine de la langue, caractérise l'approche de la langue aux États-Unis. Sonntag a montré que ce principe constitue la norme, tant sur le plan fédéral que local. En d'autres mots, l'anglais réussit à s'imposer dans l'espace politique, social, culturel et économique américain par la force des nombres. Il est ainsi avantagé par sa plus grande capacité à rivaliser avec les autres langues dans ces espaces.

3 À la différence des États-Unis, la France comprend un régime linguistique contesté. Les travaux de Harguindéguy et Cole (2009) sur les langues régionales ont noté que le régime linguistique national français repose sur le principe jacobin d'un État centralisé qui a fait du français la seule langue officielle du pays. Toutefois, celui-ci est contesté par les populations locales dans certaines régions plus fortement associées à des revendications linguistiques historiques comme la Bretagne, le Pays Basque, l'Alsace. Les études de

Harguindéguy et Itçaina (2015) sur le Pays Basque français ont montré que cette opposition permettait paradoxalement le développement et la promotion de la langue et de la culture bascophones en France.

- 4 Ces exemples révèlent des contrastes importants d'un pays à l'autre et invitent à interroger le régime linguistique canadien afin d'expliquer des comportements locaux ou des choix de priorités qui peuvent paraître à contre-courant de la représentation de la langue au Canada. À la différence des cas américain et français, le régime linguistique canadien repose sur l'idée selon laquelle la langue fait l'objet de compromis entre deux grands groupes linguistiques au pays, les francophones et anglophones (Cardinal, 2015). Ce compromis est essentiel à l'unité du pays tout comme le fédéralisme, qui confère des compétences particulières aux provinces (Smith, 2010). La langue est une compétence ancillaire au Canada, c'est-à-dire que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral peuvent adopter des lois linguistiques dans leurs champs de compétences respectifs. Ainsi, tant la langue que le fédéralisme guident l'intervention des gouvernements dans le domaine de la langue, que l'on pense à la promulgation de la *Loi sur les langues officielles* en 1969 et aux multiples lois linguistiques provinciales favorables au français depuis cette époque. Il n'y a pas de laisser-faire linguistique au Canada comme aux États-Unis, mais sur le plan local, les politiques linguistiques n'ont pas la même efficience. Le cas des Comtés unis de Prescott et Russell montre que les approches peuvent inclure le laisser-faire, en particulier sur le plan économique.
- 5 En juxtaposant les paliers fédéral, provincial et local, ce texte a pour objectif d'interroger le régime linguistique canadien par le bas, c'est-à-dire par les pratiques observables sur le terrain. Grâce à une étude originale réalisée dans les Comtés unis de Prescott et Russell en 2016, nous expliquerons comment s'opère la traduction des régimes linguistiques au niveau local et comment réagissent les acteurs locaux à l'égard de celle-ci. Nous avons choisi d'étudier le domaine agrotouristique, en particulier une activité annuelle, phare de la région, le Festival de la *Curd*¹ et la Foire gourmande, une manifestation qui a existé de 2009 à 2015 dans sa formule initiale. Les deux festivals représentent des manifestations agrotouristiques importantes pour l'économie locale, en partie rurale, des Comtés unis

de Prescott et Russell. Organisés en plein cœur de l'été, les deux festivals attirent ou ont attiré dans le cas de la Foire gourmande, les touristes et la population locale, qui se retrouvent et célèbrent les produits locaux et la culture rurale de la région. Ce sont deux activités qui permettent de témoigner de façon éloquente de la représentation de la langue et du comportement linguistique des acteurs locaux. En d'autres termes, les deux festivals constituent des occasions idéales pour explorer le lien entre le régime linguistique et le régime territorial, tel que compris par les acteurs dans les Comtés unis de Prescott et Russell. Comment ces derniers conjuguent-ils l'égalité du français et de l'anglais dans le cadre de ces activités agrotouristiques et leurs actions sur le plan local ?

- 6 En 2016, nous avons mené une étude qualitative sur le territoire des Comtés unis de Prescott et Russell. Après avoir dressé le portrait sociolinguistique et économique de la région, nous avons documenté les dossiers qui apparaissaient saillants en termes de développement économique et de langue, ce qui explique notre choix du secteur agrotouristique. Les cas de la Foire gourmande et du Festival de la *Curd* ont ainsi fait l'objet de revues de presse exhaustives permettant d'obtenir une première compréhension et de repérer leurs acteurs clés (quatre responsables politiques, trois acteurs économiques et cinq responsables du développement et de la promotion économique). Ces derniers ont été contactés et douze entrevues d'environ une heure ont été réalisées. Les entretiens ont été codés de 1 à 12. Le guide d'entrevue visait à saisir la manière dont les interviewés se représentaient l'égalité du français et de l'anglais au Canada et comment cette conception se matérialisait dans leur région. Une seconde partie de l'entretien visait plus précisément à comprendre leur rôle dans l'un des deux cas à l'étude, tout en faisant ressortir les principales dimensions du régime territorial (confiance entre les acteurs, modalité de gouvernance, action publique et publicisation). Finalement, une dernière partie invitait les interviewés à s'exprimer sur leurs représentations des rapports entre langue et économie. L'analyse du matériel documentaire ainsi que celle des douze entrevues semi-dirigées ont révélé une situation ambiguë caractérisée, souvent par le laisser-faire, même si tous affichent la fierté d'être francophones.

- 7 Pour présenter nos résultats, nous mobiliserons deux séries de travaux. La première porte sur les régimes linguistiques, en particulier le régime linguistique canadien, doublement caractérisé par le compromis politique et le fédéralisme (Cardinal, 2015 ; Smith, 2010). La seconde reprend les travaux d'Itçaina, Palard et Ségas (2007) sur les trois dimensions principales des régimes territoriaux que sont la confiance entre les acteurs, les modalités de la régulation politique ainsi que la capacité de définir des problèmes publics. En adoptant une lecture par le bas, l'article montrera comment les pratiques locales dans les Comtés unis de Prescott et Russell trouvent leur place dans le régime linguistique canadien.
- 8 L'article est organisé en trois temps. Tout d'abord, nous présenterons les éléments clés du régime linguistique canadien et ceux du régime territorial des Comtés unis de Prescott et Russell. Ensuite, nous présenterons les deux exemples de projets agrotouristiques afin d'illustrer les mises en lien entre régime linguistique et régime territorial. Finalement, nous discuterons de nos résultats de recherche et de leur portée pour l'étude des processus d'institutionnalisation des politiques linguistiques sur le plan local.

I. Régime linguistique et régime territorial

I.1. La théorie des régimes linguistiques

- 9 Une littérature, à la fois récente et féconde, propose d'interroger les conditions de formulation des politiques linguistiques grâce à l'approche des régimes linguistiques (Cardinal et Sonntag, 2015 ; 2016). En simplifiant, un régime linguistique comprend l'ensemble des représentations et des pratiques de la langue institutionnalisées et véhiculées par les locuteurs dans leur quotidien. Les régimes linguistiques s'insèrent dans une histoire, celle de l'autonomie relative de l'État. En raison de cette autonomie, les schèmes normatifs, institutionnels et administratifs qui caractérisent l'action étatique ou les traditions étatiques guident la formulation des politiques publiques linguistiques (Loughlin, 2005). Ainsi, l'État peut être conçu comme un ensemble d'institutions qui influencent la représentation

et le comportement des acteurs dans le domaine de la langue et dont l'action ne peut pas être complètement réduite au jeu des intérêts particuliers (Cardinal et Sonntag, 2016).

- 10 Cardinal et Sonntag (2016) utilisent la notion de dépendance au sentier pour analyser les régimes linguistiques. Le terme signifie que tout choix dans le domaine des politiques publiques peut influencer et contraindre les choix subséquents (Pierson, 2000). Ces choix enferment donc les politiques dans des chemins de dépendance, de relative stabilité. Par ailleurs, des événements au sein d'un pays ou sur le plan international peuvent constituer des moments tournants (*critical junctures*) et provoquer des transformations et conduire à de nouveaux choix au sein de la gouvernance étatique des politiques publiques (Lecours, 2005). Au Canada, l'avènement du mouvement indépendantiste au Québec pendant les années 1960-1970 a constitué un tel moment tournant qui a forcé à revoir les choix de politiques linguistiques fait par les différents gouvernements avant cette période (Cardinal, 2015). Entre autres, avant cette époque, les politiques existantes dans les provinces servaient surtout à restreindre la promotion de la langue française au pays. En 1972, le Québec fait du français la seule langue officielle de la province alors que l'Ontario adopte le principe qu'elle offrira des services en français à sa population « là où c'est pratique et raisonnable » (Cardinal et Normand, 2011). Or, peu de chercheurs se sont penchés sur l'échelon plus local comme les municipalités ou régions (Cardinal et Mévellec, 2017) afin d'explorer les processus d'institutionnalisation des politiques linguistiques dans un tel contexte. Au Canada, de nombreux travaux ont étudié le Québec et le Canada dans son ensemble, mais peu de chercheurs se sont concentrés sur l'Ontario. Le contexte canadien demande aussi à être interrogé par le bas.

I.2. Le régime linguistique canadien : le compromis institutionnalisé

- 11 Les chercheurs en politique canadienne s'accordent pour dire que le Canada est caractérisé par un compromis politique, celui d'un pays créé à partir de deux peuples fondateurs (anglophones et francophones) et quatre provinces initiales (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario et Québec) (Cardinal, 2015 ; Smith, 2010 ;

Romney, 1999). Lors de sa création, en 1867, le modèle fédéral apparaissait comme la solution institutionnelle permettant d'accommoder les diversités culturelles, religieuses et linguistiques (McRoberts, 1995). Le compromis doit aussi être compris comme une forme de conciliation reposant sur des arrangements entre les deux principaux groupes linguistiques – anglophones et francophones (Smith, 2010). Dans ce double contexte de fédéralisme et de compromis, la langue a été conçue comme une compétence ancillaire, c'est-à-dire qu'elle n'appartient à aucun palier de gouvernement spécifique. Comme susmentionné, les gouvernements fédéral et provinciaux sont en mesure de légiférer en la matière de façon relativement autonome. Pour sa part, la politique fédérale s'applique partout au pays dans les champs de compétences du gouvernement canadien ou dans ses rapports avec les citoyens pour leurs services fédéraux – citoyenneté, immigration, justice, emploi – et au sein de ses institutions – Parlement, sociétés de la Couronne et fonction publique fédérale.

- 12 La province de l'Ontario a adopté plusieurs lois visant à reconnaître des droits linguistiques à sa communauté francophone. Mentionnons, en 1984, la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, qui officialisent le français et l'anglais comme langue des tribunaux. En 1986, le gouvernement de l'Ontario promulgue la *Loi sur les services en français* qui permettra aux francophones vivant dans des régions désignées par le gouvernement de la province de recevoir des services en français. À ce jour, il existe 26 villes et régions désignées dans lesquelles les francophones peuvent recevoir les services de 28 ministères provinciaux dans leur langue². Pour être « désignées », ces villes doivent accueillir plus de 5 000 résidents francophones (comme c'est par exemple le cas de Toronto, Ottawa ou Sudbury) alors qu'on doit trouver 10 % de francophones dans la population des régions désignées (comme c'est le cas des Comtés unis de Prescott et Russell). Dans ces villes et territoires, les municipalités qui offrent des services au nom de la province (par exemple, le logement social, des services de garde ou encore le programme Ontario au travail dans le domaine de l'aide sociale) doivent le faire en anglais et en français. Toutefois, cette obligation ne touche pas les services municipaux au sens strict.

- 13 Comme on peut le voir, en centrant l'analyse principalement sur l'échelon fédéral et provincial, il manque à ce bilan de la situation ontarienne la manière dont le régime linguistique se déploie au niveau local. Il convient d'arrimer ce dernier avec l'approche des régimes territoriaux.

I.3. Le modèle des régimes territoriaux pour saisir les dynamiques politiques locales

- 14 En s'inspirant à la fois des travaux sur le développement économique local (Trigilia, 2002) et les régimes urbains (Stone, 2005), Itçaina et Palard (2007) ont formulé le concept de régime territorial. Au même titre que l'idée de gouvernance territoriale (Pasquier, Simoulin et Wisbien, 2013), les régimes territoriaux invitent à penser le territoire comme le résultat dynamique d'institutions, d'acteurs et de culture. Les réseaux d'action collective au sein de ces régimes sont à leur tour cimentés par la *confiance* entre les membres, ils influencent les modalités de *régulation* territoriale et la définition des *problèmes publics*, soit ceux pris en charge par les autorités publiques.
- 15 En premier lieu, la confiance collective, souvent fondée sur une référence identitaire, permet aux individus de collaborer par-delà leurs positions ou intérêts variés. En cela, la confiance participe du capital social territorial. Elle s'exprime à travers la présence et les dynamiques qui animent les réseaux du territoire étudiés. Il importe alors non seulement de mettre au jour un « héritage » ou encore un stock de réseaux existants, mais de comprendre les dynamiques et les évolutions qui les caractérisent. Dans son étude sur le cas basque, Itçaina (2010) identifie quatre facteurs qui ont servi de terreau à l'économie sociale, entendue comme un ensemble de pratiques et de représentations se situant entre la sphère marchande traditionnelle et des formes de redistributions publiques. Ces facteurs sont d'ordre religieux, culturel, politique et économique. Ils interviennent tous dans le succès de l'économie sociale basque.
- 16 La deuxième variable du régime territorial est celle de la régulation politique. Elle vise plus spécifiquement le mode de gouvernance

territoriale. Si les institutions politico-administratives y sont centrales, ce sont leurs interactions avec les acteurs non étatiques qui fondent le modèle de gouvernance territoriale. La régulation politique capture donc les relations, alimentées par la confiance, qui procurent un cadre stabilisé pour l'action collective.

- 17 Finalement, le régime territorial intègre un questionnement sur les modalités (les lieux et les processus) de la construction des enjeux en tant que problèmes publics puis en termes politiques. Pour ce faire, Itçaina (2010) reprend à son compte les définitions de Lascoumes et Le Galès (2007), soit qu'un problème public exige la mobilisation des acteurs pour inscrire l'enjeu au sein du débat public afin qu'il devienne un sujet d'intérêt constitué de controverses et de positions. Ainsi, le problème peut devenir un enjeu politique et produire une visibilité suffisante pour qu'il acquière « une capacité d'interpellation telle que des acteurs qui n'étaient pas initialement concernés par l'enjeu prennent des positions et argumentent en sa faveur ou contre lui » (Itçaina, 2010, 34).
- 18 Ce modèle tripolaire procure un outil pertinent pour explorer les dynamiques politiques locales canadiennes. Il invite à dépasser à la fois une vision strictement juridique des politiques, ainsi qu'une approche strictement utilitaire ne reposant que sur des enjeux d'intérêts. En observant les institutions et les acteurs du territoire, l'approche fait aussi une place centrale à la culture, en plaçant dans la confiance les soubassements de l'action collective et publique territoriale. Dans la section suivante, nous présentons le régime territorial de la région des Comtés unis de Prescott et Russell.

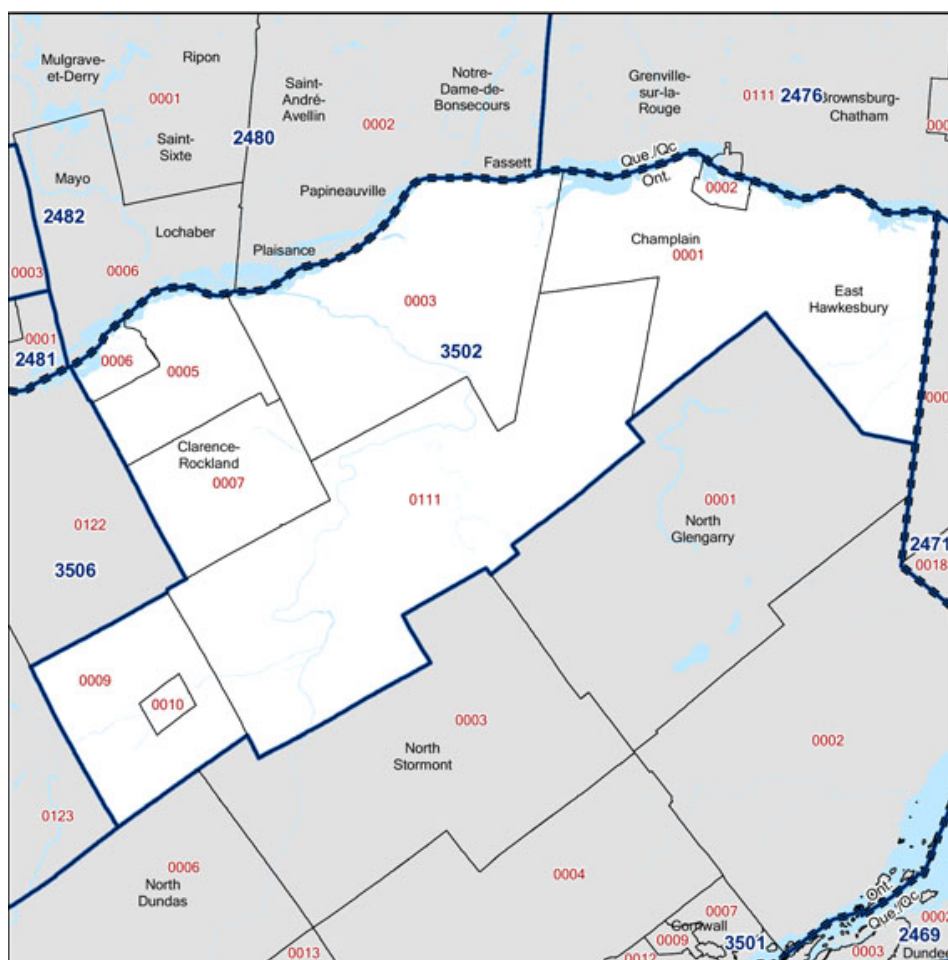
I.4. Régime territorial des Comtés unis de Prescott et Russell : fièrement francophone, forcément bilingue

- 19 Le régime territorial qui nous intéresse est celui des Comtés unis de Prescott et Russell, un territoire situé dans l'Est ontarien, entre Ottawa et Montréal et une région désignée au sens de la *Loi sur les services en français de l'Ontario*. Peu de travaux universitaires se sont penchés sur cette région, que ce soit pour explorer son tissu social, économique ou encore linguistique (voir néanmoins Andrew,

Archibald, Caloren et Denis, 1986 ; Gagnon, 2013). La qualification du régime territorial présentée ici gagnerait à être affinée à l'aide d'autres recherches. Néanmoins, sur la base du travail empirique réalisé, il est possible de documenter les trois principales variables du régime territorial proposées par Itçaina et Palard (2007).

- 20 *La confiance dans les Comtés unis de Prescott et Russell* : Le capital social territorial des Comtés unis de Prescott et Russell est doublement marqué par la ruralité et la présence d'un important réseau d'institutions francophones. Rappelons d'abord que, selon Statistique Canada (2016), il s'agit d'une communauté de 89 333 personnes occupant un territoire de 2 000 km². Cette communauté est surtout très homogène. Seuls 4 030 habitants des comtés (4,5 %) sont issus de l'immigration. Le tissu urbain est caractérisé par trois petites villes : Hawkesbury, Clarence-Rockland et Casselman. Avec un territoire essentiellement rural, le secteur économique principal est agricole, même si la population citadine, comme à Hawkesbury, est principalement ouvrière.

Carte 1



(Statistique Canada, s.d.)

- 21 Les Comtés unis de Prescott et Russell se distancient du diagnostic généralement porté sur les territoires ruraux francophones canadiens. Certains auteurs (Gilbert, 2010) notent que les espaces ruraux souffrent d'un déficit d'institutions (collèges, universités, hôpitaux, institutions culturelles, médias...), ce qui n'est pas le cas des Comtés unis de Prescott et Russell. Proches d'Ottawa, les francophones de la région disposent directement sur le territoire ou ont accès à proximité à un nombre important d'institutions francophones en matière d'éducation (conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, conseil catholique du centre-Est ontarien, le campus Alfred de la Cité collégiale), de santé (hôpital Montfort) ou encore de culture (le centre culturel le Chenail). Or ces institutions francophones ne se contentent pas de proposer une offre de services en français. Elles sont aussi les points d'ancrage du capital social

francophone de la région. En effet, la composition des différents conseils d'administration de ces institutions (hôpital, festival, chambre de commerce, etc.) alimente un réseau d'interconnaissance et de confiance entre ces institutions. Ainsi, même rurale, il s'agit d'une communauté francophone bien outillée sur le plan institutionnel. Au sein de ce réseau d'acteurs, les agriculteurs disposent d'un poids important dans la vie politique – ils jouent un rôle important dans la vie publique de la région par l'entremise de leur association – l'Union des cultivateurs franco-ontariens³. La pérennité de l'activité agricole, le maintien d'un mode de vie rural, la sécurisation de la valeur foncière font partie des valeurs centrales qu'ils portent dans les diverses instances politiques et institutionnelles.

- 22 *La régulation politique dans les Comtés unis de Prescott-Russell* : Les municipalités ontariennes reflètent en partie le modèle municipal canadien traditionnel (Chiasson et Mévellec, 2014). Ce dernier est caractérisé par deux principaux éléments : les relations municipalités-province et les formes ambiguës de la politique municipale. En effet, rappelons qu'au Canada, les municipalités ne disposent d'aucune protection constitutionnelle et découlent uniquement du bon vouloir des provinces, ces dernières peuvent en modifier à loisir le nombre, ou la forme. Historiquement issues d'un processus de déconcentration/décentralisation, leurs compétences propres sont liées à la propriété – routes, eau, déneigement, égouts, piscines. Toutefois en Ontario, elles ont conservé ou reçu des compétences dans le domaine social – garderies, ambulances, institutions de soins de longue durée, police locale – qui sont importantes, puis obtenu une compétence générale en 2003. En lien avec ces compétences, leur mode de financement dépend essentiellement des impôts fonciers et des transferts gouvernementaux. Cette caractéristique fiscale ancre une conception du développement économique qui tire une grande partie de sa pertinence de la valeur foncière qu'il génère. La seconde caractéristique du modèle municipal réside dans une vision apolitique des municipalités. La figure dominante de l'élu local est celle d'un indépendant, représentant ses commettants et qui serait guidé par un certain pragmatisme dénué d'idéologie politique. Ainsi, la figure du notable, c'est-à-dire de candidats qui sont élus davantage

sur la base de leur réputation sociale locale que sur celle d'un programme, s'applique bien au contexte municipal ontarien (Abélès, 1989).

- 23 Dans le cas des Comtés unis de Prescott et Russell, le modèle municipal comprend deux échelons : on trouve huit municipalités regroupées dans un comté. Cette structure intermunicipale est financée par quotes-parts des membres et transferts de la part du gouvernement provincial. Composée d'élus municipaux délégués, elle ne dispose d'aucun pouvoir de taxation directe. En Ontario, les comtés peuvent offrir plusieurs types de services dont ceux de planification de services communs (par exemple, transport collectif, gestion des déchets, infrastructures et réseaux artériels). Ils sont également appelés à assumer un rôle de coordination des interventions municipales à l'intérieur de leurs frontières. La présidence de ces comtés a pour mission de favoriser la cohésion au sein du territoire, tout en agissant comme porte-parole de la région auprès des autres ordres de gouvernement. Ce mandat est d'autant plus difficile qu'il existe un roulement potentiel dans le personnel élu composant les conseils de comtés, et que la présidence est mise en élection chaque année.
- 24 Au cours des entrevues menées dans les Comtés unis de Prescott et Russell, le comté est apparu comme l'échelon levier d'une action publique menée en partenariat avec des acteurs privés ou à but non lucratif. Toutefois, ce n'est pas sans être traversé par des formes de concurrences qui se déploient entre le municipal et le comté, ou entre les municipalités elles-mêmes. En effet, malgré leur collaboration au sein du comté, les municipalités sont toujours en concurrence. Au cours des entrevues, nous avons constaté l'existence d'une culture de clocher très forte, par exemple pour attirer des entreprises dans les parcs industriels des différentes municipalités, ou encore pour contester des investissements du comté dans des programmes qui ne se touchent pas directement la municipalité. On peut penser ici à un soutien financier des Comtés unis de Prescott et Russell pour le festival de la rivière des Outaouais, contesté par les maires des municipalités non concernées. Selon une personne interviewée, « les maires défendent les finances et les taxes » (Entretien 7). L'adhésion des acteurs locaux à des projets collectifs n'est pas acquise.

- 25 Cette concurrence n'est pas que discursive, elle se matérialise aussi dans des programmes d'action publique, comme l'illustre bien le secteur de l'agrotourisme. Ainsi, chaque échelon (municipal et comté) développe ses propres outils de développement économique. Alors que les Comtés unis de Prescott et Russell ont un plan régional, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario favorise des plans municipaux. Ce faisant, selon l'une des personnes interviewées (Entretien 9), le gouvernement provincial instaure une certaine concurrence entre les municipalités qui sont en compétition entre elles auprès des mêmes programmes gouvernementaux. Parallèlement à ces démarches municipales, les Comtés unis de Prescott et Russell sont les principaux bailleurs de fonds de deux organismes sans but lucratif (OSBL) : Tourisme Prescott et Russell et le Réseau agroalimentaire de l'Est ontarien (RAEO), qui appuient les entreprises de la région.
- 26 *Tourisme Prescott Russell* comprend près de 100 entreprises. Son mandat est de favoriser le développement de ses membres en faisant la promotion touristique de la région. Outre son site internet⁴, l'organisme publie un guide annuel de la région et une carte vélo et offre un programme de signalisation pour les entreprises. Plus généralement, cet OSBL fait la promotion de l'image de marque régionale ainsi que des attraits touristiques spécifiques (festival, événements) dans médias traditionnels ontariens et québécois ainsi que dans les médias sociaux.
- 27 Pour sa part, le *Réseau agroalimentaire de l'Est ontarien* (RAEO) est plus directement associé aux Comtés unis de Prescott et Russell, même s'il a été initié par le Réseau de développement économique et d'employabilité de l'Ontario (RDÉE), avant d'être récupéré par les Comtés. Plus précisément, le projet est né en 2007 et a été mis en place en 2011 en collaboration avec l'Union des cultivateurs franco-ontariens. Il regroupe aujourd'hui environ 105 membres. La mission du réseau est de soutenir les entreprises du secteur agroalimentaire de la région, en facilitant les relations entre les différents acteurs et en aidant la commercialisation des produits. Pour ce faire, il offre un service d'étiquetage nutritionnel pour les petits producteurs ; il distribue une carte des aliments locaux aux visiteurs et a mis en place un partenariat avec certaines chaînes d'épicerie afin d'y placer des « comptoirs de produits locaux »⁵. Bien que le Réseau couvre

l'ensemble de l'Est ontarien, les Comtés unis de Prescott et Russell semblent être les plus actifs dans le soutien à cet organisme. Le Réseau témoigne de la rencontre d'un enjeu social (la mise en valeur des producteurs agroalimentaires) et la reconnaissance que cet enjeu est suffisamment important pour que les Comtés unis de Prescott et Russell s'en saisissent et le soutiennent.

- 28 À ceux-ci, il convient d'ajouter un acteur fédéral, le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE). Fondé en 1997, il regroupe aujourd'hui 12 organismes provinciaux et territoriaux hors Québec. Son mandat est de soutenir la prospérité des communautés francophones et acadiennes en mobilisant la langue française et le bilinguisme comme leviers de développement économique et d'employabilité. Le RDÉE Ontario existe depuis 2001 et est devenu la Société économique de l'Ontario (SAO) en 2017. Son mandat consiste à soutenir la vitalité et la pérennité des communautés francophones en soutenant le développement économique et l'employabilité. Pour ce faire, il appuie les communautés francophones dans le développement et la planification de projets de nature économique. La SAO a clairement identifié le tourisme et l'agroalimentaire comme deux des secteurs économiques porteurs pour les francophones, le troisième étant le secteur public. La SAO ne finance pas directement des entreprises mais des projets de mise en valeur ou des outils collectifs pour des groupes d'entreprises. Ainsi, le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de soutenir l'économie pour soutenir la langue de la minorité mais sans le faire de façon directe. Le système de gouvernance esquissé ci-haut décrit bien les acteurs privés, municipaux ou de comtés, ainsi que provinciaux engagés dans le développement économique du milieu et montre l'existence des différents ordres et paliers engagés dans celui-ci.
- 29 *Construction des problèmes publics et politiques* : Afin d'illustrer comment les problèmes publics et politiques sont construits dans le régime territorial des Comtés unis de Prescott et Russell, nous avons choisi ici de revenir sur quelques cas qui montrent une problématisation variable de la question du français. Le premier exemple est celui de la mobilisation autour du principe de l'affichage bilingue qui a démarré en 2010 dans la municipalité de Russell et qui a rebondi dans la municipalité voisine de Rockland. Protestant contre l'affichage unilingue anglais dans ces municipalités, les citoyens

exigeant plus de bilinguisme ont eu gain de cause et fait adopter des règlements à cet effet. Initialement porté par un entrepreneur privé, cet enjeu a été repris par la municipalité pour en faire l'objet d'un règlement municipal. Ce dernier prévoit que les affiches extérieures des nouveaux commerces doivent désormais être rédigées en français et en anglais, même si le nom de compagnie peut rester unilingue. Contesté devant les tribunaux ontariens à deux reprises, la municipalité a eu gain de cause légitimant ainsi son action et offrant un modèle à suivre pour les municipalités du reste de la région de l'Est-ontarien (Dupuis, 2014, 5-6). Or, le modèle n'a pas été suivi puisque seules quatre municipalités sur les huit qui composent les Comtés unis de Prescott et Russell sont aujourd'hui dotées d'un tel règlement (Rockland, Casselman, Russell et La Nation).

- 30 Cet exemple montre une capacité d'action collective au cours de laquelle l'action privée est relayée par une mobilisation politique. La cause francophone est ici construite au cœur de la problématique de l'affichage et permet de cimenter l'action. Cette centralité de la langue française n'est toutefois pas toujours au cœur des problèmes publics territoriaux étant donné l'absence d'effet d'entraînement dans le reste des Comtés unis de Prescott et Russell. En effet, les entrevues menées avec les acteurs du développement régional ont permis de mettre au jour un diagnostic commun au sujet de la région. Tout d'abord, pour plusieurs d'entre eux, il s'agit d'un territoire couloir entre Ottawa et Montréal qui, de fait, manque de visibilité et d'attraits pour s'imposer entre ces deux métropoles. Or, il pourrait au contraire devenir un « terrain de jeu » pour ces deux pôles urbains. Ensuite, l'identité linguistique des Comtés unis de Prescott et Russell est méconnue : les Québécois pensent qu'on y parle l'anglais. Comme l'indique un des agents de développement : « c'est à nous de créer une image, une identité pour nous distinguer : vivre, travailler, jouer en français » (Entretien 8). Finalement, le territoire des Comtés unis de Prescott et Russell est de plus en plus déséquilibré. À l'Ouest, en périphérie d'Ottawa, les municipalités s'urbanisent et deviennent peu à peu un dortoir pour la main-d'œuvre bilingue ou anglophone, qualifiée travaillant dans la capitale fédérale. À l'inverse, à l'Est, les municipalités restent essentiellement rurales et y sont plutôt en décroissance. Par contre, elles conservent leur caractère francophone (même si lui aussi en décroissance lente). Cette

problématisation commune de la situation territoriale ne permet pas pour autant de structurer une mobilisation forte autour d'enjeux saillants. Le cas du Collège agricole Alfred est à ce titre exemplaire. Créé en 1982, il résulte de la mobilisation d'agriculteurs de la région ainsi que de l'Union des cultivateurs franco-ontariens. Il devient au fil des décennies, un établissement incontournable pour la relève agricole franco-ontarienne. Conservant son caractère francophone, il est repris en 1996 par l'Université de Guelph qui décide toutefois de s'en désengager en 2013. Grâce à une aide financière du gouvernement provincial, le collège est maintenu à flot en se retrouvant sous l'égide de la Cité collégiale, une autre institution francophone d'Ottawa. S'il y a un constat commun sur le fait de perdre une institution comme ce collège agricole, la capacité à transformer ce constat en réponse n'est pas au rendez-vous. Pour plusieurs observateurs, puisque l'éducation ne fait pas partie de leur champ de compétences, les Comtés unis de Prescott et Russell refusent d'y investir les 10 millions nécessaires. Finalement, lorsqu'un nouveau projet de redéveloppement est mis sur pied en 2017, les élus locaux ne l'appuient que de manière prudente (Ketterling, 2017).

- 31 Ces différents exemples illustrent bien la difficulté d'affirmer la dimension linguistique des problèmes publics territoriaux. À ce titre, le milieu politique municipal évoque surtout son bilinguisme. Il est aussi conscient du rapport de force entre les anglophones et les francophones, mais ce dernier est rarement, dans nos entrevues, exprimé sous la forme d'un affrontement, d'une lutte ou même d'un problème. Les francophones semblent avoir intériorisé ce rapport de force et agissent de façon à ne pas le réifier. Ainsi, il y a un souci de conciliation, de « respect » de la population anglophone dans le fonctionnement quotidien des institutions régionales. À titre d'illustration, l'un des maires francophones insiste sur le fait que « notre minorité anglophone, il faut la respecter [...] les anglophones ne vont jamais [...] mentionner (si un bien ou service est fourni uniquement en français), ils veulent être politiquement corrects » (Entretien 4). De façon tout à fait représentative, une intervenante en développement économique déclare à la fois que le français, sa langue maternelle, est important pour elle et que l'idéal bilingue canadien est un défi quotidien. Toutefois, elle souligne, comme plusieurs autres participants, que les francophones sont tous

bilingues, et peuvent de façon pragmatique, passer à l'autre langue en présence d'anglophones : « ce n'est pas un problème, on switch à l'anglais si nécessaire » (Entretien 8).

- 32 Ces exemples montrent la prudence des acteurs ou leur difficulté à lier la question linguistique aux problèmes qui les préoccupent sur le plan local. Le régime territorial qui semblait ainsi favorable à la présence du français se révèle affaibli quand viennent les enjeux de politisation de la langue. Or, l'absence de problématisation publique ou politique laisse toute latitude aux comportements individuels et pragmatiques. C'est à la lumière de ce régime territorial ambiguë que nous analysons deux projets agrotouristiques : la Foire gourmande et le Festival de la *Curd*.

II. Études de cas : La Foire gourmande et le Festival de la *Curd*

- 33 Les deux projets qui sont présentés dans les lignes suivantes ont en commun la volonté de valoriser les productions agroalimentaires des Comtés unis de Prescott et Russell, ainsi que d'organiser des événements qui se dérouleraient principalement en français. Toutefois, par-delà ces similitudes, la Foire gourmande et le Festival de la *Curd* sont issus d'initiatives très différentes : public dans le premier cas, privé dans le second. En outre, la place qu'ils accordent au français n'est pas non plus la même : alors que la Foire gourmande est issue d'un financement visant la promotion des affaires économiques francophones, le Festival de la *Curd* se veut en priorité un événement de type communautaire au bénéfice d'une communauté locale agricole francophone.

II.1. La Foire gourmande : la promotion des produits locaux

- 34 Le contexte d'apparition de la Foire gourmande est celui de la transformation plus générale du marché agroalimentaire. Selon plusieurs personnes interrogées, les consommateurs portent une plus grande attention à l'origine et à la qualité des produits lorsqu'ils sélectionnent leurs aliments. Parallèlement à cette tendance, le tissu

économique agroalimentaire des Comtés unis de Prescott et Russell est fondé sur des microentreprises issues des tentatives de diversification des producteurs agricoles. Ces dernières pratiquent souvent une vente directe « à la ferme ». Le réseau agroalimentaire de l'Est ontarien (RAEO) est le dispositif visant à les regrouper. La Foire gourmande est l'un des projets mis de l'avant par le RAEO.

- 35 L'idée d'une foire alimentaire est issue d'une expérience à succès qui se déroule sur le territoire transfrontalier de l'Abitibi-Témiscamingue (Québec) et du Nord-Est ontarien depuis 2002⁶. On y retrouve les mêmes composantes : la valorisation des producteurs locaux et la mise en scène de la frontière. En effet, la Foire gourmande des Comtés unis de Prescott et Russell a initialement été développée sur les deux rives de la rivière des Outaouais. Cette stratégie permettait de bénéficier de financements québécois (via la Table agroalimentaire de l'Outaouais) en plus de ceux du RAEO. En outre, la Table est, jusque 2015, surtout reconnue par ses partenaires institutionnels. Le personnel y est stable, ce qui, comme l'indique un agent de projet, n'est pas le cas du côté du réseau ontarien. Les coordonnateurs se succèdent sans réussir à consolider une vision à moyen terme pour l'évènement. Lors de ses premières éditions, la Foire gourmande s'est déroulée sur deux sites (un au Québec et un en Ontario, reliés par un traversier mis à disposition des visiteurs). Cette double localisation était rendue nécessaire par les réglementations provinciales liées à la transformation de la viande et du lait qui empêchaient la circulation des aliments produits de façon artisanale à travers la frontière.
- 36 Faute de fonds propres, ce sont les Comtés unis de Prescott et Russell qui financent et soutiennent le RAEO, et par là même la Foire gourmande. D'autres financements proviennent des partenaires provinciaux dont la fondation Trillium de l'Ontario qui investit dans des organismes sans but lucratif dont les projets visent à construire des communautés « saines et dynamiques » (fondation Trillium de l'Ontario, s.d.), ou encore le programme Fêtons Ontario ! qui ne vise pas spécifiquement les initiatives francophones mais qui peut accueillir des projets de financement. De façon paradoxale, alors que le fédéral via le RDÉE de l'époque est à l'origine du RAEO, il n'est pas présent dans le financement de la Foire gourmande. La dimension linguistique y est, dès le départ, dans une situation ambivalente. Toutefois, le RAEO est composé à 70 % de producteurs francophones.

- 37 La Foire gourmande, dans sa formule interrives, a eu lieu pendant cinq années. Deux principales leçons, en matières économique et linguistique, peuvent être tirées de ces années. Premièrement, la rentabilité des investissements publics engagés par les Comtés unis de Prescott et Russell dans la Foire gourmande est difficile à démontrer aux élus. Comme l'explique l'un des responsables du tourisme, même s'il fait la tournée des conseils municipaux pour montrer le bilan annuel, il n'y a pas de données statistiques ou financières précises sur les retombées économiques directes et indirectes à l'échelle des Comités unis de Prescott-Russell. Les seules données disponibles le sont pour l'ensemble de la région touristique qui inclut Ottawa. Le RAO, comme Tourisme Prescott-Russell dépend des autodéclarations des producteurs. De plus, selon un autre agent de projet, les chiffres de fréquentation publiés étaient plutôt des estimations hautes : « on boostait (gonflait) les chiffres. Jamais on n'a eu 9 000 personnes, peut-être 1 500 au plus ». Ainsi, l'absence de « rentabilité » démontrée favorise une certaine remise en cause du financement de l'évènement au sein des partenaires municipaux et des Comtés unis de Prescott de Russell. Dans le même ordre d'idées, le déficit budgétaire de la Foire gourmande semble être dû aux coûts des navettes, traversiers et chapiteaux. Ces dépenses de logistique ne peuvent être couvertes par des subventions extérieures (qui ne financent que des activités, et le plus souvent des nouvelles initiatives). Ainsi la dépendance au financement des Comtés unis de Prescott et Russell s'installe. Pour certains élus, les producteurs devraient davantage assumer les coûts de cette activité : « il faut que les participants s'impliquent plus, il faut que l'argent vienne des exposants » (Entretien 4). Pour le RAO, l'absence de rentabilité financière de la Foire éloigne également la perspective d'être plus autonome vis-à-vis des Comtés unis de Prescott et Russell.
- 38 Pourtant, pour certains de nos interlocuteurs, la collaboration interrives avait aussi un lien avec le marquage linguistique de la Foire gourmande. « C'était de bons échanges entre l'Outaouais et l'Ontario. Aussi près qu'on soit du Québec, on n'est pas encore vu par le Québec comme existant, comme un groupe [francophone] important. [La Foire gourmande] permettait de faire des affaires en français, de montrer que c'était possible » (Entretien 9). Toutefois, pour les organisateurs, la question de la langue est rapidement mise de côté :

« on ne veut pas exclure les anglophones de l'évènement. Il y a une volonté d'être bilingue même si avec le Québec, on est plutôt associé à la francophonie. Mais on ne le présente pas comme un évènement francophone spécifiquement » (Entretien 6). La dimension francophone, bien que présente, reste sous-entendue dans la mise en marché de la Foire (Entretien 12). Pour d'autres acteurs du développement économique, la situation est encore plus claire : « ce n'est pas une affaire de langue, mais de développement économique. 70 % des gens en agroalimentaire sont francophones » (Entretien 11).

- 39 Dès 2014, la gouvernance des régions du Québec est mise à mal par plusieurs réformes institutionnelles (Mévellec, Chiasson, Fournis, 2017). Les fonds québécois ne sont plus disponibles pour soutenir la Foire gourmande dans sa forme existante. Néanmoins, il semble que ce changement de situation du côté québécois ait servi de prétexte aux responsables ontariens pour transformer considérablement la Foire gourmande. En prenant acte du retrait de leurs partenaires québécois, les acteurs ontariens repensent l'évènement, d'un seul côté de la rive, et développent une nouvelle stratégie de positionnement. La nouvelle version de la Foire gourmande est alors associée à un évènement déjà existant depuis 2011 (le Festival de la Rivière des Outaouais, qui accueille des activités phares comme la course de bateaux *Poker Run*). Cette stratégie permet de diminuer la contribution financière des Comtés unis de Prescott et Russell (fin des frais de traversier interrives et partage avec le Festival de la Rivière des Outaouais des coûts de logistique comme ceux du chapiteau, de la sécurité, etc.). Elle permet aussi de consolider son attractivité (la Foire gourmande bénéficie du Festival et vice versa). Finalement, grâce à ces économies d'échelle, les financements sont investis pour développer de nouvelles activités comme la présence d'un chef cuisinier de renom (Chuck Hughes, de Montréal), afin d'attirer de nouveaux visiteurs. En 2015, 18 exposants ont participé à cette nouvelle mouture de la Foire gourmande. Moins nombreux qu'aux éditions précédentes, la nouveauté du site et de la formule (avec des frais d'inscription désormais de 300 \$) semble avoir effrayé plusieurs producteurs. Par ailleurs, il n'y a toujours pas de données précises sur les retombées économiques de l'évènement pour les producteurs, ni sur le site ni au cours de l'année. Enfin, pas plus que dans sa formule initiale, la Foire gourmande ne s'affiche comme une

manière de faire des affaires en français. Au contraire, la présence en 2015 du chef montréalais Chuck Hugues, qui anime une émission de cuisine sur une chaîne canadienne anglophone (*cooking channel*) a, semble-t-il attiré beaucoup d'anglophones, même si les organisateurs évoquent plutôt une majorité des visiteurs francophones ou bilingues.

II.2. Le Festival de la *Curd* : d'une fête d'employés à un attrait touristique majeur

40 La création de la fromagerie St-Albert remonte à plus d'un siècle, lorsqu'en 1894 les producteurs de cheddar de la municipalité de St-Albert se sont regroupés en une coopérative (*the St-Albert Co-operative cheese manufacturing association*). En 1994, pour fêter le centenaire de la fromagerie, la coopérative organise un banquet pour ses membres. À la suite de ce succès, le conseil d'administration a décidé de pérenniser cet événement pour faire la promotion de l'entreprise. Le festival n'est seulement jugé sur sa rentabilité immédiate : « pas pour rapporter de l'argent, mais pour faire de la promotion » (Entretien 10). Ainsi, le Festival de la *Curd* est d'abord et avant tout conçu comme une fête par et pour les employés de la fromagerie. Encore aujourd'hui, ces derniers ne paient pas pour participer au festival, leur badge d'employés ou d'anciens employés faisant office de ticket d'entrée. Si le festival a grandi, il prend place dans une communauté initiale homogène (agricole et francophone). Le fait que le Festival de la *Curd* soit si imbriqué dans un village et associé à un fleuron économique local semble avoir aidé à en faire un attrait touristique plus durable que d'autres manifestations comme la Foire gourmande.

41 Les chiffres de participation publiés dans les médias locaux indiquent une croissance continue du nombre de visiteurs au Festival de la *Curd*. De 6 000 personnes en 1995, on en comptait 40 000 en 2009. Si les bénéfices permettent rapidement au festival « d'éponger le déficit encouru par les nombreuses activités offertes gratuitement » (Casimiro, 1996), le modèle d'affaires évolue au fil des éditions. Une partie des bénéfices est reversée à la fondation du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEEO) (Bélanger, 2002). Le Festival de la *Curd* amasse ainsi près de 70 000 \$ en subventions, ce

qui permet à l'activité de croître et de se développer. Peu à peu, ce sont des musiciens plus connus, Québécois pour une bonne part, qui animent les spectacles. Les organisateurs estiment que de plus en plus de gens de l'extérieur de l'Est ontarien, notamment d'Ottawa et de Gatineau, participent aux activités. Le Festival de la *Curd* propose aussi de nouvelles activités : rodéo ou scène pour de jeunes talents locaux. Si jusqu'alors, le festival était géré sous la forme d'un OSBL, en 2008, Daniel Simoncic, bien connu dans le milieu des festivals francophones, en devient le directeur général. Son expertise en matière de commandites permet de récolter d'autres partenariats importants (Dugas, 2008), notamment de la part du gouvernement de l'Ontario.

- 42 La stratégie de Simoncic est de mettre en valeur « l'agriculture et [l]es valeurs agricoles de la région » en présentant deux nouveautés, soit le Marché des saveurs (produits du terroir) et le labyrinthe géant de foin. Selon Simoncic, « Il y avait un goût pour ces activités familiales et (une telle structure) est le reflet de l'Est ontarien (et de ses agriculteurs). C'est un peu ce que ces gens-là font. Ça fait partie de leur quotidien. Nous voulions valoriser les fermiers. Nous voulions offrir des activités propres à la réalité rurale qui a peut-être été oubliée dans le passé » (Dugas, 2009). Laurent Vandeputte du groupe Simoncic admet que le Festival de la *Curd* ne suit pas les tendances des festivals de ville comme le Festival franco-ontarien à Ottawa, où un virage jeunesse a été entamé il y a quelques années afin d'attirer les nouvelles générations. « On a essayé d'amener de gros noms là-bas [à St-Albert] comme, par exemple, Star Académie, mais ça n'a pas vraiment levé. Avec le Festival de la *Curd*, c'est encore la fête à eux, les gens de l'Est ontarien. Ce sont surtout des agriculteurs, donc ils ont très peu de temps de vacances. Et le festival est un peu leurs vacances. Donc ils nous font savoir quels artistes ils aimeraient voir et on choisit des artistes qui leur ressemblent » (Gratton, 2012, 8).
- 43 Le français est au cœur du Festival de la *Curd*. L'un des membres du conseil d'administration de la fromagerie réitère que c'est aux francophones de prendre leur place et d'imposer l'usage du français dans leurs relations avec les anglophones. Selon les organisateurs du festival, « nous, on vend une expérience francophone » (Entretien 2). Ainsi les deux piliers du Festival de la *Curd* sont la langue et la promotion de la ruralité. Mais au même titre que la « vie à la ferme »

est vendue aux urbains, « la vie en français » est aussi vendue aux anglophones et aux francophones qui ne sont pas de la région. La langue de travail utilisée lors de la production du Festival de la *Curd* est le français, à la fois par les acteurs coopératifs (c'est la langue de travail du conseil d'administration de la fromagerie), des acteurs privés (le groupe Simoncic travaille ici en français et la plupart des fournisseurs sont aussi francophones). Comme le rappelle un des responsables de la fromagerie :

« tout se passe en français, mais on affiche dans les deux langues. On ne peut pas dire merde aux anglophones [...], mais il n'y a pas d'anglophone au conseil d'administration. Ce sont tous des francophones. Il y a un nouveau producteur dans la coopérative qui est anglophone, mais c'est sa femme qui vient, elle parle français » (Entretien 10).

- 44 Le montage financier du Festival de la *Curd* est en partie réalisé par le groupe Simoncic qui dépose le dossier principalement à l'agence gouvernementale, Tourisme Ontario. Il n'y a pas de programme particulier pour les événements francophones, mais il est possible qu'il y ait tout de même un pourcentage du financement qui leur soit officiellement réservé. En 2013, le Festival de la *Curd* a pu bénéficier de subventions dans le cadre de l'enveloppe allouée pour les célébrations du 400^e anniversaire de la présence française en Ontario d'un montant total de 5,9 millions \$ géré par l'Office des affaires francophones. Le palier fédéral intervient également par l'intermédiaire de son Programme mise en valeur du patrimoine et le Programme d'appui aux langues officielles (PALO), hébergé à son ministère du Patrimoine Canada. Selon les organisateurs, le RDÉE de l'époque ne participe pas à son financement, car de manière générale le fédéral ne subventionnerait pas le développement économique local. Par contre, le fédéral soutient des projets à valeur culturelle, à condition de répondre à ses exigences. Enfin, au niveau local, la municipalité de la Nation contribue à hauteur de 3 000 \$ et Tourisme Prescott et Russell en fait la promotion dans ses documents.
- 45 Plusieurs projets ont été développés afin de consolider cette offre touristique importante pour la région, avec toutefois plus ou moins de succès, dont un projet de village d'antan franco-ontarien ; la construction d'une salle de concert sur le site de la fromagerie et

l'aménagement d'un terrain pour les caravaniers. Ce dernier projet est important dans le contexte où l'offre d'hébergement temporaire ou touristique n'est pas très suffisante dans Prescott et Russell. Un tel parc permettrait de garder sur place une clientèle qui a tendance à repartir vers Ottawa ou Montréal une fois les activités terminées. En plus de ces projets touristiques, se développe aussi un marché local devant la fromagerie de St-Albert. En bref, il s'agit de développer tout un pôle touristique autour de la fromagerie, qui serait en lien avec les autres attraits existants (Parc Calypso ou l'Écho). Toutefois, comme le souligne un député de la région, ce type de « stratégie requiert une nouvelle manière de faire des projets » (Entretien 7) permettant de dépasser les intérêts municipaux pour penser le développement économique à une autre échelle. Parallèlement, le Festival de la *Curd* semble aussi être resté une occasion de sociabilité pour les habitants de St-Albert et leur famille qui n'habitent plus forcément dans la région. Il est l'occasion de réunions familiales. On peut aussi noter que le Festival de la *Curd* se déroule systématiquement la même fin de semaine que celui de Vankleek Hill, une petite ville anglophone comprenant une forte population francophone un peu plus à l'Est de la fromagerie⁷. De fait, s'il y a un réel effort pour attirer une clientèle venant de l'extérieur de la région, ce chevauchement des dates pourrait témoigner du faible intérêt à attirer une clientèle régionale anglophone.

III. Régimes linguistiques et territoriaux : un modèle hybride ambigu

- 46 Notre question initiale était d'essayer de comprendre comment le régime linguistique canadien s'institutionnalise sur le plan local. En documentant le régime territorial et les deux projets agrotouristiques que sont le Festival de la *Curd* et la Foire gourmande dans les Comtés unis de Prescott Russell, deux pistes d'analyse nous paraissent fécondes. La première est directement associée aux résultats empiriques. Les cas à l'étude montrent que le régime linguistique peut parfois s'effacer devant les dynamiques territoriales. Cela est particulièrement clair dans le cas de la Foire gourmande. L'initiative

est originellement celle du RDÉE, c'est-à-dire l'un des organes du gouvernement fédéral faisant la promotion des communautés francophones hors Québec, mais les acteurs territoriaux se sont approprié le dispositif en délaissant la dimension linguistique. Non seulement le RDÉE de l'époque n'est plus un partenaire, mais le Réseau agroalimentaire de l'Est ontarien est désormais marqué par les lignes des conflits régionaux liés au système politico-administratif local. La conception de la langue non politisée, non conflictuelle est également reprise au sein du RAEQ. Le discours qui accompagne la Foire gourmande est avant tout utilitaire et mobilise essentiellement le registre des intérêts économiques. Dans le cas de la Foire gourmande, le régime territorial a pris le pas sur le régime linguistique qui s'est effacé au profit d'une approche fondée sur la logique du marché.

- 47 Le second cas, celui du Festival de la *Curd* est plus mitigé. Non seulement la question de la langue est centrale dans les valeurs de ses promoteurs privés, mais les organisateurs activent les dispositifs rendus accessibles par le régime linguistique canadien en sollicitant des financements pour la mise en valeur de la culture francophone. Ce financement privé ou gouvernemental procure une relative autonomie au Festival de la *Curd* par rapport au régime territorial, alors même que la langue est mobilisée de façon active dans un discours identitaire.
- 48 Ainsi, le régime linguistique ne se territorialise pas toujours de la même manière, ce qui nous amène à une deuxième piste d'analyse, cette fois-ci plus théorique sur les rapports possibles entre les régimes linguistiques et les régimes territoriaux. En nous basant sur les travaux de Sonntag (2015) sur les États-Unis, ainsi que sur ceux de Harguindeguy et Cole (2009) sur la France, il est possible de réfléchir à une certaine modulation des régimes linguistiques à la lumière des caractéristiques locales. Rappelons que, dans le premier cas, Sonntag (2015) a montré que les normes nationales au cœur du régime linguistique américain sont concordantes avec l'action locale. Dans son cas, il y a une traduction directe et aucune contradiction apparente entre le national et le local. À l'inverse, des recherches sur le Pays basque français (Harguindeguy et Cole, 2009 ; Harguindeguy et Itçaina, 2015 ; Keating, Loughlin et Deschower, 2003) ont souligné que l'affirmation du principe de décentralisation a constitué une

structure d'opportunité pour les bascophones et leur ont permis de sortir la langue et la culture basques d'une certaine clandestinité. Ce faisant, le régime linguistique national s'est vu contrecarrer par le régime territorial.

- 49 Le cas franco-ontarien de la région des Comtés unis de Prescott et Russell montre que le régime linguistique, en raison du fédéralisme, laisse les provinces libres dans leur champ de compétences. Il y a concordance du régime linguistique et du régime territorial, mais cette concordance constitue presque un contresens eu égard à la politique des langues officielles. La situation laisse libre cours au régime territorial qui prend le dessus sur le régime linguistique sans garanties pour le développement et la promotion du français. Ainsi, si certains acteurs locaux peuvent « activer » des dispositifs issus du régime linguistique fédéral (Festival de la *Curd*), d'autres s'en distancient totalement (Foire gourmande). Le cas des Comtés unis de Prescott et Russell révèle que la traduction des normes du régime linguistique sur le plan local se distingue par son caractère hybride et ambigu. Les régimes linguistiques et territoriaux se révèlent tantôt en cohérence, tantôt en opposition, laissant les acteurs locaux maîtres de leur appropriation.
- 50 C'est la même logique qui peut d'ores et déjà expliquer que les comportements des acteurs au sein des Comtés unis de Prescott et Russell puissent paraître contradictoires étant donné la prédominance du français dans la région. En effet, malgré leur majorité démographique, le régime territorial impose une logique politique et institutionnelle qui puise sa légitimité dans une histoire caractérisée par la dominance anglophone sur le plan provincial et par une certaine gêne à trop s'afficher comme francophone sur le plan local. Le Festival de la *Curd* est un symbole de fierté pour beaucoup de francophones, mais c'est pendant une courte période de l'année que ces derniers semblent afficher cette fierté. Le reste du temps, pour reprendre les termes d'un répondant de la région : « on est bilingue, pas à cause des lois fédérales ou provinciales. C'est qui on est » (Entretien 4).
- 51 Dans cet article, nous cherchions à interroger le régime linguistique canadien par le bas, afin de comprendre comment les normes fédérales en matière linguistique trouvent leur traduction sur le

terrain. Alors qu'une littérature déjà importante nous permet de cerner les logiques du pays « juridique », cette dernière ne dit pourtant pas grand-chose de leur mise en œuvre sur le terrain.

- 52 Les Comtés unis de Prescott et Russell, puisque majoritairement francophones, nous ont fourni un cas d'étude pertinent pour interroger la mise au concret du régime linguistique canadien, en particulier dans le secteur agrotouristique. L'étude qualitative de deux festivals agrotouristiques (la Foire gourmande et le Festival de la *Curd*) a permis de mettre au jour comment le régime territorial peut mitiger la force du régime linguistique. Plusieurs éléments caractérisent le régime territorial de Prescott et Russell : il est institutionnellement fragmenté, la conception de la langue y est avant tout pragmatique et dépolitisée. Ce faisant, ce régime territorial est parfois aligné avec le régime linguistique : lorsque les acteurs locaux instrumentalisent le discours identitaire de la langue pour bénéficier des ressources mises à disposition par les échelons gouvernementaux supérieurs, ou au contraire déconnecté du régime linguistique lorsque la langue, dépolitisée, disparaît derrière dans un discours utilitaire mettant en scène le développement économique et la volonté de ne pas offusquer les anglophones. En somme, le compromis qui est au fondement du régime linguistique rejoint le régime territorial.
- 53 C'est davantage sur la portée du modèle analytique qu'il importe de conclure. L'analyse institutionnelle menée ici alimente la littérature sur les politiques linguistiques. De façon générale, elle favorise une exploration transversale des politiques linguistiques, dépassant la question traditionnelle des effets, pour interroger le pourquoi et le comment de ces dernières, incluant désormais la manière dont les acteurs se les approprient. Elle offre des outils pour interroger la formulation, mais également de la mise en œuvre des politiques linguistiques et leur institutionnalisation dans des secteurs donnés, comme le secteur agrotouristique. Comme les cas étudiés ici le démontrent, l'approche institutionnelle permet d'explorer les comportements des individus, sur le terrain, dans la quotidienneté, placée dans un contexte structuré par le régime linguistique. Du même coup, le comportement individuel n'est pas considéré comme seulement guidé par des intérêts individuels, mais aussi influencé par les logiques institutionnelles et par les décisions politiques qui

s'imposent à lui. De façon plus localisée, l'approche institutionnelle permet d'analyser les conséquences des choix politiques canadiens qui sont à l'œuvre. En évitant d'intervenir de façon franche au plan local, les pouvoirs publics canadiens acceptent que, sur le plan local, le laisser faire soit le meilleur guide. Or pour l'avenir de la francophonie canadienne, tel n'est sans doute pas le cas. En laissant libre cours aux rapports de force entre les langues, même dans une région majoritaire francophone comme celle des Comtés unis de Prescott et Russell, l'anglais risque fort de prendre le dessus sur le français.

- 54 Les leçons tirées des Comtés unis de Prescott et Russell sont toutefois difficiles à généraliser à l'ensemble du pays étant donné le fait que le Canada est une fédération comprenant des aménagements distincts envers le français d'une province à l'autre. Il convient d'interroger les relations qu'entretiennent régimes linguistiques et régimes territoriaux dans ces divers contextes provinciaux, notamment là où les cadres législatifs ont encore moins de mordant qu'en Ontario.

BIBLIOGRAPHIE

Abélès M. (1989), *Jours tranquilles en 89, ethnologie d'un département français*, Paris, Odile Jacob.

Andrew C., Archibald, C., Caloren F. et S. Denis (1986), *Une communauté en colère : la grève contre Amoco Fabrics à Hawkesbury en 1980*, Hull, Asticou.

Bélanger M. (2002), « La curd est toujours aussi populaire », *Le Droit*, 19/08/2002, p. 4.

Brunette M. (2015) « L'ACFO de Prescott-Russell veut un sommet sur le bilinguisme », *Le Droit*, 14/04/2015, disponible sur : <https://www.ledroit.com/actualites/est-ontarien/lacfo-de-prescott-russell-veut-un-sommet-sur-le-bilinguisme-49af432c867aabb356c836161a95a851>.

Cardinal L. (2010), « Language Policy-Making and Planning in Québec and in Canada », dans Rudy J., Gervais S. et Kirkey, C. (dir.), *Quebec Questions. Quebec Studies for the Twenty First Century*, Oxford, Oxford University Press, p. 186-203.

Cardinal L. (2015), « Language Regime and Language Politics in Canada », dans Cardinal L. et Sonntag S. (dir.), *Language Regimes and State Traditions*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 29-43.

Cardinal L. et Mévellec A. (2017), « La question des services en français à la Ville d'Ottawa depuis les années 1970 », dans Gilbert A et al. (dir.), Ottawa, *Lieu de vie en français*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 407-427.

Cardinal L. et Sonntag S. (2016), « Traditions étatiques et régimes linguistiques : comment et pourquoi s'opèrent les choix de politiques linguistiques ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 22, n° 1, p. 115-131.

Cardinal L. et Sonntag S. K. (dir.) (2015), *State Traditions and Language Regimes*, Montréal, McGill-Queen's University Press.

Cardinal L. et Normand M. (2011), « Des accents distincts. Les régimes linguistiques ontarien et québécois », dans Savard, J.-F., Brassard A. et Côté, L. (dir.), *Les relations Québec-Ontario. Un destin partagé ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 131-157.

Casimiro P. (1996), « Festival de la Curd de St-Albert », *Le Droit*, 19/08/1996, p. 5.

Chiasson G. et Mévellec A. (2014), « Les élections municipales québécoises de 2013 », *Canadian Journal of Urban Research/Revue canadienne de recherche urbaine*, vol. 23, n° 2, p. 9-17.

Dugas J.-F. (2008), « 15e édition du Festival de la Curd. Des humoristes donnent le ton à la Curd », *Le Droit*, 13/08/2008, p. 41.

Dugas J.-F. (2009), « Franc succès pour le Festival de la Curd », *Le Droit*, 16/08/2009, p. 22.

Dupuis S. (2014), « L'affichage bilingue au Nouveau-Brunswick et en Ontario : une étude comparée », communication présentée dans le cadre du volet « gouvernance » du colloque « L'Acadie dans tous ses défis », Edmunston, Nouveau-Brunswick.

Fondation Trillium de l'Ontario (s.d.), *Ce que nous subventionnons*, s.d., disponible sur : <http://www.otf.ca/fr/ce-que-nous-subventionnons>, consulté le 12/04/2016.

Gagnon A. (2013), « Une convergence entre la question sociale et la question nationale ? Le parcours militant de Richard Hudon », *Francophonie d'Amérique*, n° 36, p. 71-96.

Gilbert A. (2010), *Territoires francophones : études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Septentrion.

Gratton D. (2012), « Un artiste qui embauche des artistes », *Le Droit*, 16/06/2012, p. 8.

Harguindéguy J. B. et Cole A. (2009), « La politique linguistique de la France à l'épreuve des revendications ethnoterritoriales », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 5, p. 939-966.

Harguindéguy J. B. et Itçaina X. (2015), « State Tradition and Regional Languages in France: The Case of Basque », dans Cardinal, L. et Sonntag, S. (dir.), *State Traditions and Language Regimes*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 170-188.

- Itçaina X. et Palard J. (2007), « Introduction : culture, territoire, systèmes productifs », dans Itçaina X., Palard J. et Ségas S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 11-24.
- Itçaina X., Palard J. et Ségas S. (dir.) (2007), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Itçaina X. (2010), « Les régimes territoriaux de l'économie sociale et solidaire : le cas du Pays Basque français », *Géographie, économie, société*, vol. 12, n° 1, p. 71-87.
- Keating M., Loughlin J. et Deschouwer K. (2003), *Culture, institutions and economic development: a study of eight European regions*, Northampton (MA), Edward Elgard Pub.
- Ketterling T. (2017), « A new plan for Alfred campus wins cautious support », *The Review*, 16/01/2017, disponible sur : <https://thereview.ca/2017/01/16/a-new-plan-for-alfred-campus-wins-cautious-support/>.
- Lascoumes P. et Le Galès P. (2007), *Sociologie de l'action publique*, Paris Armand Colin.
- Lecours A. (2005), *New Institutionalism: Theory and Analysis*, Toronto, University of Toronto Press.
- Loughlin J. (2005), « Les changements de paradigmes de l'État et les politiques publiques envers les minorités linguistiques et culturelles en Europe de l'Ouest », dans Wallot, J.-P. (dir.), *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 19-38.
- McRoberts K. (1995), « In Search of Canada "Beyond Quebec" », dans McRoberts K., *Beyond Quebec: Taking Stock of Canada*, Montréal et Kingston, McGill Queen's University Press, p. 5-28.
- Mévellec A., Chiasson G. et Fournis Y. (2017), « De "créatures du gouvernement" à "gouvernements de proximité" : trajectoire sinueuse des municipalités québécoises ». *Revue française d'administration publique*, vol. 162, n° 2, p. 339-352.
- Pasquier R., Simoulin V. et Weisbien J. (2013), *La gouvernance territoriale, pratiques, discours et théories*, Paris, LGDJ.
- Pierson P. (2000). « Increasing returns, path dependence, and the study of politics », *American political science review*, vol. 94, n° 2, p. 251-267.
- Pool J. (1990), « Language Regimes and Political Regimes », dans Weinstein B. (dir.), *Language Policy and Political Development*, Norwood (NJ), Ablex, p. 241-261.
- Romney P. (1999), « Provincial Equality, Special Status and the Compact Theory of Canadian Confederation », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 32, n° 1, p. 21-39.
- Smith D. E. (2010), *Federalism and the Constitution of Canada*, Toronto, University of Toronto.

Sonntag S. (2015), « State tradition and language regime in the United States: Time for Change », dans Cardinal L. et Sonntag S. K. (dir.), *State Traditions and Language Regimes*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 42-61.

Sonntag S. et Cardinal L. (2015), « Introduction: state tradition and language regimes: conceptualizing language policy choices », dans Cardinal L. et Sonntag S. K. (dir.), *State Traditions and Language Regimes*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 3-26.

Statistique Canada (2016), Profil du recensement, recensement 2016 – Prescott Russell, 29/11/2017, disponible sur : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=3502&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=&SearchType=Begins&SearchPR=01&TABID=1&B1=All>, consulté le 23/09/2019.

Statistique Canada (s.d.), Recensement 2016, disponible sur : https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/adaprof/search-recherche/results-results-CD-ADA.cfm?Lang=F&PRCODE=35&CD_UID=3502&TABID=0, consulté le 04/11/2019.

Stone C. N. (2005), « Looking Back to Look Forward: Reflections on Urban Regime Analysis », *Urban Affairs Review*, vol. 40, n° 3, p. 309-341.

Trigilia C. (2002), *Sociologie économique. État, marché et société dans le capitalisme moderne*, Paris, Armand Colin.

NOTES

1 Le mot anglais pour signifier grain de fromage.

2 Pour une présentation de l'organisation des services en français en Ontario, voir le site internet suivant : <https://www.ontario.ca/fr/page/services-gouvernementaux-en-francais> (consulté le 16 septembre 2019).

3 Pour plus de renseignements au sujet de l'Union des cultivateurs franco-ontariens, voir le lien internet suivant : <http://ucfo.ca/>.

4 www.tourismeprescotttrussell.ca.

5 Pour plus de détails sur ces initiatives, voir le site internet suivant : www.agro-on.ca (consulté le 13 octobre 2019).

6 Pour plus de détails sur la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien, on peut consulter le site internet suivant : <http://foiriegourmande.ca/> (consulté le 13 octobre 2019).

7 Il s'agit de la Vankleek Hill Agricultural Society Fair. Pour plus de détails, voir le site internet suivant : <http://vankleekhillfair.ca/> (consulté le 12

octobre 2019).

RÉSUMÉS

Français

Comment les logiques territoriales propres aux régions influencent-elles les comportements des acteurs locaux à l'égard des politiques linguistiques ? Les données utilisées pour répondre à cette question de recherche proviennent d'une enquête originale menée en 2016 dans les Comtés unis de Prescott et Russell en Ontario dans le secteur agrotouristique local, un domaine important de vitalité économique et culturelle pour la francophonie dans la province. Dans cette région, 65 % de la population sont de langue maternelle française alors que les francophones représentent environ 5 % de la population ontarienne. Prescott et Russell est la seule région à majorité francophone en Ontario, ce qui en fait un cas privilégié pour étudier l'institutionnalisation des politiques linguistiques sur le plan local. L'étude porte sur deux cas d'activités agrotouristiques prisées dans la région, soit le Festival de la *Curd* et la Foire gourmande. Elle cible les trois dimensions principales des régimes territoriaux que sont la confiance entre les acteurs, les modalités de la régulation politique ainsi que la capacité de définir des problèmes publics pour préciser comment celles-ci interagissent avec les processus d'institutionnalisation des politiques linguistiques sur le plan local. L'analyse des données existantes sur la région ainsi que celle des douze entrevues semi-dirigées réalisées avec des acteurs clés des Comtés unis de Prescott et Russell, ont révélé une situation ambiguë caractérisée par des comportements d'acteurs souvent conflictuels sur le plan administratif et un biais favorable à l'anglais dans les activités économiques. Les francophones sont fiers de promouvoir le français, une des deux langues officielles du pays avec l'anglais, mais ils ne veulent pas s'aliéner les anglophones. Ils accordent une grande valeur au bilinguisme par rapport au français, une réponse qui permet de neutraliser la possibilité de contestation de leurs activités de la part de leurs collègues anglophones. Ainsi, le comportement des acteurs révèle l'influence déterminante du régime territorial sur l'institutionnalisation des politiques linguistiques au plan local. En décentrant ainsi le regard sur les politiques linguistiques du national vers le local, l'article permet d'approfondir les rapports entre la langue et le territoire.

English

How are territorial principles underlying regions impacting the implementation of language policies at the local level? The data used to answer the research question comes from an original survey conducted in 2016 in the United Counties of Prescott and Russell in Ontario in the local agritourism sector, a key area to understand the economic and cultural

vitality of Ontario's Francophonie. It is a region of particular interest because 65 % of the population are French-speaking in the United Counties of Prescott and Russell, while Francophones represent approximatively 5 % of the Ontario population. It is the only region with a majority of French-speakers in the province, which makes it an interest case for studying the institutionalization of language policies at the local level. The study focusses on two cases of agritourism activities in the region, the Curd Festival and the Gourmet Fair. It concentrates on the three main dimensions of territorial regimes: trust between actors, the modalities of political regulation as well as the ability to define public problems to specify how they interact with the processes of institutionalization of policies. The analysis of available data on the region as well as the twelve semi-directed interviews conducted with key actors in the United Counties of Prescott and Russell revealed an ambiguous situation characterized by administrative conflicts amongst actors and a bias favorable to English in economic activities. For example, Francophones are proud to promote French, but do not want to alienate Anglophones. They place great value on bilingualism, a response that neutralizes the possibility that English-speakers in their region could challenge the legitimacy of their activities. The behavior of those actors reveals the determining influence of the territorial regime on the linguistic regime; the latter disappears in front of local administrative and linguistic considerations. By decentering the gaze from the application on Canada's language policy from the national context to the local one, the article proposes a new light on the relations between language and territory, between Francophones and agritourism. The article lays the groundwork for deepening the impact of territorial regimes on the institutionalization of language policies.

INDEX

Mots-clés

régime linguistique, régime territorial, francophonie ontarienne, politique linguistique, agrotourisme

Keywords

language regime, territorial regime, Ontario francophones, language policy, agritourism

AUTEURS

Anne Mévellec

Anne Mévellec est professeure agrégée à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Ses recherches portent sur la sociologie du personnel politique municipal au Canada. Elle en explore les profils, les trajectoires, ainsi que

les signes de professionnalisation et de politisation. Elle s'intéresse également aux politiques publiques urbaines et territoriales, notamment aux réformes institutionnelles, aux politiques d'aménagement et aux politiques linguistiques.

IDREF : <https://www.idref.fr/110738691>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000073232372>

Linda Cardinal

Linda Cardinal est professeure titulaire à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Elle est directrice du GRIPOAS – Groupe de recherche sur les politiques d'offre de services en français au Canada et membre du GRISO – Groupe de recherche sur l'inclusion sociale en Ontario. Ses recherches portent sur les régimes linguistiques comparés, la francophonie, les minorités et la citoyenneté. Elle est aussi Chargée de mission pour le développement de la recherche à l'Université de l'Ontario français (Toronto).

IDREF : <https://www.idref.fr/032154070>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000073620973>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12324012>

Considérer l'Acadie. Ou lorsque les francophonies d'ailleurs contribuent à la reconnaissance des francophonies canadiennes

Christophe Traisnel, Eric Mathieu Doucet et André Magord

DOI : 10.35562/rif.1089

Droits d'auteur
CC BY

PLAN

- I. Le Canada face à l'Acadie : des politiques de reconnaissance linguistique plus qu'une reconnaissance politique de la nation acadienne
- II. Considérer l'Acadie : le rôle de la France et de la francophonie internationale
- III. De la considération politique aux dispositifs de coopération : le développement de relations particulières entre la France et de l'Acadie
- IV. L'Acadie en francophonie
- Conclusion. De la considération à la reconnaissance politique de l'Acadie : pierres d'attente

TEXTE

- 1 L'ordre international construit durant toute la période de la modernité autour de relations interétatiques se trouve désormais largement mis en cause par la présence d'acteurs « alter-étatiques » de plus en plus sonores. Ces acteurs non étatiques sont fort divers (Balzacq et al., 2018). On y trouve, pêle-mêle des « Objets politiques non identifiés »¹, à l'interface de l'union d'États et de puissances « sui generis » (à l'instar de l'Union européenne), des multinationales, des réseaux, des mouvements (environnementaux, altermondialistes). On y trouve aussi des acteurs sub-étatiques, prenant parfois une place significative (Massart-Piérard, 1994) à travers certains statuts et reconnaissances obtenus tant dans l'ordre interne de l'État en question, que dans l'ordre externe lorsque les institutions leur

aménagent (ou leur reconnaissent) une forme de représentation (Traisnel, 2005).

- 2 L'objectif dans cet article² n'est pas de rendre compte du rôle ou des fonctions joués par ces institutions, ni même de repérer une tendance générale propre à ces acteurs collectifs singuliers, mais plutôt de tenter de comprendre comment un acteur particulier (la nation acadienne), sans institutions de type étatique, a pu bénéficier d'une forme *sui generis* de reconnaissance externe dans le cadre notamment de l'institutionnalisation de la francophonie internationale et des relations France-Canada³. Cet article cherche également à mieux comprendre la singularité des relations que l'Acadie entretient avec « l'ailleurs » et le rôle que peuvent jouer ces relations dans la considération que semble apporter la société canadienne à l'Acadie. À défaut de « reconnaissance politique » formelle, se traduisant par l'institutionnalisation plus ou moins complète d'une autonomie politique constitutive de toute « collectivité », il semble en effet que la communauté acadienne bénéficie de ce qui pourrait être qualifié, dans la perspective tracée par les travaux sur le « care » ou la sollicitude à l'égard des plus fragiles dans les politiques de protection⁴, d'une sorte de « considération politique », c'est-à-dire une attention politique constante de la part des différents niveaux de gouvernement se traduisant notamment par l'association des organismes communautaires, intellectuels et porte-paroles communautaires à la prise de décision publique dans les secteurs jugés cruciaux pour la communauté en question⁵. Cette notion permet de mieux cerner l'ensemble des dispositifs politiques (institutions, politiques publiques, programmes d'action, agendas publics, négociations) entourant la prise en compte, par les autorités publiques, de situations politiques particulières, de fragilités attestées, de nécessités de protections avérées au regard de certains risques et d'un regard éthique porté sur ces risques et ces fragilités. Cette considération remplace, en même temps qu'elle empêche, toute forme de reconnaissance politique permettant à ces groupes, en tant qu'acteurs autonomes, de faire face par eux-mêmes et à travers des moyens pérennisés, à ces fragilités, ces risques, ces besoins de protection⁶. Ce faisant, il s'agit de faire sortir les politiques publiques mises en place à destination des minorités linguistiques

des cadres théoriques entourant, précisément, la question de leur « reconnaissance », pour mieux insister sur la grande dépendance de ces communautés à l'égard des autorités ou pouvoirs politiques qui leur accordent (ou pas) une telle « considération » politique. Cette considération peut, comme c'est le cas s'agissant des francophonies canadiennes, et comme nous le verrons, donner lieu à des politiques publiques sectorisées et à l'établissement d'un régime de reconnaissance de la part des différentes gouvernes concernées qui vise non pas à reconnaître des communautés, mais plutôt des situations qui commandent, de la part des autorités publiques, une intervention. Cette considération conduit également des gouvernes⁷ au respect d'une certaine éthique à l'égard de ces communautés, faite d'estime, de respect, ou de politiques de reconnaissance sur des éléments ciblés considérés comme les caractéristiques propres à cette communauté, comme la langue, l'histoire, des paysages, des coutumes, un patrimoine, etc.

3 Cette place reste modeste, bien sûr, et ne correspond pas aux formes de reconnaissance internes et externes dont peuvent jouir des collectivités telles que la Région wallonne, le Val d'Aoste, le Québec, ou même n'importe quelle municipalité canadienne, mais l'Acadie s'est, avec le temps, fait sa place notamment au sein des relations entre la France et le Canada, et entre le Canada et les institutions de la francophonie internationale. Cette place reste également fragile, dans la mesure où elle dépend étroitement non seulement de la bienveillance et de la bonne volonté des acteurs extérieurs à la communauté qui la considèrent⁸, mais également du travail politique des membres de la communauté eux-mêmes (porte-parole, leaders, intellectuels, organismes), et de leur contribution à la démonstration de l'existence de cette communauté, notamment en « portant la parole » et en représentant, par tous les moyens, la communauté dans les secteurs les plus stratégiques quant à son épanouissement. En dépit de cette modestie et de cette fragilité, cette considération constitue la principale force politique à même de garantir à ces communautés une existence politique, et peut constituer les prémices d'une reconnaissance politique plus formelle.

4 La présente contribution se propose de définir cette « place » et les ressorts de cette considération à travers un processus : celui du développement des relations particulières entre la France et l'Acadie

et la place qu'a progressivement pu se faire l'Acadie sur la scène internationale, *aux côtés de* et *à travers* deux ordres de gouvernement dont les institutions ont pu accueillir, chacune à leur manière, une certaine représentation (certes minimaliste) acadienne : le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral canadien⁹. Nous tenterons également de montrer qu'une telle considération « externe » de l'Acadie a permis à la province du Nouveau-Brunswick de jouir d'une présence internationale qu'elle n'aurait sans doute pas sans l'activisme des francophonies (canadiennes ou internationales)¹⁰. En somme, il nous paraît possible d'avancer l'idée que, dans le contexte néo-brunswickois, c'est bien une nation sans État (l'Acadie) qui est la cause (ou le prétexte) de la présence, sur la scène internationale, d'un État sans nation (le Nouveau-Brunswick). Dit d'une autre manière, la considération politique dont a fait l'objet l'Acadie de la part du gouvernement fédéral comme du gouvernement français puis de la francophonie internationale a permis la reconnaissance politique du rôle et de la place du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur la scène internationale.

- 5 Cette opportunité internationale a également pu faciliter, à l'interne cette fois, une réinterprétation du statut du français et de la place de la communauté acadienne au Canada Atlantique.¹¹ Nous illustrerons notre propos notamment à travers la référence à certains moments-clés de cette paradiplomatie singulière¹², et en particulier à l'organisation, en 1999, du VIII^e Sommet de la Francophonie à Moncton. Ce sommet a en effet durablement transformé, dans la province, l'image de la langue française, consacrant en quelque sorte sa dimension non seulement locale (le français, langue d'ici), mais également internationale (le français, langue partagée par plusieurs dizaines de pays). Dans cet article, nous proposons d'abord (I) un état des lieux sur l'Acadie et notamment sa place dans les institutions canadiennes. Sans revenir sur son histoire, ni en détailler la réalité sociolinguistique ou culturelle¹³, nous souhaitons à tout le moins déterminer les processus de reconnaissance dont cette collectivité a pu bénéficier grâce à l'institutionnalisation du bilinguisme officiel tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial et au développement, sur la scène internationale, de possibilités politiques (reconnaissance la France ; institutionnalisation de la Francophonie). Sur cette base,

nous dresserons une rapide cartographie de l'expression externe de cette présence (II), tout à la fois à travers les relations que l'Acadie entretient désormais avec la France, principal relais de cette reconnaissance singulière (III), et également à travers la place (tout aussi singulière) qu'occupe l'Acadie au sein des institutions de la Francophonie (IV).

I. Le Canada face à l'Acadie : des politiques de reconnaissance linguistique plus qu'une reconnaissance politique de la nation acadienne

- 6 Le 22 janvier 2019, le quotidien français *Le Monde* entamait un long reportage sur sa sélection des voyages de l'année en retenant comme première destination l'Acadie, et la présentait par ces mots :

« Et si la destination de l'année était un pays qui n'existe pas ? L'Acadie n'est ni un État ni même une province. Si c'était un pays, il serait de cocagne : née en 1604 par la volonté de colons français et disparue un siècle plus tard, l'Acadie ne subsiste plus que dans les cœurs. Découvrir aujourd'hui l'héritage acadien du Canada, c'est donc faire un voyage sentimental dans l'espace et le temps, avec la langue française en guise de fil d'Ariane. » (Doustaly, 2019)

- 7 Ni un État, ni une province. Il serait possible de poursuivre : ni une région (l'Acadie n'a pas de territoire défini), mais pourtant une nation ou un peuple¹⁴, puisque l'organisme dont la mission est, précisément « de promouvoir les intérêts du peuple acadien, particulièrement de l'Atlantique » (SNA, 2020) se dénomme « Société Nationale de l'Acadie » (SNA), une « société nationale », donc, et qui affirme que « Le peuple acadien de l'Atlantique évolue dans des communautés vibrantes, dynamiques, inclusives, reconnues et valorisées pour leur contribution essentielle au plein épanouissement de la société aux plans atlantique, national et international » (SNA, 2020)¹⁵.

- 8 L'Acadie existe donc, ne serait-ce que par son affirmation constante à travers une multiplicité de moments, de lieux, de mobilisations et d'actions collectives. En somme, l'Acadie, en tant que collectivité est revendiquée, représentée et ce faisant cherche à définir, à travers les actions et les réflexions qui entourent son identité de collectivité ou de communauté (Thériault, 1995), une forme de reconnaissance qui passe (aussi) par l'international (Pichette, 1994). L'Acadie n'est donc pas un pays *imaginaire*, un pays « de cocagne », mais un pays *imaginé*. Il existe d'ailleurs une littérature scientifique pléthorique sur l'Acadie, de même que des organismes acadiens (SNA, organismes porte-parole politiques et sectoriels provinciaux, etc.), intervenant dans des secteurs considérés comme stratégiques pour la minorité acadienne¹⁶. La SNA revendique d'ailleurs, avec succès, un rôle de « porte-parole » du peuple acadien dans l'espace politique canadien ainsi qu'une légitimité politique qui lui est souvent reconnue, ne serait-ce que par l'intermédiaire du rôle qui lui est assigné, tant au Canada qu'à l'extérieur, comme nous l'expliquerons ultérieurement. L'histoire de l'Acadie est également jalonnée de démonstrations militantes (contestations ou revendications plus pacifiques), de mobilisations politiques parfois très sonores et retentissantes comme l'a montré en son temps le « moment 68 » (Belliveau, 2014) ou les prises de position lors des négociations constitutionnelles entourant la question nationale pendant plus de quarante ans au Canada (notamment lors des négociations des accords de Meech et Charlottetown)¹⁷. Elle suscite, également, comme les francophonies minoritaires au Canada (Cardinal et Léger, 2017 ; Cardinal et Forgues, 2014 ; Charbonneau, 2012), des formes de reconnaissance : reconnaissance culturelle (Robineau, 2017) notamment, grâce au rayonnement, national et international de ses artistes, compositeurs, poètes ou intellectuels. Reconnaissance linguistique (Boudreau, 2016), à travers la publication de nombres d'ouvrages sur la littérature acadienne et le français acadien. Reconnaissance identitaire également, par la multiplication de manifestations autour de la « fierté » acadienne, tant dans les écoles francophones des provinces Atlantique qu'à travers les vastes rassemblements des « Congrès mondiaux acadiens », tous les 5 ans. Par ailleurs, les communautés francophones constituant l'Acadie sont considérées comme des « communautés de langues officielles en situation minoritaire » (CLOSM), notamment à travers les diverses

ententes Canada-CLOSM, les Plans d'action et Feuilles de route fédérales en matière de langues officielles, et les dispositions de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Charte canadienne des droits et libertés* portant sur les droits linguistiques et les CLOSM.

- 9 Pourtant, il n'en demeure pas moins qu'à la différence d'autres minorités, aucune institution élue ne représente politiquement l'Acadie, au sens où on l'entend en science politique, c'est-à-dire à travers des institutions participant directement à l'organisation du pouvoir politique et constitutif de collectivités. Nulle « Assemblée nationale » ou même délibérante acadienne n'est élue démocratiquement, nul « gouvernement » n'est doté de la responsabilité (et de la légitimité) politique visant à « représenter politiquement », à travers un mode démocratique de désignation, l'Acadie. Aucun budget n'est délibéré ni décidé de manière autonome. Aucun Sénat coutumier ou Commission communautaire, ni même de regroupement de municipalités disposant d'une forme ou d'une autre de reconnaissance politique, ni de modalité de représentation politique n'est à même de parler, sans conteste, « au nom » de l'Acadie. Plus encore, l'Acadie ne bénéficie d'aucune reconnaissance politique à l'intérieur même du système canadien puisqu'aucun texte de loi ni norme constitutionnelle ne reconnaît (ni ne nomme) une « Acadie » (qu'elle soit peuple, nation, région, collectivité, communauté ou même groupe) au Canada. Tout au plus, est-il reconnu, dans l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* que :

« La communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick (sic) ont un statut et des droits et privilèges égaux, notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion (...) Le rôle de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de protéger et de promouvoir le statut, les droits et les privilèges visés au paragraphe (1) est confirmé. » (*Charte canadienne des droits et libertés*, Article 16.1).

- 10 Le poids politique de l'Acadie dans le contexte national canadien provient pour une part de son rôle de leader parmi les minorités francophones canadiennes hors-Québec, minorités sur lesquelles

repose en grande partie la validité d'une politique pancanadienne de bilinguisme.

- 11 En l'absence d'institutions représentatives élues, la société acadienne s'est dotée d'associations porte-parole (Société Nationale d'Acadie, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick...), de médias (Acadie Nouvelle), d'établissements d'enseignement supérieur (Université de Moncton) et s'est investie durablement dans plusieurs secteurs stratégiques grâce à des politiques publiques dans le domaine des langues suscitées par le gouvernement fédéral à travers le bilinguisme officiel. En ce sens, l'Acadie en tant que communauté s'exprimera politiquement sans doute plus à travers les formes de démocratie participative (et ses dilemmes : Blondiaux, 2005) qui caractérisent les groupes socioculturels (femmes, minorités ethniques, groupes confessionnels, mouvements politiques...) qu'à travers les cadres de référence de la démocratie représentative « classique » tels qu'on les retrouve par exemple dans la littérature consacrée aux « nations minoritaires » (Massie et Lamontagne, 2019).
- 12 Le gouvernement fédéral a en effet mis sur pieds depuis l'adoption à la fin des années 1960 de la Loi sur les langues officielles, un régime de reconnaissance linguistique qui évite soigneusement toute réforme institutionnelle visant à faire de l'Acadie (ou de quelque autre communauté linguistique) une entité autonome et reconnue (création de régions, ou d'une collectivité dotée de pouvoirs, d'institutions représentatives élues et d'une autonomie fiscale, par exemple). L'État canadien (en concertation avec les provinces) a préféré mettre en place des politiques publiques ciblées et associer de manière plus ou moins étroite les organismes communautaires à la mise en œuvre de ces politiques. Les secteurs ciblés par ces politiques sont les suivants : l'éducation, la culture, les médias, la santé, le développement économique et l'immigration. Ce faisant, ce sont bien plus des « politiques de reconnaissance linguistique », constitutive de la considération politique offerte aux francophonies minoritaires du pays (dont l'Acadie), qui ont été mises sur pied que la reconnaissance politique de communautés définies, désignées, nommées (Traisnel, 2012 ; Traisnel et Bossé, 2016). L'Acadie ne jouit donc pas, au Canada, d'une reconnaissance politique stricto sensu, mais plutôt de politiques de reconnaissances linguistiques et culturelles ciblées, sectorisées à l'instar d'ailleurs de toutes les autres communautés

francophones du Canada, à l'exception notable de la collectivité québécoise. Celle-ci s'est, quant à elle, en effet construit une reconnaissance politique distincte en nationalisant « tranquillement » dans les années 1970-1980 un appareil étatique provincial « tranquillement » révolutionné sous le leadership du Parti libéral dans les années 1960, et ce au grand dam de la gouverne fédérale canadienne (Traisnel, 2005). Rien de tel pour l'Acadie ou pour les autres Communautés francophones en situation minoritaire du Canada.

II. Considérer l'Acadie : le rôle de la France et de la francophonie internationale

- 13 La considération politique qui s'est progressivement construite à l'égard de l'Acadie au Canada s'est trouvée renforcée par la considération politique venant cette fois de l'extérieur du pays à travers le rôle clé de la France et l'insertion progressive du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans les différentes instances de la francophonie institutionnelle en construction. Une telle insertion se justifiait par la présence d'une (très) forte minorité francophone acadienne dans la province, et par l'officialisation, au Nouveau-Brunswick, d'une dualité linguistique provinciale. D'une certaine manière, la présence acadienne au Nouveau-Brunswick a permis de justifier, par un concours de volontés politiques singulier, la construction d'une forme de représentation déléguée de l'Acadie sur la scène internationale qui constitue en somme la raison principale d'une reconnaissance politique atypique dont jouit, sur la scène internationale francophone, le Nouveau-Brunswick.
- 14 Cette place particulière est récente et doit beaucoup (en tout cas comme élément déclencheur) au renouveau des relations entre la France et son ancienne colonie à la fin des années 1960 (Bourque, 2000), dans le fil d'une redécouverte, par la France gaullienne, de l'Amérique canadienne-française et acadienne tel que le raconte l'intellectuel acadien Robert Pichette. Dans un ouvrage intitulé *L'Acadie par bonheur retrouvée*, cet auteur reprend l'histoire récente (puisque datant de la fin des années 1960) du développement de

relations particulières entre la France et l'Acadie (Pichette, 1994) en montrant comment la France, par l'intermédiaire du Président de Gaulle, a pu reconsidérer politiquement sa présence en Acadie, au nom des liens étroits et anciens entre peuples français et acadien. Robert Pichette a été l'un des acteurs et témoins de ces « retrouvailles » entre la France et l'Acadie, de par les fonctions qu'il exerçait au sein de la gouverne néo-brunswickoise. Il décrit d'ailleurs, dans un autre ouvrage consacré à l'histoire du Consulat de France dans les provinces Atlantique, comment la France, de longue date, a pu s'intéresser à l'Acadie et finalement consacrer, par une représentation consulaire, une reconnaissance dont elle voulait la gratifier (Pichette, 2014).

- 15 Cette considération politique de la France à l'égard de l'Acadie est ancienne. Les relations avaient pourtant été plus que ténues depuis la fin de la présence française en « Nouvelle-France » en 1763. Pourtant, différents lettrés français (Edme Rameau de Saint-Père, au XIX^e siècle, Emile Lauvrière au début du XX^e siècle ou Jean Paul Hauteceœur dans les années 1960), des diplomates (Robert de Caix, qui fonde le comité France-Acadie dans les années 1930 avec E. Lauvrière) avaient, à leur époque, cherché à jouer un rôle au sein de différentes associations ou institutions entretenant une relation particulière entre les élites d'un bord et de l'autre de l'Atlantique (Pichette, 2004). En ce sens, la création d'une agence consulaire en 1946, transformée en 1964 en consulat à part entière vient institutionnellement consacrer le regain d'intérêt de la France à l'égard de l'Acadie et paver la voie au renforcement des liens entre France et Acadie. C'est la rencontre de 4 représentants acadiens avec le Président de la République, le Général de Gaulle en janvier 1968 qui aura un impact considérable sur le renforcement des liens France-Acadie, avec la mise sur pied par la France d'une série de dispositifs et de programmes de coopération traduisant cette considération politique en politiques publiques¹⁸ : création de 55 bourses d'études, financement de deux missions par année, envoi de 20 000 livres destinés aux universités, collèges et écoles acadiens, envoi de 30 coopérants français, création d'un service culturel au Consulat de France à Moncton et une aide très substantielle au journal *L'Évangéline*. Le Président de la République française, en suscitant cette coopération, et en recevant formellement Léon Richard,

président de la Société nationale des Acadiens, Adélarde Savoie, recteur de l'Université de Moncton, Gilbert Finn, président de Gestion Atlantique et du journal acadien *L'Évangéline*, et Euclide Daigle, vice-président de l'Association acadienne d'éducation du Nouveau-Brunswick consacre en quelque sorte la reconnaissance institutionnelle de ces représentants de la société acadienne.

- 16 En France, l'association Les Amitiés acadiennes est fondée dans la foulée, en 1976 à Paris par M. Philippe Rossillon l'une des chevilles ouvrières et un des « hommes de l'ombre » de ce retour de la France en Acadie. Renommée par la suite les Amitiés France-Acadie (Amitiés France-Acadie, Les associations affiliées, 2020), cette association fédère sept des associations liées au fait acadien en France. Elle s'efforce de développer des relations culturelles et amicales entre Acadiens et Français à travers des festivals, des voyages, des expositions, des spectacles, le prix littéraire « France-Acadie » et des échanges de jeunes. Les associations affiliées, tout particulièrement en Poitou, terre d'exil de déportés acadiens, entretiennent, en plus des liens associatifs et généalogiques, des liens affectifs d'amitié entre les peuples avec leurs « Cousins acadiens ». Cette synergie entre associations, collectivités territoriales et monde universitaire avait d'ailleurs mené à une candidature française pour le Congrès mondial acadien (CMA) en 2008 sous la houlette de l'ancien Président du Sénat René Monory¹⁹.
- 17 Cette brève contextualisation²⁰ permet de souligner la nature à la fois formelle et informelle des (nouvelles) relations entre la France et l'Acadie depuis les années 1970 et ce sous trois catégories : 1 - les relations officielles et les ententes entre divers paliers gouvernementaux et organismes représentatifs, 2 - les initiatives et dispositifs mis en place et pérennisés sur les territoires et au sein même des communautés concernées (locales ou nationales) ainsi que 3 - les initiatives informelles qui, elles aussi, entretiennent une forme, certes souvent médiée par les gouvernements fédéral canadien et provincial néo-brunswickois, de paradiplomatie singulière (Massie et Lamontagne, 2019) entre la France et l'Acadie.
- 18 Les relations entre l'Acadie et la Francophonie sont, elles aussi, indissociables du processus de *L'Acadie par bonheur retrouvée* (Pichette, 1994). En effet, à partir des années 1960 et fort de la

reconnaissance de la France, les organismes porte-parole de l'Acadie s'inséreront au sein du réseau des institutions de la francophonie internationale qui va se constituer progressivement à partir des années 1970²¹. Il y a là une « rencontre réussie » entre une société internationale et multilatérale d'acteurs étatiques qui institutionnalisent leurs rapports à travers la création d'une organisation internationale singulière et un peuple sans État. L'Acadie, à travers les dispositifs de reconnaissance politique de l'accréditation de certains de ses organismes porte-parole et institutions au sein des opérateurs et conférences de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), se voit attribuer une voix au sein des instances de la francophonie internationale alors en plein développement.

- 19 La représentation de l'Acadie sur la scène internationale ne dépend pas que de la considération politique de la France à l'égard de l'Acadie, mais aussi de l'acceptation, par le Canada, d'une telle considération politique à l'égard d'une communauté canadienne particulière. Les modalités de cet accord nécessaire reposent sur un équilibre subtil entre le rôle vedette, dévolu à l'État canadien, principal acteur sur la scène internationale et donc sur la scène de la Francophonie « avec un grand F », et des seconds rôles (gouvernement du Nouveau-Brunswick, organismes) pourtant indispensables et qui, avec le temps, ont progressivement imprimé leur marque dans une véritable représentation de l'Acadie à travers son réseau organisationnel et institutionnel. C'est bien sûr grâce à l'appui et l'accord du Canada qu'en 1977 le Nouveau-Brunswick reçoit le statut de « gouvernement participant », autrement dit de « gouvernement membre de plein droit » au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)²² à l'instar du Québec. Ce statut, construit sur mesure pour le Québec après d'âpres négociations entre Ottawa, Québec, Paris et d'autres acteurs de la francophonie internationale de l'époque, a pu également bénéficier au Nouveau-Brunswick, en considération de l'importance de sa population acadienne, mais aussi aux politiques proactives (et originales à l'époque au Canada) du gouvernement provincial en matière de bilinguisme.²³ Ce qui s'opère, c'est une convergence entre l'institutionnalisation (timide, mais réelle) du bilinguisme à l'intérieur

du Canada, et en particulier au Nouveau-Brunswick, et corollairement, l'institutionnalisation de la francophonie à l'extérieur.

- 20 Une telle concordance permet au gouvernement fédéral comme au Nouveau-Brunswick de faire jouer un rôle à ce dernier au sein des instances francophones en gestation et donc au gouvernement du Nouveau-Brunswick, au même titre que l'État canadien (ou de l'État québécois), de participer activement (s'il le souhaite) au sein des instances et autres opérateurs de la francophonie internationale. Bien que ces deux ordres de gouvernement ne représentent pas à proprement parler l'Acadie, rôle qui revient à la SNA et au large réseau associatif qui l'entoure, les communautés acadiennes peuvent en quelque sorte avoir « voie au chapitre » au sein de l'OIF à travers leur médiation institutionnelle et leur insertion dans les différentes délégations nationales participant aux programmes d'action des instances de la francophonie. C'est, bien sûr, surtout le cas pour la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick.
- 21 En 2009, lors de son déplacement dans la Péninsule Acadienne à l'occasion de la tenue du Congrès mondial acadien, Abdou Diouf, alors Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), avait bien symbolisé la considération politique dont jouit désormais l'Acadie à l'extérieur comme à l'intérieur du Canada, en déclarant dans un discours officiel qu'il « se sentait comme chez lui » en Acadie, une Acadie qui « tirait la Francophonie vers le haut » (La Presse Canadienne, 2014a)

III. De la considération politique aux dispositifs de coopération : le développement de relations particulières entre la France et de l'Acadie

- 22 Une telle relation occupe, avec la francophonie internationale et les francophonies canadiennes, une place toute particulière dans ce qu'on pourrait qualifier de géopolitique de l'Acadie contemporaine. Cette place singulière se traduit par de multiples dispositifs qui la

rendent tangible : la présence d'un représentant permanent du Nouveau-Brunswick à l'Ambassade du Canada en France d'une part, la présence d'un consulat général de France « dans les provinces Atlantiques » d'autre part et les actions de la SNA dont un volet de son mandat est de représenter le peuple acadien sur la scène internationale, mais aussi des initiatives dans tous les secteurs stratégiques et notamment ceux de la culture, de l'économie ou de la mobilité.

- 23 Sur le plan institutionnel, les relations France-Acadie ont été confiées au ministère des Affaires étrangères françaises (au plan national) et reposent sur des accords spécifiques entre l'Acadie et certaines collectivités territoriales (au plan régional cette fois). Côté acadien, elles sont menées par la SNA d'une part et la province du Nouveau-Brunswick d'autre part.
- 24 C'est l'entente France-Acadie signée entre l'État français et la Société Nationale de l'Acadie et régulièrement renouvelée qui consacre et organise formellement les relations entre la France et l'Acadie. Cette entente est une convention signée entre le ministère des Affaires étrangères (représentant l'État) et un organisme porte-parole de l'Acadie, la Société Nationale de l'Acadie. Les grands objectifs au centre de son dernier renouvellement, qui remonte à 2007 à Paris, ont permis de définir les orientations et le fonctionnement d'une Commission permanente France-Acadie, dont l'objectif est de dynamiser les relations entre la France et l'Acadie, notamment par la gestion d'un « Fonds de coopération France-Acadie » permettant de soutenir les échanges culturels entre l'Acadie et la France, et par l'octroi des Bourses France-Acadie. Même si les objectifs de cette entente demeurent modestes, cet accord constitue une forme de reconnaissance renouvelée, par la France, de l'Acadie et s'inscrit dans la continuité des politiques initiées à la fin des années 1960 par le gouvernement français.
- 25 Au-delà de cette reconnaissance accordée par le gouvernement de la France à l'Acadie, il convient également de mentionner les divers accords qui lient les gouvernements provinciaux ou fédéral à des collectivités territoriales françaises, accords au cœur desquels l'Acadie se trouve soit l'objet, soit partie prenante via les consultations ou les collaborations proposées aux instances porte-parole.

- 26 Dans ce cadre, il convient de mentionner l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République française relatif au développement de la coopération régionale entre les provinces atlantiques canadiennes et la collectivité territoriale française de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cet Accord encadre et organise une collaboration pérennisée au sein de nombreux secteurs d'activités. Les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique sont partenaires en assurant diverses collaborations avec Saint-Pierre-et-Miquelon au sein de leurs territoires respectifs. Il est à noter que dans ce cadre la SNA co-préside avec la Chambre de commerce de Saint-Pierre-et-Miquelon la Commission Enjeux et société, visant à assurer la tenue d'initiatives entre les deux territoires dans les thématiques telles que l'éducation, la jeunesse, le sport, l'économie ou la santé.
- 27 L'action du Consulat général de France dans les provinces atlantiques²⁴, situé à Moncton, repose quant à elle sur des coopérations économiques, politiques, et culturelles en lien avec la francophonie. La diplomatie consulaire vise à entretenir une synergie bien articulée entre la France et ses différents partenaires locaux. Plusieurs événements commémoratifs en lien avec ses actions d'ensemble sont organisés par le consulat ou en partenariat avec lui et illustrent cette considération politique qu'entretient la France à l'égard de l'Acadie. Mentionnons, à titre d'exemple, le 50^e anniversaire de la rencontre de la délégation acadienne avec le Président de Gaulle, organisé en partenariat avec la SNA en 2018 ou le bicentenaire de la rétrocession de Saint-Pierre-et-Miquelon à la France.
- 28 La province du Nouveau-Brunswick a mené de son côté de nombreuses ententes officielles avec diverses régions et instances de l'État français, renforçant la pérennisation des relations entre certaines collectivités françaises et les acteurs de la société acadienne. Mentionnons ici par exemple l'Accord de coopération entre le département de la Vienne (France) et la province du Nouveau-Brunswick²⁵ ou les jumelages entre des municipalités françaises et acadiennes : Dieppe et Dieppe (Normandie), Caraquet et Marennes (Nouvelle-Aquitaine), Shippagan et Loudun (Nouvelle-Aquitaine). Les collaborations sont également nombreuses dans le secteur de l'éducation. L'Université de Moncton a ainsi signé des ententes avec de nombreuses universités françaises et collabore sur

divers programmes avec plusieurs universités et institutions académiques françaises, et en particulier avec l'Université de Poitiers (programmes d'échanges et de mobilité, recherche, collaborations scientifiques).

- 29 Le niveau associatif n'est pas en reste. La SNA entretient des relations formelles non seulement avec le gouvernement français, mais aussi, bien sûr, avec les associations acadiennes en France (Amitiés France-Acadie qui bénéficie du statut de membre privilégié de la SNA, l'Association Miquelon Culture Patrimoine qui est membre associé de l'organisme notamment).
- 30 Sur le plan un peu moins formel, il est également à noter que des liens historiques entre l'Acadie et la France se sont développés tout particulièrement depuis les années 1990 entre descendants d'Acadiens de part et d'autre de l'Atlantique. Les associations acadiennes dans les provinces Atlantiques et celles des descendants d'Acadiens en France²⁶ concentrées dans un premier temps sur les questions généalogiques se sont ensuite tournées vers les échanges, jumelages et rencontres. Cette dynamique est maintenant pour une part canalisée par les Congrès mondiaux acadiens, organisés tous les 5 ans et auxquels la France participe par la présence de personnalités politiques et de délégations de diverses régions de France. À ceci s'ajoutent également la réussite des efforts concertés pour faciliter l'immigration francophone depuis 2010, avec plus d'un millier de Français installés en Acadie (dont plus de 600 au Nouveau-Brunswick) et l'organisation, chaque année, d'un événement (Destination Acadie) dont l'un des objectifs est, précisément, de dynamiser l'immigration francophone en Acadie, dont l'immigration française.
- 31 Ces cadres formels d'action et de reconnaissance ont permis de dynamiser, entre les sociétés acadienne et française, des initiatives qui se sont peu à peu, pour certaines, pérennisées et qui maillent désormais leurs relations en enchevêtrant initiatives privées et financements régionaux, organismes communautaires et programmes nationaux, partenariats communautaires et encadrement public, institutionnalisation et engagement sociocommunautaire essentiellement dans le domaine des arts et de la culture. Mentionnons ici, à simple titre d'illustration de ce

processus, la Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale (SPAASI). Cette stratégie, qui est d'ailleurs une retombée en quelque sorte du Sommet de la Francophonie de 1999 à Moncton, vise la promotion et la diffusion des artistes acadiens sur la scène de l'Europe francophone, son premier lieu de diffusion est la France. La reconnaissance culturelle de l'Acadie passe également par la scène culturelle et artistique, et une insertion des artistes acadiens sur les scènes hexagonales. À ce titre, un événement phare permettant d'assurer la reconnaissance culturelle de l'Acadie et de ses artistes en France est sans doute le Festival interceltique de Lorient (près de 800 000 visiteurs annuellement), qui a intégré un Pavillon de l'Acadie depuis 2004. Le concept du Pavillon de l'Acadie, initiative communautaire, est d'ailleurs devenu une porte d'entrée en France pour l'Acadie. En plus de faire rayonner la culture acadienne par les artistes acadiens qui y performent, le pavillon présente des kiosques de nombreux acteurs clé en Acadie provenant de divers secteurs : études post secondaire, tourisme, immigration, développement économique, etc. C'est donc une démarche stratégique globale qui est menée afin de permettre de positionner l'Acadie en France malgré les moyens financiers relativement modestes disponibles²⁷. Une autre opération visant à promouvoir les artistes acadiens en France, cette fois-ci émanant d'une initiative d'un entrepreneur culturel, est la tournée « L'Acadie se raconte », mettant en vitrine l'Acadie regroupant 13 artistes acadiens présentant plus de 80 spectacles en France.

- 32 La considération politique de l'Acadie ne se nourrit pas que de reconnaissance culturelle, mais également de promotion touristique, de la mobilité (jeunes, étudiants, immigrants) et de développement économique. Diverses démarches sont menées afin de faire la promotion de la province comme destination de choix auprès des Français. Une employée de la province du Nouveau-Brunswick travaillant de Paris détenant ce mandat, diverses démarches sont menées auprès des voyagistes, de la presse et lors de salons touristiques. Rappelons, entre autres, que le journal *Le Monde* nomma le Nouveau-Brunswick à la tête d'une liste des 20 meilleures destinations touristiques de 2019 (Doustaly, 2019). La Commission du tourisme acadien du Canada Atlantique (CTACA), récemment rebaptisé Expérience Acadie, mène aussi diverses actions

stratégiques en ce sens. Notons aussi la participation du Congrès mondial acadien au Salon du tourisme de Nantes en 2019. Dans le secteur de la mobilité jeunesse et grâce à une collaboration entre la SNA et l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ) en France, l'offre de mobilité professionnelle des jeunes entre les deux pays s'est accentuée. L'Acadie accueille chaque année des jeunes français.es participant au programme de Services civiques d'une durée d'un an afin de travailler au sein des organismes acadiens. De plus, la SNA a géré divers programmes de mobilité permettant aux Acadiens de faire des stages professionnels en France. Du côté de la mobilité étudiante, l'Université de Moncton, l'Université Sainte-Anne et les Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick (CCNB) ont aussi diverses ententes de mobilité étudiantes avec la France, et ceci dans les deux sens. Enfin, dans le domaine des relations commerciales, mentionnons que grâce à un partenariat entre Opportunité Nouveau-Brunswick et les Réseaux de chambres de commerce régionales ainsi que départementales, diverses missions économiques ont été menées au Nouveau-Brunswick et en France au cours des récentes années, entre autres dans le secteur alimentaire et des pêches, illustrant que les initiatives n'intéressent pas que le monde de la culture ou celui de l'éducation, mais aussi celui, de plus en plus crucial dans le jeu diplomatique contemporain, des relations économiques.

- 33 C'est d'ailleurs là un point sombre dans les relations contemporaines entre la France et l'Acadie. Si, depuis le début des années 1970, les relations entre l'Acadie et la France se sont progressivement densifiées, il est à noter que depuis une dizaine d'années, c'est à un mouvement inverse auquel on assiste, à travers une série de restrictions budgétaires drastiques. L'élimination par le gouvernement du Canada du programme « Diplomatie ouverte », qui permettait à la SNA de mener à bien des missions à l'international a eu un effet néfaste marqué. La France a pour sa part grandement réduit ses allocations financières à l'entente France-Acadie et au programme de bourses France-Acadie tout en réduisant sensiblement la voilure de son Consulat à Moncton (suppression de services et de postes). Du côté de la SNA, les remplacements trop récurrents des employés et des élus ont nui au maintien de relations interpersonnelles solides avec les partenaires étrangers.

- 34 Si ces dispositifs institutionnels, ces politiques publiques permettent de baliser un maillage d'initiatives privées comme publics assurant à l'Acadie une forme de considération politique, en dépit même d'absence d'institutions représentatives, cette considération a ses limites, notamment financières, les gouvernements tentant de plus en plus de limiter les financements des dispositifs énoncés. Ceci étant, un autre espace s'est également ouvert à une considération politique du rôle et de la place de l'Acadie : l'institutionnalisation progressive de la francophonie internationale.

IV. L'Acadie en francophonie

- 35 Nous l'avons évoqué plus haut : le développement de « relations particulières » entre la France et l'Acadie s'inscrit dans le développement plus global, à partir des années 1970, de rapports, là aussi particuliers entre la France et le Québec (Paquin, 2006b), et ce sous l'œil attentif et vigilant du gouvernement fédéral. Cette vigilance s'explique par les tensions existant à l'époque entre un gouvernement fédéral redéfinissant progressivement les piliers de l'identité canadienne autour, entre autres idéaux, du bilinguisme et du multiculturalisme, et un gouvernement du Québec devenu avec le temps un des acteurs principaux dans l'affirmation d'une nation et d'une société distincte québécoise. Rappelons également que dans les années 1970, les Québécois portent au pouvoir un parti indépendantiste, le Parti québécois, dont l'un des objectifs sera d'émanciper clairement le Québec de toute intervention fédérale. En somme, alors que le Québec se trouve engagé dans un bras de fer avec le gouvernement fédéral sur la question nationale et l'étendue des domaines de compétence et leurs prolongements internationaux, l'Acadie va bénéficier de ces tensions à travers le renforcement quelque peu inattendu de la place du Nouveau-Brunswick dans le domaine des relations internationales. Cette immixtion (bien balisée par le gouvernement fédéral) des deux provinces sur le terrain des relations internationales se traduira notamment sur la scène de prédilection que constitue la Francophonie. Notons d'emblée que le Nouveau-Brunswick n'a pas déployé la même énergie que le Québec en matière de relations internationales (Bourque, 2000). Cependant, il reste que sa présence est bel et bien effective, de même que, au sein notamment de ses délégations, la présence d'organismes acadiens

porte-parole pouvant également faire office, à l'occasion, d'acteurs à part entière.

- 36 Cette présence de l'Acadie en Francophonie se déploie de deux manières : d'une part, à travers la participation directe des organismes et institutions acadiens au sein des institutions de la Francophonie, et d'autre part à travers les relations et actions du gouvernement du Nouveau-Brunswick au sein de ces mêmes institutions. Cette « double entrée » dont bénéficient le Nouveau-Brunswick et l'Acadie (via ses organismes porte-parole) permet à ces deux acteurs de renforcer mutuellement la visibilité de la région en francophonie, et d'accueillir, à plusieurs reprises, des événements d'envergure dont le plus important a été sans conteste le Sommet de la Francophonie à Moncton en 1999.
- 37 S'agissant de la participation directe des organismes acadiens, plusieurs initiatives et dispositifs permettent d'illustrer cet investissement, et au premier chef le rôle joué par la SNA. L'action au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie de la SNA se déploie dans deux principales sphères : par sa participation au Sommet de la Francophonie via son insertion au sein de la délégation du gouvernement canadien et par son accréditation au sein de la Conférence des OING et OSC de la Francophonie. C'est en quelque sorte là aussi une considération politique, ou une reconnaissance à tout le moins ambiguë qui est offerte à l'Acadie et ses organismes porte-parole : insérés dans des délégations nationale et provinciale dont ils dépendent, ou cantonnées au sein d'un forum des OING qui, comme son nom l'indique, rassemble des organismes « non gouvernementaux », ils sont bien présents parce que porte-parole de l'Acadie ou Acadiens. Toutefois, même s'ils peuvent prendre des décisions sur divers dossiers touchant l'Acadie, ils ne disposent toutefois pas de pouvoir décisionnel propre dans la perspective de pouvoir engager des actions d'envergure. Leur rôle revient donc souvent à gérer certains programmes pour lesquels le gouvernement octroie les ressources requises.
- 38 La participation de la SNA au Sommet de la Francophonie²⁸ au sein de la délégation d'accompagnement du gouvernement du Canada la distingue cependant des autres organismes acadiens en en faisant un organisme plus représentatif que les autres. Cet usage illustre une

forme, timide bien qu'effective de reconnaissance de la part du gouvernement fédéral quant au rôle historique et particulier joué par la SNA à titre de représentante du peuple acadien. En effet, bien que certains représentants d'organismes acadiens soient invités au sein de la délégation du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour assister au Sommet de la Francophonie, la SNA est la seule qui compose la délégation canadienne. L'accueil du VII^e Sommet de la Francophonie à Moncton en 1999 par le gouvernement du Nouveau-Brunswick fut d'ailleurs un moment marquant en ce qui concerne le rayonnement de l'Acadie en Francophonie. Lors de ce Sommet, la SNA fut notamment responsable de coordonner une partie du Village de la Francophonie, installé à Dieppe, et qui mobilisa plusieurs organismes acadiens des quatre provinces de l'Atlantique. Mentionnons également qu'à cette occasion la SNA a accueilli officiellement le Président français, Jacques Chirac, à l'Institut de Memramcook lors d'un événement solennel ouvert à la population. La présence de la SNA aux Sommets lui a également permis de remettre à Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, la Médaille Léger-Comeau (la plus haute distinction acadienne), lors d'une cérémonie en marge du XV^e Sommet de la Francophonie, à Dakar, au Sénégal, en 2014 (*La Presse Canadienne*, 2014b).

39 Au-delà de cette présence institutionnelle, en 2008, la SNA a également reçu, comme nous l'avons rappelé plus haut, l'accréditation cette fois comme organisation internationale non gouvernementale (OING) consultative de l'OIF. L'organisation de cette VI^e Conférence des OING et OSC avait été attribué à la province du Nouveau-Brunswick et s'est tenu à Caraquet en été 2008. Tous les deux ans, le Secrétaire général de l'OIF convoque la « Conférence des OING et des OSC » regroupant plus de 120 OING et OSC en marge du Sommet de la Francophonie. De 2008 à 2018, la SNA a participé à six éditions de cette conférence internationale²⁹. Ces rencontres ne sont pas sans conséquence sur la reconnaissance de l'Acadie, en ce qu'elles renforcent la connaissance de l'Acadie au sein des OING accréditées et des sociétés civiles concernées, mais aussi la connaissance des francophonies ultra-marines à une population acadienne surtout préoccupée par les enjeux francophones locaux.

40 La SNA a également pu jouer un rôle dans d'autres sphères. Elle a siégé au Comité de programmation du premier Forum mondial de la

langue française (FMLF) qui s'est tenu à Québec en 2012, qui s'est soldé par la participation de nombreux acteurs de la société civile acadienne (dont Antonine Maillet, prix Goncourt 1979) et s'est aussi inséré dans un réseau moins institutionnel, et plus politique : la Conférence des peuples de langue française. Œuvrant indépendamment de l'OIF, ce réseau s'était constitué autour d'une idée : l'existence d'une solidarité potentielle entre tous les peuples de langue française.

- 41 La SNA n'est cependant pas le seul organisme acadien à agir au sein des instances de la Francophonie. Certains autres organismes et institutions de la société acadienne contribuent également à la représentation de l'Acadie au sein de ces instances. La francophonie internationale étant partiellement sectorisée, avec des instances spécialisées, plusieurs autres organismes, spécialisés dans ces secteurs, se trouvent impliqués. C'est le cas, entre autres, de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) au sein de laquelle l'Université de Moncton³⁰ (Nouveau-Brunswick) et l'Université Sainte-Anne (Nouvelle-Écosse) sont notamment impliquées. Notons également la présence, au sein de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), de plusieurs municipalités acadiennes. Une entente s'est également officialisée en 2018 entre la province du Nouveau-Brunswick, l'OIF, l'AUF et l'Université de Moncton afin de faire de l'Observatoire international des droits linguistiques de la Faculté de Droit de l'Université de Moncton un partenaire clé de l'OIF. En 2018 a été créée une Chaire en francophonies comparées à l'École des Hautes études publiques qui permet à l'Université de Moncton de participer au Réseau international des Chaires Senghor de la francophonie.³¹
- 42 L'Acadie intervient sur la scène de la francophonie internationale via ses organismes communautaires, mais aussi via la participation du gouvernement du Nouveau-Brunswick, acteur à part entière de la francophonie multilatérale. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick détient en effet, comme nous l'avons rappelé plus haut, le statut de gouvernement membre de plein droit de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) depuis plus d'une quarantaine d'années. La province est active notamment dans des domaines habituellement jugés prioritaires pour la francophonie acadienne : jeunesse, éducation, formation professionnelle et technique (FPT), droits de

l'enfant et développement économique³². Le moment fort, pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick parmi l'ensemble de ses actions est sans équivoque d'avoir été l'hôte du VII^e Sommet de la Francophonie que nous avons précédemment évoqué et qui avait pour thème principal la jeunesse³³. Les résultats de ce Sommet ont eu un impact sur la programmation de l'OIF : diverses initiatives jeunesse ont alors vu jour. Une des retombées directes pour le Nouveau-Brunswick fut la création de l'Unité Jeunesse de l'OIF et l'implantation de son bureau au CCNB de Dieppe³⁴. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est aussi intervenu, comme acteur à part entière, sur plusieurs dossiers clés pour l'Acadie. Depuis quelques années, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a également un poste de correspondant national auprès de l'OIF qui est basé à Paris.

- 43 En tant qu'acteur institutionnel, le gouvernement du Nouveau-Brunswick intervient également dans plusieurs autres instances de la Francophonie, dont les conférences ministérielles de l'OIF (CONFÉJES et CONFÉMEN). Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a aussi été le gouvernement hôte de la 53^e Session ministérielle tenue à Caraquet en 2008 et de la 58^e Session ministérielle tenue à Bathurst en 2018. Notons également le rôle décisif du gouvernement du Nouveau-Brunswick lors de la conception des Jeux de la Francophonie : en défendant (avec succès) la présence du volet culturel au sein de l'événement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (et la délégation acadienne qui en composait la représentation) a pu démarquer ces Jeux des autres compétitions multisports sur la scène internationale telles que les Jeux du Commonwealth³⁵.
- 44 Outre cette implication directe dans les diverses instances et programmes de la francophonie internationale, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a également piloté diverses initiatives en Francophonie. Mentionnons en une qui constitue l'exemple d'une intervention multiniveaux mettant en contact des acteurs acadiens locaux, des organismes communautaires de la francophonie internationale et l'OIF, et qui illustre cette forme atypique de collaborations qui permet à la communauté acadienne d'intervenir au sein des programmes ou des dispositifs de la francophonie internationale : depuis 2012, cours d'été annuel sur le droit de l'enfant à l'Université de Moncton, campus de Moncton (formation, pilotée

par le Défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec l'OIF et l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie).

- 45 Enfin, il est à noter que divers députés élus au Nouveau-Brunswick sont membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), ceci tant au niveau du palier fédéral que provincial, tous partis confondus. Cette présence non seulement permet aux députés francophones de tisser des liens entre les élus des divers pays de la Francophonie, mais également d'assurer une forme, là aussi plus implicite qu'explicite, de représentation politique de l'Acadie.

Conclusion. De la considération à la reconnaissance politique de l'Acadie : pierres d'attente

- 46 L'Acadie a donc pu bénéficier d'une forme de convergence de considérations politiques : considérations politiques à l'intérieur du Canada, à travers les politiques de reconnaissance linguistique portées par les gouvernements fédéraux et provinciaux et consacrant les francophonies canadiennes ; considérations politiques externes, avec le rôle-pivot de la France, mais également avec le déploiement d'une francophonie internationale institutionnalisée, permettant à l'Acadie, par l'intermédiaire des gouvernements canadien et néo-brunswickois, de se constituer une place, et de jouir d'une forme minimale de reconnaissance précaire, fragile et ambiguë.
- 47 Il n'en demeure pas moins que l'Acadie demeure un acteur, certes atypique, mais résilient d'une diplomatie sub-étatique (Balzacq et al., 2018, 198) propre aux États fédéraux. Sans aucune possibilité de construire un agenda propre, cette dynamique entre différents échelons de pouvoir permet à l'Acadie de participer à un ensemble d'activités internationales qui lui donne une place enviée par les autres minorités franco-canadienne au sein de la francophonie internationale.
- 48 Nous nous sommes ici concentrés sur les deux aspects qui nous paraissent le mieux illustrer les possibilités offertes à l'Acadie sur la voie de sa reconnaissance effective, à savoir les relations de l'Acadie

avec la France, et les relations de l'Acadie avec la francophonie : deux espaces paraissant offrir des opportunités quant à considérer l'Acadie comme partie prenante des collectivités disposant d'une réalité politique tangible. Ce faisant, cet article ne traite pas des relations bilatérales entretenues entre l'Acadie et certains pays, et ce parfois depuis plusieurs dizaines d'années (Belgique notamment, mais aussi, pour des raisons historiques ou géographiques, la Louisiane ou le Maine).

- 49 Cette présence de l'Acadie sur la scène internationale est, on l'a vu, atypique. Circonscrite à l'espace francophone et née d'une volonté politique de créer et d'entretenir, entre la France et l'Acadie, une relation particulière, elle résulte en grande partie des tractations qui ont pu entourer l'insertion du Québec sur la scène internationale dans un contexte de fortes tensions identitaires et linguistiques au Canada comme de la considération politique qui s'est peu à peu déployée à son bénéfice de la part des pouvoirs publics en France comme au Canada. Ce faisant, l'Acadie a pu tirer son épingle du jeu, mais par l'implication et l'aval de deux gouvernements : celui du Nouveau-Brunswick et celui du Canada.
- 50 Cependant, la résonance de cette présence acadienne notamment sur la scène internationale reste largement tributaire de la bonne (ou mauvaise) volonté des gouvernements provinciaux et fédéraux, ainsi que de la capacité des représentants acadiens à prendre la mesure des opportunités qu'une telle présence offre à l'Acadie. Elle reste également tributaire de l'intérêt plus ou moins marqué de la France à l'égard d'une minorité francophone particulière. Sur ce plan, en une cinquantaine d'années, les relations entre la France et l'Acadie ont considérablement évolué. Sous l'impulsion d'une volonté politique commune d'une part et d'autre de l'Atlantique, la France, État-nation souverain et l'Acadie, nation sans État ni territoire défini, ont pu en un temps très rapide développer des relations politiques qui se sont soldées par des initiatives tous azimuts, dans les domaines politiques, scolaires, universitaires, culturels, touristiques ou commerciaux. Cependant, ces dix dernières années ont vu une remise en cause de ces initiatives. La réduction des moyens alloués aux divers programmes, le démembrement progressif d'une représentation de la France dans les provinces de l'Atlantique n'est pas sans conséquence sur les relations, toujours privilégiées (mais jusqu'à quand ?) entre les

sociétés française et acadienne. L'intérêt réciproque des populations concernées pour ces relations ne se dément lui pourtant pas. Prenons pour exemple porteur d'espoir pour l'avenir le succès de la chanteuse Lisa Leblanc³⁶ lors de sa tournée en France ou tout dernièrement en janvier 2019 l'organisation d'une rencontre à Châtellerauld par le ministère français de la coopération décentralisée à l'occasion de la venue d'une délégation du CMA et de la SNA à laquelle ont répondu présentes 24 collectivités territoriales du grand ouest français. Le regard bienveillant (certains diront paternaliste) de la France gaullienne à l'égard de l'Acadie fait partie du passé. Il a été remplacé par une forme d'intérêt curieux pour une culture et une scène artistique acadiennes foisonnantes, où la francophonie locale intrigue. Côté acadien, la France et la francophonie apparaissent comme lieu d'études, de création artistique, de vacances, d'échanges culturels ou économiques, mais décidément bien lointaines, vues de l'Amérique. Les priorités diplomatiques françaises ou néo-brunswickoises et canadiennes tendent quant à elles à privilégier les relations avec des régions « qui comptent » notamment pour le développement économique et les relations culturelles tendent de plus en plus à devenir une forme d'à-côté qui permet de bonifier ces relations, mais qui ne les déterminent pas. Dans ce contexte, la riche Alberta tend à devenir bien plus prioritaire que les provinces Atlantique pour la France. Quant au Nouveau-Brunswick, les marchés chinois, européens ou américains paraissent bien plus signifiants que le « vent dans les branches » qu'évoque Antonine Maillet lorsqu'elle imagine la francophonie. Cette « dilution tranquille » d'une considération politique de l'Acadie tout autant à l'intérieur qu'à l'extérieur en illustre la fragilité, et semble questionner l'Acadie sur son avenir, et sur l'importance de penser le passage de la simple considération politique à celui de la reconnaissance pleine et entière.

Pichette R. (2014), *Cinquante ans d'amitiés franco-acadienne. Le consulat de France à Moncton, 1964-2014*, Moncton, Institut d'études acadiennes, Université de Moncton.

BIBLIOGRAPHIE

Anderson B. (1996 [1983]), *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du*

nationalisme, Paris, La Découverte.

Arseneau B. et Pascal A. (2004), *L'histoire des Acadiens*, Montréal, Fides.

Balzacq T., Charillon F. et Ramel F. (2018), *Manuel de diplomatie*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Relations Internationales ».

Bélanger A. J. et Lemieux V (1998), *Introduction à l'analyse politique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. « Politique et économie ».

Blondiaux L. (2005), « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes » dans Bacqué M.-H. (éd.), *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*, Paris, La Découverte, p. 119-137.

Belkhodja C. (1999), « Entre la discorde et l'indifférence : le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Francophonie internationale », *Francophonie d'Amérique*, n° 9, p. 16.

Belliveau J. (2014), *Le « moment 68 » et la réinvention de l'Acadie*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

Boudreau A. (2016), *A l'ombre de la langue légitime. L'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classiques Garnier.

Bourque, B. (2000), La participation du Nouveau-Brunswick dans la naissance et le développement de la Francophonie, *Mémoire de Maîtrise*, Université Laval, 43 f.

Cardinal L. et Forgues E. (dir.), (2014), *Gouvernance communautaire et innovations au sein de la francophonie néobrunswickoise et ontarienne*, Moncton, Langues officielles et sociétés.

Cardinal L. et Léger R. (2017), « La complétude institutionnelle en perspective. », *Politique et Sociétés*, vol. 36, n° 3, p. 3-14.

Charbonneau F. (2012), « L'avenir des minorités francophones du Canada après la reconnaissance », *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, n° 45-46, p. 163-186.

Daigle J. (dir.) (1993), *L'Acadie des Maritimes. Études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaires d'Études acadiennes, Université de Moncton.

Doucet E. M., Magord A. et Traisnel C. (à paraître en 2020), « Relation Acadie-Francophonie multilatérale » dans Landry M. et Pépin-Filion D. (dir.), *L'état de l'Acadie*.

Hauteœur J.-P. (1975), *L'Acadie du discours*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Landry N. et Lang N. (2001), *Histoire de l'Acadie*, Sillery, Septentrion.

MAGNETTE P. (2009), Préface dans MAGNETTE P., *Le régime politique de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 13-15.

Magord A. (dir.) (2010), *Le fait acadien en France. Histoire et temps présent*, Institut d'Études Acadiennes, Université de Moncton, France, Geste Editions.

Magord A., Doucet E. M. et Traisnel C. (à paraître en 2020), « Les relations Acadie-France » dans Landry, M. et Pépin-Filion D. (dir.), *L'état de l'Acadie*.

Massart-Piérard F. (dir.) (1995), *La langue : vecteur d'organisation internationale*, Louvain-la-Neuve, Éditions d'Acadie.

Massie J. et Lamontagne M. (dir.) (2019), « Paradiplomatie identitaire », *Nations minoritaires et politiques extérieures*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Paperman P. et Laugier S. (dir.) (2008), *Le Souci des autres*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Paquin S. (dir.) (2006a), *Les relations internationales du Québec depuis la Doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005). Le prolongement externe des compétences internes*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Paquin S. (2006b), « La relation Québec-Paris-Ottawa et la création de l'organisation internationale de la francophonie (1960-2005) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 3, n° 223, p. 31-47.

Pelluchon C. (2018), *Éthique de la considération*, Paris, Seuil.

Pichette R. (1994), *L'Acadie par bonheur retrouvée : De Gaulle et l'Acadie*, Moncton, Éditions d'Acadie.

Richard C.-A. (1986), « Le discours idéologique des Conventions nationales et les origines du nationalisme acadien ». *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 17, n° 3, p. 73-87.

Robineau A. (2017), « Alliances et résilience dans le milieu des arts et de la culture de la francophonie canadienne : les enjeux du milieu associatif et le rôle de la recherche » dans Allaire G., Dorrington P. et Wade M. (dir.), *Penser la francophonie canadienne au prisme de la résilience, de la résistance et des alliances*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Chaire d'études francophones en Amérique du Nord ».

Roy M. (1978), *L'Acadie perdue*, Montréal, Québec Amérique.

Thiesse A-M, (2001 [1999]), *La création des identités nationales, Europe XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Seuil, coll. « Point Histoire ».

Thériault J.-Y. (1994), « Entre la nation et l'ethnie. Sociologie, société et communautés minoritaires francophones », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, p. 15-32.

Thériault J.-Y. (1995), *L'identité à l'épreuve de la modernité. Écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton, Éditions d'Acadie.

Thériault L. (1982), *La question du pouvoir en Acadie*, Moncton, Éditions d'Acadie.

Traisnel C. (2005), *Le nationalisme de contestation. Le rôle des mouvements nationalistes dans la construction politique des identités wallonne et québécoise en*

Belgique et au Canada, Thèse en cotutelle (Université Paris II Panthéon-Assas et Université de Montréal), soutenue le 15 octobre 2004 à Paris II.

Traisnel C. (2012), « Protéger et pacifier. La politique officielle de bilinguisme canadien face aux risques de transferts linguistiques et de contestation communautaire », *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 45-46, p. 69-89.

Traisnel C. et Bossé D. (2014), « La "communauté linguistique française" du Nouveau-Brunswick dans l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés. Entre politiques de reconnaissance et reconnaissance politique d'une communauté linguistique au Canada », *Francophonies d'Amérique*, n° 37, p. 39-63.

Traisnel C., Doucet E. M. et Magord A. (2020), « Les relations entre la France et l'Acadie dans le contexte de l'espace francophone international : lorsque la francophonie interne rejoint la francophonie externe », dans Dang H. D. et Payette J.-F. (dir.), *La Francophonie comme facteur structurant dans les politiques étrangères, regards croisés*, Paris, L'Harmattan.

Ressources Web

Doustaly T. (2019), « Voyage : Les 20 destinations de l'année 2019 », *Lemonde.fr*, 22/01/2019, disponible sur : https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2019/01/22/les-vingt-destinations-de-l-annee-2019_5412574_4500055.html, consulté le 27/04/2020.

Gouvernement du Canada (2020), « Le Canada et la Francophonie », 09/01/2020, disponible sur : https://international.gc.ca/world-monde/international_relations_internationales/francophonie/index.aspx?lang=fra, consulté le 27/04/2020.

La France au Canada (2020), « Consulat général de France à Moncton », disponible sur : <https://moncton.consulfrance.org>, consulté le 27/04/2020.

La Presse Canadienne (2014a), « Le secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, reçoit la Médaille Léger-Comeau, la plus haute distinction acadienne », *Lapresse.ca*, 22/11/2014, disponible sur : <https://www.lapresse.ca/actualites/national/201411/28/01-4823481-abdou-diouf-recoit-la-plus-haute-distinction-en-acadie.php>, consulté le 27/04/2020.

La Presse Canadienne, (2014b), « Honneur pour Abdou Diouf en Acadie », *Journalmetro.com*, 28/11/2014, disponible sur : <https://journalmetro.com/actualites/national/676205/honneur-pour-abdou-diouf-en-acadie/>, consulté le 27/04/2020.

Les Amitiés France-Acadie (2020), « Les associations affiliées », disponible sur : <http://www.amitiesfranceacadie.org/p/les-associations-affliees.html>, consulté le 27/04/2020.

Ménard É. (2013), « Lisa Leblanc fait un tabac en France », *Journaldemontreal.com*, 16/12/13, Disponible sur : <https://www.journaldemontreal.com/2013/12/16/lisa-leblanc-fait-un-tabac-en-france>, consulté le 27/04/2020.

On n'est pas couché (2013), « On n'est pas couché - Lisa Leblanc - 14/12/13 », Youtube.com, disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=P5MBftz0lJE>, consulté le 27/04/2020.

Société Nationale de l'Acadie, (2020), Vision, disponible sur : <https://www.omiacadie.org/a-propos/mandat>, consulté le 07/01/2020.

Documentaire

Arseneau P. (2013), « De Moncton à Kinshasa », documentaire, Moncton, Phare Est Média, 52 min.

NOTES

1 Pour reprendre (et étendre) l'expression proposée par Jacques Delors à propos de la construction européenne (Magnette, 2009, 13).

2 Ce texte est tiré d'un travail effectué dans le cadre de l'« État de l'Acadie ». Il reprend de manière synthétique et plus analytique, une sociographie des relations internationales de l'Acadie que nous avons pu détailler dans deux articles consacrés tour à tour aux relations Acadie-Francophonie et aux relations Acadie-France. Pour plus de détails sur les politiques parfois simplement évoquées ici, nous renvoyons également à un premier travail, plus descriptif de ces politiques, publié en 2020 (Traisnel, Doucet et Magord, 2020).

3 À l'inverse, le Québec s'est donné une autonomie importante dans le déploiement de son rayonnement international, fort de ses institutions provinciales et de ses moyens financiers.

4 Voir, par exemple, Paperman et Laugier (2008).

5 Nous empruntons cette notion de considération à plusieurs auteurs, et en particulier à Corinne Pelluchon, qui accorde à la notion une acception bien plus vaste que celle que nous proposons ici fort modestement autour du politique. Voir Pelluchon (2008).

6 Nous avons esquissé il y a quelques années cette voie d'interprétation quant à ces protections sans reconnaissance politique mises en place par le Gouvernement fédéral à l'égard des minorités linguistiques canadiennes. Voir notamment Traisnel (2012).

7 Nous empruntons cette notion de « gouverne » à André J. Bélanger et V. Lemieux, qui la préfèrent à celle de « gouvernement » ou de « gouvernance », pour mieux refléter les formes multiples que peut revêtir

l'exercice du pouvoir politique et la légitimité qui l'accompagne (Bélanger et Lemieux, 1998).

8 Cette bienveillance et cette bonne volonté se traduisent notamment par une continuité dans les programmes de collaboration, la régularité du financement des programmes d'échange et la densification des liens entretenus entre les gouvernes (étatiques, régionales, municipales) et les organismes communautaires acadiens.

9 Mentionnons ici dès à présent le rôle de contrepoint joué par le gouvernement du Québec et de ses revendications (doctrine Gérin-Lajoie) dans l'aménagement d'une telle reconnaissance de l'Acadie. Voir notamment l'ouvrage collectif sous la direction de Stéphane Paquin (Paquin, 2006a). Sur le volet acadien cette fois, voir notamment les travaux de Pichette (1994 et 2014).

10 Ces francophonies sont celles qu'on trouve au Canada (Québec, Acadie, francophonies minoritaires canadiennes), et qui ont pu trouver auprès du gouvernement français ou des instances de la francophonie internationale, des relais dans leur quête de représentation et de reconnaissance. Voir Doucet, Magord et Traisnel (à paraître en 2020).

11 Le « Canada Atlantique » regroupe les provinces de Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador. C'est la région du Canada où se trouvent implantées les communautés acadiennes.

12 La dimension identitaire et minoritaire de cette paradiplomatie vient de faire l'objet d'un ouvrage collectif qui lui est consacré (Massie et Lamontagne, 2019). Ceci étant, si « paradiplomatie » il y a en Acadie, celle-ci demeure assez singulière puisqu'elle se déploie entre d'une part un acteur subétatique (Acadie) sans autonomie reconnaissance ni représentation politiques, et d'acteurs étatiques ou d'organisations internationales, à la différence des cas évoqués dans cet ouvrage.

13 Cet article est issu d'un travail de synthèse effectué dans le cadre d'un ouvrage collectif qui présente le portrait sociographique de l'Acadie (Landry M. et Pépin-Filion D., à paraître en 2020). Il n'est donc pas dans notre intention ici de nous étendre sur l'histoire de l'Acadie ou du nationalisme acadien. Pour les discussions théoriques sur cette thématique, le lecteur peut se reporter, entre autres, aux ouvrages sur l'histoire de l'Acadie (Arseneau et Pascal, 2004 ; Landry et Lang, 2001) ; à la synthèse pluridisciplinaire (Daigle, 1993) ; aux essais (Hauteœur, 1975 ; Richard, 1986 ; Roy, 1978 ; Thériault, 1994 ; Thériault, 1982).

14 Au moins dans le sens où l'entendent certains penseurs de la nation, tels que Thiesse (2001) ou Anderson (1996), à savoir une communauté imaginée et pensée par des acteurs qui entreprennent, par leurs actions comme par leur réflexion, d'en démontrer l'existence. Ce faisant, l'Acadie rejoint la liste longue de ces nations sans États.

15 Il importe de souligner que la place de l'Acadie sur la scène internationale tient aussi au fait qu'elle constitue au plan national canadien l'élément le plus représentatif de la politique officielle du bilinguisme, à laquelle s'oppose le Québec. Elle bénéficie ainsi d'un soutien stratégique de la part d'un gouvernement fédéral qui vise à valider sa politique de bilinguisme, en dépit de l'opposition québécoise. Ce soutien fédéral se répercute au niveau provincial, au Nouveau-Brunswick, seule province qui a officiellement entériné la politique fédérale de bilinguisme. Le dynamisme des organismes acadiens trouve ainsi un relais important dans ce contexte porteur. Mais il n'en reste pas moins qu'au Nouveau-Brunswick, deux tiers de la population sont anglophones et que selon les périodes et les gouvernements, chaque accord de coopération internationale peut être remis en question sans que l'Acadie n'ait de moyens réels de résister.

16 Citons ici à simple titre d'exemple, et pour demeurer dans les travaux non sectoriels, les ouvrages et recherches des auteurs Joseph-Yvon Thériault, sur l'identité, de Léon Thériault et de Maurice Basque, sur l'histoire, de Michel Doucet, sur les droits linguistiques, d'Annette Boudreau sur la littérature, d'André Magord, sur les minorités acadiennes, d'Ingo Kolboom et Roberto Mann, sur la littérature et l'histoire, d'Isabelle Violette et de Chedly Belkhodja sur l'immigration, de Robert Pichette sur la francophonie et les relations avec la France.

17 Ces négociations visaient à revoir les règles constitutionnelles canadiennes et à proposer au Québec une forme de reconnaissance politique en guise de réponse aux revendications nationalistes et aux velléités indépendantistes d'une partie de la population. Ces négociations ont échoué.

18 C'est en 1968 que les « quatre mousquetaires », les Acadiens Gilbert Finn, Adélarde Savoie, le Dr Léon Richard et Euclide Daigle, se sont rendus en France pour rencontrer le général de Gaulle, président de la République française. C'est à cette occasion qu'une politique de coopération entre la France et l'Acadie a vu le jour. Pour plus de détails sur l'histoire des relations France-Acadie et des relations Acadie-Francophonie, nous renvoyons également le lecteur au Mémoire de Maîtrise de Benoît Bourque (2000).

- 19 M. Monory, maire de la ville de Loudun, président du Conseil départemental de la Vienne, ministre puis président du Sénat, a soutenu de façon très dynamique les liens avec l'Acadie tout au long de sa vie politique (1968-2004). La candidature (non retenue) au CMA de 2009 regroupait les villes de Saint-Malo, Nantes, Poitiers, Châtellerauld et Loudun.
- 20 Nous ne proposons pas ici d'historique spécifique ancré dans le contexte acadien car cet objectif serait trop long et complexe pour ce court article.
- 21 Pour plus de détails sur l'insertion progressive de l'Acadie et du Nouveau-Brunswick au sein des réseaux qui constitueront ensuite les prémices de l'institutionnalisation de la francophonie internationale, voir la recherche très détaillée de Benoit Bourque (2000). Benoit Bourque relate notamment l'insertion du Nouveau-Brunswick dans les rencontres précédant la création de l'ACCT, et le contexte de tensions entre Québec, Paris et Ottawa entourant ces discussions et notamment la place à accorder au Québec au sein de la future Agence.
- 22 L'ACCT peut être considérée comme l'ancêtre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Le Canada compte désormais quatre sièges à l'OIF : le Canada (1970), le Canada-Nouveau-Brunswick (1977) et le Canada-Québec (1971) sont des membres de plein droit, et le Canada-Ontario (2016) participe à titre d'observateur (Gouvernement du Canada, Le Canada et la Francophonie, 2020). De plus, il est à noter que le gouvernement de la Louisiane a acquis le statut de gouvernement observateur en 2018. Notons enfin que le Nouveau-Brunswick a pu participer aux Sommets de la Francophonie, et ce dès 1986, en dépit d'une délégation, il est vrai, très modeste (Bourque, 2000).
- 23 Il est à noter que l'adhésion du Nouveau-Brunswick comme membre de l'OIF fut considérée par certains comme un moyen de minimiser le rôle du Québec en Francophonie à la suite de l'élection du Parti québécois (Belkhodja, 1999).
- 24 Précisons que le Consulat est une représentation de la France dans les provinces de l'Atlantique, et non une représentation de la France en Acadie (La France au Canada, 2020). Il n'en demeure pas moins que le consulat de Moncton a été créé en 1964 dans le cadre de l'intérêt soutenu que la diplomatie du président de Gaulle portait au Québec et à l'Acadie. Voir les ouvrages de Pichette (1994 et 2014).
- 25 Ces accords de coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation des échanges culturels et de l'économie touristique, sont

régulièrement renouvelés, notamment lors du dernier Congrès mondial acadien en 2019 à Moncton.

26 Voir à ce sujet le livre collectif sous la direction d'André Magord (Magord, 2010).

27 Base de la Stratégie : Venez découvrir l'Acadie (tourisme) – Venez expérimenter l'Acadie (études post secondaire, stage professionnel), Venez vivre l'Acadie (immigration).

28 Le Sommet est l'instance suprême de la Francophonie, réunissant tous les deux ans les chefs d'État et de gouvernements membres de l'OIF. Pour un historique plus détaillé de la présence de l'Acadie et du Nouveau-Brunswick à ces sommets, voir Bourque (2000).

29 La SNA a participé aux Conférences suivantes : VI^e Conférence des OING, Caraquet, 2008 ; VII^e Conférence des OING, Genève, 2010 ; VIII^e Conférence des OING, Paris, 2012 ; IX^e Conférence des OING, Dakar, 2014 ; X^e Conférence des OING, Antananarivo, 2016 ; XI^e Conférence des OING, Erevan, 2018.

30 Yvon Fontaine, ancien recteur de l'Université de Moncton, a agi comme président de l'AUF de 2009 à 2013.

31 Ce travail en réseau, incluant la chaire de l'Université du Québec en Outaouais va être renforcé par la création en novembre 2019 de deux autres chaires : à l'Université d'Ottawa et à l'Université de Poitiers, sur la francophonie nord-américaine.

32 Afin de découvrir davantage les actions du gouvernement du Nouveau-Brunswick au sein de l'OIF, il est possible de visionner le documentaire « De Moncton à Kinshasa » (Arseneau, 2013, 52 min). Ce documentaire veut souligner le 35^e anniversaire de participation du GNB en tant que gouvernement membre de l'OIF (1977-2012).

33 Moncton a été et est toujours la plus petite ville à accueillir cette rencontre internationale de chefs d'État des pays de la Francophonie.

34 L'Unité Jeunesse, qui n'a jamais eu un statut juridique dans l'organigramme de l'OIF, n'existe plus depuis que la thématique jeunesse est devenue transversale au sein de la programmation de l'OIF. De nos jours, une employée permanente et un employé contractuel travaillent au sein de la direction de l'Éducation et de la jeunesse de l'OIF à partir des locaux du CCNB de Dieppe.

35 Il est à noter que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a soumis sa candidature en vue d'accueillir la IX^e édition des Jeux de la Francophonie 2021. À la suite du « Grand oral » à Abidjan en mars 2016, la région de Moncton-Dieppe a remporté le concours et s'est vu confier l'organisation de ce prestigieux évènement. Cependant, le GNB s'est finalement désisté officiellement de l'organisation de la IX^e édition des Jeux lors d'une rencontre du CIJF en février 2019.

36 Lisa Leblanc a été reçue dans une émission très populaire « On n'est pas couché ». Voir Ménard (2013) et l'extrait de l'émission (On n'est pas couché, 2013).

RÉSUMÉS

Français

Cet article cherche à analyser la place qu'a pu progressivement se constituer l'Acadie tant à l'intérieur du Canada qu'au sein de la francophonie internationale. Nous défendons l'idée suivante : en dépit de l'absence d'institutions représentatives élues ni de reconnaissance politique formelle, l'Acadie a pu bénéficier d'une considération politique interne et internationale lui permettant de jouir d'une forme, certes ambiguë, de reconnaissance. Nous nous fonderons principalement sur la place que l'Acadie s'est progressivement constituée dans les relations France-Canada et au sein de la francophonie internationale. Nous aborderons plusieurs aspects de cette convergence des considérations politiques dont a pu bénéficier l'Acadie : 1 – A l'interne, par les politiques canadiennes qui ont pu encadrer étroitement le régime de reconnaissance minimaliste de l'Acadie au sein de la fédération canadienne ; 2 – A l'externe, par les relations particulières qui se sont développées entre la France et l'Acadie ; et 3 – à l'externe toujours, par les formes de reconnaissance dont l'Acadie jouit au sein des instances de la Francophonie grâce à l'entremise de la Société Nationale de l'Acadie (organisme porte-parole du peuple acadien) et des autres organismes et institutions acadiennes, ainsi que par l'adhésion du gouvernement du Nouveau-Brunswick comme « gouvernement membre de plein droit » au sein de l'OIF. Nous montrerons comment la considération politique de la France à l'égard de l'Acadie a contribué à faire exister l'Acadie sur la scène internationale, aux côtés de (et à travers) deux ordres de gouvernement : le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral canadien. Nous tenterons aussi de montrer qu'une telle reconnaissance « externe » de l'Acadie a permis au Nouveau-Brunswick de jouir d'une présence internationale qu'il n'aurait pas sans l'activisme des francophonies canadiennes ou internationales. Il semble qu'en l'espèce ce soit une nation sans État (l'Acadie) qui soit la cause de la présence, sur la scène internationale, d'un État sans nation (le Nouveau-Brunswick).

English

This article seeks to analyze the place that Acadia has gradually carved out for itself both within Canada and within the international Francophonie. We defend the following idea: in spite of the absence of elected representative institutions and formal political recognition, Acadia has been able to benefit from internal and international political consideration that has allowed it to enjoy a form of recognition, albeit an ambiguous one. We will base our analysis primarily on the place that Acadia has gradually carved out for itself in France-Canada relations and within the international Francophonie. We will address several aspects of this convergence of political considerations from which Acadia has benefited: 1 - Internally, through the Canadian policies that have been able to closely frame the minimalist regime of recognition of Acadia within the Canadian federation; 2 - Externally, through the special relations that have developed between France and Acadia; and 3 - also externally, by the forms of recognition Acadia enjoys within the authorities of the Francophonie through the Société Nationale de l'Acadie (an organization representing the Acadian people) and other Acadian organizations and institutions, as well as by the New Brunswick government's membership as a "full-member government" in the OIF. We will show how France's political consideration for Acadia has contributed to the existence of Acadia on the international scene, alongside (and through) two levels of government: the Government of New Brunswick and the Canadian federal government. We will also try to show that such "external" recognition of Acadia has allowed New Brunswick to enjoy an international presence that it would not have had without the activism of the Canadian or international Francophonie. It seems that in this case it is a nation without a state (Acadia) that is the cause of the presence, on the international scene, of a state without a nation (New Brunswick).

INDEX

Mots-clés

Acadie, francophonies, institutions, politiques de reconnaissance, considération politique

Keywords

Acadia, Francophonies, local institutions, recognition policies, political consideration

AUTEURS

Christophe Traisnel

Christophe Traisnel est professeur agrégé de science politique, titulaire de la Chaire Senghor en francophonies comparées de l'Université de Moncton et directeur adjoint de l'École des hautes études publiques de l'Université de Moncton. Diplômé des universités de Montréal (Ph. D Science Politique), Paris II et Lille II, il poursuit ses recherches sur l'immigration, les minorités, les francophonies canadiennes et la francophonie internationale.

IDREF : <https://www.idref.fr/057603731>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000041609163>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/13343325>

Eric Mathieu Doucet

Eric Mathieu Doucet est chargé d'enseignement à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires de l'Université de Moncton. Diplômé de l'Université de Moncton (M. Administration publique et B. Loisir) et l'Université de Poitiers (M. Géographie), il est candidat au doctorat en langues et littérature à l'Université de Poitiers. Son sujet de thèse porte sur le rôle de l'engagement au sein d'une communauté en situation minoritaire.

IDREF : <https://www.idref.fr/077219767>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000432601767>

André Magord

André Magord est professeur de civilisation nord-américaine à l'Université de Poitiers. Il a dirigé l'Institut d'études acadiennes et québécoises (1997-2018) et est président de la fédération des études de civilisation contemporaine (FE2C, FR 4227). Il est co-responsable d'un programme international Cper/Feder « Numérique et valorisation du patrimoine oral francophone » et vice-président de l'Association française d'études canadiennes (AFEC).

IDREF : <https://www.idref.fr/03543953X>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000073653695>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/13481860>

Les effets de la dépendance des associations porte-paroles de la francophonie canadienne sur le Gouvernement du Canada

François Charbonneau

DOI : 10.35562/rif.1033

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

I. Contexte

II. Chiffrer la dépendance financière des associations porte-paroles de la francophonie canadienne

III. Les impacts du régime d'appui aux minorités linguistiques

Conclusion

TEXTE

- 1 Ce texte porte sur le Programme d'appui aux langues officielles du gouvernement du Canada et, de manière plus précise, cherche à interroger certains effets de l'appui financier consacré aux associations porte-paroles de la francophonie canadienne par l'intermédiaire de celui-ci. Ce programme est digne d'intérêt pour quiconque s'intéresse à la francophonie canadienne dans sa dimension institutionnelle, notamment parce qu'il comporte des objectifs qui sont en dissonance avec l'idéologie qui préside pourtant au régime linguistique canadien en souhaitant « offrir une voix » aux communautés linguistiques minoritaires. En effet, le régime linguistique canadien depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles (LLO) en 1969 ne reconnaît pas de communautés linguistiques, mais accorde plutôt des droits linguistiques à l'ensemble des citoyens en fonction du principe dit de la personnalité (McRae, 1975 ; Laponce, 2006). Le législateur, au moment de l'adoption de cette loi, rejetait ainsi explicitement une conception binationale ou biculturelle du Canada, au profit d'une conception de droits linguistiques compris comme étant l'apanage des individus

seulement. Ce modèle linguistique s'est vu confirmé par l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982. Pourtant, dès après l'adoption de la LLO, le Gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Secrétariat d'État (aujourd'hui Patrimoine canadien) a décidé d'appuyer financièrement les associations porte-paroles de la francophonie canadienne. Lors de la refonte de la Loi sur les langues officielles en 1988 (puis en 2005), le gouvernement se donnera comme objectif explicite d'assurer la « vitalité » des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire (Charbonneau, 2012). On l'aura compris, même si le régime linguistique canadien est fondé sur le principe de personnalité, le Programme d'appui aux langues officielles a des visées explicitement *communautaires* : assurer la vitalité des communautés vivant en situation minoritaire au Canada, notamment par le financement des associations porte-paroles.

- 2 Nous verrons dans ce qui suit que l'appui financier dont profite le réseau institutionnel porte-parole de la francophonie canadienne présente l'importante vertu de lui permettre d'exister et donc, aux diverses communautés francophones du Canada d'avoir une voix. Nous le verrons, étant donné l'importante dépendance financière des associations porte-paroles sur le Gouvernement fédéral, ces associations ne peuvent exister sans son appui financier. Or, si ce programme permet aux associations d'exister, il y a lieu de s'intéresser aux effets potentiellement délétères de la dépendance financière envers le gouvernement canadien dans laquelle se retrouvent aujourd'hui placées ces associations. L'objectif de ce texte est donc de présenter sommairement pourquoi le gouvernement fédéral reconnaît formellement des associations porte-paroles de la « francophonie canadienne en situation minoritaire », et pourquoi il a cru bon apporter un appui financier à ces associations. Nous montrerons ensuite que ces associations porte-paroles sont, depuis, devenue entièrement dépendantes du gouvernement fédéral, ce qui n'est pas sans effets délétères potentiels sur ce que l'on pourrait nommer la « vitalité démocratique » de ce réseau institutionnel de la francophonie canadienne. Nous suggérons qu'il est aujourd'hui difficile de déterminer « qui parle » quand les associations porte-paroles de la francophonie canadienne prennent la parole étant

donné leur grande dépendance sur le ministère de Patrimoine canadien.

I. Contexte

- 3 Le Canada s'est doté en 1969 d'une loi établissant que l'anglais et le français seraient les langues officielles du pays, un principe enchâssé ultérieurement dans la Charte canadienne des droits et libertés en 1982. La particularité du régime politique canadien en matière linguistique est, formellement du moins, qu'il suit le principe dit « de la personnalité », à savoir que les droits linguistiques ne sont pas des droits collectifs rattachés à un groupe ou alors à un territoire, mais sont des droits « individuels ». Au moment de son adoption en 1982, la Charte canadienne des droits et libertés avait d'ailleurs été critiquée précisément sur cet aspect, parce qu'elle ne semblait pas répondre aux attentes historiques du Canada français¹ qui espérait une redéfinition constitutionnelle du Canada dans le sens d'une entente entre « peuples » partenaires égaux, ce qui supposait qu'au moins une partie de la population attendait la reconnaissance de droits collectifs. Pour ne prendre qu'un seul exemple de ce que peuvent vouloir dire des « droits individuels » plutôt que « collectifs » en matière linguistique selon cette conception des droits, chaque individu a ainsi droit à des services non pas *dans sa langue*, mais plutôt *dans la langue de son choix* (Charbonneau, 2011), ce qui suppose, encore de manière théorique, qu'un citoyen canadien de langue maternelle anglaise habitant la Colombie-Britannique (province qui compte très peu de francophones) peut demander de recevoir du gouvernement fédéral des services en français, tout comme un francophone du Québec ou d'ailleurs au Canada peut demander de recevoir ses services en langue anglaise ou en langue française, selon sa préférence du moment. En théorie, le gouvernement fédéral garantit le droit de tous les Canadiens d'utiliser la langue qu'ils souhaitent et donc, logiquement, il n'y a pas de raisons pour lesquelles l'État central aurait à reconnaître des « communautés » canadiennes-françaises ou acadiennes et, a fortiori, les institutions affirmant parler au nom de ces communautés. Ce régime tient énormément à la pensée de Pierre Elliott Trudeau qui, dans ses textes avant son entrée au pouvoir puis dans son action politique à titre de premier ministre, craignait que toute

reconnaissance de droits collectifs (comme la nation québécoise) ne débouche sur l'oppression des minorités (McRoberts, 1992 ; Trudeau, 1975 ; Gagnon et Iacovino, 2007 ; LaSelva, 1996).

- 4 Dans la pratique cependant, les choses sont plus complexes. D'abord, cette conception restrictive des droits linguistiques est partagée par peu d'acteurs dans les années 1960 et même dans les années 1970. En ce sens, dans les années 1960 et 1970, par exemple pendant la Commission Laurendeau-Dunton par laquelle le gouvernement fédéral cherchera à repenser les assises identitaires canadiennes (Lapointe-Gagnon, 2018), on se tournera spontanément vers les associations canadiennes-françaises et acadiennes de manière à les faire intervenir comme « porte-paroles » de l'ensemble des Canadiens français ou Acadiens. Ensuite, même si Pierre E. Trudeau ne souhaite que la reconnaissance de droits individuels, son gouvernement commencera à la fin des années 1960 à appuyer l'embryonnaire réseau institutionnel des minorités francophones en finançant directement les activités des associations porte-paroles et l'ensemble du milieu associatif par l'entremise du Secrétariat d'État. Le gouvernement fédéral compte ainsi remplir un double objectif d'unité nationale : démontrer aux Québécois que la vie française est possible hors de ses frontières provinciales et convaincre les Anglo-Canadiens récalcitrants de la nécessité de la Loi sur les langues officielles partout à travers le pays². De manière sans doute plus cruciale, après 1982, les tribunaux canadiens ont interprété certaines dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés de manière à reconnaître ce qui s'apparente à des droits collectifs pour les communautés minoritaires de langue officielle. C'est le cas de l'arrêt Mahe (1990) qui reconnaît aux francophones vivant en situation minoritaire (ou aux Anglo-Québécois qui profitaient déjà de la chose depuis longtemps) la « gestion et le contrôle » de leurs écoles³, ce qui s'est traduit par la création, partout au pays, de conseils scolaires francophones, vaste réseau institutionnel réunissant aujourd'hui 28 conseils scolaires d'un bout à l'autre du pays. Dans sa décision, la Cour suprême a notamment soutenu que « L'article 23 est destiné en outre à remédier, à l'échelle nationale, à l'érosion progressive des minorités parlant l'une ou l'autre langue officielle et à appliquer la notion de "partenaires égaux" des deux groupes linguistiques officiels dans le domaine de l'éducation » (Mahe contre Alberta, 1990). Qui

plus est, la Loi sur les langues officielles a connu diverses refontes (en 1988 puis en 2005), introduisant, dans sa partie 7, l'obligation pour le gouvernement fédéral de « favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement ».

- 5 L'essentiel est ceci : de telles contributions financières et dispositions juridiques élargissent le champ étroit des droits individuels en ce qui a trait aux aménagements linguistiques et obligent en quelque sorte le gouvernement canadien (et par extension les gouvernements provinciaux puisque l'éducation est un champ de compétence provinciale) non seulement à définir qui font partie de ces « minorités », mais aussi, et peut-être surtout, à déterminer qui pourra légitimement parler en leur nom.
- 6 Le gouvernement fédéral reconnaît ainsi un grand nombre d'associations porte-paroles des communautés francophones et acadiennes. Créée en 1975 en tant que Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), la principale association porte, depuis 1991, le nom de Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA). Chacune des neuf provinces anglodominantes et chacun des trois territoires anglodominants comptent également une association porte-parole⁴. Il existe aussi des associations sectorielles pancanadiennes qui sont porteuses de revendications spécifiques, par exemple l'Alliance des femmes francophones du Canada (AFFC), la Commission nationale des parents francophones (CNPF), la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF), la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada (FAAFC) ou alors la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF), pour n'en nommer que quelques-unes des plus importantes. Toutes sont également reconnues comme interlocutrices autorisées par le gouvernement canadien et appuyées financièrement par le gouvernement fédéral. Enfin, l'on retrouve des associations porte-paroles régionales et sectorielles dans la plupart des provinces et territoires canadiens. On en compte littéralement des centaines, comme l'Association canadienne-française de l'Ontario du Grand Sudbury, la Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface ou alors l'Association des femmes francophones de l'ouest du

Labrador, pour ne nommer que quelques exemples parmi les centaines d'associations financées par le gouvernement fédéral.

- 7 La « reconnaissance » des associations n'est que très rarement un enjeu (nous y reviendrons) en ce sens qu'il n'y a eu que très peu de luttes entre associations concurrentes pour obtenir le droit de parler au nom des francophones, par province ou à l'ensemble du pays. Mais cette reconnaissance a d'importantes conséquences, à la fois auprès des gouvernements et des tribunaux canadiens. Les associations sont régulièrement appelées à témoigner devant les chambres législatives pour présenter les intérêts des francophones lors de l'élaboration de projets de loi. Elles participent à des activités de lobbying auprès des hauts fonctionnaires et des parlementaires⁵. Elles parlent « au nom » des communautés canadiennes-françaises et acadiennes et leur parole est reçue comme telle. Elles interviennent également fréquemment devant (et sont donc reconnues par) les tribunaux canadiens à titre d'appelantes lors de procès qui portent sur des enjeux de nature linguistique, sans parler de leur présence dans les médias et sur les réseaux sociaux.
- 8 Mais il importe de préciser que la plupart des associations porte-paroles existaient (souvent sous un autre nom) bien avant l'adoption de la Loi sur les langues officielles en 1969⁶. Si plusieurs ont connu des changements de noms, elles ont presque toutes été créées avant que le régime politique canadien ne fasse de la langue française une langue aussi officielle que ne l'était jusque-là l'anglais. S'il est trop fastidieux de décrire ici l'ensemble de leurs activités avant les années 1970, on peut dire que toutes les associations porte-paroles provinciales ont été créées principalement comme *associations de défense des droits* à une époque de lutte pour l'obtention de ceux-ci, le plus souvent en matière scolaire. Pour ne prendre qu'un exemple, l'ACFÉO⁷ s'est d'abord illustrée dans un combat contre le Règlement 17 (Bock et Charbonneau, 2015 ; Bock et Frenette, 2019), en Ontario, qui restreignait fortement l'enseignement en langue française dans les écoles ontariennes. En d'autres termes, les associations porte-paroles n'ont pas été créées par le gouvernement fédéral parce qu'il aurait eu besoin d'interlocuteurs représentants les communautés. Sauf exception (sur lesquels nous reviendrons), les associations ont été créées par les communautés elles-mêmes puis

ont éventuellement été reconnues comme interlocutrices par les divers paliers ou pouvoirs gouvernementaux.

- 9 Ce sommaire portrait du milieu porte-parole masque pourtant une réalité sur laquelle nous aimerions nous attarder maintenant de manière à contribuer à la réflexion sur l'espace d'action politique (ou l'autonomie relative) des francophones du Canada. Cette réalité est bien connue des acteurs du milieu mais n'a fait pourtant l'objet que de très peu de réflexion par les chercheurs : le gouvernement du Canada est, de très loin, le principal bailleur de fonds de l'ensemble des organismes de la francophonie canadienne. Cela n'a pas toujours été le cas, même si relativement peu de travaux existent pour déterminer avec une précision chiffrée quand, précisément, la transition a eu lieu (Allaire, 1993 ; Savas, 1987). Avant la fin des années 1960, les associations porte-paroles devaient s'autofinancer ou, du moins, leurs sources de revenus ne provenaient pas principalement de subventions gouvernementales. Mais dès la fin de cette décennie, le gouvernement fédéral a commencé à les appuyer financièrement, principalement par l'intermédiaire du Secrétariat d'État du gouvernement canadien, puis par Patrimoine canadien. Les importants travaux du sociologue Éric Forgues, ont permis de chiffrer en partie cette transition (2012) que l'on peut résumer ainsi : pendant longtemps, les associations porte-paroles de la francophonie canadienne étaient financées par les communautés. La situation est tout autre aujourd'hui à telle enseigne que les associations sont dorénavant totalement dépendantes du gouvernement fédéral.
- 10 En effet, depuis au moins les années 1980, ces associations porte-paroles sont pour l'essentiel financées par Patrimoine canadien pour ce que l'on nomme leur financement de « programmation » (ou financement de base pour les opérations courantes). Selon le Plan d'action pour les langues officielles annoncé en 2018 par le gouvernement libéral fédéral, le gouvernement du Canada finance à la hauteur de 320 millions de dollars canadiens (Patrimoine Canadien, 2018, 16) sur une période de cinq ans les organismes des minorités linguistiques (anglophones au Québec et francophones ailleurs au Canada). Selon, cette fois, les rapports financiers vérifiés de l'ensemble des associations porte-paroles canadiennes pour les années 2016-2017, les associations provinciales ainsi que la FCFA sont largement dépendantes du financement du gouvernement fédéral

pour leur programmation. Qui plus est, ces associations sont dépendantes du financement obtenu par le gouvernement fédéral en ce qui a trait à leurs activités ou projets ponctuels.

- 11 La possibilité d'une « sortie » de cette dépendance financière a été discutée mais elle semble bien improbable (Dubé, 2015 ; Forgues et Doucet, 2014). En 1990, la FFHQ (l'ancêtre de la FCFA) publiait *La francophonie à l'heure des choix : un face-à-face avec soi-même*, rédigé par le sociologue Roger Bernard (Laflamme, 2016, 60 nbp), qui s'inquiétait de cette dépendance financière sur le gouvernement fédéral. Selon le chercheur Martin Normand, la FFHQ devenue la FCFA a poursuivi, en 1992, une réflexion sur cette dépendance. Elle aurait souhaité « une plus grande prise en main des communautés francophones par elles-mêmes afin de briser leur lien de dépendance avec le gouvernement fédéral » (2010,42). Étant donné les chiffres que nous présenterons dans ce qui suit, force est de constater que la FCFA n'a pas réussi à diversifier ses sources de financement. Rien dans ses rapports annuels depuis lors ne semble pointer dans cette direction.

II. Chiffrer la dépendance financière des associations porte-paroles de la francophonie canadienne

- 12 Aux fins de cette étude, nous avons consulté les états financiers vérifiés pour l'année financière 2016-2017⁸ de neuf associations porte-paroles de la francophonie canadienne, à savoir celles œuvrant dans huit provinces canadiennes où les francophones vivent en situation linguistique minoritaire⁹, en plus de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA¹⁰).
- 13 Un seul regard aux états financiers vérifiés de l'ensemble des associations porte-parole atteste amplement de la dépendance de ces associations sur le gouvernement fédéral. Les revenus totaux (pour la programmation et les projets) de ces associations proviennent en très grande partie du gouvernement fédéral. La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique a eu des

revenus totaux de 1 710 237 \$, dont 92,18 % provenaient du gouvernement fédéral. L'Assemblée communautaire fransaskoise a eu des revenus totaux de 1 933 270 \$, dont 77,85 % provenaient directement du gouvernement fédéral. La Société franco-manitobaine a eu des revenus de 2 725 454 \$ dont 95,58 % provenaient du gouvernement fédéral. L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario a déclaré des revenus totaux de 2 107 902\$, dont 85,27 % provenaient du gouvernement fédéral.

- 14 On constate la même chose dans les quatre provinces des maritimes. La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick a enregistré des revenus de l'ordre de 837 745 \$ provenant presque intégralement du gouvernement fédéral (98,63 %). La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a pour sa part eu des revenus de 1 230 221 \$ dont 78,33 % provenaient directement du gouvernement fédéral. La Société Saint-Thomas d'Aquin sur l'Île-du-Prince-Édouard a enregistré des revenus de 1 014 808 \$ dont 82,12 % provenaient du gouvernement fédéral. Enfin, la Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador a déclaré des revenus de 958 636 \$, dont 82,43 % provenaient directement du gouvernement fédéral¹¹.
- 15 Ces chiffres attestent amplement de la dépendance financière des associations sur le gouvernement fédéral pour leur programmation et leurs activités. Sans cet argent, qui permet de payer les permanences, les salaires, les fournitures ou la location de locaux, il est impossible d'envisager qu'elles pourraient mener à bien des activités, voire tout simplement qu'elles pourraient exister.
- 16 Mais cette dépendance envers les fonds publics est plus importante encore car la plupart des associations dépend aussi de subsides provenant des gouvernements provinciaux. Par exemple, pour l'année étudiée, l'AFO a reçu une subvention de l'ordre de 24 800 \$ de la Fondation Trillium, un organisme du gouvernement de l'Ontario. La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a obtenu 29 222 \$ des Affaires acadiennes de la province, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique 35 000 \$ du ministère du Travail de la province, et ainsi de suite. Un autre gouvernement, celui du Québec, finance également les associations porte-paroles de la francophonie canadienne, même si les montants dans ce cas sont faibles. Ce gouvernement, par l'intermédiaire de ce qui se nommait à l'époque le

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC)¹², était responsable de 0,16 % des revenus totaux de l'Association communautaire fransaskoise, de 0,15 % de la Société Saint-Thomas d'Aquin, de 0,26 % des revenus de la Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador¹³. Seule la FCFA profite d'une subvention substantielle de la part du gouvernement du Québec, à la hauteur de 75 000 \$, ce qui correspond à 4,74 % de ses revenus, mais elle doit, en échange de ces sommes, maintenir une permanence dans la ville de Québec. Même si elle est substantielle, cette subvention, précisons-le, ne représente pas 5 % du budget total de l'organisme.

- 17 Dans quelle mesure les francophones participent-ils directement (plutôt qu'indirectement par l'intermédiaire de leurs impôts) au financement de leurs organismes porte-parole ? Il est très difficile de déterminer combien d'argent les « citoyens ordinaires francophones » versent eux-mêmes à leurs associations chargées de porter leur parole sur la place publique étant donné qu'il n'est pas toujours indiqué dans les états financiers vérifiés si les sommes reçues pour les « cotisations » sont payées par des membres individuels ou par des membres associatifs (et donc, dans ce dernier cas, par le gouvernement fédéral de manière indirecte). Les termes changent également d'un état financier à l'autre puisque dans certains états financiers on retrouve une catégorie « autofinancement » qui inclut peut-être des cotisations (ce n'est pas toujours précisé), d'autres ont simplement une catégorie « cotisations », d'autres encore « commandites » (dont on ne précise pas la nature, mais qui doivent le plus souvent représenter un avantage pour le commanditaire en termes de visibilité corporative, etc.). Les associations reçoivent aussi des « dons », mais ces dons peuvent être liés - ou non - à des initiatives menées par l'organisme porte-parole (sans qu'il s'agisse d'un appui direct à l'organisme, par exemple quand un don sert à financer une bourse d'études). Bref, il serait difficile de donner l'heure juste sur le financement « par les membres de la communauté » dont profite le milieu associatif francophone, mais simplement à titre indicatif, nous avons calculé pour chaque province l'ensemble des catégories de dons, de commandites d'événements, de cotisations et d'autofinancement pour chacune des associations que nous avons étudiées.

- 18 En combinant toutes les catégories susceptibles d'être interprétées comme un financement par les membres des associations, ce qui est d'emblée une extrapolation critiquable, on constate que la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick comme la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse n'ont pas déclaré avoir reçu de don ou de cotisation pour l'année 2016-2017 de ses membres individuels. L'Assemblée fransaskoise a déclaré des revenus en don correspondant à 0,1 % de ses revenus totaux, 0,31 % pour la Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador, 3,72 % pour l'Assemblée de la francophonie ontarienne et 4,02 % pour la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique. Seule la FCFA peut compter sur un financement de la part de ses membres qui dépasse les 5 %, elle qui est financée à la hauteur de 7,27 % par ses membres sous forme de cotisation de ses 12 membres¹⁴ porte-paroles provinciaux et de ses six organismes nationaux affiliés. Or, les 12 porte-paroles et au moins cinq des six organismes nationaux sont principalement financés à plus de 85 % par Patrimoine canadien pour leur programmation et plus largement par le gouvernement fédéral pour leurs activités. En un mot, c'est de l'argent provenant également de l'État canadien qui arrive à la FCFA, après un détour par les associations membres¹⁵.
- 19 Même en temps de crise, les francophones du Canada n'ont plus l'habitude de financer leurs propres associations porte-paroles. Par exemple, à l'automne 2018, le Gouvernement conservateur ontarien de Doug Ford a annoncé des suppressions importantes de services à la communauté francophone de l'Ontario, dont l'abolition du Commissariat aux services en français et la suspension du financement de l'université franco-ontarienne. Cette annonce a donné lieu à la plus importante mobilisation de la communauté franco-ontarienne, avec près de 14 000 personnes qui ont participé aux diverses manifestations le 1^{er} décembre 2019 (Milette, 2018). L'Assemblée de la francophonie ontarienne a multiplié les appels à l'aide financière auprès de la communauté et a mis sur pieds un « fonds de lutte » de manière à contester la décision du gouvernement ontarien. Selon les données présentées par l'AFO à son assemblée générale annuelle le 26 octobre 2019 à Sudbury, l'association avait amassé dans son fonds de lutte en une année 287 988 \$, ce qui représente moins de 10 % de son budget annuel. De

cette somme, 25 000 \$ provenaient de ses propres réserves et 200 000 \$ provenaient de Patrimoine canadien. Le montant reçu en « dons » s'élevait quant à lui à 62 988 \$. Bref, même dans un intense moment de crise, les francophones du Canada vivant à l'extérieur du Québec n'ont pas l'habitude spontanée de financer leurs propres associations porte-paroles¹⁶.

- 20 On pourrait ainsi continuer à fouiller plus avant dans les chiffres des associations porte-paroles mais la recherche ne ferait que confirmer une évidence car les deux principales conclusions à tirer resteraient les mêmes : ces associations porte-paroles ne sont pas financées par leurs membres de manière à pouvoir minimalement fonctionner de manière indépendante et elles dépendent entièrement du financement provenant du gouvernement fédéral sans quoi elles n'existeraient tout simplement pas.

III. Les impacts du régime d'appui aux minorités linguistiques

- 21 Avant d'en critiquer les éléments problématiques, reconnaissons d'abord qu'il serait possible de défendre des éléments de l'actuel régime. D'une part, les communautés francophones du Canada sont composées de contribuables et donc, en ce sens, il est raisonnable d'envisager les montants d'argent que reçoivent les associations porte-paroles du gouvernement comme une fraction infinitésimale des sommes d'argent que les membres de ces mêmes communautés remettent aux divers gouvernements sous forme de taxes et d'impôts. On pourrait également soutenir qu'étant donné les profondes disparités en termes de poids démographique des francophones par région, il serait probablement impossible pour les francophones de certaines provinces de financer leur propre association porte-parole sans l'appui des gouvernements. Il est évident que plusieurs associations porte-paroles (et la vitalité relative du milieu communautaire dans certaines provinces) ne sont possibles que grâce aux investissements annuels du gouvernement du Canada, gouvernement qui choisit ainsi, pour des raisons diverses (légales, politiques et idéologiques) de se payer des interlocuteurs.

- 22 Cela dit, la dépendance du milieu associatif porte-parole des communautés francophones du Canada sur les bailleurs de fonds fédéraux pèse sur la structure des opportunités politiques de ces associations.
- 23 Le premier problème, sans doute le plus évident, c'est que les associations porte-paroles de la francophonie ont été créées pour porter la parole de la communauté auprès des décideurs publics et, plus largement, auprès de la population canadienne. En ce sens, elles agissent à la manière de lobbys devant défendre les intérêts de la communauté auprès des divers gouvernements. Il est banal de le rappeler mais cette dépendance financière pousse les associations porte-paroles à la prudence davantage qu'à la confrontation, une situation qui tranche avec celle qui prévalait il y a une cinquantaine d'années. Dans les années 1970, la FFHQ publiait coup sur coup *Les héritiers de Lord Durham* et *Pour ne plus être sans pays*, des manifestes remettant directement en cause le régime politique canadien. Elle refusait même de participer à des activités du gouvernement fédéral visant la promotion du multiculturalisme parce que selon sa vision du pays, le Canada est un pays non pas multiculturel mais biculturel (Boily, 2017, 58). Un tel refus serait inenvisageable aujourd'hui. Évidemment, cette transformation tient à plusieurs facteurs, pas uniquement le facteur de la dépendance financière. Cela tient notamment au fait que le régime politique canadien a été changé par l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés et que les francophones et Acadiens du Canada se sont largement réconciliés avec ce nouveau régime. Mais le fait que les associations porte-paroles dépendent financièrement du gouvernement fédéral est forcément à l'esprit de ceux qui pourraient être tentés par un militantisme plus tonitruant. Comme le veut l'adage, on ne mord pas la main de celui qui nous nourrit sans conséquence.
- 24 En effet, le fait que le financement provienne presque entièrement du gouvernement fédéral fragilise également ces associations porte-paroles, théoriquement menacées de disparaître si d'aventure le gouvernement choisissait de diminuer drastiquement, voire de cesser son financement, du milieu associatif. Nous l'avons vu, ces associations porte-paroles n'ont pas l'habitude d'être financées de manière significative par leurs propres membres, même dans le cas

d'associations dont les membres institutionnels ont pourtant des sources de revenus importantes¹⁷. Si un jour la source des investissements provenant du gouvernement fédéral devait se tarir, il serait difficile de développer à court terme des sources alternatives et stables de financement. Il s'agit là d'une épée de Damoclès qui inquiète les responsables de ces associations car le milieu associatif dépend de la bonne volonté des divers gouvernements. Cette perspective n'est pas que théorique. Alors que les orientations de l'ACFO seront contestées vers la fin des années 1990, le gouvernement fédéral décidera de créer un organisme intermédiaire de financement (la Direction des ententes Canada-Communauté Ontario ou DECCO) qui viendra remplacer l'ACFO comme organisme parapluie du milieu associatif franco-ontarien. Le leadership de l'ACFO avait été critiqué par certaines associations membres (notamment des groupes de femmes et d'autres représentants de minorités ethniques) et le gouvernement fédéral a choisi de créer une nouvelle structure visant, pour l'essentiel, à supplanter l'ACFO. Entièrement dépendante du financement du gouvernement fédéral, l'ACFO a été obligée d'accepter de jouer un rôle subalterne au sein de cette nouvelle structure. Elle ne se remettra jamais de la transformation et choisira se saborder en 2006 (Gilbert et Forest, 2019) au profit d'une nouvelle entité, *l'Assemblée de la francophonie ontarienne*. Notons que pendant cette période de remise en question de l'ACFO, à aucun moment la population franco-ontarienne n'a été appelée à se prononcer sur le type de représentation qu'elle aurait souhaité pour elle-même.

- 25 La chose est aussi vraie du Québec's *community Groups Network* (organisme porte-parole des Anglo-Québécois). Cet organisme anglophone est considéré par le gouvernement fédéral comme étant le porte-parole d'une « communauté de langue officielle en situation minoritaire » et donc, en ce sens, l'équivalent des organismes francophones ailleurs au pays, le régime canadien reconnaissant les Anglo-Québécois comme une minorité linguistique. Avant la création de cet organisme, le gouvernement fédéral finançait *Alliance Québec* depuis les années 1980. En désaccord avec la présidence jugée trop radicale de William Johnson entre 1998 et 2000 et concluant que l'*Alliance*, mal administrée et perdant des membres, ne représentait plus la communauté anglophone, Patrimoine canadien

lui retira son financement en 2005. Elle ne put survivre à la perte de 90 % de ses revenus et ferma rapidement ses portes. Là encore, aucun exercice démocratique n'aura permis de déterminer quelle forme de représentations aurait préféré ceux qui sont représentés par ces organismes. Il ne s'agit évidemment pas ici de remettre en question la pertinence de la décision de Patrimoine canadien de retirer son financement à Alliance Québec. Cet exemple illustre plutôt qu'il y a de multiples risques pour une association porte-parole à s'engager plus avant dans la voie d'une mobilisation militante plus radicale, l'un de ces risques étant la possibilité de perdre son soutien financier du gouvernement fédéral. Il n'est pas surprenant que l'organisme créé depuis par le gouvernement fédéral (le Québec's *Community Groups Network*) ne soit pas connu pour son caractère militant¹⁸.

- 26 Un autre problème inhérent à cette dépendance relève de la pérennité des activités ponctuelles financées par le gouvernement, un problème bien connu par tous ceux qui ont un jour ou l'autre siégé à un conseil d'administration d'un organisme communautaire. Les subventions de programmation (on dit aussi, « financement de base ») permettent aux associations d'embaucher des employés permanents et de pourvoir aux frais inhérents à l'existence de tels organismes (location de locaux, frais de déplacements, de fourniture, etc.), mais ces subventions ne permettent pas de financer bien autre chose que « l'intendance ». Lorsqu'elles veulent organiser une nouvelle activité, initier un nouveau programme, mettre en avant une nouvelle initiative, les associations porte-paroles doivent demander de l'argent supplémentaire dans le cadre de programmes de financement du gouvernement. Le problème, évidemment, c'est que le gouvernement envisage souvent ces sommes comme des fonds de démarrage, s'attendant à ce qu'après une période de financement initiale, les associations pérennisent leurs activités en s'assurant d'un financement indépendant. Bien que nous n'ayons pas de données là-dessus, il est clair qu'il s'agit d'un des principaux défis du milieu associatif. La plupart des activités fonctionnent tant et aussi longtemps qu'elles sont subventionnées, ne parvenant sans doute que très rarement à s'autofinancer.
- 27 Un autre problème tient au fait que cette dépendance financière crée une culture particulière dans le milieu des organismes porte-paroles

et communautaires. Les femmes et les hommes qui travaillent dans ces organismes porte-paroles dépendent, pour leur gagne-pain, de la pérennité de l'association pour laquelle ils travaillent. Il devient impératif pour le milieu associatif de lancer des projets pour s'assurer d'avoir de l'argent de manière à ce qu'il soit possible de continuer à payer les salaires des employés. L'un des principaux critères d'évaluation (certains diraient, le plus important) du rendement des directrices ou des directeurs généraux de ces associations porte-paroles (et plus largement du milieu associatif) est leur capacité à obtenir davantage de financement pour leur propre organisme. Ces directrices et directeurs généraux, sans parler des présidentes et présidents d'associations, sont ainsi placés dans une situation hautement problématique. En théorie, ces associations n'existent que pour porter la parole des francophones de leur région auprès des gouvernements et plus largement devant l'opinion publique, ce qu'ils font effectivement. Mais dans la pratique, étant donné l'enjeu constant de trouver des sources de revenus, les dirigeantes et les dirigeants de ces organismes doivent multiplier les demandes de financement non plus pour la communauté qu'ils représentent mais pour leur propre organisme. La structure particulière de financement de base des associations oblige en quelque sorte ces associations à constamment s'assurer de faire financer de nouveaux projets, ne serait-ce que pour s'assurer de conserver les deux, voire les trois membres du personnel qui sont payés à même ces enveloppes. Il ne faut pas sous-estimer à quel point ces organismes comptent peu d'employés. Or, comme l'obtention de financement pour des projets ponctuels est toujours dépendante des priorités du gouvernement du moment, même si le gouvernement fédéral a pu préalablement procéder à une consultation, il n'est pas surprenant de constater que presque toutes les associations porte-paroles finissent par se lancer dans des projets similaires d'une province à l'autre¹⁹. En d'autres termes, l'actuelle structure de financement oblige le milieu associatif à s'assurer de mener elle-même des projets plutôt que de se faire prioritairement les porte-paroles de communautés qui pourraient obtenir du financement pour des projets pensés par et pour elles.

28 Cette dépendance pose un autre problème significatif connexe, surtout quand les gouvernements gèlent les sommes d'argent dévolues au milieu communautaire : en théorie, le milieu associatif

est en quelque sorte placé en concurrence constante contre lui-même. Quand les enveloppes restent les mêmes, année après année, il est très difficile pour un nouveau joueur (ou une nouvelle association) d'aller chercher des sommes d'argent du gouvernement fédéral pour le financement de ses activités. En période de gel, un organisme qui obtient davantage d'argent ne fait qu'obtenir de l'argent qui aurait normalement dû être dévolu à un autre organisme (Gilbert et Forest, 2019).

- 29 La dépendance du milieu associatif envers le financement des divers gouvernements est plus marquée lors des changements de gouvernements. Les associations porte-paroles ont en effet connu une période plus difficile entre 2006 et 2015 lors des années au pouvoir du gouvernement conservateur de Stephen Harper. Le gouvernement Harper n'a pas directement remis en question le financement des organismes porte-paroles, mais il a proposé une conception différente des priorités en ce qui a trait aux langues officielles au pays. La pratique usuelle, sous les divers gouvernements fédéraux libéraux comme conservateurs entre 1968 et 2005, consistait à voir l'enjeu des langues officielles principalement par le prisme des minorités linguistiques (anglophones au Québec, francophones ailleurs). Avec l'adoption de la *Feuille de route en matière de dualité linguistique* (2008), le gouvernement de Stephen Harper entendait « valoriser la dualité linguistique de tous les Canadiens ». Le gouvernement s'engageait dorénavant à consacrer les enveloppes budgétaires en matière de langue officielle pour favoriser l'apprentissage des langues secondes au pays (l'anglais au Canada anglais, le français au Québec), davantage que les minorités linguistiques. Dans sa feuille de route, le gouvernement de Stephen Harper a bonifié les sommes globales de financement des initiatives en matière de langue officielle (certaines enveloppes, en immigration, en justice et en technologie des langues, ont notamment été bonifiées) mais les enveloppes de base pour les associations porte-paroles ne l'ont pas été. La conséquence, c'est que de 2003 à 2018, les associations porte-paroles ont vu leur budget de base essentiellement gelé, ce qui a eu comme conséquence qu'ils ont dû davantage participer à des projets ponctuels en fonction des priorités du gouvernement.

30 Il existe d'autres problèmes, tout aussi sérieux, liés à la dépendance du milieu associatif au financement de l'État canadien. Même si, dans le meilleur scénario, le gouvernement canadien consulte le milieu associatif avant de déterminer ses priorités, au final, c'est quand même le gouvernement canadien qui décide ce qu'il entend valoriser en termes de priorités dans l'attribution des sommes d'argent qu'il réserve au milieu associatif et plus largement aux activités des communautés linguistiques minoritaires. Comme l'écrivaient avec acuité Éric Forgues et Michel Doucet, « [l]e fait que les organismes des CFSM tendent à se comporter comme des organisations plutôt que des institutions n'est pas sans lien avec leur forte dépendance financière envers l'État canadien. Cela les éloigne de la communauté et les amène à s'adapter aux politiques gouvernementales, à saisir les opportunités qui s'offrent à eux, à utiliser le langage de l'État, à comprendre sa logique, bref à coller de près à l'action de l'État pour bénéficier de son financement » (2014, 19). Une simple visite sur les sites internet des différentes associations porte-paroles des communautés francophones du Canada montre aisément qu'elles ont à peu près toutes adopté exactement les mêmes priorités, qui correspondent essentiellement aux priorités énoncées par Patrimoine canadien ou par d'autres ministères bailleurs de fonds. À titre d'exemple, toutes les associations porte-paroles ont fait de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion une de leur principale priorité à partir des années 1990 (Boily, 2017), ce qui correspond essentiellement aux nouvelles exigences en matière de financement de Patrimoine canadien à la même époque, mais aussi à un financement accru des activités des organismes porte-paroles par le ministère d'Immigration Canada. Cela ne veut pas dire que les communautés francophones du Canada se sont fait imposer ces priorités, mais plutôt qu'il est beaucoup plus facile de faire financer des activités ou des projets qui vont dans le sens des attentes décrétées par le Gouvernement. C'est d'ailleurs une pratique courante pour les fonctionnaires du gouvernement de demander des réécritures des demandes de financement pour qu'elles correspondent aux priorités énoncées par le gouvernement. Il faut ajouter que le processus d'attribution des subventions est un processus opaque et que ni les fonctionnaires ni les politiciens (à moins qu'une hypothétique question ne soit posée à la Chambre des communes) n'ont véritablement de compte à rendre sur la question

de l'attribution de ces sommes, « les discussions se [menant] en dehors de l'espace public » (Doucet et Forgues, 2014, 17).

- 31 Un autre problème, encore plus fondamental, est celui de l'imputabilité des associations porte-paroles en ce qui a trait à leur financement. Ces représentants ont certes une imputabilité légale à titre d'administrateurs siégeant à des conseils d'administration, mais ils ne sont pas redevables à la population à la manière d'élus qui administrent l'argent de leurs commettants. Dans une démocratie, les élections ont une importance pour les commettants puisqu'ils choisissent ainsi les personnes qui auront la responsabilité d'administrer le pays et qu'il est toujours possible, pour eux, de montrer la porte aux élus. Bien qu'il existe une certaine démocratie communautaire dont les règles varient d'une province à l'autre, les présidentes et les présidents d'associations ne sont pas directement imputables des sommes qui sont consacrées à leur organisme devant les membres des communautés représentées. La raison est assez simple : les élus de ces associations n'ont strictement aucune marge de manœuvre en termes de budget. Sauf en cas de fluctuation (à cause d'un événement ponctuel qui n'a pas rencontré le succès espéré par exemple), les sommes sont dépensées de manière stable année après année et ne peuvent susciter grand intérêt de la part des populations représentées. Contrairement au budget fédéral, provincial ou municipal, la manière dont les sommes d'argent reçues du gouvernement seront dépensées ne fait jamais l'objet d'une quelconque discussion dans une course à la présidence de ces associations. Le corollaire, évidemment, c'est que, comme ce sont les élus d'Ottawa qui sont imputables de ces sommes (et non les présidences d'associations), et surtout que ces associations ne sont pas financées directement par leurs membres (qui ressentiraient peut-être alors le besoin de s'intéresser à la manière dont leur argent est dépensé), les courses à la direction, quand elles donnent droit à une élection et qu'elles ne se décident pas par acclamation, ressemblent davantage à des concours de personnalité.
- 32 Enfin, la dépendance au financement par subvention a un autre impact important. En fonction des ententes de financement, il n'est pas possible pour ces associations de mettre de côté une partie des sommes ainsi reçues pour des projets ultérieurs. En théorie du moins, quand on reçoit une somme d'argent du gouvernement par

l'intermédiaire d'une subvention, on dépense l'entièreté de la somme reçue ou alors on redonne le trop-plein au gouvernement. Cela pose l'évident problème que ces associations peuvent difficilement bâtir une réserve en cas d'imprévu. Cela tend aussi à obliger ces associations à dépenser, souvent au mois de février et mars, ce que l'on appelle dans le milieu les « fonds de tiroirs ». S'il est possible que ces sommes d'argent soient tout de même « bien dépensées », l'obligation de dépenser les sommes qu'il faudrait sinon retourner mène sans doute, il y a tout lieu de le craindre, à engager des dépenses qui ne sont pas nécessaires ou judicieuses.

- 33 Il y aurait beaucoup d'autres problèmes à signaler, mais nous n'en mentionnerons qu'un dernier, sans doute le plus important. Comme les associations sont financées par le gouvernement, elles ont tendance à s'autonomiser des individus qu'elles affirment pourtant représenter (Savas, 1987 ; Forgues, 2012). Elles pourraient dès lors être tentées d'affirmer représenter bien plus de personnes qu'elles ne représentent véritablement si d'aventure elles jugeaient stratégique (pour des raisons de financement ou pour être en lien avec les priorités du gouvernement) de le faire. Le meilleur exemple de cette pratique est la décision prise par la Fédération des communautés francophones et acadiennes il y a plus d'une dizaine d'années de changer la manière de définir les personnes que cette Fédération affirme représenter. Pendant très longtemps, la FFHQ, puis la FCFA affirmaient représenter environ un million de francophones vivant « hors Québec », ce qui correspondait grosso modo aux personnes vivant en situation linguistique minoritaire au Canada et ayant le français comme langue maternelle (en un mot, ceux pour qui le français est une langue identitaire). Sans qu'il n'y ait eu de débat formel à ce sujet ni qu'elle ne change formellement sa mission, la FCFA a décidé qu'elle représentait dorénavant 2,5 millions (aujourd'hui 2,7 millions) de personnes au Canada, soit presque trois fois plus de personnes. Ce chiffre correspond à toutes les personnes vivant au Canada à l'extérieur du Québec ayant le français comme langue maternelle auxquelles sont ajoutées toutes les personnes affirmant pouvoir entretenir une conversation en langue française, bref, une majorité de personnes pour qui le français est une langue seconde et qui ne soupçonnent sans doute même pas, non seulement qu'il existe quelque chose comme la « FCFA », mais que cet organisme

parle en leur nom. Ceux que l'on nommait jadis les « francophiles » deviennent ainsi des « francophones » sans qu'aucun membre de la communauté ne soit avisé de ce changement. La FCFA a sans doute jugé stratégiquement utile de prétendre parler au nom de davantage de personnes, sans doute pour obtenir davantage de financement de ses activités, mais à aucun moment les membres de ces communautés n'ont été consultés.

- 34 Est-ce que les membres des communautés représentées sont d'accord avec ce changement ? Il est difficile de le déterminer avec précision et la réponse varierait sans doute d'une province à l'autre. Dans l'une des communautés francophones les plus fragiles au Canada, la Saskatchewan, une vaste réflexion, financée par Patrimoine canadien, a mené à l'adoption en 2006 d'une politique d'inclusion à la communauté francophone, en ciblant en particulier les « francophones de langue maternelle anglaise » (Dorrington et Lafrenière, 2010). Pour une communauté francophone ultraminoritaire (moins de 1 % de la population dont 85 % ne parlent pas le français à la maison), l'inclusion dans la communauté de « francophones de langue maternelle anglaise » semble une solution allant de soi. Mais il n'est pas clair que cette manière de comptabiliser les francophones représente la vision de la francophonie de l'ensemble de ceux qui, au Canada, se considèrent comme faisant partie des « francophones vivant en situation minoritaire ». Plusieurs textes parus dans les journaux ont dénoncé cette comptabilité généreuse du nombre de francophones vivant à l'extérieur du Québec (Pierroz, 2018), mais cet enjeu n'a pas fait débat lors des élections à la présidence de la FCFA par exemple.
- 35 En somme, il est possible que cette redéfinition de la francophonie canadienne qui signale le divorce entre langue et culture représente fidèlement la manière dont les francophones du Canada se représentent et se comprennent, comme il est possible que ce soit le contraire qui soit vrai. À la vérité, les chercheurs n'en savent pas grand-chose, et c'est précisément là où se situe le principal problème de ce système d'appui aux institutions de la francophonie canadienne : il n'est aujourd'hui plus possible, contrairement à l'époque où les communautés finançaient elles-mêmes leurs propres institutions, de savoir avec précision, au-delà des critiques que l'on trouve dans les médias ou réseaux sociaux, si les décisions prises par

les porte-paroles représentent fidèlement ce que pensent et conçoivent les individus membres de ces communautés francophones. Par exemple, les élus de la FCFA, de l'AFO ou de la SANB, les trois plus importantes associations, sont choisis par leurs membres (institutionnels ou individuels) et non par les citoyens au nom desquels ils affirment pourtant parler. Les associations porte-paroles sont donc financées par le fédéral en fonction de priorités de celui-ci et n'ont de compte à rendre qu'à des membres institutionnels, eux aussi financés par Patrimoine canadien.

Conclusion

- 36 Bien que formellement, ce ne sont que des individus qui ont des droits linguistiques au Canada, la réalité est que les gouvernements reconnaissent l'existence de communautés qui se voient en quelque sorte accorder l'équivalent de droits collectifs dans certains domaines de la vie politique canadienne. C'est clairement le cas dans le milieu de l'éducation, de la santé et de la justice. En ce sens, il importe que des associations puissent parler au nom de ces communautés et soient reconnues comme telles. C'est très certainement le cas du milieu des associations porte-paroles de la francophonie canadienne qui sont les interlocuteurs privilégiés des gouvernements, des tribunaux comme des médias.
- 37 Cela dit, la dépendance financière du milieu associatif pose d'importants problèmes auxquels il importe de réfléchir. Encore une fois, l'objectif de cet article était de démontrer, par une exposition sommaire des chiffres, que les associations porte-paroles sont dépendantes des organismes porte-paroles et d'expliquer en quoi cela peut présenter certaines difficultés. Qu'un gouvernement choisisse de permettre à des communautés d'avoir une voix sur la place publique est certainement une bonne chose, mais il doit également s'interroger sur les effets induits par son financement. L'actuel système ne lui permet pas de déterminer si c'est bien la voix des communautés qu'il entend, ou plutôt l'écho de sa propre voix.

Allaire G. (1993), « De l'Église à l'État. Le financement des organismes francophones de l'Ouest, 1956-1970 », dans Lafontant J. (dir.), *L'État et les minorités*, Saint-Boniface, Presses universitaires de Saint-Boniface / Les éditions du blé, p. 229-243.

Bock M. et Charbonneau F. (2015), *Le siècle du Règlement 17. Regards sur une crise scolaire et nationale*, Sudbury, Prise de parole.

Boily A. (2017), *Des peuples fondateurs au pluralisme. Comment, et à quel moment l'immigration et le pluralisme deviennent-ils des priorités pour les associations francophones canadiennes ?*, Thèse de maîtrise ès arts en science politique, Ottawa, Université d'Ottawa.

Bock M. et Frenette Y. (dir.) (2019), *Résistances, mobilisations et contestations. L'Association canadienne-française de l'Ontario (1910-2006)*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

Charbonneau F. (2011), « Dans la langue officielle de son choix. La loi canadienne sur les langues officielles et la notion de "choix" en matière de services publics », *Lien social et Politiques*, n° 66, p. 39-63.

Charbonneau F. (2012), « L'avenir des minorités francophones du Canada après la reconnaissance », *International Journal of Canadian Studies*, n° 45/46, p. 163-186.

Dubé J.-P. (2015), « Fonds publics et organismes porte-parole francophones », *L'Eau vive*, 23/04/2015.

Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada (2018), *Redessiner la FCFA : rapport annuel 2017-2018*, Ottawa, 5 juillet.

Forgues É. (2012), « Le partenariat des communautés francophones en situation minoritaire avec l'État : frein ou tremplin à l'autonomie ? », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, n° 1, p. 180-194.

Forgues É. et Doucet M. (2014), « Financer la francophonie canadienne : faire société ou créer un marché de services ? ».

Gagnon A. et Iacovino R. (2007), *De la nation à la multination. Les rapports Québec-Canada*, Montréal, Boréal.

Gilbert A. et Forest M. (2019), « De l'ACFO à l'AFO (1992-2006) », dans Bock M. et Frenette Y. (dir.), *Résistances, mobilisations et contestations. L'Association canadienne-française de l'Ontario (1910-2006)*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 307-343.

Laflamme S. (2016), « La notion d'identité dans les sciences sociales en Ontario français », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, vol. 11, p. 73-112.

Lafrenière S. et Dorrington P. (2010), « Repenser la francophonie canadienne », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 35-36, p.7-12.

Lapointe-Gagnon V. (2018), *Panser le Canada. Une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Boréal.

Laponce J. (2006), *Loi de Babel et autres régularités des rapports entre langue et politique*, Québec, Presses de l'Université Laval.

LaSelva S. V. (1996), *The moral foundations of Canadian federalism: Paradoxes, achievements, and tragedies of nationhood*. McGill-Queen's University Press.

McRae K. D. (1975), « The Principle of Territoriality and the Principle of Personality », dans *International Journal of the Sociology of Language*, 1975, vol. 4, « Multilingual States ».

McRoberts K. (1997), *Misconceiving Canada. The Struggle for National Unity*, Toronto, Oxford University Press Canada, Oxford University Press.

Milette J.-F. (2018), « Manifestations francophones en Ontario », *Le Droit*, 01/12/2020.

Normand M. (2010), « Le développement des communautés francophones vivant en situation minoritaire : les effets du contexte sur ses représentations en Ontario et au Nouveau-Brunswick », *Francophonies d'Amérique*, n°30, p. 37.

Patrimoine canadien (2018), « Plan d'action pour les langues officielles », Ottawa, 26 mars.

Pelluchon C. (2018), *Éthique de la considération*, Paris, Le Seuil.

Pierroz S. (2018), « 2,7 millions de francophones en milieu minoritaire ? Le chiffre de la discorde », 06/11/2018, disponible sur : <https://onfr.tfo.org/27-millions-de-francophones-en-milieu-minoritaire-le-chiffre-de-la-discorde/>, consulté le 25/05/2020.

Savas D. J. (1987), *Interest group leadership and government funding: The Federation des Franco-Colombiens: community organization or government policy agent?*, Vancouver, University of British Columbia.

Trudeau P. E. (1975), *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, HMH.

Autre document cité

Cour suprême du Canada (1990), *Mahe contre Alberta*, [1990] 1 R.C.S. 342, 15 mars.

NOTES

¹ Il faut entendre ici le Canada français au sens large, peu importe que l'on entende par cette formule l'ensemble des francophones du Canada ou seulement les Québécois. Les études portant sur les travaux de la Commission Laurendeau-Dunton, par exemple, attestent amplement de ce désir très largement partagé parmi l'ensemble des francophones du pays, au Québec comme au-delà, pour une refonte du Canada dans le sens d'une reconnaissance des « peuples fondateurs » (Lapointe-Gagnon, 2018). On

parle ici d'un désir largement partagé, et non unanime (d'autres options pouvant être privilégiées, comme l'indépendantisme québécois, par une partie de la population).

2 Le gouvernement du Québec a financé les associations porte-paroles des francophones « Hors-Québec » dans les années 1960, dans la foulée de la révolution tranquille québécoise, mais le gouvernement unioniste québécois (provincial) de Daniel Johnson s'est montré heureux de laisser le Secrétariat d'État du gouvernement fédéral prendre la relève, à partir de 1970, essentiellement parce que cela représentait une économie pour la province (Savas, 1987, 3-7).

3 Sur la base d'une interprétation large de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés (portant sur les droits de recevoir une éducation dans la langue de la minorité linguistique provinciale). Notons que certaines communautés francophones possédaient déjà des conseils scolaires français ou bilingues (Ontario, Nouveau-Brunswick), mais à partir de Mahe, la gestion scolaire est devenue non plus une possibilité, mais un droit.

4 Ces associations porte-paroles sont : la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, la Société Saint-Thomas d'Aquin (Île-du-Prince-Édouard), la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, la Société de la francophonie manitobaine, l'Assemblée communautaire fransaskoise (Saskatchewan), l'Assemblée canadienne-française de l'Alberta, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, l'Association franco-yukonnaise (Yukon), l'Association des francophones du Nunavut, la Fédération franco-ténoise (Territoires du Nord-Ouest).

5 À titre d'exemple, dans son rapport annuel 2017-2018, la FCFA affirme avoir entretenu des liens avec 23 institutions fédérales et avoir rencontré dans l'année 119 parlementaires, membres de leur personnel ou hauts fonctionnaires (Fédération des communautés francophones et acadiennes, 2018).

6 La principale exception étant la Fédération des francophones hors-Québec créée en 1975 qui deviendra la Fédération des communautés francophones et acadiennes (1991).

7 Il s'agit de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario qui deviendra l'Association canadienne-française de l'Ontario avant de devenir

l'Assemblée de la francophonie ontarienne.

8 Une analyse préliminaire des rapports financiers disponibles en ligne nous a convaincus de l'inutilité, pour les fins de cette étude, d'étudier les chiffres sur plus d'une année financière tant les données sont similaires d'une année à l'autre. La seule différence significative est l'arrivée d'un nouveau joueur en matière de financement des activités porte-parole depuis environ 2007-2008, à savoir le financement de projet en matière d'immigration par Immigration Canada.

9 Il s'agit de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, de l'Assemblée communautaire fransaskoise, de la Société franco-manitobaine, de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, de la Société Saint-Thomas d'Aquin (Île-du-Prince-Édouard), ainsi que de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et Labrador. Nous avons laissé de côté les chiffres de l'Association canadienne-française de l'Alberta parce que les informations sur les sources de revenus ne sont pas précises. Les sommes obtenues dans la catégorie « autres sources de revenus » sont substantielles et non explicitées. Il est possible de penser que ces sommes proviennent aussi du gouvernement fédéral, mais en l'absence d'information plus précise, nous avons jugé bon ne pas inclure les chiffres de cette association dans nos calculs.

10 Pour la FCFA, nous avons été contraints d'utiliser les états financiers vérifiés de l'année 2015-2016 faute de disponibilité des documents au moment de l'étude.

11 Les chiffres proviennent des états financiers vérifiés de l'ensemble de ces associations et disponibles sur leurs sites internet.

12 Aujourd'hui le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes.

13 Pour l'année étudiée, le gouvernement du Québec n'a financé aucun autre projet des autres associations porte-paroles ici étudiées. Comme il s'agit du financement de projets ponctuels, ces chiffres sont évidemment appelés à varier sensiblement d'une année à l'autre.

14 C'est-à-dire des neuf associations porte-paroles provinciales et des trois associations porte-paroles des territoires canadiens (Territoires du Nord-Ouest, Yukon et Nunavut).

15 Et cela est sans compter sur les autres sommes qui proviennent également du gouvernement fédéral sans qu'il soit possible de les identifier, par exemple les prêts de service d'employés, du fait que la plupart des

autres sources de revenus proviennent de revenus tirés d'activités, par exemple de la vente de billets pour l'organisation d'évènements, de location de salles, de prêts de service, dont il est possible de penser qu'au moins une partie de ces sommes aient pu être payées par le gouvernement fédéral (par exemple, lorsque des fonctionnaires participent à des activités payantes). On peut aussi ajouter qu'au moins une partie des sommes reçues par les associations porte-paroles provenant des gouvernements provinciaux est en fait des transferts d'argent de sommes payées aux provinces par le gouvernement fédéral (sommes d'abord remises aux provinces par l'intermédiaire du Conseil des ministres en éducation, ou par d'autres voies pour des projets ciblés, qui finissent par devenir des subventions provinciales aux activités des associations francophones).

16 Sans dénigrer cet effort fait par la communauté franco-ontarienne pour financer la lutte contre la décision du gouvernement ontarien, il faut quand donner au lecteur une mesure de ce que représente cette somme. Si l'on reprend les montants des états financiers vérifiés de 2016-2017, l'AFO dépensait en moyenne pour chacune des 365 journées de l'année une somme de 5 775 \$. En d'autres termes, même s'il n'est pas anodin de réussir à amasser 63 000 \$ pour mener une lutte contre une décision gouvernementale, cet effort exceptionnel de financement de leur association porte-parole par les Franco-Ontariens, après un effort de mobilisation importante, dans un moment de crise, représente à peine 11 jours d'activités de l'organisme porte-parole.

17 On pense à l'Association des universités et collèges de la francophonie canadienne ou alors à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones.

18 Notons que, comme le financement des associations provient en très grande partie du gouvernement fédéral, celui-ci demande souvent d'avoir un siège d'observateur aux conseils d'administration de ces organismes (ou alors, sans que cette demande ne soit formulée, l'organisme s'assure d'offrir un tel siège). Les fonctionnaires du gouvernement fédéral, tout comme souvent des élus et autres « parties prenantes » sont aussi invités aux assemblées générales annuelles. À notre connaissance, aucune étude n'a cherché à mesurer l'impact de la présence de ces fonctionnaires aux activités des associations, mais il est possible de penser que cela change la dynamique des réunions étant entendu que les efforts des organismes porte-paroles consistent en bonne partie à faire des représentations auprès de ce même gouvernement. On peut imaginer aisément que les discussions

ne seraient pas de la même nature en présence plutôt qu'en l'absence de fonctionnaires fédéraux assis autour de la table.

19 Par exemple, pour l'année étudiée (2016-2017), les états financiers vérifiés de sept des 10 associations qui font l'objet de cette étude avaient des projets en immigration, dans tous les cas financés par Immigration Canada (CIC).

RÉSUMÉS

Français

Ce texte porte sur la dynamique particulière de financement des associations porte-paroles de la francophonie canadienne. Les associations porte-paroles de la francophonie canadienne, c'est-à-dire les associations qui parlent au nom des communautés francophones et acadiennes là où ces communautés sont minoritaires (dans tous les provinces et territoires, sauf dans la province de Québec) opèrent dans un régime linguistique particulier qui induit un certain nombre d'effets qui seront ici analysés. Par l'adoption de la Loi sur les langues officielles en 1969, le Canada s'est doté d'un régime linguistique basé sur le principe de la personnalité ne nécessitant pas, du moins de manière théorique, de reconnaissance ni de collectivité ni de droits collectifs. Or, dans la pratique, ses programmes d'appuis aux minorités linguistiques ont une dimension collective affirmée. Depuis près d'une cinquantaine d'années en effet, le Gouvernement du Canada finance le milieu associatif porte-parole des neuf provinces et des trois territoires où les francophones vivent en situation minoritaire. Il s'est même imposé l'obligation, par la partie 7 de la Loi sur les langues officielles, d'assurer la « vitalité » de ces communautés. Le financement du réseau institutionnel porte-parole de la francophonie canadienne fait partie des mesures devant assurer cette vitalité. Il sert notamment de palliatif au faible poids politique de ces communautés, leur permettant d'avoir une voix sur la place publique, devant les tribunaux ou lors de consultations engageant l'avenir de la communauté. Mais la dépendance financière du milieu associatif sur le Gouvernement canadien a aussi des effets négatifs. L'objectif de cet article est triple. Il s'agira d'abord d'expliquer pourquoi le Gouvernement du Canada a jugé nécessaire d'appuyer financièrement les associations porte-paroles de la francophonie canadienne. Sera ensuite chiffrée la dépendance financière du milieu associatif sur le Gouvernement canadien de manière à montrer que ces associations pourraient difficilement exister sans ce financement. Enfin, il s'agira de montrer les effets potentiellement délétères de la dépendance financière des associations porte-paroles de la francophonie canadienne, en expliquant qu'étant donné le contexte particulier dans lequel opère aujourd'hui ces associations, il n'est plus aujourd'hui possible de déterminer « qui parle » quand les associations porte-paroles prennent la parole au nom des communautés francophones du Canada.

English

This article pertains to the Canadian government's funding of French Canadian advocacy groups. The associations that speak on behalf of the Canadian Francophonie, that is, the associations that are recognized as spokespersons in the name of the French and Acadian communities in the nine provinces and the three territories where francophones are in the minority (that is, in every Canadian province or territory, except for the province of Québec) operate in a peculiar linguistic regime that induces adverse effects that will be analyzed in this paper. By the adoption of the Official Languages Act in 1969, Canada adopted a linguistic regime based on the personality principle that, at least in theory, did not require the recognition of collective groups or rights. However, in practice, the governments' Official Languages Support Programs have a clear collective dimension. For the last fifty years indeed, the Canadian Government has funded French Canadian advocacy groups in the nine provinces and three territories where francophones live in a minority setting. The Canadian Government has mandated upon itself, through article 7 of the Official Languages Act, that it must insure the "vitality" of these communities. Funding of the institutional network of Canadian Francophonie advocacy groups is part and parcel of the measures aimed at this very objective. The funding is understood as a form of palliative measure to compensate for the relative lack of political representation of these communities, allowing them to have a voice in the public sphere, in the court rooms or during public hearings about legislation that might impact the community's future. But the financial dependency of the advocacy groups on the Federal Government comes at a cost. The objective of this paper is threefold. First will be explained why the Canadian federal Government has deemed necessary to provide financial support to the associations that speak on behalf of the Canadian Francophonie. Second, the financial dependency of these advocacy groups on the Canadian government will be detailed in order to show that it would be almost impossible for them to exist without its financial support. Lastly, the potential adverse effects of the financial dependency of the French Canadian advocacy groups will be shown in order to illustrate the fundamental issue with this system: because of this dependency, it has become almost impossible to determine "who speaks" when French Canadian advocacy groups speak in the name of the francophone communities of Canada.

INDEX

Mots-clés

francophonie canadienne, associations porte-paroles, dépendance financière

Keywords

Canadian Francophony, advocacy groups, financial dependency

AUTEUR

François Charbonneau

François Charbonneau est professeur agrégé à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa.

IDREF : <https://www.idref.fr/13673992X>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000363440153>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/15942380>

Le français haïtien et la contribution d'Haïti au fait francophone

Renauld Govain

DOI : 10.35562/rif.1041

Droits d'auteur
CC BY

PLAN

- I. La francophonie haïtienne
 - I.1. Haïti et la francophonie américaine
 - I.2. Politique étrangère d'Haïti en matière de francophonie
- II. Apport du FH à la francophonie
 - II.1. Des haïtianismes
 - II.2. Des anglicismes
 - II.3. Des hispanismes
- Conclusion

TEXTE

- 1 La francophonie haïtienne et la contribution d'Haïti à l'expansion et la diffusion du français dans des organismes internationaux sont mal connues parce qu'elles ne sont guère étudiées. Tontongi (2007) fait une critique de cette francophonie en identifiant les rapports centrifuges caractérisant la cohabitation du français et du créole haïtien (CH) et les actions des élites et du pouvoir politique en faveur du français occasionnant la minorisation du CH. Descardes (1999) établit un état des lieux des apports d'Haïti à l'adoption du français dans les institutions internationales. Govain (2008, 2009, 2013, 2018), prolongeant la réflexion de Pompilus (1961), amorce la description de ce qu'il convient d'appeler le *français haïtien* (FH). Klinkenberg (2008, 10) entend l'expansion linguistique comme « le processus par lequel une variété de langue est amenée à élargir le champ de ses fonctions sociales. » en se déplaçant géographiquement. L'expansion d'une langue sert à élargir son champ de rayonnement. Ici, cette expansion est liée à la politique intérieure d'Haïti vis-à-vis de ses deux langues et leur institutionnalisation dans la vie sociopolitique et notamment

leur instrumentalisation dans ses échanges internationaux. Nous envisageons ici la francophonie comme une communauté évolutive transnationale, transculturelle et trans-civilisationnelle composée de communautés, d'institutions, de locuteurs d'origines continentales diverses mais unis par le français comme médium identitaire d'expression. Qu'il soit langue maternelle, seconde voire étrangère, le français permet au francophone de communiquer mais aussi de se représenter le monde et présenter son identité.

- 2 Cette contribution s'organise en deux parties. La première établit un état des lieux de la francophonie haïtienne et met en lumière la contribution d'Haïti à l'expansion et la diffusion du français notamment à travers l'adoption du français dans des institutions internationales grâce à sa situation géopolitique et sa diplomatie. La seconde fait une brève description du FH en passant par son mode de transmission, ses représentations générales... en lien avec la contribution d'Haïti au fait francophone. L'expansion peut « se manifester soit à travers les locuteurs de langue (émigration, colonisation, tourisme, occupation militaire...), soit à travers les produits de la société que cette variété véhicule (administration, biens de consommation, connaissances, technologie, production culturelle). » (Klinkenberg, 2008, 10). En suivant le modèle de Chaudenson (1988), la première partie va dans le sens du *status* et la seconde dans celui du *corpus*, ces deux axes de coordonnées caractérisant le fonctionnement du français dans la francophonie. Les valeurs du *status* du français en Haïti étant supérieures à celles du *corpus*, il est attendu que la contribution d'Haïti sera plus forte sur le plan du *corpus*.

I. La francophonie haïtienne

- 3 Haïti est officiellement bilingue, l'article 5 de la Constitution de 1987 en vigueur consacrant le bilinguisme officiel CH – français. Le CH est pratiqué par la totalité de la population et le français par une frange dont il est difficile d'établir la démographie, les paramètres de définition étant flous et les statistiques absentes ou non fiables. En outre, depuis la fin des années 1950 on assiste à un mouvement d'exode des membres de l'élite intellectuelle francophone haïtienne notamment vers le Canada et les États-Unis. Il s'est intensifié avec les

événements sociopolitiques générant des crises depuis les années 1990. L'émigration des Haïtiens ayant un niveau d'enseignement secondaire est de 30 % alors que celle de ceux qui ont un niveau universitaire est de 84 % (Docquier et Marfouk, 2005). Néanmoins, Rivard (2016) dénombre les francophones haïtiens à 4 454 000 locuteurs (francophones + partiellement francophones). Cela représente 41 % de la population locale estimée, en 2013, à 10,7 millions d'habitants¹.

- 4 L'État haïtien est officiellement francophone dès sa naissance le 1^{er} janvier 1804 : l'acte de l'indépendance est rédigé en français et les élites dirigeantes n'ont jusqu'à une date assez récente (les années 1986) recouru qu'au français notamment en situation formelle de communication. Aujourd'hui encore, dès qu'il faut écrire, on recourt au français. Mais ce n'est que la Constitution de 1918 qui en fait une langue officielle. De la Constitution de Toussaint Louverture de 1801 à celle promulguée sous l'occupation américaine en 1918 (114 ans après l'indépendance du pays), les lois du pays sont restées muettes sur le statut du français. Une douzaine de versions de la Constitution s'est succédé avant 1918. L'usage du français (officiel *de facto*) dans la vie éducative, politique, administrative et socioculturelle semble avoir été si institutionnalisé dans le pays que lui accorder le statut officiel *de jure* n'avait guère paru nécessaire. Et l'officialisation du CH ne date que de 1987. Il est paradoxal que ce soit sous l'occupation américaine (durant 19 ans : de 1915 à 1934) que le français ait été rendu officiel. Gaillard-Pouchet (2014) croit qu'il s'est agi d'une contribution de l'élite intellectuelle haïtienne face à l'imposition de l'anglais par l'occupant. Mais, de l'avis de Manigat, la réalité semble bien différente :

« ... en 1915, au lendemain de l'intervention militaire américaine en Haïti, l'ambassadeur de France à Washington, Jusserand, s'empresse d'obtenir du Secrétaire d'État américain Lansing, la triple garantie de l'Egalité de traitement en Haïti pour les citoyens français par rapport aux ressortissants américains, du maintien du français comme langue officielle en Haïti et du respect de l'organisation ecclésiastique existante » (Manigat, 1967, 332).

- 5 En général, les Haïtiens se représentent le francophone haïtien comme quelqu'un qui possède une maîtrise *parfaite* du français

comme il maîtrise le CH, sa langue première. Ils vivent le français comme une langue non haïtienne. Ils ne s'y identifient pas comme un moyen identitaire d'expression et de (re)présentation de soi. Ils ne se considèrent pas comme acteurs de sa construction, de son évolution. C'est ce que Gumperz (1976) appelle *they-code*, la langue authentique, la langue légitime, *langue à eux*, par opposition à *we-code*, la langue de la communauté, *langue à nous*. D'où une distance qui les empêche de se l'approprier en tant que leur langue et qui est un signe de xénité à l'origine d'une insécurité linguistique.

- 6 Pourtant, l'OIF (2005) considère deux catégories de francophones : les *francophones*, des locuteurs capables de faire face, en français, aux situations de communication courante et les *francophones partiels*, limités dans leurs habiletés à faire face aux mêmes situations. Nous considérons une troisième catégorie : les *francophonisants*, des locuteurs ayant une (des) langue(s) maternelle(s) autre que le français et qui ont un intérêt marqué pour le français et qui l'apprennent pour des raisons diverses.
- 7 À l'occasion d'une enquête en 2007 sur l'être *francophone haïtien* (Govain, 2009) auprès de 30 étudiants de 1^e année de trois entités de l'Université d'État d'Haïti² et 6 enseignants de français, 53,33 % des étudiants s'estiment francophones ; 23,33 % ne se jugent pas francophones alors que 16,66 % ont donné une réponse nuancée, c'est-à-dire qui n'est ni *oui* ni *non* mais qui est entre les deux : « Pas tout à fait, je ne parle pas assez souvent le français ; Légèrement oui, réellement non ; J'essaie à peine de produire dans cette langue ; Oui, mais pour moi Haïti n'est pas vraiment francophone. Quelques Haïtiens seulement sont francophones ; Oui et non. Être francophone maîtrise parfaitement bien le français (sic.). Je serai peut-être un francophone après mes 4 ans ici à la fac ; Non, parce que le français est chez moi une langue seconde. La plupart du temps, je m'exprime en créole et je pense en créole. »
- 8 Certains se considèrent comme des francophones en devenir : « Oui ... parce que je vis dans un pays où l'on parle français... Je continue à travailler arduement pour être un vrai francophone. »
- 9 D'autres se disent francophones en se basant sur le statut du français en Haïti et dans les écoles qu'ils ont fréquentées :

« Bien sûr, je parle le français comme langue seconde, je vis dans un pays ayant un bilinguisme étatique incluant le français et mon pays fait partie de la francophonie ; [...] je me considère comme francophone parce que malgré les difficultés, je parle le français ; [...] je le suis puisque j'ai été éduqué en français, chez des Français, je continue encore à travailler en français et cette langue est une langue officielle en Haïti. »

- 10 « Être éduqué chez des Français », c'est avoir été scolarisé chez les Frères de l'Instruction chrétienne dont la plupart était des Français.
- 11 Par ailleurs, le statut socio-didactique du français en Haïti n'est pas défini : est-il langue maternelle, langue seconde ou langue étrangère ? Lors de l'enquête, un enseignant de français répond que le français est en Haïti une « langue maternelle pour certaines familles aisées de Port-au-Prince qui ont une tradition dans l'usage du français depuis des générations. Langue seconde pour une grande partie des couches populaires et moyennes qui font connaissance avec le français à l'école. Langue étrangère pour la très grande majorité de la population vivant en milieu rural dans les mornes et dans les zones difficiles d'accès n'ayant jamais fréquenté l'école ». Il lui envisage les trois statuts en même temps. Pour 86,66 % des enseignants enquêtés, le français est en Haïti une langue seconde. Pour 6,66 % c'est une langue maternelle et une langue étrangère pour 6,66 %. Un enseignant le reconnaît comme une langue étrangère « parce qu'un très faible pourcentage de la population scolarisée a pu développer certaines des habiletés linguistiques conventionnelles au terme de leurs études classiques ou supérieures ».
- 12 En réalité, le français peut être considéré pour la majorité des écoliers haïtiens comme une langue étrangère car c'est à l'école qu'ils font connaissance avec la langue et où ils doivent tout apprendre de l'oral comme de l'écrit. Le français a en Haïti un double statut socio-didactique : langue seconde pour ceux ayant atteint un plus ou moins haut degré de scolarisation ; langue étrangère pour la majorité des élèves qui vont le découvrir à l'école, mais il a la potentialité d'évoluer vers une langue seconde au fur et à mesure que se développe sa maîtrise à l'école. Besse (2002) a raison de noter qu'enseigner / apprendre une langue seconde, c'est enseigner/apprendre une

langue étrangère, mais qui a des statuts (dans l'enseignement, dans la vie sociale) qui l'apparentent à ceux de la langue maternelle.

- 13 Si le français n'est pas considéré comme une langue étrangère en Haïti au regard de ces apprenants, c'est parce qu'il est proche du CH à bien des égards et qu'il est langue d'enseignement. En effet, dans les communautés où le français est pratiqué comme langue seconde, c'est l'école qui est en général responsable de sa transmission. En Haïti, il est principalement appris à l'école où se développe sa maîtrise. Donc, l'éducation est le principal mode de diffusion du français. Plus on évolue dans l'échelle de la formation académique, plus on a la possibilité d'en avoir une bonne maîtrise. Selon Cuq et Gruca (2005, 90), qui font la synthèse de travaux antérieurs, « on appelle couramment langue maternelle la première langue qui s'impose à chacun ». Selon Cuq (1991), le français est une langue étrangère sur chacune des aires où la notion de français langue seconde trouve son application. Il se distingue des autres langues étrangères présentes dans ces aires par ses valeurs statutaires, soit juridiquement, soit socialement, et par le degré d'appropriation de la communauté qui l'utilise.

I.1. Haïti et la francophonie américaine

- 14 La francophonie américaine est cette aire géolinguistique regroupant des communautés francophones d'Haïti, du Québec, des départements d'Outremer français d'Amérique (DFA), des communautés *francophonisantes* (Mexique, certains États des États-Unis, des communautés d'Amérique centrale et latine, de la Caraïbe) où le français joue un certain rôle dans les échanges interpersonnels. Cette francophonie américaine, multi-scalaire avec des foyers diffuseurs (Haïti, Québec et les DFA) et des zones réceptrices comme les communautés *francophonisantes*, a vu le jour en Acadie avec l'arrivée sur l'Île de Sainte-Croix, en 1604, de la première délégation française. Elle consacrera son assise en 1608 avec la fondation du Québec (Vaugeois et Litalien, 2004 ; Joutard et Joutard, 2006).
- 15 Le français se présente en Amérique globalement dans quatre contextes linguistiques spécifiques : 1. langue première et officielle avec une autre langue qui a aussi ces mêmes caractéristiques.

Chacune d'elles est pratiquée dans une communauté linguistique. C'est le cas du Canada où le français est officiel notamment dans la province du Québec et l'anglais plus majoritairement sur l'ensemble du pays. En 1867, à la naissance de la Confédération canadienne, le français et l'anglais sont déclarés langues officielles du parlement fédéral et de la législature et des tribunaux dans la province de Québec ; 2. langue première, avec un créole, et seule langue officielle comme dans les DFA ; 3. langue seconde, après un créole langue première, et les deux sont langues officielles : le cas d'Haïti ; 4. langue étrangère partout ailleurs. Le français n'a pas de statut officiel en Louisiane aux États-Unis, pas plus que l'anglais d'ailleurs. Mais il y jouit d'une certaine reconnaissance : le texte original du Code civil de cet État a été rédigé en français au XIX^e siècle. En 1968, constatant la perte de vitesse et la probable extinction du français dans cet État, la Louisiane a créé le Conseil pour le Développement du français en Louisiane (CODOFIL) dans l'objectif de « faire tout ce qui est nécessaire pour développer, utiliser et préserver la langue française telle qu'on la retrouve dans l'État de la Louisiane pour le bénéfice culturel, économique et touristique de l'État ». La francophonie états-unienne est aussi présente en Nouvelle-Angleterre, en Californie, en Floride où il y a une forte présence haïtienne.

- 16 La difficulté à dénombrer les francophones n'est pas inhérente à Haïti. Elle tient à la variabilité de la cartographie de la francophonie, la maîtrise du français étant une expérience variable. Le Haut Conseil de la Francophonie (1990) considère le dénombrement des francophones comme un exercice périlleux vu la faiblesse des statistiques et la diversité des situations ; les résultats peuvent donner l'impression tout à la fois d'un pessimisme démobilisateur, d'un optimisme béat ou d'un certain illusionnisme. Le Centre de la Francophonie des Amériques (CFA)³ situe la population francophone des Amériques à 33 millions : 9,6 millions au Canada, 7 millions au Québec, 11 millions aux États-Unis, 200 300 au Mexique, 9,7 millions dans les Caraïbes, 2,6 millions en Amériques centrale et du Sud. Pour Rivard (2016), les francophones seraient 25 542 406 locuteurs (incluant 7 396 068 apprenants du français) en Amérique : 9,6 millions au Canada dont 6,2 millions au Québec et le reste est dispersé en Ontario, en Nouvelle-Angleterre et en Acadie et, notamment, au Nouveau-Brunswick, etc.

- 17 Le Québec, avec ses plus de 8 millions d'habitants dont 6,2 millions de francophones, est un foyer de diffusion du français. Il est depuis la fin des années 1950 la destination principale d'expatriés haïtiens qui contribuent à la diffusion du français au Québec (Audebert, 2012 ; Pierre, 2010 ; Dejean, 1990). La plupart y ont exercé dans l'éducation à tous les niveaux et participé au côté des Québécois à la Révolution tranquille, au début des années 1960. Des Haïtiens enseignent le français en République dominicaine, par exemple, à l'Alliance française de Santo-Domingo, à l'Université APEC, etc. D'autres l'enseignent aux États-Unis, à Princeton University, à Florida International University, etc.
- 18 Le français est l'une des quatre grandes langues officielles d'Amérique (avec l'anglais, l'espagnol et le portugais), des langues indo-européennes héritées de l'expérience coloniale. Il est adopté comme langue officielle dans des organismes internationaux et est le principal moyen de communication de 274 millions de locuteurs (OIF, 2014) répartis sur les cinq continents. En général, il cohabite avec d'autres langues dans les communautés où il est pratiqué, même en France continentale reconnue officiellement monolingue, une situation paradoxale car il y cohabite avec d'autres dont des langues dites régionales, l'arabe ou des langues issues de l'immigration, incluant des créoles. Le français est dominant sur le plan national, mais dominé sur le plan international. L'expansion et la diffusion du français connaissent certes un ralenti certain, une perte de vitesse. Aussi Paxman (2016) croit-il que le français est, au XXI^e siècle, une langue inutile et sans avenir.
- 19 Si l'avenir du français paraît compromis dans le Nord, il est vivant dans le Sud (Chaudenson, 2000) où il représente généralement le principal outil d'échange avec le reste du monde, le principal moyen d'accès au savoir, malgré les discours identitaires et revendicatifs de groupes militants pour la promotion des langues locales. Mais cet avenir dépend de la définition d'objectifs communs entre les États francophones du Nord et du Sud en vue de mieux positionner le français dans la mondialisation. Arrivé dans le Sud avec la colonisation, le français va devenir langue officielle de ces nouvelles communautés qui vont assurer son expansion et sa diffusion.

- 20 Par ailleurs, l'espagnol est dominant dans la Caraïbe avec 94 % de la population, l'anglais vient en deuxième position avec 3 % et le français occupe la dernière position (Taglioni, 2000). Les francophones occupent 13 % de la population panaméricaine dont plus de 1 % dans le bassin caribéen (Taglioni, 2000). Mais les données de l'auteur remontent à une époque où la population haïtienne (6 800 000 habitants) était quasiment la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui. En Haïti, le français et l'anglais se trouvent dans une certaine compétition. « La francophonie perd du terrain en Haïti, ex-colonie française, à la faveur de l'américanophonie qui la supplante », a confié l'écrivain Frankétienne en 1998 à de Coster, en se plaignant du « manque de détermination de la France au sujet de la francophonie en Haïti ». *L'américanophonie* désigne cette situation consistant pour des locuteurs haïtiens à recourir à l'anglais (qui tend à évincer le français dans les représentations de prestige et de distinction sociaux) dans leurs échanges communicatifs. Beaucoup de radios de Port-au-Prince ont des émissions hebdomadaires en anglais. Une dizaine d'écoles fonctionne en anglais dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Chaudenson et Vernet (1983) avaient observé que l'anglais connaissait un prestige supérieur à celui de l'espagnol mais un peu moins que le français et qu'il était perçu comme un moyen d'aboutir à un mieux-être économique.
- 21 Malgré les actions de la Francophonie et de ses institutions socioculturelles, le français recule devant l'anglais. On célèbre tous les ans la Journée internationale de la francophonie à travers le monde, entre autres activités. La France implante à l'étranger des Instituts français et des Alliances françaises qui enseignent le français⁴. Le Centre de la Francophonie des Amériques (CFA) organise des activités de promotion de la francophonie dont une université d'été tous les deux ans et des mobilités de chercheurs francophones. Mais cela n'offre guère au français la promotion espérée. Nous pouvons espérer que le *Plan d'urgence pour la relance de l'utilisation du français dans les organisations internationales* de l'OIF réussira à atténuer la situation.
- 22 L'explication de l'influence du *globalais* ou *mondialais* (l'anglais-langue-du-monde) sur le FH se trouve dans le contexte socioéconomique et géopolitique d'Haïti au regard des États-Unis vers lesquels se tournent volontiers les Haïtiens. Hagège (2012) voit

dans l'usage hégémonique de l'anglais l'avènement d'une forme de pensée unique contre laquelle il s'insurge. La montée de l'anglais est facilitée par de nouvelles politiques linguistiques anonymes observées dans le cadre de l'internationalisation de la recherche où les chercheurs incluant les francophones se croient obligés de publier en anglais. Ils font ainsi la promotion de l'anglais au détriment du français et des autres langues de longues expériences scientifiques. On risque d'arriver un moment où, pour déposer un brevet, il sera exigé au technicien de présenter les résultats de sa démarche en anglais. Publier en anglais devient une panacée comme si l'anglais était devenu *LA langue scientifique universelle* (ce qui est pratiquement le fait de toute langue) : « toute langue humaine est le produit d'une histoire et de voies d'évolution chaque fois spécifiques, de sorte qu'aucune ne peut avoir le statut de langue scientifique universelle, qui subsumerait toutes les autres alors même que les évolutions qui les ont construites sont immensément diversifiées » (Hagège, 2012, 122).

- 23 L'utilisation *obligée* de l'anglais dans l'expression de la science peut avoir pour inconvénients de 1) réduire la diversité linguistique à une seule langue ; 2) renforcer les dissymétries dans les conditions d'accès à la science internationale et dans la production et la diffusion de la science et de la technologie elles-mêmes ; 3) mettre un frein dans la communication scientifique internationale elle-même mais aussi dans la communication interculturelle et de la préservation de la paix (Hamel, 2008). Se redirige-t-on vers l'expérience du Moyen-Âge où le latin est *LA langue* de la science ?

I.2. Politique étrangère d'Haïti en matière de francophonie

- 24 La place du français et de la francophonie n'est pas clairement définie dans la politique (nationale et étrangère) d'Haïti. Néanmoins, le français est pratiquement la langue d'enseignement à tous les niveaux. Le créole est certes introduit comme langue d'enseignement au côté du français avec la réforme éducative de 1979, mais l'absence de suivi de cette mesure fait que le français reste formellement la seule langue d'enseignement. L'État communique essentiellement en français, notamment à l'écrit. Le journal officiel de la république –

Le Moniteur – ne paraît qu'en français. Tous les textes de loi – à l'exception de la loi portant création de l'Académie du créole haïtien promulguée en 2014 – sont élaborés en français.

- 25 À un certain moment, Haïti mettait ses compétences nationales au service de la francophonie internationale. Au moment de l'accession à l'indépendance de la plupart des pays d'Afrique francophone, dans les années 1960, l'Organisation des Nations Unies (ONU) avait recruté des professionnels haïtiens (principalement des médecins, des enseignants, des sociologues, des agronomes, des avocats) qui partaient en Afrique francophone pour des missions d'enseignement et d'accompagnement dans des actions de développement grâce à la langue française en partage.
- 26 Par ailleurs, la présence d'Haïti dans des institutions internationales et sa militance à cet effet constituent un incitatif pour son adoption comme langue officielle dans ces institutions. Haïti est le seul État francophone des 15 membres de la Caribbean Community (CARICOM) dont il fait 52 % de la population et dont l'anglais était la seule langue jusqu'en 2013. À l'issue du 24^e Sommet tenu à Port-au-Prince les 18-19 février 2013 sous la présidence d'Haïti, le français a été adopté comme 2^e langue officielle de l'association à la demande d'Haïti. Grâce à la présence d'Haïti, le français est :
- l'une des 3 langues de travail de l'Association des États de la Caraïbes (AEC). Créée en 1994, l'AEC comprend 25 États auxquels il faut ajouter des États associés comme la France (représentant Saint-Barthélemy et Saint-Martin) ; les Pays-Bas pour Bonaire, Saint-Eustache et Saba, et Saint-Martin, Aruba, Curaçao ; le Royaume-Uni (pour les îles Turques-et-Caïques). Les DFA Guadeloupe, Martinique et Guyane sont membres en leurs propres noms ;
 - langue de travail de la Communauté d'États latino-américains et caribéens (CELAC) qui compte 33 États : 18 *pays hispanophones*, 12 *pays anglophones*, un *pays lusophone* (le Brésil), un *pays néerlandophone* (le Suriname) et Haïti comme seul État francophone. Les langues de la CELAC sont l'anglais, l'espagnol, le français, le néerlandais et le portugais, les langues de travail étant l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais ;
 - langue officielle de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes aux côtés de l'espagnol, de l'anglais et du portugais.

- 27 Haïti est membre fondateur de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), ancêtre de l'OIF, créée en 1970. À la fin des années 1980, Haïti a accueilli l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française. Aujourd'hui, le bureau Caraïbe de l'AUF se trouve à Port-au-Prince, la direction générale pour les Amériques étant à Montréal. Haïti célèbre la journée internationale de la francophonie depuis 1993 : une journée en 1993 et 1994, une semaine de 1995 à 1999, puis une quinzaine. Le pays diffuse le français dans l'Organisation des États américains. Grâce à la participation d'Haïti à sa fondation à Bogota, en 1948 aux côtés de 21 États (qui vont être rejoints par 14 autres), le français allait être adopté comme langue de travail. Par ailleurs, lors de naissance de l'ONU, à la Conférence de San Francisco, le 28 octobre 1945, le vote d'Haïti a été si déterminant que le français a été adopté par une voix de majorité (Reboullet et Tétu, 1977). À l'origine, l'anglais et le français étaient ses seules langues de travail. L'espagnol, l'arabe, le chinois et le russe vont être adoptés plus tard. Concernant la part des langues dans le fonctionnement de l'ONU, Laponce (2008, 57) rappelle que « l'anglais "possède" 30 %, le français 16 %, l'espagnol 11 %, l'arabe 11 %, le portugais 4 %, l'allemand, le chinois et le malais 2 % chacun. » Ces données remontent à une époque où l'organisation avait 91 États. Elle en compte aujourd'hui 93 avec l'intégration de Monténégro en 2006 et du Soudan du Sud en 2011.

II. Apport du FH à la francophonie

- 28 Après avoir passé en revue la contribution d'Haïti à l'expansion et la diffusion du fait francophone notamment dans l'adoption du français dans les organisations internationales, voyons à présent l'apport du FH au fait linguistique francophone.
- 29 Le français pratiqué à Saint-Domingue va évoluer en se différenciant des variétés qui vont se développer dans d'autres colonies françaises implantées en Amérique à peu près à la même époque et de celle que pratiquaient les Français de l'époque en développant le FH (Pompilus, 1961 ; Govain, 2008, 2009, 2013, Fattier, 2012 ; Saint-Fort, 2007). C'est que le temps, l'espace et les générations impriment leurs marques sur les pratiques linguistiques. Fernand Hibbert a, en 1923, compris que le

français pratiqué en Haïti était différent des autres variétés de français en faisant dire à son personnage Gérard Delhi : « ... par l'action du milieu, le français que nous parlons et écrivons n'est pas plus le français de France que l'anglais des États-Unis n'est l'anglais des Îles britanniques, - et j'ajoute que rien n'est plus ridicule qu'un puriste haïtien... » (Hibbert, 1993, 77). Le FH est une variété de français propre à Haïti et différente à bien des égards des autres variétés de parlers francophones. Il est influencé par le milieu local, le CH, l'anglais et l'espagnol, Haïti partageant l'île d'Haïti avec la République dominicaine qui est de langue espagnole. Les spécificités du FH se manifestent aux niveaux lexico-sémantique, phonologique et, dans une moindre mesure, morphosyntaxique. Nous n'évoquerons brièvement ici que l'aspect lexico-sémantique qui est mis en évidence par des haïtianismes (termes ou expressions créés dans le contexte socioculturel haïtien et exprimant une réalité proprement haïtienne), des anglicismes (termes ou expressions empruntés à l'anglais), des hispanismes (mots ou expressions empruntés à l'espagnol).

II.1. Des haïtianismes

30 Par sa vivante littérature, Haïti contribue au patrimoine linguistique du français commun. Il est constaté dans cette littérature une forme de diglossie littéraire (Mackey, 1976) ou une hybridité linguistique (Costantini, 2003) où règnent des haïtianismes, entre autres phénomènes. La plupart des écrivains haïtiens (passés et actuels) sont de renommée mondiale. Par exemple, pour l'année universitaire 2018-2019, Yanick Lahens est nommée responsable de la chaire *Mondes francophones* au Collège de France où elle a donné sa leçon inaugurale le 21 mars 2019. Dany Laferrière est élu à l'Académie française en 2013. Il écrit certes globalement en français commun accessible au plus grand nombre de francophones, mais des haïtianismes émaillent ses romans. En témoignent les exemples suivants, tirés de *L'énigme du retour*, signalés en italique :

- Ne rester qu'une brève nuit à Port-au-Prince avant de filer à Petit-Gôave pour revoir cette maison pas loin de l'ancienne *guldive* de mon grand-père (49). La *guldive* est une entreprise de fabrication d'une eau-de-vie haïtienne dénommée *clairin* ou *tafia*. L'origine du mot est incertaine, même s'il est indiqué dans Bollée (2017, 120) qu'il pourrait être

l'altération de *kill-devil* signifiant littéralement *tue-diable*. Le mot existe aussi en français guyanais où il désigne une boisson synonyme de *tafia*.

- La plupart des œuvres de Saint-Brice sont des *têtes sans corps*, et elles font peur à ma femme. (250). *Tête-sans-corps* = fantôme.
- Les scènes hautement carnavalesques des *guédés*, qui boivent de l'alcool et du vinaigre à tire-larigot tout en mangeant des tessons de bouteille, ajoutent à l'ambiance. (139). Un esprit vodou. Le mot est d'origine africaine en particulier du fon (Bollée, 2017, 118).
- Il leur avait volé leur *bon ange*. (38). Esprit bienfaiteur chez tout individu dans la tradition vodou. Chaque individu possède le *gros-bon-ange* associé au corps entier et le *petit-bon-ange* associé à l'esprit.

31 Ou dans *Tout bouge autour de moi* :

- ... il avait mis toute son énergie à promouvoir la *lodyans*, cette forme narrative si proche, affirme-t-il, de notre manière de voir le monde. (40). Le sens est dans l'énoncé. Le mot est d'origine français : *audience*.
- Ce dieu a déjà un nom dans la culture populaire, *Goudougoudou*, d'après le bruit que faisait la terre en tremblant. (97), idéophone désignant le tremblement de terre.
- Aristide, *chimère*, corruption, gouvernement de facto, *déchouquage* et embargo. (80). *Chimère* (d'origine française) = bandit à tendance criminelle ; *déchouquage* = renversement, destitution, est formé de trois morphèmes : 1. la racine *chouk* = souche, 2. le préfixe *dé-* (suppression), 3. le suffixe *-age* (servant à former un substantif d'action).

32 Ou encore dans *L'odeur du café* :

- Mais c'est moi qui ai suggéré à Gros Simon d'aller voir Gervilien, le *hougan* de Morne Marinette. (75). Prêtre vodou. Il vient du fon : *hungán* (*hun* et *gán*) = grand chef vodou (Bollée, 2017, 134).
- On est partis dans l'après-midi et à dix heures du soir, on pouvait voir de loin le *péristyle* de Gervilien. Temple vodou.

33 Pour Pompilus (1961), les *haïtianismes* sont des emprunts au CH, des mots inconnus du français ou des mots français pris dans des acceptions nouvelles, ou encore des termes dialectaux conservés par le FH. Dans un nombre restreint de cas, les *haïtianismes* ne proviennent pas du CH mais sont forgés dans le contexte haïtien pour exprimer une expérience proprement haïtienne. C'est le cas, par exemple, de *restavec* (enfant domestique) formé du verbe français

rester et de la préposition *avec*, être en pleine ceinture signifiant être enceinte en parlant d'une femme. D'autres proviennent de l'anglais : *pikliz* (de *pickles*, sauce spéciale faite de piment, du jus d'orange sure, du vinaigre, des carottes, du chou, de l'échalote, etc., *caoutchoucman* (réparateur de pneus), *radioman* (réparateur de transistor) formés sur le modèle *tennisman*, *barman*, etc.

34 Les haïtianismes peuvent être relevés en fonction de champs sémantiques spécifiques :

- du vodou : *houngan* (prêtre) *hounsi* (auxiliaire du prêtre), *hounfort* (office du prêtre), *péristyle* (temple), *mambo* (prêtresse), *ati* (chef suprême), *lwa* (esprit, divinité), *assortor* (tambour), *açon* (cloche mystique), *point* (amulette servant à jeter/conjurer un mauvais sort), *expédition* (mauvais sort), etc.
- de la faune/flore : des oiseaux tels *banane mure*, oiseau *palmiste*, *quite*, *siam*, *pipirite*, *tacot*, *charpentier*, *caw* (corbeau), *malfini*, *wanga négresse*, *grigri*, *coucou*, etc. ; *tobie* (mâle de la mule), *mabouya* (petit lézard), *gazelle* (vache n'ayant pas encore de petit) ; *mapou/mombin* (arbres géants), *bayahonde* (arbre à épines), *assorossi* (plante médicinale à vertus multiples), *palma-cristi* (ricin), *kenèpe* (fruit comestible du kénépier), *latanier* (sorte de palmier), *grenadia* (fruit de la passion), *coco macaque* (cactus sauvage), *médecinien* (jetropa, plante thérapeutique), etc.
- de la gastronomie : *mamba* (beurre d'arachide), *grillot* / *tasso* (viande de porc/bœuf grillée), *banane pesée* (morceaux de banane frits), *royal* (cassave enduite de *mamba*), etc.
- des expériences socio-ethniques : *grimeau* / *grimelle* (homme / femme clair de peau), *marabou* (femme aux cheveux longs au teint naturel), *plaçage* (union libre ; les membres d'un couple vivant dans le *plaçage* sont dits *placés*), *père savane* (homme assurant des offices religieux : ondoisement d'un enfant, messe des morts... sans être formé à cette fin), *grandon* (grand propriétaire terrien), *coumbite* (association d'ouvriers pour l'entraide agricole), etc.

II.2. Des anglicismes

35 Par-delà ces *realia* haïtiennes que sont les haïtianismes, le FH comporte des anglicismes dont nous pouvons retenir : *auto deal* (établissement de vente de voitures d'occasions), *black-out* (ténèbres),

break (pause, arrêt d'une activité), *carwash* (portique automatique de lavage automobile), *chinese* [tʃaniz] (mocassin), *citizen* (naturalisé américain), *clampser* = *clipser* (agrafer), *clutch/clutcher* [klotʃ]/[klotʃe] (embrayage / embrayer), *delco*⁵ (générateur d'électricité), *drum* (tonneau, cylindre), *plywood* (contreplaqué), *market* (supermarché), *mop* (serpillère), *muffler* (silencieux), *overtime* (heures supplémentaires), *payroll* (paie), *powersteering* (direction assistée), *shop tire* [ʃoptajœʁ] (magasin de pneus), *tank* (réservoir), *tubless* (pneumatique sans chambre à air), *tip* [tɛp] (pourboire), *socket* (douille, prise électrique), *switch* (interrupteur), *dry cleaning* (nettoyage à sec de linge), etc.

- 36 Certains anglicismes n'ont pas d'équivalents immédiats en FH : *carwash*, *clutch*, *flash*, *market*, *drum*, *delco*, *dry cleaning*, *payroll*, *power steering*, *muffler*, *tubless*, *film*, *socket*, *timing*, *remote contrôle* (télécommande), etc.

II.3. Des hispanismes

- 37 On rencontre aussi en FH des hispanismes, des emprunts à l'espagnol dominicain ou cubain. Voici quelques exemples : *batey* (espace de vie établi près des installations industrielles et des champs de canne à sucre en République dominicaine), *bracéro* (ouvrier agricole des bateys), *cachimbo* (grosse pipe), *carabella* (tissu folklorique), *coucaille* (de *cocuyo* = luciole), *gabelle* (avantage spécial accordé à quelqu'un), *gwayabelle* (chemise à plis verticaux en avant et en arrière), *guaïl* (mot cubain *guajiro* = rustre), *rapadou* (pain de sucre), *zafra* (saison de récolte de la canne), *mantègue* (*manteca*, *mantequilla* = variété de beurre), *borlette* (loterie populaire haïtienne, de l'espagnol *boletín* = *billet*), etc.

- 38 Ces hispanismes sont parfois employés dans des romans haïtiens francophones édités à l'étranger :

- G. Victor dans *Le diable dans un thé à la citronnelle* (Vents d'ailleurs, 2005) :

« Il se faufila ensuite dans la rue jusqu'à une ruelle obscure creusée entre un temple protestant et une banque de *borlette* » (187).

« Je lui dirai alors comment j'ai travaillé fort pendant la *zafra* » (104).

« Ils m'ont raconté la vie dans les *batey* » (104).

- G. Victor dans Soro (Mémoire d'encrier, 2011) :

« Un home sans âge, vêtu seulement d'un jean et d'une *gwayabera* blanche » (122).

- L. Trouillot dans *La belle amour humaine* (Actes Sud, 2011) :

« Les commentateurs des matches de foot qui font de la pub pour les importateurs de riz et de *mantègue* et aboient même dans les temps morts » (18).

- Y. Lahens dans *La couleur de l'aube* (Sabine Wespieser, 2008) :

« Aujourd'hui quand tu poses le pied hors de ta maison tu es numéro joué à la *borlette*, tu ne sais pas si tu y reviendras » (180).

- D. Laferrière dans *L'odeur du café* (VLB Éditeur, 1991)

Je fais un petit *cabicha*. (p. 154). *Cabicha* de l'espagnol *cabezada* = un somme (*cabezada* = dodelinement de la tête).

- 39 Généralement, les anglicismes et les hispanismes passent d'abord par le CH avant d'arriver au FH, les deux langues s'influençant de manière quasi-osmotique.

Conclusion

- 40 La situation géopolitique d'Haïti, sa présence comme membre de ces organismes internationaux comme seul État de français langue officielle et la circulation des Haïtiens dans l'espace mondialisé tendent à faire du pays une communauté stratégique pour l'expansion et la diffusion du français en Amérique. Le pays a ainsi contribué à ce que le français devienne langue officielle dans ces organismes. Il représente même une *plaque tournante* pour la francophonie dans la région. Mais il semble que ni les instances de la

francophonie institutionnelle ni les autorités haïtiennes n'en sont conscientes. En outre, le FH contribue un tant soit peu au patrimoine du français. Par ex., les mots *cassave*, *maïs*, *zombie* ou *zombi*, *déchouquer*... sont d'origine haïtienne.

- 41 Enfin, la contribution d'Haïti à l'expansion du français repose notamment sur son choix d'institutionnalisation de ses langues officielles, sur l'émigration haïtienne à travers la circulation d'Haïtiens dans l'espace mondialisé. Cette contribution est remarquable dans le renforcement des fonctions prestigieuses du français au plan mondial comme langue officielle (avec l'anglais et rarement une troisième langue) de nombreuses organisations internationales. Elle aurait pu être plus forte n'était-ce la récurrence de ces crises sociopolitiques et des catastrophes naturelles à répétition qui sévissent dans le pays et qui l'affaiblissent : plus une communauté est forte, plus elle a de chance de répandre et diffuser sa langue en dehors de ses frontières naturelles. Car les produits (culturels, intellectuels, socioéconomiques, voire politiques) d'un État sont des véhicules de l'expansion et de la diffusion de sa langue au-delà de ses frontières.

BIBLIOGRAPHIE

Audebert C. (2012), *La diaspora haïtienne : Territoires migratoires et réseaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 10/04/2017, disponible sur : <http://books.openedition.org/pur/26974>, consulté le 20/09/2018.

Besse H. (2002), « De l'institution du français tel qu'il est enseigné/appris » dans Martinez P. (dir.) *Le français langue seconde. Apprentissage et curriculum*, Paris, Maisonneuve et Larose, p. 21-44.

Bollée A. et al. (éds) (2017), *Dictionnaire étymologique des créoles français d'Amérique. Deuxième partie : Mots d'origine non-française ou inconnue*, Hambourg, Helmut Buske Verlag GmbH, Kreolische Bibliothek 29/11.

Chaudenson R. (2000), *Mondialisation : la langue française a-t-elle un avenir ?*, Paris, L'Harmattan.

Chaudenson R. (1988), *Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone*, Paris, ACCT-IECF.

Costantini A. (2003), « La langue polyphonique de Jacques Roumain » dans Hoffmann L.-F. et Chemla Y. (coord.), *Jacques Roumain. Œuvres complètes*, Nanterre, ALLCA XX,

p. 1429-1467.

Cuq J.-P. (1991), *Le français langue seconde : origines d'une notion et implications didactiques*, Paris, Hachette.

Cuq J.-P. (dir.) (2003), *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris, CLE International.

Cuq J.-P. et Gruca I. (2005), *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Grenoble, PUG.

De Coster M. (1998), « Les limites de la francophonie en Haïti. Le constat d'un grand écrivain haïtien », *Le Journal de l'Ariège*, du 29/05 au 4/06/98, n° 283, p. 22.

Dejean P. (1990), *D'Haïti au Québec*, Montréal, Cidihca.

Descardes J.R. (1999), *Francophonie en Haïti : état des lieux et perspectives*, Mémoire de DEA de Droit de l'économie internationale et du développement, Université René Descartes.

Docquier F. et Marfoux A. (2005), *International migration by educational attainment : 1990- 2000*, Washington, World Bank.

Fattier D. (2010), « Le français d'Haïti (dans sa relation osmotique avec le créole) : remarques à propos des sources existantes ». *Le français régional antillais : exploration et délimitation d'un concept*, p. 315-337, disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-0671990>.

Gaillard-Pouchet G.-K. (2014), « La Première Guerre mondiale et l'influence française en Haïti », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 168, p. 221-234.

Govain R. (2018), « Haïti et les pratiques linguistiques dans la Caraïbe : vers l'établissement d'une créolophonie caribéenne intégrative » dans Denis W. (dir.), *Haïti, La CARICOM et la Caraïbe. Questions d'économie politique, d'intégration économique et de relations internationales*, Port-au-Prince, C3 Éditions, p. 441-470.

___ (2013), « Le français haïtien et l'expansion du français en Amérique » dans Castellotti V. (dir.), *Le(s) français dans la mondialisation*, Bruxelles / Fernelmont, Éditions EME Intercommunications, p. 85-103.

___ (2009), *Plurilinguisme, pratique du français et appropriation de connaissances en contexte universitaire en Haïti*, Thèse de doctorat, Université Paris VIII.

___ (2008), « Normes endogènes et enseignement-apprentissage du français en Haïti », *Études créoles*, n° 1 et 2, p. 131-164.

Gumperz J.J. (1976), « The sociolinguistic significance of conversational code-switching » dans Cook-Gumperz J. et Gumperz J.J. (éds), *Papers on language and context* (University of California Language Behavior Research Laboratory Working Paper n° 46), p. 1-46.

Hagège C. (2012), *Contre la pensée unique*, Paris, Odile Jacob.

Hamel R.E. (2008), « Les langues de la science : (a) Vers un modèle de diglossie gérable » dans J. Maurais et al. (dir.), *L'avenir du français*, Paris, Éditions des archives contemporaines, p. 87-94.

Haut Conseil de la Francophonie (1990), *État de la Francophonie dans le monde*, Paris, Documentation française.

Hibbert F. (1993) [1923], *Les simulacres. L'aventure de M. Hellenus Canton*, Port-au-Prince, Fardin.

Joutard G. et Joutard Ph. (2006), *De la francophilie en Amérique. Ces Américains qui aiment la France*, Paris, Actes Sud.

Klinkenberg J.-M. (2008), « L'héritage du passé : aux origines de l'expansion du français » dans Maurais J. et al. (dir.), *L'avenir du français*, Paris, Éditions des archives contemporaines, p. 9-13.

Laponce J. (2008), « La puissance politique du français » dans Maurais J. et al. (dir.), *L'avenir du français*, Paris, Éditions des archives contemporaines, p. 57-60.

Mackey W.F. (1976), « Langue, dialecte et diglossie littéraire » dans H. Cioran et A. Ricard (dir.), *Diglossie et littérature*, Pessac, MSHA, p. 19-50.

Manigat L.F. (1967), « La substitution de la prépondérance américaine à la prépondérance française en Haïti au début du XX^e siècle : la conjoncture de 1910-1911 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 14 n° 4, p. 321-335.

Maurais J. et al. (dir.) (2008), *L'avenir du français*, Paris, Éditions des archives contemporaines.

Organisation internationale de la Francophonie (2010), *La langue française dans le monde*, Paris, Nathan.

Organisation internationale de la Francophonie (2005), *La Francophonie dans le monde*, Paris, Larousse.

Paxman J. (2016), « Non, le français n'est pas une langue d'avenir », *Le Nouvel Economiste.fr*, 12/04/2016, disponible sur : <http://www.lenouveleconomiste.fr/financier-times/non-le-francais-nest-pas-une-langue-davenir-30448/>.

Pierre S. (éd.) (2010), *Ces Québécois venus d'Haïti*, Montréal, l'École polytechnique de Montréal.

Pompilus P. (1961), *La langue française en Haïti*, Thèse de doctorat, IHEAL.

Reboullet A. et Tétu M. (1977), *Guide culturel, civilisations et littérature d'expression française*, Québec, Hachette, Presses de l'Université Laval.

Rivard E. (éd.) (2016), *Espace francophone des Amériques : portrait dynamique et géographique d'une francophonie plurielle*, Québec, Cahiers de l'ODSEF.

Saint-Fort H. (2007), « La langue de Jacques Roumain. Le 'français haïtien' dans "Gouverneurs de la rosée" : Analyse et classement des particularités lexicales du

roman », dans Leconte F.-A. (dir.), *Haïti et Littérature. Jacques Roumain au pluriel*, Paris, Books, p. 184-205.

Taglioni F. (2000), « Les Départements Français d'Amérique et la République d'Haïti : poussières d'empires isolés dans la non-francophonie Caraïbe », dans Fauchon A. (dir.), *La francophonie panaméricaine : états des lieux et enjeux*, Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 341-362.

Tontongi (2007), *Critique de la francophonie haïtienne*, Paris, L'Harmattan.

Vaugeois D. et Litalien R. (2004), *Champlain : Naissance de l'Amérique française*, Paris, Septentrion.

NOTES

1 Recensement 2013 de l'Institut haïtien de statistique et d'informatique

2 Facultés de Linguistique appliquée, de Médecine et de Pharmacie et l'Institut national de Gestion et des hautes Études internationales

3 <http://www.francophoniedesameriques.com/fr/francophonie.html>

4 Il existe un Institut français à Port-au-Prince et une Alliance française dans 9 des 10 chefs-lieux de département. Ils enseignent la langue aux non-francophones haïtiens et aux étrangers séjournant dans le pays.

5 Acronyme pour Dayton Engineeringn Laboratory Company.

RÉSUMÉS

Français

L'État d'Haïti est né créolo-francophone. Son acte d'indépendance proclamée le 1^{er} janvier 1804 est rédigé en français. Il est membre fondateur de l'OIF et de beaucoup d'organismes francophones. Son administration ne fonctionnait qu'en français jusque dans les années 1980, même s'il faudra attendre la Constitution de 1918 promulguée sous l'occupation américaine pour le voir reconnu officiel par la loi haïtienne. Le français est arrivé dans la Caraïbe en 1625, à Saint-Christophe, à un moment où il n'était pas encore une langue unifiée dans l'espace devenu aujourd'hui la France continentale. En 1635, en vue de l'unifier et le normaliser, le Cardinal de Richelieu va officialiser l'Académie française fondée en 1634. Le français va évoluer en se différenciant des variétés qui se développeront en France et dans d'autres colonies françaises établies en Amérique, dans l'océan Indien, dans le Pacifique et, plus tard, en Afrique de l'Ouest. Ainsi a émergé le *français haïtien* dont les spécificités se manifestent aux niveaux lexico-sémantique, phonologique et morphosyntaxique. Haïti sera le seul État

américain de français langue officielle. Ainsi, il contribue à la diffusion du français et du fait francophone dans des organismes internationaux d'Amérique.

English

The State of Haiti was born Creolo-Francophone. Its Independence's Act proclaimed on January 1st, 1804 is written in French. It is a founding member of OIF and many francophone organizations. Its administration only worked in French until the 1980s, but we'll have to wait till the Constitution of 1918, promulgated under the American occupation, to recognize French as an official language. French language arrived in the Caribbean in 1625, in Saint-Christophe, when it was not yet a unified language in the space who become now continental France. In 1635, in order to unify and standardize it, Cardinal Richelieu will formalize the French Academy founded in 1634. It will evolve differentiating itself from the varieties that will develop in France and in other colonies established in America, in the Indian Ocean, in the Pacific and, later, in West Africa. Thus will emerge *Haitian French* whose specificities can be identified at the lexico-semantic, phonological and morphosyntactic level. Haiti will be the only American state of French official language. Thus, it contributes to the diffusion of French and the francophone fact in American international organizations.

INDEX

Mots-clés

français haïtien, francophonie, diffusion du français, contribution d'Haïti

Keywords

Haitian French, Francophonie, French expansion, Haiti's contribution

AUTEUR

Renauld Govain

Renauld Govain enseigne la linguistique à l'Université d'État d'Haïti où il coordonne le laboratoire Langue, Société, Éducation (LangSÉ). Il a publié, entre autres, *Le parler bolith : Histoire et description* (Jebca 2017), *Les emprunts du créole haïtien à l'anglais et à l'espagnol* (L'Harmattan 2014), des articles et chapitres d'ouvrages sur la francophonie haïtienne, la créolistique, la dialectologie haïtienne, etc.

IDREF : <https://www.idref.fr/167778986>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-3447-8518>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/emmanuel-richemond>

ISNI : <http://www.isni.org/000000040151509X>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/16754260>

Institutionnaliser la francophonie : une longue quête de sens enfin résolue par le gouvernement français ?

Frédéric Turpin

DOI : 10.35562/rif.1100

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

- I. Un processus d'institutionnalisation longtemps jugé non nécessaire
- II. Une ACCT mal aimée
- III. Une francophonie peu ou mal considérée
- IV. Une langue nationale à partager ?
- Conclusion

TEXTE

- 1 Le gouvernement français a longtemps été réticent à l'égard de l'institutionnalisation de la francophonie au niveau de la coopération intergouvernementale. En témoigne notamment son attitude lors de la création de la première organisation intergouvernementale de la francophonie : l'Agence de coopération culturelle et technique. Ses réserves ne se sont pas démenties au cours des décennies suivantes. Et tout au long de la création progressive de l'OIF, la France a systématiquement privilégié le secrétariat général et d'autres opérateurs, comme l'AUF et l'AIMF, à l'Agence internationale de la Francophonie ex-ACCT, montrant une constante défiance à son encontre.
- 2 Cette attitude et sa constance à travers plusieurs décennies interpellent le chercheur qui travaille sur les processus d'institutionnalisation de la francophonie. La France étant au cœur de la francophonie, n'aurait-elle due pas naturellement être le principal moteur de sa construction institutionnelle ?

- 3 L'article s'organise autour d'un questionnaire en quatre temps sur le pourquoi de l'institutionnalisation de la francophonie côté français. Le premier temps se caractérise par le scepticisme gaullien, pour des raisons essentiellement géostratégiques. Dans la continuité de celles-ci, la seconde partie souligne combien l'acceptation de la création puis du développement de l'ACCT au cours des décennies suivantes se sont longtemps conjugués avec une défiance certaine. Un troisième temps ouvre le champ des raisons explicatives de ce ralliement en direction de considérations de politique intérieure française (perception gauche-droite, « néocolonialisme ») et le quatrième traite du rapport singulier des élites françaises (et des Français) à leur langue qui constitue un autre élément essentiel d'explication ; le contexte linguistique de l'Hexagone étant celui d'une appropriation instinctive qui banalise le français et rend peu audible la notion de francophonie.

I. Un processus d'institutionnalisation longtemps jugé non nécessaire

- 4 La réticence de la France à l'égard de l'ACCT puis de ses avatars tient d'abord à une longue incapacité à faire cadrer le projet de francophonie multilatérale, cette forme de diplomatie et ses modalités conceptuelles et pratiques avec la politique extérieure française.
- 5 Au cours des années 1960, les initiatives des présidents sénégalais (Léopold Sédar Senghor) et nigérien (Hamani Diori) en faveur de la création d'une organisation de coopération intergouvernementale de la francophonie se heurtent au scepticisme du général de Gaulle. Le Président français adresse une fin de non-recevoir à leur proposition, acceptée par les membres de l'Organisation de coopération africaine et malgache (OCAM) en juin 1966, de constituer une communauté francophone définie comme « une communauté spirituelle de nations qui emploient le français, que celui-ci soit langue nationale, langue officielle ou bien langue d'usage ». Le Général ne veut plus d'une organisation multilatérale après l'échec en 1960 de sa grande ambition : la Communauté franco-africaine. Une organisation de

coopération intergouvernementale de la francophonie remettrait, pour l'essentiel, la France avec les États africains sortis de la Communauté dans ce type de schéma institutionnel, même s'il était élargi à d'autres pays.

- 6 Pour Charles de Gaulle, le « rang » de la France ne peut être que celui d'une grande puissance, c'est-à-dire, suivant la définition donnée par Raymond Aron, « celle qui avait des moyens et des responsabilités telles que toutes les questions importantes lui étaient soumises, au moins pour consultation. Ce n'est pas une question de domination, mais c'est une notion de possession d'une place telle que l'on soit toujours consulté quand sont prises les décisions qui engagent l'avenir de tous. »ⁱ Cette exigence fondamentale d'indépendance et de grandeur nationales implique de développer les moyens économiques, commerciaux et monétaires de la France tout autant que ses instruments militaires (force de frappe nucléaire, forces d'intervention). Mais, « une telle politique de grandeur – souligne Philipp Cerny – implique que la France soit en mesure d'exercer une influence hors de proportion avec ses moyens matériels »ⁱⁱ. De sorte que le Général entend appuyer le rôle mondial de la France sur des ensembles politico-géographiques qui formeraient sa sphère d'influence propre. Au centre du dispositif, la France doit prendre la tête d'une Europe organisée sur le mode de la coopération intergouvernementale, celle proposée par le Plan Fouchet. Puissance euro-africaine, elle doit également susciter autour d'elle la création d'un bloc maghrébin et d'un bloc africain (Afrique subsaharienne) qui doivent former le socle instrumental d'une grande politique à l'égard du Tiers-mondeⁱⁱⁱ. Ces sphères d'influence doivent servir de facteur de démultiplication de la puissance française à l'échelle mondiale. C'est à ce prix que la France pourra recouvrer son « rang » d'avant 1945. La politique de « Coopération » trouve pleinement sa place dans ce schéma gaullien de la puissance française.
- 7 Le fait même d'user du terme de « Coopération », pour qualifier les nouvelles relations franco-africaines issues du mouvement d'indépendance et au-delà avec d'autres pays et continents, relève d'un choix parfaitement réfléchi et assumé par le général de Gaulle. La coopération régionale et internationale constitue un des « principes opératoires » de sa conception du système international. Il ne peut pas y avoir de politique durable de « grandeur » si la France

ne représente que le seul intérêt national français. Elle doit « invoquer un principe universel ou assez largement connu pour obtenir le soutien actif ou tacite d'autres États »^{iv}. « Liberté et dignité des nations – écrivait en ce sens le ministre des Affaires étrangères Maurice Couve de Murville : de l'une et de l'autre de Gaulle devenait ainsi en quelque sorte un symbole parce que mieux et plus fortement que quiconque il exprimait au nom de la France ce que les autres auraient voulu exprimer »^v. Or, la coopération consiste fondamentalement en une relation partenariale. Elle fonde entre des parties égales une association contractuelle pour agir ensemble dans un intérêt commun. La coopération suppose donc un certain rapport à autrui qui reconnaît l'autre comme autre, mais aussi comme un autre utile pour son ou ses propres desseins. Ce concept appliqué aux relations internationales se veut porteur d'un nouvel ordre mondial dans lequel les nations souveraines et indépendantes travailleraient ensemble au « progrès, à la sécurité et à la paix »^{vi}. Le monde régi par la coopération se refuserait à accorder au seul marché un rôle moteur dans le développement et les relations interétatiques. Elle s'oppose à la notion fondatrice de concurrence – sous sa forme antagonique – pour privilégier celle de collaboration librement acceptée entre partenaires égaux, au moins du point de vue juridique. Ce nouvel ordre mondial doit surtout permettre à la France de recouvrer pleinement sa liberté internationale en dépassant les clivages de la Guerre froide.

- 8 Dans ce schéma gaullien, la politique de coopération franco-africaine constitue rapidement le modèle d'aide au développement propre à la France et par là une nouvelle expression de sa vocation universelle. Par cette politique, la France du général de Gaulle (puis de ses successeurs) entend reprendre le flambeau dont elle se considère être la détentrice, à savoir de « témoigner » et d'« inspirer » le monde^{vii}. Au-delà de la représentation de la France que le Général veut donner – arme essentielle sur la scène internationale pour une puissance de deuxième ordre – et de la conception des relations entre nations qui la sous-tend, la politique de Coopération se rattache à la tradition pluriséculaire de la *realpolitik*. La Coopération forme ainsi « l'outil grâce auquel la France a pu transformer un espace de souveraineté en zone d'influence »^{viii}. Elle constitue donc une politique d'influence et ce à tous points de vue. En effet, elle ne

consiste pas seulement à maintenir certains territoires africains devenus indépendants dans le giron diplomatique et militaire de la France. Il s'agit également qu'ils demeurent dans ce qui progressivement commence à être qualifié de « francophonie », au sens d'un ancrage dans la langue et la culture françaises considérées comme des facteurs d'influence et donc de puissance. En outre, tant le Gouvernement que certains industriels français – comme dans les textiles – n'entendent pas rompre brutalement des courants commerciaux qui, jusqu'ici, leur assurent des débouchés privilégiés. Mais cela coûte cher, d'autant plus qu'à l'heure de la libéralisation progressive des échanges et de l'intégration économique européenne, la puissance française ne se décline plus avec empire et pacte colonial. La politique de « Coopération » mondialisée, prolongement de l'ambition africaine de la France, mais aussi préfiguration d'une nouvelle forme de relations internationales, dépasse assurément les moyens de la France, y compris durant les « Trente glorieuses ».

- 9 Dans cette conception de la puissance et ses modalités opératoires, la défense active de la langue française est devenue, aux yeux des dirigeants de la toute jeune V^e République, une nécessité tant son recul est avéré. Le constat est sans appel : il ne s'agit plus désormais de conserver au français « sa place d'antan – explique Maurice Couve de Murville –, mais tout de même une place »^{ix}. La langue, antichambre de la civilisation, constitue un vecteur de premier ordre de ce que Couve de Murville nommait l'« audience universelle ». Faute des ressources matérielles suffisantes, la France doit faire appel, pour satisfaire son « besoin de rayonnement », à « l'œuvre d'hommes prêts à s'expatrier et à une culture prétendant à l'universalité »^x. Elle doit s'appuyer sur « son capital d'ordre spirituel, culturel et affectif » que constituent la langue et la culture françaises^{xi}.
- 10 Pour faire face à cette menace de déclassement de la France à l'échelle mondiale, le général de Gaulle et les dirigeants français entendent, à partir de 1958, mener une grande politique extérieure – qualifiée de « grandeur » – qui comporte un important volet linguistique et culturel. Le concept de « Coopération » est au cœur de cette politique et de sa pratique. Bien que réduite, par une certaine postérité, à la seule coopération franco-africaine, la coopération est, dans l'esprit du Général, un concept et une politique à vocation mondiale. Mais la défense et illustration de la langue française est

d'abord conçue pour et à travers des instruments français. La création d'une grande organisation multilatérale de la francophonie n'entre pas dans ce schéma fondé sur le respect intangible de la souveraineté de la France.

- 11 Pour de Gaulle et ses successeurs, l'Afrique subsaharienne francophone se trouve donc d'emblée au cœur de cette stratégie planétaire d'influence qui se fonde tout particulièrement sur la permanence de la langue et de la culture françaises. La priorité de la France est et demeure le maintien de relations privilégiées et bilatérales entre la France et son « pré carré » africain. Or, compte tenu de la composition de la francophonie, elle ferait largement doublon, au moins au début, avec la France-Afrique. Tant dans les années soixante qu'au seuil de la décennie suivante, le Chef de l'État français voit dans la création d'une francophonie multilatérale et politique plus d'inconvénients que d'avantages dans la gestion de cette priorité franco-africaine. D'ailleurs, depuis les indépendances, la priorité de la diplomatie française consiste à s'efforcer de rassembler les Africains francophones dans un même ensemble (Union Africaine et Malgache puis OCAM, mais sans la France) et non à dépasser ce cadre franco-africain très particulier.
- 12 Parallèlement à cette politique de coopération linguistique et culturelle, fortement concentrée sur le continent africain, la France appuie les initiatives privées allant dans le sens de la défense de la langue française, voire même d'une plus grande solidarité entre les pays francophones. Le ministère des Affaires étrangères soutient en ce sens la création, sur une initiative canadienne, en septembre 1961, de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF). Elle appuie également, en 1967, la création du Conseil international de la langue française, de l'Association de la jeunesse francophone et de l'Association internationale des parlementaires de langue française.
- 13 Surtout, le 25 février 1965, un accord bilatéral est signé entre la France et le Québec sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation. Il est suivi quelques mois plus tard, le 24 novembre, par un nouvel accord bilatéral sur la coopération culturelle qui engage les deux Gouvernements à « coopérer étroitement à la promotion et à la diffusion de la langue française ».

La France gaullienne se lance alors dans une politique québécoise qui vise à payer « la dette de Louis XV »^{xii}.

- 14 Mais d'institutionnalisation de la francophonie au niveau gouvernemental, il n'est toujours pas question. Le Général adresse ainsi une fin de non-recevoir à la proposition de Senghor, acceptée par les membres de l'OCAM lors de la réunion de juin 1966, de constituer une communauté francophone définie comme « une communauté spirituelle de nations qui emploient le français, que celui-ci soit langue nationale, langue officielle ou bien langue d'usage » : « C'est bien, mais ce sont des mots. Il existe une réalité francophone, mais créer, comme Senghor le souhaite, une espèce d'ensemble de la francophonie me semble dépassé. »^{xiii}
- 15 Au-delà du refus de tout engagement pouvant restreindre la liberté de manœuvre de la France sur la scène internationale et l'engager dans un processus de fortes dépenses sans véritable contrepartie politique, il y a probablement chez le général de Gaulle une défiance à l'égard même d'un concept de « francophonie » qui dépasserait le seul outil linguistique pour se fonder sur la notion de culture commune. La langue française est d'abord, à ses yeux, la langue de la nation française et constitue un des éléments fondamentaux de l'identité de la France et des Français. De plus, la « francophonie » est très largement le fruit de l'ancien empire colonial français et de la politique d'assimilation culturelle pratiquée par la France dans ses prolongements ultramarins. Or, le Général n'a jamais été convaincu par la nécessité et la possibilité de faire des populations colonisées des Français au même titre que les métropolitains. Son projet impérial s'est toujours appuyé sur la philosophie de l'association. On peut sérieusement se demander si le président français est réceptif à l'idée d'une culture francophone commune qui se déclinerait de différentes manières suivant les pays et les continents. Outre le fait qu'elle pourrait constituer une entrave éventuelle à l'action internationale de la France, ne risque-t-elle pas de constituer un jour un risque pour l'identité même de la France si cette culture se « multilatéralise » trop ?
- 16 Au cours des années 1967-1968, le processus qui doit conduire à terme à la naissance de la « francophonie », au sens institutionnel du terme, s'engage néanmoins et ce suivant des modalités qui excluent

volontairement – exigence de la France – une organisation très structurée avec un contenu politique assez dense. Ce processus doit beaucoup à la politique québécoise du général de Gaulle ; le projet de francophonie institutionnelle ne rencontrant finalement, chez de Gaulle, qu'un soutien extrêmement limité tant le concept et son utilité ne lui paraissent pas répondre aux canons de sa politique de « grandeur » et d' « indépendance nationale ». D'ailleurs, plus que le développement du fait francophone, c'est l'affirmation du « fait français au Canada » et au-delà dans le monde, qui est poursuivi par de Gaulle dans sa politique québécoise^{xiv}.

- 17 Senghor comme Diori ont eu cependant le mérite d'aller jusqu'au bout de leur démarche, espérant dépasser les réticences françaises. La création de l'ACCT en 1970 ne représente finalement qu' « un pâle reflet – suivant la formule du conseiller Afrique Jacques Foccart des présidents de Gaulle puis Pompidou – du projet du président sénégalais et de certains de ses homologues africains ». Elle respecte les conditions françaises : « un organisme dont le programme d'opérations serait complémentaire des actions de coopération bilatérale, doté au départ du moins d'un budget modeste »^{xv}. Il ne faut toutefois pas se tromper de perspective sur les intentions de la France. L'idée d'une communauté francophone organisée à l'échelle mondiale a été longue à mûrir chez les dirigeants français. La Francophonie, au sens d'Organisation intergouvernementale, ne constitue pas un projet alternatif qui succéderait immédiatement à celui de bloc africain francophone. La volonté de développer et d'institutionnaliser une francophonie politique, ne commence à se traduire véritablement en actes qu'à partir de la réunion d'une conférence à Paris des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français en 1986. Avant cette date, le concept de francophonie demeure très ambigu et ne constitue pas une priorité de la politique extérieure de la France. Côté français, l'évolution du concept de « francophonie » est d'abord très largement tributaire de celle de la politique de Coopération – essentiellement franco-africaine-, puis à partir de la deuxième moitié des années 1960, également de la rivalité franco-canadienne autour de la question de l'affirmation internationale du Québec. La France s'en tient donc, au cours des années suivantes, à un « discret concours » à l'ACCT^{xvi}. Le

ton et l'objectif de la France en matière de francophonie multilatérale sont donnés.

- 18 La France s'oppose ainsi à la relance du projet de Léopold Sédar Senghor qui réclame, à partir de 1977, la réunion d'une conférence des chefs d'État francophones, démarche fortement appuyée par le gouvernement fédéral d'Ottawa qui y voit l'opportunité de faire rentrer dans le rang le Québec. Le Président sénégalais part d'un constat : l'échec de l'ACCT conduit à rechercher un nouveau cadre d'action pour la Francophonie. « Il s'agit – écrit-il à une amie –, en un mot, de remplacer l'Agence par une organisation qui englobera tous les États francophones : à peu près trente. »^{xvii} L'objectif du Président sénégalais consiste à mettre en place une ambitieuse « Communauté organique des pays partiellement ou entièrement de langue française (COPPELF) »^{xviii}. Paris ne partage pas les conceptions – jugées maximalistes – du Sénégal et prône une organisation la plus souple possible sur le modèle de la conférence franco-africaine et qui soit fondée sur la notion de « pays » et non d'« État » afin de préserver la représentation du Québec^{xix}. Si la France accepte de dépasser le cadre institutionnel de l'ACCT, pour atteindre le niveau décisionnel de la réunion des chefs d'État et de gouvernement, elle n'entend pas modifier les choix stratégiques des années 1969-1970 qui confinent la francophonie institutionnelle à des domaines fondamentalement culturel et technique et non politique. L'échec est donc au rendez-vous à l'automne 1980. Il reste à inventer cette francophonie politique et l'initiative en revient au président François Mitterrand qui, en 1986, réunit le premier sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en partage le français. Il enclenche un laborieux processus d'institutionnalisation d'une francophonie à vocation politique dont la conclusion revient à Jacques Chirac dans un contexte international post-Guerre froide et d'accélération du processus de mondialisation économique et culturelle.

II. Une ACCT mal aimée

- 19 Une fois l'ACCT créée en 1970, la France s'en est tenue à une même ligne de conduite : ne pas développer, à partir de la charte et des statuts, une organisation trop contraignante avec des procédures et des engagements automatiques. Constante dans sa politique, la

France ne doit pas se trouver prisonnière d'une structure multilatérale par trop rigide. D'autant que l'Agence ne doit pas entrer en concurrence avec sa politique de coopération bilatérale qui demeure le cœur de la relation franco-africaine^{xx}. Il s'agit de mettre en place les programmes de l'ACCT de manière complémentaire à ceux de l'aide bilatérale française, à l'instar de ce qui se fait avec les aides européennes du Fonds européen de développement (FED) parallèlement aux financements du Fonds d'aide et de coopération (FAC de la coopération française). L'ACCT ne doit pas constituer un centre de pouvoir et de rayonnement. Elle doit tout au plus avoir un « rôle de bourse d'échange des offres et des demandes »^{xxi}. De manière générale, l'ACCT souffre du fait que les administrations françaises lui sont indifférentes voire hostiles^{xxii}.

- 20 Les autorités françaises lui reprochent rapidement des méthodes de travail et des programmes d'action peu conformes aux objectifs qui lui ont été assignés^{xxiii}. Outre des dysfonctionnements internes, qui vont s'aggraver avec le départ du secrétariat général de Jean-Marc Léger en 1974, le gouvernement français lui reproche surtout ses « ambitions excessives »^{xxiv} et une trop forte indépendance à son égard, que ce soit au niveau des nominations importantes – y compris de ressortissants français – comme des programmes. Paris a alors beau jeu de souligner les dysfonctionnements (structures administratives déficientes, mauvais fonctionnement de la collégialité au niveau du secrétariat général^{xxv}, etc.) d'une Agence qui concurrence – parfois – les opérations de sa coopération bilatérale. Le gouvernement français entend mieux contrôler l'ACCT et, pour cela, réclame la réforme de ses structures administratives. Sous couvert de la recherche d'une plus grande cohérence, il s'agit surtout de les rendre moins dépendantes de l'échelon politique multilatéral.
- 21 Cela n'empêche pas le gouvernement français de vouloir en faire un outil efficace, ce qui suppose une réforme profonde de son mode de fonctionnement. Le comité interministériel pour les Affaires francophones du 21 octobre 1975 fixe en ce sens pour instructions aux délégués français de « faire prévaloir dans le fonctionnement de l'Agence des principes d'économie et de logique ». Paris serait prêt à accepter un renforcement de l'exécutif du secrétariat général de cet organe multilatéral sous réserve de la mise en place d'« une structure plus simple et moins coûteuse ». Il soutient le remplacement du

collège élu du secrétariat général (un secrétaire général et désormais quatre secrétaires adjoints) par un unique secrétaire général assisté par des directeurs ou chefs de service nommés^{xxvi}. Avec l'aide de partenaires africains – le Sénégal notamment, Ottawa bloque le projet français pendant de longues années, comme lors de la conférence générale de l'ACCT de Lomé, en décembre 1979. Le gouvernement français obtient néanmoins partiellement gain de cause lors de la Conférence générale extraordinaire de Paris (25-27 mars 1980) : remplacement des secrétaires généraux adjoints par des directeurs généraux nommés par le CA sur proposition du secrétaire général^{xxvii}.

- 22 Outre des questions conceptuelles sur la politique étrangère, cette défiance tient aussi aux rivalités avec le gouvernement d'Ottawa. Ainsi, lorsqu'au printemps 1975, les autorités canadiennes proposent de créer un fonds international de coopération technique et d'aide au développement (FICTAD) au sein de l'ACCT et de le doter de deux millions de dollars, le gouvernement français s'efforce de le contrer^{xxviii}. Paris entend maintenir l'Agence dans le cadre de la coopération culturelle et technique et non d'en faire un instrument d'aide au développement économique et financier qui permettrait au Canada de pénétrer économiquement dans sa « chasse-gardée » en Afrique francophone. Le gouvernement français met de nouveau l'accent sur la nécessité d'une structure « aussi légère et économique que possible » et sur le fait que « l'aide au développement soit considérée comme incluant la formation humaine », fondement de tout développement. Ce n'est finalement qu'en 1978 qu'un Programme spécial de développement est créé^{xxix}. Cela n'empêche pas la France, lors du CA de l'ACCT, en décembre 1979, de réclamer la réintégration des opérations de développement dans le programme général de l'Agence avec l'idée – récurrente – de recentrer ses actions sur la formation, préalable au développement ; le tout suivant des règles de gestion plus rigoureuses^{xxx}. L'ACCT est alors perçue à Paris, ainsi qu'au cours des décennies suivantes, comme un instrument de la pénétration canadienne en Afrique, ce qui nourrit, pour partie, la persistance de la défiance de la France à son encontre.
- 23 La relance du projet francophone par la France en 1986 – première réunion des chefs d'État et de gouvernement de pays partiellement ou entièrement de langue française à Paris – ne fait paradoxalement

que renforcer sa défiance structurelle contre l'Agence. Ce premier sommet, qui est un grand succès, se conclut par un engagement sur un ensemble de 28 mesures à réaliser. La question de leur mise en œuvre pose celle de l'organisme capable d'en assurer le suivi. Pour le gouvernement français, la solution ne peut être que « la constitution d'un organe intergouvernemental de la francophonie », ce qui revient à condamner l'ACCT. Le conseiller Afrique du président François Mitterrand, Guy Penne, propose, pour la « guérir », « en partant de la charte de l'ACCT, de créer une institution nouvelle, à laquelle seraient dévolues les compétences et les acquis des institutions existantes et la mise en œuvre des nouvelles orientations de la francophonie »^{xxx1}. Finalement, le sommet aboutit prudemment à la création d'un Comité international de suivi (instance finale qui approuve les projets et affecte les budgets) et d'un Comité international de préparation (instance finale de préparation des propositions de programmation et d'affectation budgétaire à présenter aux sommets) ; l'ACCT étant le principal opérateur. Cela permet d'éviter une réforme frontale et très délicate, du point de vue politique, de l'Agence et de s'engager immédiatement dans la création – très compliquée – d'une structure intergouvernementale plus robuste.

- 24 L'objectif du gouvernement français n'en demeure pas moins, jusqu'à la modification du traité de Niamey en 2005, de ne pas faire de l'ACCT l'instrument unique de la francophonie. D'abord parce qu'il la juge incapable de mener à bien une telle mission. Ensuite parce qu'il entend développer et s'appuyer sur d'autres opérateurs tels TV5, l'AUP ELF (programme des Universités des Réseaux d'Expression Française devenu Agence universitaire de la francophonie) ainsi que, dans un registre plus politique, sur l'AIFLF et l'AIMF. Il s'agit de maintenir la diversité des acteurs de la francophonie afin de ne pas concentrer l'action sur le seul organe multilatéral de coopération intergouvernementale existant. La réserve de la France à l'égard de l'ACCT ne relève donc plus seulement d'une certaine méfiance à l'endroit du multilatéralisme, comme précédemment, mais aussi et surtout du souci d'éviter que celle-ci ne puisse constituer un obstacle dirimant à la création d'une organisation francophone à vocation politique. La position française, notamment de François Mitterrand, brille dès lors par sa constance : l'ACCT ne peut pas être « autre chose qu'un opérateur des décisions prises par les sommets »^{xxxii}. La

capacité d'influence de la France sur la constellation francophone est à ce prix. Le renforcement institutionnel voulue par la France vise donc à « restaurer le rôle du politique sur l'opérationnel au sein de la Communauté francophone »^{xxxiii} afin de permettre un renforcement du contrôle politique des actions menées par les opérateurs, tout particulièrement l'Agence.

- 25 L'institutionnalisation de ce projet politique rencontre de nombreux obstacles. Ils sont d'abord internes en ce sens que tous les décideurs et les administrations français, s'ils partagent désormais le bien-fondé de la politique de la francophonie, ne la placent pas forcément au rang des priorités de la France. Tous considèrent pourtant que les mutations profondes du système international post-Guerre froide modifient les paradigmes hérités d'une conception gaullienne de la puissance et de ses instruments. L'exemple de la défense multilatérale de la langue française en 1993 et 1994 dans les négociations du GATT (sur « l'exception culturelle ») souligne ces prises de conscience et ces nécessaires adaptations. Pas plus que les coopérations bilatérales menées par la France, la coopération culturelle et technique via l'ACCT ne peut plus constituer une réponse suffisante au maintien de la place du français dans le monde. Il faut pouvoir peser sur la scène internationale. L'intérêt d'une organisation internationale de la francophonie, à vocation politique, n'est donc plus à démontrer pour les autorités françaises, du moins pour le président Jacques Chirac et ses collaborateurs. Toutefois, l'activisme du service des Affaires francophones, appuyé par le Président de la République, se heurte souvent à une ligne diplomatique dominante, au sein du Quai d'Orsay et des cabinets du Premier ministre, très timide à l'égard du projet d'organisation internationale de la francophonie.
- 26 Autre obstacle de taille : le Quai d'Orsay n'entend pas froisser les Canadiens qui veulent préserver leur influence politique en Afrique francophone via l'ACCT. Les projets français de francophonie politique se heurtent donc de nouveau au verrou canadien qui n'est plus cette fois sous la forme de l'opposition politique entre Ottawa et Québec : « Le Canada/Québec s'étant approprié l'ACCT – analyse Maurice Portiche –, la perspective d'une Francophonie politique centrée sur une véritable organisation internationale et incarnée par un Secrétaire général était perçue comme une remise en question de son influence dominante au sein de l'Agence. »^{xxxiv}

- 27 Le sommet de Hanoi (novembre 1997) constitue le couronnement de plusieurs années d'efforts diplomatiques de la France en faveur de la mise en place d'une véritable francophonie politique, tant dans sa dimension institutionnelle que dans le choix des hommes. L'ordre de préséances entre les instances francophones est bien celui souhaité par le gouvernement français : sommet, Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), Conseil permanent de la Francophonie (CPF), Secrétaire général, Assemblée parlementaire (APF) et opérateurs (le premier d'entre eux étant la nouvelle Agence intergouvernementale de la Francophonie qui remplace l'ACCT). Dans ce schéma, Paris obtient que le nouveau Secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, soit bien au cœur du nouveau dispositif politico-institutionnel de la Francophonie. Mais, les autorités françaises doivent accepter des compromis qui rendent encore incomplète leur victoire puisqu'elles n'ont pas pu éviter la transformation de l'ACCT en AIF. La dualité potentielle entre le Secrétaire général et l'Administrateur de l'AIF est maintenue puisque l'architecture institutionnelle mise en place laisse à l'Administrateur général (Roger Dehaybe), la gestion des affaires administratives et financières – en particulier du Fonds multilatéral unique (FMU) de la Francophonie. Le Secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, ne dispose pas d'un fonds propre – sauf pour le Secrétariat général sur lequel il a prise directement tant sur le plan budgétaire et administratif – ce qui lui permet d'assurer une indépendance très limitée par rapport à l'AIF. Mais il « ne peut rien – souligne Christian Valantin – dans la conduite de l'OIF sans l'Administrateur général, sauf sur le plan politique »^{xxxv}. Il est donc condamné à un rôle de coordinateur et d'impulsion stratégique.
- 28 Au cours des années suivantes, Paris maintient son objectif d'une réforme institutionnelle permettant un resserrement politico-administratif autour de l'autorité du secrétaire général. Il faut attendre la CMF d'Antananarivo (novembre 2005) pour voir aboutir la réforme souhaitée par la France. L'OIF succède à l'AIF – seule organisation régie par un traité intergouvernemental –, l'ensemble étant placé sous l'autorité directe du Secrétaire général. Celui-ci devient ainsi seul maître à bord de l'OIF/AIF. Ses pouvoirs en sortent renforcés puisqu'il est non seulement le représentant légal de l'OIF, investi de fonctions politiques, mais aussi devient responsable de son

administration et de son budget. Il en délègue la gestion à un administrateur qu'il nomme après consultation de la CMF.

- 29 L'OIF trouve ainsi pleinement sa place dans la diplomatie de la France autour du triptyque défini par le représentant personnel du Président français au CPF, Maurice Ulrich, dans sa note de synthèse à la veille de quitter l'Élysée, le 9 mai 2007^{xxxvi} :

« - Un appui précieux voire indispensable pour le maintien du français comme langue de communication internationale (...).

- Un espace de solidarité politique qui nous permet, sans être en première ligne, d'aider à la prévention et à la sortie de crises dans l'espace francophone (...), d'œuvrer au respect de la démocratie et des droits de l'Homme (préparation et suivi des élections).

- Un relais d'influence pour nos idées (...) ».

- 30 La Francophonie est pour la France à la fois un miroir et un projecteur. Elle est un révélateur de ses ambitions à vocation mondiale, celle d'une puissance qui entend encore peser dans les grandes affaires du monde. La Francophonie lui offre une force de projection et d'influence incomparable. Mais elle est aussi une représentation de ce que la France est de par son histoire et de ce qu'elle entend montrer de son identité au monde. En plaçant au cœur de son action internationale sa volonté de jouer les premiers rôles dans la régulation de la mondialisation, elle réactualise sa vocation messianique. La France de 1789, précurseur en matière des droits de l'Homme et du citoyen, s'ouvre, au XXI^e siècle, sur une France et une Francophonie porteuses des valeurs relatives à l'État de droit, à la bonne gouvernance et à l'égalité entre les hommes et les femmes. À travers la Francophonie, la République française entend continuer à être le pays développé qui défend la cause de ses homologues en voie de développement. La Francophonie participe pleinement à ce positionnement de « championne du tiers-monde » qui associe désormais étroitement développement économique et bonne gouvernance. Elle en est un des volets instrumentaux comme sa politique en faveur du développement en constitue un autre. Surtout, précurseur dans le développement durable, la France en a fait un des

chevaux de bataille de la Francophonie. La France trouve ainsi une capacité de décupler son message en faveur d'une mondialisation plus respectueuse des hommes et de leur environnement. La Francophonie constitue un cadre multilatéral idéal pour cette défense et illustration d'une mondialisation régulée. D'abord parce que la République française occupe en son sein une place unique qui en fait un outil d'influence potentielle remarquable. Ensuite parce qu'elle place la question du respect de la diversité linguistique et culturelle au cœur de sa démarche. La Francophonie est ainsi pour la France un outil et un message non seulement de maîtrise de la mondialisation mais aussi de son humanisation. Cette ambition francophone a été partagée et pratiquée par les présidents François Mitterrand puis Jacques Chirac. On peut néanmoins s'interroger sur la priorité donnée par leurs successeurs à cette politique.

III. Une francophonie peu ou mal considérée

- 31 Si le gouvernement français a longtemps brillé par ses réticences à l'institutionnalisation de la francophonie intergouvernementale, les raisons ne relèvent pas que des principes et moyens de la politique étrangère. L'explication est aussi culturelle. Les élites françaises n'ont, dans leur ensemble, jamais vraiment admis cette politique. Certains la critiquent pour des raisons idéologiques qui tiennent au refus de ce qui est considéré comme du « néocolonialisme culturel » plus ou moins directement associé aux vicissitudes de la France-Afrique. D'une manière très révélatrice, le conseiller du président François Mitterrand, Régis Debray, donnait bien le ton général, lors des premières années de mandat mitterrandien, en évoquant une naissance entachée d'un « péché originel ». « La francophonie – écrivait-il le 2 novembre 1982 – a eu le tort de naître à droite, dans les années soixante, comme substitut à l'Empire perdu. »^{xxxvii} Malgré l'empreinte du président François Mitterrand (1981-1995) sur cette politique, la francophonie demeure encore, consciemment ou inconsciemment, associée à la droite et à ses velléités de politique de grandeur nationale. Pourtant, pour l'ancienne ministre socialiste de la francophonie Catherine Tasca et bien d'autres, cette critique est « sans fondement ». Elle « constitue souvent un faux nez pour celles

et ceux qui sont en réalité réfractaires à l'idée même de protéger et promouvoir notre langue, considérant, par facilité ou renoncement, qu'elle n'a plus son rôle à jouer dans l'évolution du monde »^{xxxviii}. Le socialiste belge et militant francophone passionné, Roger Dehaybe, se plaît en ce sens à expliquer aux réfractaires français que « la francophonie, c'est un projet néocolonial qui a bien tourné ! »^{xxxix}

- 32 Le paradoxe est entier à l'heure où l'affaiblissement des liens franco-africains aurait dû définitivement libérer la francophonie de ses origines. Or c'est le contraire qui se produit. Les successeurs de Jacques Chirac, les présidents Nicolas Sarkozy et François Hollande (2012-2017) n'ont pas manifesté un militantisme particulier, au-delà d'un service minimum très conformiste, pour la question de la Francophonie. Cela tient, de manière générale, à un manque d'intérêt et de sensibilisation pour les questions de l'action culturelle extérieure. Cela s'explique aussi par un manque d'intérêt et de culture franco-africaine : leurs conceptions des relations franco-africaines sont bien moins étroites et « familiales » que par le passé. Si les États de l'ancien « pré carré » africain de la France ne sont pas devenus des étrangers comme les autres, une certaine distance s'est néanmoins établie. Mais ce redimensionnement des relations France-Afrique n'a pas produit d'effets sur la considération dont jouit la francophonie auprès des élites françaises.
- 33 Plus fréquente a été et est aujourd'hui encore la réaction de désintérêt, tant par ignorance que par indifférence. Cette position s'appuie notamment sur le refus de mettre sur le même plan, comme le fait la Constitution française, l'appartenance de la France à la Francophonie et à l'Union européenne. Avec la révision constitutionnelle du 21 juillet 2008, le nouveau titre XIV s'intitule désormais « De la francophonie et des accords d'association ». Son article 87 dispose que « la République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage ». Il est le pendant de l'article 88-1 du titre XV (« De l'Union européenne ») qui pose, depuis nombreuses années, que « la République participe à l'Union européenne ».
- 34 Ces deux raisons associées, suivant des nuances et des intensités qui varient en fonction des individus et des sensibilités politiques, forment un mur quasi infranchissable, au mieux d'un désintérêt

dédaigneux, au pire d'une sourde hostilité. C'est probablement le problème de fond numéro un que rencontrent les autorités françaises, du moins lorsqu'elles entendent mener une grande politique de la francophonie avec des partenaires francophones qui attendent de la France qu'elle croie en cette politique, sans pour autant la monopoliser à son profit. Pendant des décennies, ces réticences ont été la toile de fond d'une conception de la politique étrangère française qui ne voyait pas l'intérêt de créer une grande organisation francophone de coopération intergouvernementale. Et lorsqu'elle fut créée, elle demeura largement le fait du président Chirac et de quelques personnalités, ne mordant que superficiellement sur l'establishment français.

- 35 Au fond, le désintérêt voire l'opposition des élites françaises joue contre l'OIF et toute forme d'institutionnalisation de la francophonie. C'est une constante depuis les années 1960, même si, au-delà des groupes militants (« lobby francophone »), un certain consensus s'était fait jour, au cours des années 1990, sur la nécessité d'une telle politique face à la mondialisation économique et culturelle. Conscient de ce manque d'enthousiasme voire d'une véritable désaffection, Jacques Chirac avait, au cours de ses deux mandats présidentiels (1995-2007), souhaité et tenté de constitutionnaliser la francophonie afin d'en faire un élément définitif de la politique extérieure française. Les contingences politiques et le refus de nombre de parlementaires de mettre sur le même plan Union européenne et Francophonie ne lui avaient pas permis d'aboutir, pas plus en 1995 que par la suite. Son successeur Nicolas Sarkozy (2007-2012) l'a finalement réalisé. Pourtant, dès l'été 2008, son représentant personnel pour la francophonie, Christian Philip, relevait que cette réforme avait été quasiment passée sous silence par les médias qui n'avaient relayé que les modifications apportées aux pouvoirs du Parlement. Surtout, Philip s'inquiétait qu'il « rest(ait), en France, à convaincre nos élites que la francophonie est, non pas un combat "ringard", un relent de notre passé, mais un élément de la modernité »^{xl}. Son propos était d'une grande lucidité passée, présente et future.

IV. Une langue nationale à partager ?

- 36 Le devenir de la francophonie, au sens politique du terme, interpelle les contemporains, du moins ceux qui ont conscience de son existence, ce qui, en France, en réduit considérablement le nombre. La question vaut très probablement plus pour un pays comme la France que pour le Québec/Canada où les questions de pluralité linguistique et donc de diversité culturelle sont, depuis des lustres, au cœur des constructions sociétales.
- 37 Pour les Français, le rapport à leur langue relève bien souvent d'une forme de schizophrénie. En effet, la France s'est construite, à partir de la Révolution de 1789, autour de l'épure d'une République une et indivisible qui supposait l'usage d'une langue unique – le français – facteur d'unité nationale par la cohésion culturelle et identitaire qu'elle donnait au projet du vivre ensemble républicain. Le français a ainsi été longtemps considéré par les dirigeants français – et les citoyens – comme la langue de la France. La Constitution de 1791 en a d'ailleurs fait la langue de la République française. Ce n'est qu'à partir des accords de coopération franco-québécois de 1965, que le gouvernement français a admis que le français pouvait constituer une langue partagée avec d'autres entités politiques. Pour autant, la doctrine juridique extérieure de la France – souligne le directeur des Affaires juridiques au ministère des Affaires étrangères, François Alabrune – n'a que faiblement évolué depuis plusieurs décennies sur la question linguistique^{xli}. La participation de la France à des traités ou accords est encore régulièrement entravée par leur incompatibilité avec des dispositions constitutionnelles. D'abord parce que le français étant la langue de la République, la France ne peut en principe être liée par un traité ou accord qui ne comporterait pas une version française faisant foi. Surtout, en raison des principes d'indivisibilité de la République, d'unicité du peuple français et d'égalité des citoyens devant la loi, elle ne peut souscrire à un instrument reconnaissant l'existence de droits collectifs à un groupe défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance. « C'est ce qui explique – analyse François Alabrune – qu'elle ne soit pas partie à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour

la protection des minorités nationales ou la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ».

- 38 Parallèlement, la III^e République s'est évertuée, grâce notamment à ses instituteurs, les « hussards noirs », à éradiquer la pratique des langues et patois régionaux auprès de générations successives de petits Français. Il a fallu attendre les années 1970 et la politisation croissante du débat sur les langues régionales, à travers la question des rapports entre pouvoirs centraux et pouvoirs déconcentrés et/ou décentralisés, pour que ce rapport unitaire et officiel des Français à leur langue nationale commence timidement à évoluer.
- 39 Le rapport des Français à leur langue paraît donc très ambigu. Il procède d'abord d'une forme de normalité socio-culturelle : c'est la langue maternelle qui est aussi celle de la République et de la France au sens de Communauté nationale de destin. La République reconnaît les langues régionales, finance leur enseignement mais se refuse à les reconnaître, sur une portion donnée du territoire national, comme des langues co-officielles avec le français. C'est tout le sens de l'intervention du Premier ministre Manuel Valls, le 4 juillet 2016, devant l'Assemblée de Corse sur « les lignes rouges » :

« La République a une seule langue officielle – le Français – car elle est pratiquée par tous. Nous ne reviendrons pas sur ce principe. Mais elle reconnaît aussi pleinement la langue corse, ciment de votre culture, fruit d'une histoire riche, témoin de traditions ancrées et perpétuées au fil des générations. Votre attachement à la pratique de cette langue est légitime. L'État l'a entendu (...) L'État met tout en œuvre pour que le bilinguisme se généralise à l'école. »^{xlii}

- 40 Mais la véritable concurrence linguistique ne vient pas des langues régionales, le plus souvent très limitées, à l'exception de quelques territoires particuliers. Elle est d'abord le résultat de la mondialisation économique et du mouvement d'uniformisation culturelle à travers les modes de vie et de consommation suivant le modèle états-unien. Le rapport à la langue française évolue en ce sens que l'anglais incarne de plus en plus, à plus forte raison auprès des jeunes générations, la langue de la modernité et du divertissement. L'ambition éducative officielle, depuis le président Georges Pompidou, de l'apprentissage de deux langues étrangères se

focalise fortement sur l'anglais triomphant, car idiome international par excellence. Pour s'en convaincre au quotidien, il n'est que d'écouter les chansons diffusées par les radios – hors quota créations en langue française – ou sur les chaînes de télévision musicales. Il est désormais jusqu'aux artistes français de choisir de chanter leurs œuvres en langue anglaise plutôt que dans leur langue maternelle. Il est tout aussi caractéristique de constater que le doublage des films et séries anglophones se réduit de plus en plus à des sous-titres en français. La part des films anglophones diffusés en version originale a considérablement cru en vingt ans ; ce qui était, il y a encore peu, une exception est en train de devenir la norme tout autant que le film en langue française. Le coût financier du doublage ainsi que le respect de l'œuvre originale ne sont pas seuls en cause. Si ce coût devient un obstacle, c'est parce que le public français, en particulier les jeunes, se rendent de plus en plus nombreux aux séances en version originale anglophone. C'est là, nous semble-t-il, un marqueur, parmi d'autres, de l'évolution d'une partie croissante de la société dans son rapport à la langue française. Dans ces conditions, la défense et illustration du français, tout particulièrement pour les jeunes générations, mais pas seulement, ne constitue pas un objectif parlant pour des Français qui croquent à pleines dents la mondialisation économique et socio-culturelle. Le français n'est donc pas ressenti comme un élément fondamental de l'identité française ou alors avec une distance certaine, comme une sorte d'ailleurs, officiel, un peu en dehors de la vraie vie, celle des séries télévisées, du cinéma, des réseaux sociaux sur internet, etc. La militance en faveur de la langue française n'est donc pas une donnée fondamentale en France, à la différence du Québec et de la Communauté francophone de Wallonie.

- 41 Le problème du rapport des Français à leur langue tient non seulement aux formes de la mondialisation, tout particulièrement sur la jeunesse. Il relève aussi du lien entre élites françaises et langue nationale et, de manière générale, du rapport au national. Le problème n'est certes pas nouveau puisque le poète Joachim du Bellay, cité par le Premier ministre Georges Pompidou, dans son discours d'ouverture du Haut comité de la défense de la langue française, le 29 juin 1966, en faisait déjà état au XVI^e siècle :

« Pourquoi donc sommes-nous si grands admirateurs d'autrui ?

Pourquoi sommes-nous tant iniques à nous-mêmes ?

Pourquoi mendions-nous les langues étrangères comme si nous avions honte d'user de la nôtre ? »

- 42 Ce mur d'indifférence, voire d'opposition à la francophonie, relève d'une forme perverse de *French bashing* que s'appliquent les Français à eux-mêmes. Il prend tout particulièrement sa source dans la technostructure et les élites économiques françaises. Elles sont focalisées sur une vie économique qui, pour l'essentiel, se déroule dans l'Union européenne et dans le monde transatlantique. L'influence mondiale que la France peut tirer de sa culture répandue sur les cinq continents avec la francophonie n'est perçue que comme une variable économique et politique négligeable au regard d'une construction européenne et d'une mondialisation fondamentalement anglophone. C'est là une erreur stratégique que toutes les élites non anglophones ne pratiquent pas avec la même détermination négative.

« J'ai récemment eu la chance – souligne l'ambassadeur Jérôme Bonnafont, qui fut notamment en charge des questions francophones auprès du président Jacques Chirac – d'être ambassadeur en Espagne, et j'ai regardé de très près comment les Espagnols vivent l'hispanité. Ils la vivent avec un nationalisme alors même qu'ils sont les plus européistes des Européens et que la question de la nation espagnole est posée. Mais l'hispanité est un élément essentiel de leur Constitution et ils ont parfaitement conscience, en particulier leurs élites économiques, que le salut de l'Espagne passe par la capacité de leurs grandes entreprises à construire une base solide, pour ensuite rebondir sur le reste du monde. Il y a la conscience que l'expansion de l'espagnol en Amérique, y compris au Nord, les remplit à la fois de fierté et d'optimisme pour l'avenir. On voudrait que les Français face à la mondialisation fassent la même observation. Cela devrait inspirer à nos élites la conscience que nous avons une " surdémultiplier" grâce à la francophonie. »^{xliii}

- 43 Au fond, les élites françaises ne perçoivent-elles pas les pays francophones, qui appartiennent au sud dans leur très grande majorité, comme des pays au second rang de la mondialisation et qui sont donc pour nous une charge plus qu'un atout ? Ne retrouve-t-on pas de vieux réflexes cartiéristes des années 1960, au moment des

débats sur le maintien ou non de liens forts avec les anciennes colonies françaises d'Afrique subsaharienne alors que la réussite de la CEE produisait déjà ses effets macroéconomiques ? La francophonie ne se heurte-t-elle pas à un vieux fonds de cartiérisme réactualisé oublieux du poids de la dynamique démographique de l'Afrique et de l'importance de la formation de ses jeunes pour l'avenir, notre avenir ? Cette vision à court terme d'un repli sur soi, au sens d'une Europe forteresse, est assurément lourde de conséquences car elle se fonde sur une mauvaise compréhension des enjeux et dynamiques mondiaux.

« Il y a – analyse l'ambassadeur Jérôme Bonnafont – une espèce de fascination pour la culture forte qui est celle de l'Amérique, de résignation devant le tout anglais et de méconnaissance du fait que le monde ne va pas vers la domination du tout anglais mais vers l'affirmation concurrente de plusieurs langues et de plusieurs cultures. Les Chinois ne vivront pas en anglais, les Hispaniques ne vivront pas en anglais, les Arabes non plus. Pourquoi les Francophones auraient-ils vocation à vivre en anglais ? Mais, comme en Europe, la vie se structure plus autour de l'anglais que du français, et comme nous avons des moyens de coopération déclinants – en particulier en Europe de l'Est –, on est un peu dans une hésitation, voire un refus de donner une priorité politique à cette dimension francophone, à notre identité. »^{xliv}

Conclusion

- 44 À l'heure où les questions identitaires sont plus que jamais au cœur des interrogations des peuples à travers le monde, ce paradoxe français à l'égard de la francophonie et de son institutionnalisation ne peut qu'interpeller l'analyste contemporain, en attendant, un jour peut-être, les citoyens et leurs élites.
- 45 En matière de francophonie, il n'y a pas vraiment eu, depuis près d'une décennie, de relève à François Mitterrand et à Jacques Chirac au-delà de la continuation formelle de ce qui avait été mis en place. Depuis leur passage à l'Élysée, la fibre francophone des présidents français s'est fortement estompée. Il n'y a pas eu non plus véritablement de relève du point de vue franco-africain, ce qui a un

fort impact sur la politique de la francophonie qui voit ainsi s'affaiblir une de ses raisons d'être.

- 46 Or, depuis trois ans, le président Emmanuel Macron a renoué avec une ambition francophone hautement réaffirmée comme en témoigne notamment son discours du 20 mars 2018. Il a présenté un « grand plan d'ensemble pour la promotion de la langue française et du plurilinguisme » et lancé 33 propositions pour apprendre, communiquer et créer en français à travers le monde. Reste toutefois à voir si cette grande ambition retrouvée se déclinera plus autour et avec l'OIF ou s'il s'agira surtout de revitaliser les instruments nationaux de défense de la langue française. C'est de nouveau le sens même de cette politique de la francophonie, avec la place de son institutionnalisation au sens multilatéral, qui est interrogé. La pérennité d'une telle ambition suppose également qu'elle devienne une cause nationale. Le chantier est vaste et, pour le moment, les résultats ne correspondent aux discours volontaristes.

BIBLIOGRAPHIE

- Adda J., Smouts M.-C. (1989), *La France face au Sud. Le miroir brisé*, Paris, Karthala, p. 27.
- Alabrune F. (2016), Communication devant l'Académie des sciences morales et politiques, 4 juillet, disponible sur : <https://academiesciencesmoralesetpolitiques.fr/2016/07/04/la-politique-juridique-exterieure-de-la-france/>.
- Barrat J. (1997), *Géopolitique de la Francophonie*, Paris, Presses universitaires de France.
- Beaudoin L., Paquin S. (dir.) (2008), *Pourquoi la francophonie ?* Montréal, VLB éditeur, 2008, p. 75.
- Billecocq P. (1970), secrétaire d'État à l'Éducation nationale, pour le Président Georges Pompidou, 25 mars 1970 (AN, fonds de la présidence de la République de Georges Pompidou, 5AG2/1038).
- Boutros-Ghali B. (2002), *Émanciper la francophonie*, Paris, L'Harmattan.
- Boutros-Ghali B. (2004), *En attendant la prochaine lune... Carnets : 1997-2002*, Paris, Fayard.
- Cerny P. (1986), *Une politique de grandeur : aspects idéologiques de la politique extérieure de De Gaulle*, Paris, Flammarion, p. 145-146.

Chirac J. (2011), *Mémoires. Le temps présidentiel. Tome 2*, Paris, Nil.

Service des Affaires francophones (1979), *Compte-rendu de la réunion restreinte sur la conférence générale de l'ACCT de Lomé des 10-15 décembre*, Paris, 7 décembre (AN, 5AG3/1424).

Couve de Murville M. (1971), *Une politique étrangère. 1958-1969*, Paris, Plon, p. 431 ; 447 ; 450.

Debray R. (1982), *Note au Président de la République*, Paris, 2 novembre, au sujet de l'instauration d'une Communauté francophone (AN, fonds de la présidence de la République de François Mitterrand, 5AG4/EA/36).

Decraene P. (1991), *Note au Secrétaire général*, Paris, 18 novembre (AN, 5AG4/PDC/7).

Direction des Affaires politiques, ministère des Affaires étrangères (1970), *Note du directeur adjoint*, Paris, 13 juin, « Président informé » (AN, FPR559).

Direction des Affaires politiques à AmbaFrance Bruxelles, Yaoundé, Kigali, Ottawa et consulat France Québec (1978), *Télégramme*, Paris, 14 novembre (AN, 5AG3/1424).

Foccart J. (1970), *Note à René Journiac*, Paris, 14 septembre (AN, 5AG3/1185).

Foyer J. (1962), *Note du ministre de la Coopération*, mars : « Les États africains et malgache : décolonisation réussie » (Fondation nationale des sciences politiques, fonds Michel Debré, 2DE34).

Frank R., Dulphy A., Matard-Bonucci M.-A., Ory P. (dir.), (2010), *Les relations culturelles internationales. De la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, PIE-Peter Lang.

Gaulle C. de (1970), *Discours et messages. T.3. 1958-1962. Avec le renouveau*, Paris, Plon, p. 112.

Gaulle C. de (1964), *Lettre au président en exercice de l'Union Africaine et Malgache Maurice Yaméogo*, Paris, 3 mars (Archives nationales, fonds privé Jacques Foccart, FPR132)

Guillou M., Phan T. (2011), *Francophonie et mondialisation. Histoire et institutions des origines à nos jours. Tome 1*, Paris, Belin.

Jeanneney J.-M. (1963), *Rapport Jeanneney de la commission d'études de la politique de coopération avec les pays en voie de développement*, présidée par Jean-Marcel Jeanneney, 1^{er} juillet (AN, FPR305).

Léger J.-M. (1987), *La Francophonie : grand dessein, grande ambiguïté*, Montréal, Hurtubise HMH, p. 120 et op. cit.

Léger J.-M. (1999), *Le temps dissipé. Souvenirs*, Montréal, Hurtubise HMH, p. 353 ; p. 415.

(1997), *Les cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle* (Québec), n° 7, printemps, p. 97-98.

- Malis C (2005), *Raymond Aron et le débat stratégique français. 1930-1966*, Paris, Economica, p. 578.
- Penne G. (1986), Note au Président de la République, Paris, 10 février 1986 (AN, 5AG4/CD/42).
- Peyrefitte A. (1994), *C'était de Gaulle*, Paris, Fayard, p. 1552.
- Peyrefitte A. (2000), *C'était de Gaulle. Tome 3*, Paris, Fallois/Fayard, 2000, p. 340.
- Philip C. (2008), *Le Figaro*, « La Constitution consacre enfin la francophonie », 13 août.
- Portiche M. (1991), Note du service des Affaires francophones du ministère des Affaires étrangères, au sujet de la préparation du sommet de Chaillot, Paris, 11 septembre (AN, 5AG4/PDC/7).
- Raimond J.-B. (1980), Note pour le ministre des Affaires étrangères (Jean François-Poncet), Paris, 30 septembre (AN, 5G3/1424).
- Richard A. (1972), Note du secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches au sujet des relations entre les administrations françaises et l'ACCT, Paris, 21 septembre (AN, FPR560).
- Richard A. (1972), Note du SGAM pour le Président au sujet des activités de l'ACCT, Paris, 10 avril (AN, FPR560).
- Senghor L. S. (1979), Lettre à Mme Bétoule Lambiotte, Dakar, 3 avril (AN, 5AG3/1479).
- Service des Affaires francophones (1978), Note de synthèse au sujet de la francophonie, Paris, 20 novembre (AN, 5AG3/1424).
- Service des Affaires francophones (direction des Affaires politiques) (1979), Compte-rendu de la réunion d'information sur le projet d'organisation des États partiellement ou entièrement de langue française tenue à Dakar le 22 juin et note, Paris, 25 juin (AN, fonds de la présidence de la République de Valéry Giscard d'Estaing, 5AG3/1479).
- SGAM (1972), Note pour le Président de la République, Paris, 21 avril (AN, FPR560).
- Turpin F. (2016), Entretien avec l'ambassadeur Jérôme Bonnafont, 4 juillet.
- Turpin F. (2016), Entretien avec Maurice Portiche, ancien directeur du service des Affaires francophones du ministère des Affaires étrangères (courriel du 13 juin 2016).
- Turpin F. (2017), Entretien avec Roger Dehaybe, 23 février.
- Turpin F. (2018), *La France et la francophonie politique. Histoire d'un ralliement difficile*, Paris, Les Indes savantes.
- Ulrich S (2015), *Maurice Ulrich. Témoin et acteur de l'histoire*, Paris, France-Empire, p. 508-510.
- Valantin C. (2010), *Une histoire de la Francophonie. 1970-2010*, Paris, Belin, p. 17-18 ; 62-63.

Valls M. (2016), Discours du Premier ministre devant l'Assemblée de Corse, 4 juillet.

NOTE DE FIN

- i Raymond Aron : « De Gaulle révèle sa vision du monde », mars 1960, *Réalités*, p. 49 (cité dans Christian Malis, *Raymond Aron et le débat stratégique français. 1930-1966*, Paris, Economica, 2005, p. 578).
- ii Philipp Cerny, *Une politique de grandeur : aspects idéologiques de la politique extérieure de De Gaulle*, Paris, Flammarion, 1986, p. 146.
- iii Voir notamment la lettre du général de Gaulle au président en exercice de l'Union Africaine et Malgache Maurice Yaméogo, Paris, 3 mars 1964 (Archives nationales, fonds privé Jacques Foccart, FPR132).
- iv Philipp Cerny, *op. cit.*, p. 145.
- v Maurice Couve de Murville, *Une politique étrangère. 1958-1969*, Paris, Plon, 1971, p. 447.
- vi Discours d'ouverture de la session du Sénat de la Communauté, 15 juillet 1959 (Charles de Gaulle, *Discours et messages*. T.3. 1958-1962. Avec *le renouveau*, Paris, Plon, 1970, p. 112).
- vii Maurice Couve de Murville, *op. cit.*, p. 431.
- viii Jacques Adda, Marie-Claude Smouts, *La France face au Sud. Le miroir brisé*, Paris, Karthala, 1989, p. 27.
- ix Maurice Couve de Murville, *op. cit.*, p. 450.
- x Rapport Jeanneney de la commission d'études de la politique de coopération avec les pays en voie de développement, présidée par Jean-Marcel Jeanneney, 1^{er} juillet 1963 (AN, FPR305).
- xi Note du ministre de la Coopération, Jean Foyer, mars 1962 : « Les États africains et malgache : décolonisation réussie » (Fondation nationale des sciences politiques, fonds Michel Debré, 2DE34).
- xii ^{xii} Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*. Tome 3, Paris, Fallois/Fayard, 2000, p. 340.
- xiii Propos du général de Gaulle cité dans Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Fayard, 1994, p. 1552.
- xiv Lettre manuscrite du général de Gaulle au Premier ministre du Québec Daniel Johnson, 8 septembre 1967 (Citée dans *Les cahiers d'histoire du*

Québec au XX^e siècle (Québec), n° 7, printemps 1997, p. 97-98).

xv Note de Pierre Billecocq, secrétaire d'État à l'Éducation nationale, pour le Président Georges Pompidou, 25 mars 1970 (AN, fonds de la présidence de la République de Georges Pompidou, 5AG2/1038).

xvi Jean-Marc Léger, *Le temps dissipé. Souvenirs*, Montréal, Hurtubise HMH, 1999, p. 353.

xvii Lettre de Léopold Sédar Senghor à Mme Bétoule Lambiotte, Dakar, 3 avril 1979 (AN, 5AG3/1479).

xviii Compte-rendu de la réunion d'information sur le projet d'organisation des États partiellement ou entièrement de langue française tenue à Dakar le 22 juin 1979 et note du service des Affaires francophones (direction des Affaires politiques), Paris, 25 juin 1979 (AN, fonds de la présidence de la République de Valéry Giscard d'Estaing, 5AG3/1479).

xix Note de Jean-Bernard Raimond pour le ministre des Affaires étrangères (Jean François-Poncet), Paris, 30 septembre 1980 (AN, 5G3/1424).

xx Note de Jacques Foccart à René Journiac, Paris, 14 septembre 1970 (AN, 5AG3/1185).

xxi Note du directeur adjoint de la direction des Affaires politiques, ministère des Affaires étrangères, Paris, 13 juin 1970, « Président informé » (AN, FPR559).

xxii Note du secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches (Alain Richard) au sujet des relations entre les administrations françaises et l'ACCT, Paris, 21 septembre 1972 (AN, FPR560).

xxiii Note du SGAM (Alain Richard) pour le Président au sujet des activités de l'ACCT, Paris, 10 avril 1972 (AN, FPR560).

xxiv Note du SGAM pour le Président de la République, Paris, 21 avril 1972 (AN, FPR560).

xxv Jean-Marc Léger, *La Francophonie : grand dessein, grande ambiguïté*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, p. 120 et *op. cit.* ; *Le temps dissipé*, p. 415.

xxvi Télégramme de la direction des affaires politiques à AmbaFrance Bruxelles, Yaoundé, Kigali, Ottawa et consulatFrance Québec, Paris, 14 novembre 1978 (AN, 5AG3/1424).

xxvii Christian Valantin, *Une histoire de la Francophonie. 1970-2010*, Paris, Belin, 2010, p. 17-18.

xxviii Télégramme de la direction des Affaires politiques (Affaires francophones) à AmbaFrance Ottawa et Bruxelles et Fransulat Québec Paris, 25 avril 1975 (AN, 5AG3/1424).

xxix Note de synthèse du service des Affaires francophones au sujet de la francophonie, Paris, 20 novembre 1978 (AN, 5AG3/1424).

xxx Compte-rendu du Service des Affaires francophones de la réunion restreinte sur la conférence générale de l'ACCT de Lomé des 10-15 décembre 1979, Paris, 7 décembre 1979 (AN, 5AG3/1424).

xxxi Note de Guy Penne au Président de la République, Paris, 10 février 1986 (AN, 5AG4/CD/42).

xxxii Note de Paulette Decraene au Secrétaire général, Paris, 18 novembre 1991 (AN, 5AG4/PDC/7).

xxxiii Note de Maurice Portiche du service des Affaires francophones du ministère des Affaires étrangères, au sujet de la préparation du sommet de Chaillot, Paris, 11 septembre 1991 (AN, 5AG4/PDC/7).

xxxiv Entretien de l'auteur avec Maurice Portiche, ancien directeur du service des Affaires francophones du ministère des Affaires étrangères (courriel du 13 juin 2016).

xxxv Christian Valantin, *op. cit.* (*Une histoire de la Francophonie*), p. 62-63.

xxxvi Simone Ulrich, *Maurice Ulrich. Témoin et acteur de l'histoire*, Paris, France-Empire, 2015, p. 508-510.

xxxvii Note de Régis Debray au Président de la République, Paris, 2 novembre 1982, au sujet de l'instauration d'une Communauté francophone (AN, fonds de la présidence de la République de François Mitterrand, 5AG4/EA/36).

xxxviii Catherine Tasca, « Et si la francophonie regardait loin devant elle... », dans Louise Beaudoin, Stéphane Paquin (dir.), *Pourquoi la francophonie ?* Montréal, VLB éditeur, 2008, p. 75.

xxxix Entretien de l'auteur avec Roger Dehaybe, 23 février 2017.

xl Christian Philip, *Le Figaro*, « La Constitution consacre enfin la francophonie », 13 août 2008.

xli Communication de François Alabrune devant l'Académie des sciences morales et politiques, 4 juillet 2016, disponible sur : <https://academiesciencesmoralesetpolitiques.fr/2016/07/04/la-politique-juridique-exterieure-de-la-france/>.

xlii Discours du Premier ministre Manuel Valls devant l'Assemblée de Corse, 4 juillet 2016.

xliii Entretien de l'auteur avec l'ambassadeur Jérôme Bonnafont, 4 juillet 2016.

xliv Entretien de l'auteur avec Jérôme Bonnafont, *op. cit.*

RÉSUMÉS

Français

Si la France est aujourd'hui un pilier incontestable – et incontournable – de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), cette vocation fut longue à se dessiner. L'État français a longtemps brillé par son refus puis ses réticences à l'encontre de la création d'une institution de coopération intergouvernementale à vocation politique qui serait fondée sur une langue en partage. Le propos vaut tout particulièrement pour le général de Gaulle qui, dans le cadre de sa politique d'indépendance nationale, entendait faire de la langue française un outil de la diplomatie culturelle de la France. En témoigne notamment son attitude lors de la création de la première organisation intergouvernementale de la francophonie : l'Agence de coopération culturelle et technique. Ses réserves ne se sont pas démenties au cours des décennies suivantes. Et tout au long de la création progressive de l'OIF, la France a systématiquement privilégié le secrétariat général et d'autres opérateurs, comme l'AUF et l'AIMF, à l'Agence internationale de la Francophonie ex-ACCT, montrant une constante défiance à son encontre. Cette attitude et sa constance à travers plusieurs décennies interpellent le chercheur qui travaille sur les processus d'institutionnalisation de la francophonie. La France étant au cœur de la francophonie, n'aurait-elle due pas naturellement être le principal moteur de sa construction institutionnelle ? Ses fortes réserves trouvent leur justification dans les conceptions et les moyens de la puissance française héritée du général de Gaulle. Elles peuvent également s'expliquer par le rapport singulier des dirigeants français à leur langue. Le contexte linguistique de l'Hexagone est celui d'une appropriation instinctive qui banalise le français et rend peu audible la notion de francophonie.

English

If France is today an incontestable – and unavoidable – pillar of the International Organization of the Francophonie (OIF), this vocation was long to take shape. The French state has long shone with its refusal then its reluctance against the creation of an intergovernmental institution of political cooperation that would be based on a shared language. This is particularly true for General de Gaulle, who, as part of his policy of national independence, intended to make the French language a tool of France's

cultural diplomacy. This is reflected, in particular, in the creation of the first intergovernmental organization of the Francophonie: the Agency for Cultural and Technical Cooperation. Its reserves did not falter in the following decades. And throughout the progressive creation of the OIF, France has systematically favored the general secretariat and other operators, such as AUF and AIMF, at the International Agency of the Francophonie ex-ACCT, showing a constant defiance against him. This attitude and its consistency over several decades challenge the researcher who works on the processes of institutionalization of the Francophonie. France being at the heart of the Francophonie, would not it naturally have been the main engine of its institutional construction? His strong reservations find their justification in the conceptions and the means of the French power inherited from General de Gaulle. They can also be explained by the singular relationship of French leaders to their language. The linguistic context of the Hexagon is that of an instinctive appropriation that trivializes French and makes the notion of Francophony little audible.

INDEX

Mots-clés

francophonie politique, langue française, France, OIF, Présidents français

Keywords

Political Francophony, French language, France, OIF, French presidents

AUTEUR

Frédéric Turpin

Frédéric Turpin est professeur d'histoire contemporaine et titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie à l'Université Savoie Mont Blanc. Il est notamment l'auteur de *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir* (Paris, CNRS éditions, 2015) et de *La France et la francophonie politique. Histoire d'un ralliement difficile* (Paris, Les Indes savantes, 2018).

IDREF : <https://www.idref.fr/071028080>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000042133523>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/14536211>

Vanuatu, vers l'émergence d'une université nationale bilingue français-anglais

Jean-Pierre Nirua et Anne-Sophie Vivier

DOI : 10.35562/rif.1078

Droits d'auteur
CC BY

PLAN

- I. La genèse du projet d'université nationale bilingue : un enjeu historique et politique
 - I.1. Retour sur l'enseignement supérieur régional dans le Pacifique Sud
 - I.2. Le développement parallèle d'universités nationales dans la région
 - I.3. Le projet de création de l'Université Nationale de Vanuatu, un symbole « d'unité et de cohésion sociale nationale »
- II. Les axes principaux de l'université en devenir
 - II.1. Une université bilingue pour assurer un avenir à la francophonie dans la région océanienne
 - II.2. Une université fédératrice intégrant les institutions de formation existantes
 - II.3. Un outil de développement économique, social et culturel
- III. Un avenir encore incertain
 - III.1. Les enjeux liés à la présentation de la loi au Parlement
 - III.2. Le bilinguisme anglais-français en question
 - III.3. La qualité, seul gage de succès de l'université
- Conclusion

TEXTE

- 1 Lorsqu'il nous a été proposé de contribuer à ce numéro spécial de la *Revue internationale des Francophonies*, nous avons dans un premier temps accueilli cette idée avec un vif intérêt puis nous nous sommes interrogés sur la pertinence de notre contribution au regard du contexte mouvant du projet encore embryonnaire de création de l'Université Nationale de Vanuatu. Le souhait de partager l'expérience unique que nous vivons dans notre archipel du Pacifique a finalement pris le pas sur nos réticences et inquiétudes dans le cadre d'une approche autoethnographique collaborative menée selon les

principes de l'analyse théorisante (Laslett, Pierce, Mayner, 2002).

Ainsi, cet article constitue avant tout un témoignage sur un processus politique en cours visant à institutionnaliser la francophonie universitaire en contexte minoritaire à travers la promotion du bilinguisme.

- 2 La présence des langues française et anglaise dans le système éducatif du Vanuatu est le fruit de son héritage historique, pays colonisé par la France et l'Angleterre jusqu'à son indépendance le 30 juillet 1980¹. Ainsi, l'article 3 de la Constitution de Vanuatu mentionne qu'il existe trois langues nationales : le bislama², le français et l'anglais et deux langues principales d'éducation que sont le français et l'anglais. Dans la région océanienne où cette particularité ajoutée à la plus forte densité linguistique au monde³ fait figure d'exception⁴, le Gouvernement aurait pu choisir, pour des raisons à la fois fonctionnelles et politiques, de ne garder que la langue anglaise dans la réforme de son système éducatif initiée en 2015 intégrant l'enseignement supérieur et technique dans les axes de travail du Ministère de l'Éducation et de la Formation. En effet, le positionnement géographique du Vanuatu, seul pays reconnaissant officiellement l'anglais et le français dans un contexte géopolitique régional majoritairement anglophone ainsi que la réalité économique auraient représenté de bons arguments en faveur de la mise en place d'une politique d'enseignement supérieur monolingue. Pourtant, la nouvelle structure universitaire qui se met en place, repose sur l'existence de formations supérieures bilingues, accessibles tant aux étudiants francophones qu'anglophones. L'actuel processus d'institutionnalisation repose également sur la structuration d'un secteur éducatif tertiaire qui existe notamment par des collaborations mises sur pied à travers des conventions et programmes qui lient le Ministère de l'Éducation et des universités internationales partenaires. En sus du projet de loi sur l'université nationale, l'enseignement supérieur et technique vient également de faire l'objet d'une réforme législative afin de l'intégrer dans la loi sur l'éducation⁵.

- 3 Cet article se propose ainsi de présenter les étapes qui ont amenées le Vanuatu, petit État insulaire du Pacifique Sud, à développer le projet de créer une université nationale ayant pour spécificité d'être bilingue, puis d'analyser les enjeux que cela représente en termes

sociétaux, linguistiques, politiques et économiques au niveau national et régional.

I. La genèse du projet d'université nationale bilingue : un enjeu historique et politique

I.1. Retour sur l'enseignement supérieur régional dans le Pacifique Sud

- 4 Jusqu'au développement récent du projet de créer une université nationale ayant une dimension bilingue, l'élite francophone du Vanuatu était essentiellement formée à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) tandis que l'élite anglophone était pour la grande majorité formée à l'Université du Pacifique Sud (USP), université régionale créée en 1968 et comptant douze États membres insulaires du Pacifique⁶, ainsi que dans les universités de Papouasie-Nouvelle-Guinée, d'Australie et de Nouvelle-Zélande.
- 5 L'UNC⁷ est une université française qui s'est développée dans un contexte politique de décolonisation⁸. Née en 1987 en tant que composante de l'université française du Pacifique dont le siège administratif était à Tahiti, les deux centres sont devenus deux universités autonomes et l'antenne calédonienne est devenue l'université de la Nouvelle-Calédonie en 1999. Elle reçoit majoritairement ses financements de l'État français et doit répondre aux exigences de l'enseignement supérieur français en tant qu'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel régi par la loi du 26 janvier 1984⁹. Dans le même temps, elle a pour but de former une élite locale dans les secteurs prioritaires pour la Nouvelle-Calédonie. Grâce à un réseau de laboratoires de recherche, aux nombreux investissements¹⁰ et au développement d'un consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation (CRESICA¹¹) réunissant tous les instituts de recherche basés sur le territoire, l'UNC constitue un pôle d'attraction francophones tant au niveau local, avec trois mille deux cent soixante-dix-neuf étudiants inscrits en 2019, qu'au niveau

régional, notamment pour les étudiants Ni-Vanuatus dont le nombre d'inscrits n'a cessé de croître depuis 2005 passant de cent quatorze à trois cent quatre-vingts en 2019.

- 6 Pour sa part, l'USP, dont le siège se trouve à Fidji, dispose d'un réseau de campus et de centres de formation répartis dans les pays membres (tous anglophones) et fonctionne principalement grâce aux financements de ces États. Université dominante dans la région océanienne insulaire depuis cinquante ans, l'USP offre un dispositif de formation étendu en anglais comptant environ 16 000 étudiants à temps plein et a développé au cours de son existence des liens étroits avec des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui participent également de façon importante à son financement.
- 7 Le campus de Vanuatu propose un cursus en présentiel en droit dispensé exclusivement en anglais et a développé au fil du temps des filières francophones qui reposent sur la traduction de cours de l'anglais vers le français et le recours à des tuteurs francophones¹². L'université du Pacifique Sud constitue dans la région océanienne un terrain d'influence politique et linguistique majeur par la formation des futures élites des pays insulaires ainsi que par la recherche au niveau régional, en particulier avec son *Journal of Pacific Studies*, revue scientifique multidisciplinaire axée sur les problèmes de développement dans le Pacifique à laquelle ont contribué de nombreux chercheurs de la région depuis 1975.
- 8 Des États de la région ont choisi de ne pas s'associer à l'USP, telle la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui compte six universités dont quatre publiques et deux privées ainsi que de nombreux instituts d'enseignement supérieur. La Nouvelle-Calédonie, territoire français, a de son côté établi l'UNC dont il a été déjà été fait mention précédemment.

I.2. Le développement parallèle d'universités nationales dans la région

- 9 L'implantation de l'USP s'est progressivement accompagnée du souhait parallèle de certains de ses États membres aux populations les plus importantes de se doter de leur propre université nationale.
- 10 On peut citer suivant l'ordre chronologique de leur apparition :

- National University of Samoa établie en 1984
- Fiji National University en 2010¹³
- Solomon Islands National University en 2013¹⁴

- 11 Ces universités revêtent des contours différents mais l'essence de leur création repose sur les principes semblables exprimés par le Professeur Fui Le'apai Tu'ua 'Īlaoa Asofou So'o, Président de l'Université Nationale de Samoa : « the University of the South Pacific was established in 1968 to cater for the needs of the South Pacific region. However, along with the wave of decolonisation came the realisation among some of the Pacific Island countries that in order to be true to the democratic principle of self-determination, each country must have its own institution of higher learning »¹⁵.
- 12 Ainsi, la création de l'université nationale représentait un « rêve » pour les pères fondateurs de l'État de Samoa dès l'indépendance en 1962 mais ce n'est qu'en 1983 que l'idée a pu prendre forme lorsque le Gouvernement au pouvoir a pris en considération les problèmes rencontrés par les étudiants samoans poursuivant leurs études à l'étranger et a manifesté la volonté que les diplômés répondent aux besoins spécifiques de main-d'œuvre du pays (Université nationale des Samoa, s.d.-b). La licence en sciences de l'éducation a été la première filière universitaire créée en 1987 suivie de la licence en sciences humaines et littérature. Les premiers étudiants ont été diplômés en 1990.
- 13 En 1997, un amendement à la loi portant création de l'université de 1984 a permis de remplacer les membres étrangers du conseil d'administration par des membres locaux nommés par le chef de l'État sur recommandation du cabinet¹⁶.
- 14 En 2010, l'Université Nationale de Samoa comptait environ deux mille étudiants ; en 2019 et après fusion de plusieurs institutions de formation supérieure dont l'Institut de Polytechnique en 2006, six facultés coexistent représentant les disciplines suivantes : éducation, santé, sciences, arts, commerce et enseignement technique.
- 15 La création de la Fiji National University a suivi un processus différent de celle de Samoa en ce qu'elle s'est constituée en 2010 sur la base de la fusion de six établissements d'enseignement supérieur préexistants¹⁷. Ainsi, l'État fidjien a souhaité structurer son

enseignement supérieur disséminé sur le territoire avec l'ambition de devenir la première université aux Fidji et dans la région du Pacifique ainsi qu'un centre national d'excellence pour tout ce qui concerne la formation et la productivité¹⁸. Après presque dix années d'existence, l'Université Nationale de Fidji se veut également un vecteur de développement économique et social en promouvant l'employabilité de ses étudiants et la recherche appliquée au bénéfice de la société fidjienne¹⁹. Conformément au souhait initial, elle représente actuellement la plus large université du Pacifique Sud avec environ vingt mille étudiants inscrits et cinq instituts regroupant l'ensemble des disciplines scientifiques²⁰.

- 16 La troisième université nationale de la région océanienne, l'Université nationale des Îles Salomon (SINU), a été créée en janvier 2013 après qu'un projet de loi visant à sa création a été adopté par le parlement en 2012. Suivant le même processus qu'aux Îles Fidji, les Îles Salomon disposaient déjà d'un réseau d'institutions de formation dont certaines existaient avant l'indépendance en 1978. En 1984, une première loi adoptée par le Parlement a ainsi permis de créer l'Institut National d'Enseignement Supérieur mais la nécessité de diversifier les champs de formation et de les faire reconnaître sur le plan international a amené le Gouvernement à développer le projet universitaire dès 2008 (Université nationale des Îles Salomon, s.d.). SINU compte actuellement environ quatre mille étudiants inscrits et regroupe cinq écoles²¹ délivrant essentiellement des diplômes de licence.

I.3. Le projet de création de l'Université Nationale de Vanuatu, un symbole « d'unité et de cohésion sociale nationale »

- 17 Dans ce contexte régional où l'on peut percevoir l'importance du projet universitaire national aux fins d'émancipation de ces jeunes États, l'arrivée d'un nouveau Gouvernement au Vanuatu en janvier 2016 dont le Premier Ministre, M. Charlot Salwai Tabimasma est francophone, a permis d'impulser un nouvel élan au projet de création d'une université nationale. Dans le Plan des cent jours

du Gouvernement²² se trouvent ainsi mentionnées plusieurs actions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche dont le développement d'un programme pour l'établissement d'une Université Nationale du Vanuatu²³. Le Plan de Développement National Durable 2016-2030 communément appelé le « Plan du Peuple » a pour vision d'aspirer à un Vanuatu stable, durable et prospère et repose pour cela sur trois piliers : sociétal, environnemental et économique. Dans ce cadre, le pilier sociétal prévoit « un système d'éducation inclusif, équitable et de qualité, avec un apprentissage tout au long de la vie pour tous » et a pour objectif d'étendre les possibilités d'éducation supérieure, y compris au niveau professionnel et technique. Ce plan s'inscrit également dans le cadre mondial des dix-sept objectifs de développement durable des Nations Unies dont le quatrième prévoit l'accès à une éducation de qualité²⁴.

- 18 Cette exigence d'offrir un accès de qualité à l'enseignement supérieur aux nombreux jeunes désirant poursuivre leurs études au Vanuatu a fait l'objet d'une prise de conscience aigüe par le Ministère de l'Éducation et de la Formation en charge de proposer les réformes. Avec le souci de tenir compte de sa particularité linguistique et de compenser progressivement le déséquilibre en matière d'offre universitaire entre les filières anglophones et francophones, ce ministère s'est ainsi engagé à partir de 2015 à créer une direction de l'enseignement tertiaire chargée de développer l'enseignement supérieur et technique au Vanuatu et notamment de créer une université nationale incluant des formations bilingues. Cet engagement du Gouvernement a fait l'objet d'un accord unanime de la classe politique à travers plusieurs décisions du Conseil des Ministres du 13 mai et 4 août 2016, du 31 août 2017, du 31 août 2018 ainsi que du 30 octobre 2019²⁵.
- 19 C'est dans ce contexte émergent qu'une réflexion a également été entreprise dès 2016 pour établir une liste de filières supérieures à développer en priorité, laquelle a donné lieu à la rédaction d'une synthèse en juillet 2016 (Tofor, 2016) faisant ressortir quatre secteurs essentiels pour le développement du Vanuatu : le tourisme, l'agriculture, l'environnement et l'informatique.
- 20 Depuis lors, plusieurs formations supérieures délocalisées proposées dans le cadre de partenariats internationaux avec des universités

francophones et anglophones²⁶ ont été ouvertes, comptant trois cents étudiants en 2020. Ces formations de niveau licence et master seront amenées à être partie intégrante de l'université nationale dès son établissement officiel dans le cadre d'une co-diplomation internationale.



Rentrée universitaire 2020 des formations supérieures bilingues

- 21 Le Ministère de l'Éducation et de la Formation a décidé de consacrer un budget important à la mise en place de ces cursus qui préfigurent l'université de demain. Dans le communiqué de presse officiel publié à l'occasion de la rentrée académique de février 2019, le Ministre de l'Éducation a tenu à rappeler l'importance du projet universitaire national en ces termes : « le Vanuatu a besoin de renforcer ses élites et de former ses propres cadres bilingues. Avec le développement de l'université et l'enrichissement des niveaux de qualifications, une dynamique propice à la promotion sociale est en cours, laquelle agira sur tous les secteurs. » (Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vanuatu, 2019).

II. Les axes principaux de l'université en devenir

II.1. Une université bilingue pour assurer un avenir à la francophonie dans la région océanienne

- 22 Le Vanuatu compte une population d'environ deux cent quatre-vingt-douze mille habitants en 2018 (Banque mondiale, 2018) dont l'on dit

généralement qu'environ 35 % sont francophones et 65 % anglophones²⁷. À la fois membre du Commonwealth et de l'Organisation internationale de la Francophonie, il n'a cessé de revendiquer depuis le début des années quatre-vingt-dix l'importance de maintenir et de faire fructifier l'héritage linguistique issu de la présence coloniale franco-britannique entre 1907 et 1980²⁸. Ainsi, après une première période complexe de l'Indépendance à 1991 où la francophonie était associée à la puissance colonisatrice par le premier gouvernement au pouvoir mené par M. Walter Lini, le premier Ministre Maxime Carlot Korman élu en 1991 a fait état de l'importance de la francophonie comme outil de rayonnement régional et international conformément au texte de la Constitution du Vanuatu : « According to the Constitution, which the Vanuaaku party signed, the English and French languages should be treated equally and, in particular, taught in all schools. »²⁹ (Van Trease, 1995, 169).

- 23 L'engagement pour la promotion de la langue française a depuis lors varié en fonction des majorités politiques au pouvoir mais nul n'a jamais réellement contesté la structure binaire du système d'éducation primaire et secondaire misant au contraire sur cette particularité qu'a le Vanuatu dans la région océanienne où les seuls autres territoires pratiquant le français sont la Nouvelle-Calédonie, voisin le plus proche, Wallis-et-Futuna ainsi que la Polynésie Française. La réforme éducative initiée dès 2015 à travers la mise en place du programme VESP (Vanuatu Education Support Program) soutenu par l'Australie envisage cependant l'enseignement de façon plus inclusive à travers l'apprentissage dans les langues vernaculaires et en bislama dans les premières années d'études puis l'intégration progressive du français et de l'anglais.

II.2. Une université fédératrice intégrant les institutions de formation existantes

- 24 Sur le modèle de la Fiji National University et de la Solomon Islands National University, l'Université Nationale de Vanuatu va constituer un pôle d'attraction fédérant les institutions de formations techniques préexistantes, soit l'Institut de Formation des

Enseignants, l'Institut de Technologie, l'École d'infirmiers, le Collège maritime, le Collège d'agriculture et le Collège de police³⁰.

- 25 À cette fin, il sera nécessaire avant tout de réunir ces institutions sous la tutelle du Ministère de l'Éducation et de la Formation afin d'assurer l'élévation de leur niveau de qualification. Ces établissements se caractérisent actuellement par l'hétérogénéité de l'offre de formation proposée qui va du niveau 1 à 4 selon le cadre de qualification du Vanuatu³¹, soit d'un niveau technique secondaire. Les différents ministères (santé, agriculture...) qui gèrent la plupart de ces instituts ne disposent d'aucune expertise dans le domaine de la formation et ne sont donc pas en mesure de les appuyer dans la mise en place des réformes nécessaires. Le transfert de responsabilité souhaité au Ministère de l'Éducation et de la Formation permettra d'établir une stratégie avec un encadrement approprié de la direction de l'enseignement supérieur et technique, un plan de formation des enseignants et la mise en place de partenariats pour l'appui à ces établissements en vue d'assurer ainsi leur intégration progressive dans l'université nationale.
- 26 En parallèle à cette évolution, le Ministère de l'Éducation et de la Formation a commencé dès 2013 à développer des filières générales bilingues français-anglais en collaboration avec des universités étrangères³². Le premier programme a été initié grâce à l'appui technique et financier de l'Ambassade de France au Vanuatu et de l'antenne locale de l'Agence Universitaire de la Francophonie à la suite d'une étude de faisabilité réalisée en 2011 qui avait démontré l'importance de proposer sur place une formation supérieure pluridisciplinaire à destination des jeunes francophones en particulier afin de leur éviter d'être dans l'obligation de s'expatrier pour poursuivre leurs études en français. Ainsi, la première licence en Administration économique et sociale (AES) délocalisée a vu le jour à la rentrée 2013 en partenariat avec l'Université Toulouse 1 Capitole (France). Le contenu était alors uniquement enseigné en français ; peu à peu, la sensibilisation à l'importance d'introduire des cours en anglais a permis de revoir le cadre contractuel et a amené en 2017 à la signature d'un nouvel accord entre l'université toulousaine et le Ministère de l'éducation prévoyant qu'au moins 30 % des enseignements soient délivrés en anglais.

- 27 À ce premier cursus se sont ajoutés peu à peu deux autres formations de master en 2017 dont un master en Sciences Economiques et Sociales (SES) dans le prolongement de la licence AES et un programme de master en Aménagement et Développement des Territoires Océaniens (ADTO) en partenariat avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie. En 2018, une nouvelle formation de licence bilingue français-anglais en tourisme-hôtellerie a vu le jour dans le cadre d'un consortium de quatre universités internationales partenaires, l'Université de la Nouvelle-Calédonie, l'Université Toulouse 2 Jean-Jaurès (France), Victoria University of Wellington (Nouvelle-Zélande) et Taylor's University (Malaisie). Afin d'assurer le consensus de la classe politique sur le montage d'une formation supérieure dans le premier secteur économique du pays représentant 40 % du PIB, la proposition formulée par les universités à l'issue d'un processus d'appel d'offres public a fait l'objet d'une validation en Conseil des Ministres. Premier signe fort d'un engagement de la classe politique à soutenir le processus en cours, le lancement de cette première licence bilingue tourisme-hôtellerie a même donné lieu à une interruption de la session parlementaire en novembre 2017 afin que le Premier Ministre et tous les députés puissent participer à l'évènement.



Novembre 2017 : lancement de la licence bilingue tourisme-hôtellerie en présence des membres du Gouvernement et des représentants des universités partenaires

- 28 Suivant les priorités établies par l'étude de faisabilité de 2016 mentionnée précédemment mais également dans le cadre du Plan National de Développement Durable du Vanuatu 2016-2030 dont l'environnement constitue l'un des trois piliers, la prochaine licence bilingue qui devrait être proposée en 2021 se situe dans le domaine des sciences de l'environnement et sera proposée dans le cadre d'un partenariat avec James Cook University (Australie) et l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Enfin, selon les résultats d'une nouvelle étude de faisabilité commandée en novembre 2019, pourrait s'ensuivre l'ouverture d'un cursus en 2021/2022 dans le secteur de l'informatique et des nouvelles technologies.

II.3. Un outil de développement économique, social et culturel

- 29 Par son ambition de s'inscrire pleinement dans les réformes économiques et sociétales initiées par le gouvernement du Vanuatu, l'université nationale va contribuer à l'émancipation de ce pays qui fêtera le quarantième anniversaire de son Indépendance en juillet 2020. Ainsi, en prenant en compte les spécificités clairement exprimées dans le plan du peuple 2016-2030, mais également du Plan national de développement de ressources humaines récemment introduit, elle pourra répondre à la pénurie de diplômés qualifiés et plurilingues à même de mettre en œuvre la vision souhaitée d'un Vanuatu « stable, durable et prospère » (Plan National de Développement Durable du Vanuatu 2016-2030). Ce déficit de ressources humaines est énoncé par le Premier Ministre, M. Charlot Salwai Tabimamas, dans le plan de développement national des ressources humaines, lancé en novembre 2019, lequel « reconnaît la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre plus qualifiée au Vanuatu, en particulier de qualifications professionnelles de techniciens et d'associés » (Vanuatu 2030, Plan du Peuple, plan de développement national durable 2016 à 2030).
- 30 La recherche se situe également au cœur des réflexions en cours. Afin de constituer un pôle d'attractivité pour les instituts de recherche de la région, l'un des axes majeurs de l'université en devenir repose en effet sur l'innovation. Dans ce sens, on peut noter un intérêt renouvelé pour le Vanuatu de la part des instituts de

recherche français basés en Nouvelle-Calédonie, en particulier l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'Institut Pasteur qui ont fait part de leur souhait de participer à l'élaboration de la composante recherche au sein de l'université par le montage de projets ambitieux. Les plans stratégiques de ces institutions prévoient une ouverture sur le Pacifique et le Vanuatu représente, de par son bilinguisme, un atout indéniable dans la perspective de la coopération française.

- 31 Deux orientations ont été retenues jusqu'à présent pour former les chercheurs de demain : la formation de doctorants à travers la mise en place de partenariats avec des écoles doctorales de la région, en particulier l'École Doctorale du Pacifique rattachée à l'Université de la Nouvelle-Calédonie et l'Université de la Polynésie française, et l'allocation de bourses pour la poursuite d'études doctorales ainsi que l'animation de la recherche par l'organisation de colloques annuels ayant trait aux défis fondamentaux de développement du pays. On peut citer ainsi en 2018 la tenue d'un séminaire sur le bilinguisme universitaire intitulé « De la pluralité linguistique au bilinguisme universitaire, réalités et enjeux »³³ et en 2019, le colloque intitulé « Quel système fiscal pour le Vanuatu ? ». Ces deux événements portant sur des thématiques cruciales pour l'avenir du Vanuatu ont suscité beaucoup d'intérêt de la part tant des autorités gouvernementales, que du secteur privé et de la société civile. Le Vanuatu a jusqu'à présent été le terrain de nombreuses recherches, mais peu ont réellement été diligentées en fonction des besoins exprimés localement et encore moins ont fait l'objet de restitutions publiques dans le cadre de publications d'ouvrages scientifiques dédiés ou de l'organisation de conférences.

III. Un avenir encore incertain

III.1. Les enjeux liés à la présentation de la loi au Parlement

- 32 La rédaction du texte relatif à l'Université Nationale de Vanuatu a donné lieu à un long travail collaboratif entre le Ministère de l'Éducation et de la Formation et le Service juridique de l'État dont la

conseillère parlementaire a reconnu l'originalité à l'occasion d'une des réunions de concertation qui se sont déroulées entre fin 2017 et 2019. Ainsi, la forme de l'université a réellement été conçue en consultation avec les instances nationales afin de tenir compte des particularités du pays et de la région tout en comptant l'appui d'experts étrangers.

- 33 La loi portant création de l'Université Nationale de Vanuatu a été présentée au parlement le 17 décembre 2019 lors de la dernière session parlementaire de la mandature du gouvernement Salwai. Il s'agissait donc de la dernière opportunité pour le Ministre de l'Éducation Jean-Pierre Nirua de soutenir ce projet devant ses pairs.
- 34 Les membres du parlement ont étudié les trente-sept articles avec acuité et précision. Certaines objections de l'opposition questionnaient la temporalité du projet en indiquant que le Vanuatu n'était pas encore prêt à accueillir une université nationale, que le financement de la construction des bâtiments serait exorbitant ou encore que le recrutement des enseignants poserait problème. Le chef de l'opposition a ensuite tenu à rappeler l'importance de proposer au Vanuatu un horizon universitaire propre à l'aube du quarantième anniversaire de son indépendance. Le projet de loi a finalement été adopté à l'unanimité des cinquante-deux députés et la loi a fait l'objet d'une publication au journal officiel le 24 janvier 2020 ³⁴.
- 35 Cet accord unanime de la classe politique, au-delà de ses divergences de principe, met en lumière la bonne temporalité du projet et inscrit l'université comme l'une des avancées majeures d'un processus visant à rétablir l'équilibre linguistique au sein de la population.
- 36 Ainsi, l'article trois de la loi dispose que « l'université a pour objet d'offrir de l'avancement dans l'enseignement supérieur et un apprentissage tout au long de la vie par l'excellence académique et professionnelle grâce à la formation, l'instruction et l'apprentissage dans les deux langues officielles que sont l'anglais et le français, et à la recherche et la coopération internationale ».
- 37 L'université ne comptera pas seulement des filières bilingues français-anglais mais le modèle institutionnel sera également hybride. Largement inspirée du modèle anglo-saxon pour son

fonctionnement administratif, cela lui permettra de générer des financements grâce aux frais d'inscription qui n'atteindront cependant pas les montants prohibitifs qui peuvent parfois être pratiqués par des universités privées et retirer ainsi tout le bénéfice du développement attendu d'une institution d'enseignement supérieur au niveau national. Mais ce modèle peut-il réellement être pérenne au vu de la situation géopolitique du Vanuatu, petit pays insulaire en développement enclavé dans une région majoritairement anglophone ?

III.2. Le bilinguisme anglais-français en question

- 38 La réflexion sur les aspects linguistiques et le souhait de rétablir l'équilibre entre la majorité anglophone et la minorité francophone ont été à l'origine du volontarisme du gouvernement actuel, et en particulier de son Ministre de l'Éducation et de la Formation, qui a fait de ce projet universitaire bilingue l'une de ses priorités. On ne peut toutefois nier les réticences que cela suscite de la part de certains acteurs politiques anglophones qui questionnent le coût ainsi que la faisabilité de la mise en place d'un système d'enseignement supérieur bilingue anglais-français, en particulier pour l'intégration des jeunes anglophones. D'autres s'interrogent sur la place du bislama, troisième langue nationale et langue véhiculaire, dans ce schéma, comme cela a été exprimé par Leslie Vandeputte, anthropolinguiste, spécialiste du bislama, lors du séminaire organisé en juillet 2018 par la Direction de l'enseignement supérieur sur le bilinguisme universitaire : « Quelle image souhaite-t-on montrer du Vanuatu ? Celle d'une université nationale où la langue nationale serait exclue ? Ou bien celle d'inclusion comme témoin de la parfaite prise en compte et nécessité d'utiliser le bislama (et les langues locales) comme faisant partie intégrante des langues du pays. » (Vandeputte, 2019,49) ainsi que par Robert Early, linguiste et ancien directeur du centre des langues du Pacifique à l'USP, qui lors du même évènement, s'exprimait en ces termes : "Of course, there are specific English and French competencies that provide necessary skills for external interaction and international engagement, but more is hoped from tertiary education than just this, and specifically

characterising the new university as bilingual, or limiting access to the learning it offers only to students who have facility in both languages may appear to be unnecessarily restrictive.”³⁵ (Early, 2019, 27).

- 39 En réponse aux propos de Leslie Vandeputte et de Robert Early, le ministre Jean-Pierre Nirua à qui le gouvernement a confié la délicate tâche de conduire les travaux de montage et d’installation de l’Université Nationale du Vanuatu répond :

« Nous avons la lourde responsabilité dans l’édifice de notre université nationale de créer un établissement de formation tertiaire de haut niveau dont les valeurs et les normes se mesureront aux exigences internationales. La valeur spécifique de cette Université Nationale de Vanuatu sera mesurée par le niveau de compétences académiques et professionnelles qui ressortira de ses lauréats qualifiés dans les deux langues internationales de l’ONU, et non d’une langue qui n’a ni vocabulaire ni grammaire communs. » (Nirua, 2018)

« Cela dit, il est important de nous rappeler la nécessité pour le Vanuatu d’affirmer sa place dans la communauté régionale et internationale en tant que nouvelle nation en développement diplômée qui sortira du groupe des pays les moins avancés en décembre 2020. Une université est un lieu de grande culture de cerveau et d’apprentissage international et les langues françaises et anglaises sont clairement identifiées comme " langues d’enseignement " dans la Constitution, et il est impératif qu’elles soient utilisées simultanément pour l’enseignement et l’apprentissage des élites Ni-Vanuatus de demain. Le bislama et les langues vernaculaires nationales seront recherchés, documentés grammaticalement et enseignés pour les affaires ou la préservation locale et sous-régionale lorsqu’ils auront été correctement documentés. Enfin, une université bilingue ou multilingue est ce dont le Vanuatu a besoin pour refléter sa propre identité. En tant que lieu de cohésion sociale, une université bilingue offre l’environnement le plus inclusif aux jeunes Ni-Vanuatus qui aspirent à devenir des citoyens internationaux et de principaux acteurs d’innovation évolutionnaire. » (Nirua, 2018)

- 40 Ces inquiétudes telles qu’elles sont exprimées ne remettent pas en cause le bénéfice que la langue française représente pour le Vanuatu

mais interrogent la place du bislama dans ce bilinguisme revendiqué par le projet universitaire. Pourtant, la nature bilingue affichée ne signifie pas que le bislama et les langues vernaculaires ne seront pas représentés au sein de l'université. L'université comportera une école nommée « École des Arts, des Langues et des Cultures de Vanuatu / School of Vanuatu Arts, Languages and Cultures » qui aura pour mission de proposer des programmes de formation et de recherche liés aux questions linguistiques et culturelles propres au Vanuatu. L'organisation de plusieurs événements scientifiques ayant trait à ces problématiques par le Ministère de l'Éducation et de la Formation depuis 2017 témoigne également de son engagement à investir ce champ d'études.

- 41 Par ailleurs, le titre retenu pour l'université est bien traduit dans les trois langues nationales soit Nasonal Yunivesiti blong Vanuatu – National University of Vanuatu – Université Nationale de Vanuatu. L'utilisation du bislama ne se veut pas seulement symbolique mais correspond également à une volonté de réfléchir à la place qu'il pourra occuper dans le système universitaire naissant, comme objet d'études aussi bien que comme véhicule d'apprentissage dans certaines disciplines relevant des sciences humaines en particulier³⁶.
- 42 La nature bilingue de l'université en devenir signifie que les programmes d'études seront offerts dans la mesure du possible en version bilingue. Certains programmes continueront d'être dispensés en anglais et/ou en français, comme c'est actuellement le cas dans les établissements de formation existants (voir II.2). Pour permettre aux étudiants anglophones d'intégrer les programmes bilingues, un dispositif de renforcement en français est proposé dans les cursus délocalisés menés en partenariat avec des universités étrangères depuis 2018. En 2020, un centre de langues ouvrira au sein de l'université ayant pour objet de renforcer l'enseignement de l'anglais et du français, de proposer davantage de services aux anglophones pour faciliter leur apprentissage du français et de réfléchir à la place du bislama et des langues vernaculaires.
- 43 Le bilinguisme français-anglais et son multilinguisme représentent une richesse pour le Vanuatu et en fait un pays unique dans la région océanienne. Ses ressources humaines bilingues qualifiées le différencient des autres pays de la région et peuvent constituer un

facteur de développement économique, en particulier à travers la possibilité d'attirer des entreprises et industries francophones d'envergure. Le bilinguisme constitue également un facteur d'attraction touristique majeur, alors que le tourisme représente 45 % du PIB du Vanuatu (Banque asiatique de développement, 2019).

- 44 À ce stade, la question des langues qui seront pratiquées dans l'université nationale constitue avant tout un processus où la force de conviction et la communication jouent un rôle majeur.
- 45 On ne peut nier que le bilinguisme constitue un défi pour le Vanuatu, en particulier en termes de coût ; à cet égard, il n'est pas anodin que le Canada, grand État reconnu pour le bilinguisme officiel de sa population, ait fait le choix majoritaire de l'unilinguisme dans l'enseignement secondaire et tertiaire. Néanmoins, il faut considérer le bénéfice aussi bien social qu'économique que le Vanuatu pourra tirer de cette situation. Ce choix politique est ambitieux, certes, mais également fondateur et fait le pari qu'il sera en mesure d'apporter au Vanuatu un positionnement singulier sur la scène internationale pouvant représenter un intérêt certain pour l'engagement de partenariats aussi bien avec les universités membres de l'Agence universitaire de la Francophonie que de l'Association des Universités du Commonwealth.

III.3. La qualité, seul gage de succès de l'université

- 46 La qualité des programmes de formation qui seront proposés à l'université constituera l'élément fondamental de sa pérennité et de sa reconnaissance au plan national et international. C'est pourquoi le projet inscrit les partenariats mis en place avec les universités étrangères pour le fonctionnement des filières supérieures générales dans une vision à long terme à travers la perspective d'un partage de connaissances amenant à une co-diplomation, Université Nationale de Vanuatu - universités partenaires. Ce système facilitera aussi la mobilité des étudiants envisageant de poursuivre leur cursus d'études à l'étranger. Dans ce sens, l'aspect bilingue de l'université pourrait constituer un atout en multipliant les opportunités pour les étudiants diplômés qui se verront dans la possibilité de candidater dans des

formations proposées tant par des universités anglophones que francophones.

- 47 Les liens avec l'Organisation internationale de la Francophonie et le Commonwealth, comme l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et the Association for Commonwealth Universities (ACU) devraient assurer également à la future université un rayonnement sur la scène internationale ainsi que des possibilités de soutien technique et financier qui seront absolument indispensables dans la phase d'établissement.
- 48 Ces partenariats, aussi pertinents soient-ils, ne suffiront cependant pas à engager l'université dans un processus visant à assurer une formation locale par des enseignants du pays alors que l'on dénombre en 2019 à peine une dizaine de titulaires de doctorat Ni-Vanuatus. À cet égard, l'un des défis majeurs consiste à mettre en place un plan de formation visant à promouvoir la poursuite d'études supérieures de niveau doctoral en particulier dans les disciplines qui seront enseignées à l'université, afin de résorber le déficit de ressources humaines locales qualifiées.
- 49 La formation des doctorants pose plus généralement la question de la recherche que l'on peut qualifier d'embryonnaire au Vanuatu en raison du manque de structure encadrante et des besoins de financements importants qui y sont associés. Le projet ayant pour vocation de mettre en place une cellule doctorale du Vanuatu associée à des écoles doctorales partenaires, dont l'École Doctorale du Pacifique³⁷, constitue une première étape dans la structuration de la recherche qui devrait se dérouler dans le courant de l'année 2020. Le soutien aux étudiants désireux de poursuivre leurs études à travers l'attribution de bourses de doctorat représente également un appui incontournable auquel le gouvernement du Vanuatu devrait affecter des financements importants en complément de ceux déjà alloués par les bailleurs français et calédoniens.
- 50 L'université nationale devra se doter de chercheurs qui lui permettront de jouer son rôle de vecteur d'innovation et de développer des thématiques de recherche au service des enjeux sociétaux nationaux et régionaux comme les questions liées au changement climatique, aux langues et à la culture, au développement durable... Pour ce faire, l'État devra réaliser des

investissements nécessaires et fédérer les divers acteurs, universités de la région, laboratoires de recherche, bailleurs potentiels.

- 51 Enfin, la question de l'insertion professionnelle des diplômés se situe aussi au cœur des réflexions relatives à l'émergence de l'université nationale. Il est en effet indispensable que ceux-ci représentent le vivier dans lequel les secteurs public et privé iront puiser leurs prochaines ressources. Dans cette perspective, le Ministère de l'Éducation et de la Formation a déjà noué des accords fructueux avec la fonction publique locale, actuellement principal recruteur des diplômés des formations délocalisées, ainsi qu'avec le secteur touristique pour assurer l'employabilité des jeunes à l'issue de leur cursus. Dans ses premières missions, l'université devra également nouer des accords avec les autres ministères et secteurs industriels liés directement aux formations de l'université nationale pour garantir ainsi l'employabilité des diplômés et ainsi se prémunir de la « fuite des cerveaux » comme c'est le cas dans de nombreux autres États du Pacifique insulaire.

Conclusion

- 52 Il ressort du bref aperçu présenté ci-dessus qu'à l'aube des célébrations de son quarantième anniversaire, le Vanuatu est réellement en train d'écrire une nouvelle page de son histoire, et même concrètement d'édifier son institution de pensées de haut niveau, à travers l'établissement de son université nationale, projet unique, complexe mais riche.
- 53 La question des langues d'enseignement mérite de faire l'objet d'études et de recherches approfondies afin d'affirmer ce projet national qui s'inscrit comme une composante fondamentale de la dynamique de développement menée par le Vanuatu dans la perspective de se distinguer tant sur la scène régionale que mondiale.
- 54 Le succès à court terme n'est pas garanti car cet instrument de formation des élites va nécessiter un travail long et laborieux de structuration dans un contexte politique mouvant avec la fin prochaine de la mandature actuelle. Mais l'enjeu se situe au-delà des premières années de l'établissement de l'université : il s'agit d'assurer

au Vanuatu la maîtrise de ses réflexions par la formation de ses propres élites qui désirent aussi devenir des citoyens globaux.

- 55 Une telle création revêt également une importance pour les recherches en francophonie ; en effet, ce processus institutionnel est à l'image de la francophonie contemporaine, telle qu'elle peut être promue par les institutions de la francophonie internationale : une langue « en partage » mais pas seule ; une langue d'accès à la connaissance, mais utilisée conjointement avec d'autres.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Bonnemaïson J. (1986), *Les Fondements d'une identité. Territoire, histoire et société dans l'archipel de Vanuatu (Mélanésie)*, t. I : *L'arbre et la pirogue* ; t. II : *Tanna : Les hommes lieux*, Paris, ORSTOM, coll. « Travaux et Documents ».

Charpentier J.-M. (1979), *Le Pidgin bislama et le multilinguisme aux Nouvelles-Hébrides*, Paris, Société d'études linguistiques et anthropologiques de France.

Laslett B., Pierce J. L., Maines M. J. (2012), *Telling Stories, The use of personal narratives in Social Sciences and History*, Cornell University Press.

Lasseur M. (1997), *La francophonie au Vanuatu, géographie d'un choc culturel*, coll. « Mémoires et documents de l'UMR PRODIG », Grafigéo 1997-7.

MacClancy J. (2002), *Faire de deux pierres un coup : Une brève histoire de Vanuatu jusqu'à l'indépendance*, Centre Culturel du Vanuatu.

De la pluralité linguistique au bilinguisme universitaire, réalités et enjeux : actes du séminaire organisé par la direction de l'enseignement supérieur du Ministère de l'éducation et de la formation, Vanuatu, Port-Vila, 16-17 juillet 2017, Centre Culturel du Vanuatu (2019).

Van Trease H. (1995), *Melanesian politics: Stael blong Vanuatu*, Macmillan Brown Centre for Pacific Studies, university of Canterbury and Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, Fiji, Suva.

Articles

Carlot Korman M. (1995), « Time for a change », dans Van Trease H. (1995), *Melanesian politics: Stael blong Vanuatu*, Macmillan Brown Centre for Pacific Studies, university of Canterbury and Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, Fiji, Suva, p. 167-174.

François A. (2015), « The exceptional linguistic density of Vanuatu », dans François A., Lacrampe S., Franjeh M. et Schnell, S., *The Languages of Vanuatu: Unity and Diversity* [archive], Canberra, Asia Pacific Linguistics Open Access, coll. « Studies in the Languages of Island Melanesia » (n° 5).

Pipite J. (2004), « La francophonie au Vanuatu », dans *Francophonie et mondialisation*, Hermès, La Revue, 2004/3 (n° 40), C.N.R.S. Éditions, p. 302-307.

Communications

Early R. (2019), « Language policy Issues », dans *De la pluralité linguistique au bilinguisme universitaire, réalités et enjeux : actes du séminaire organisé par la direction de l'enseignement supérieur du Ministère de l'éducation et de la formation, Vanuatu, Port-Vila, 16-17 juillet 2017*, p. 27-28.

Nirua (2018), Réponse formulée lors des échanges qui ont eu lieu à la suite des communications de Leslie Vandeputte et de Robert Early lors du séminaire « De la pluralité linguistique au bilinguisme universitaire, réalités et enjeux » organisé par la direction de l'enseignement supérieur du Ministère de l'éducation et de la formation, Vanuatu, Port-Vila, 16-17 juillet 2017 (réponse non répertoriée dans les actes du séminaire).

Vandeputte L. (2019), « Bislama bae I go wea? Place du Bislama dans la mise en place d'une politique linguistique de l'enseignement supérieur : enjeux idéologiques et pragmatiques », dans *De la pluralité linguistique au bilinguisme universitaire, réalités et enjeux : actes du séminaire organisé par la direction de l'enseignement supérieur du Ministère de l'éducation et de la formation, Vanuatu, Port-Vila, 16-17 juillet 2017*, p. 27-28.

Pages web

Banque asiatique de développement (2019), *Asian Development Outlook (ADO) 2019: Strengthening Disaster Resilience*, disponible sur : <https://www.adb.org/publications/asian-development-outlook-2019-strengthening-disaster-resilience>.

Banque Mondiale (2018), Données sur le Vanuatu, disponibles sur : <https://donnees.banquemondiale.org/pays/vanuatu>.

Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vanuatu (2019), Communiqué de presse à l'occasion de la rentrée universitaire de mars 2019, disponible sur : https://moet.gov.vu/docs/press-releases/ministry/Rentr%C3%A9e%20Universitaire%202019_03_2019.pdf.

Organisation des Nations Unies (s.d.), « Cible 4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. », disponible sur : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/education/>.

Université nationale des Îles Salomon (s.d.), Présentation, disponible sur : <http://www.sinu.edu.sb/about/>.

Université nationale des Samoa (s.d.-a), Discours du Professeur Fui Le'apai Tu'ua 'Īlaoa Asofou So'o, Président de l'Université Nationale de Samoa, disponible sur : <http://www.nus.edu.ws/s/index.php/free-extensions-3/university>.

Université nationale des Samoa (s.d.-b), Présentation, disponible sur : <https://nus.edu.ws/about-us/>.

Documents officiels

Conseil des Ministres du Vanuatu (2017), Décision n° 212 ; (2018), Décision n° 165 ; (2019), Décision n° 302.

Îles Salomon (2012), Loi sur l'Université nationale des Îles Salomon, disponible sur : <http://www.parliament.gov.sb/files/legislation/Acts/2012/Solomon%20Islands%20National%20University%20Act%202012.pdf>.

République française (1998), Accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998, disponible sur : <http://www.mncparis.fr/uploads/accord-noumea.pdf>.

République française (1999), Décret n° 99-445 du 31 mai 1999 portant création de l'université de la Polynésie française et de l'université de la Nouvelle-Calédonie.

République des Fidji (2009), Loi sur l'Université nationale de Fidji, disponible sur : <https://laws.gov.fj/Acts/DisplayAct/44>.

République de Vanuatu (2019), Loi n° 34 relative à l'Université Nationale de Vanuatu, promulguée le 10 janvier 2020 et entrée en vigueur le 24 janvier 2020.

République de Vanuatu (s.d.-a), Amendement à la loi sur l'Éducation n° 35 de 2019, entrée en vigueur le 24 janvier 2020.

République de Vanuatu (s.d.-b), Actions à entreprendre au niveau du Ministère de l'Éducation et de la Formation, point 5, p. 58, disponible sur : https://www.gov.vu/attachments/article/29/100_Days_Plan_Progress_Report.pdf.

Tofor B. pour le Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vanuatu (2016), Synthèse sur la mise en place d'une Structure Institutionnelle Nationale et Bilingue de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, juillet.

Université Nationale de Fidji (2014), Rapport annuel, disponible sur : https://www.fnua.ac.fj/new/images/dpd/Annual_Report_2014.pdf.

Université Nationale de Fidji (2018), Rapport annuel, disponible sur : https://www.fnua.ac.fj/new/images/FNU_Annual_Report_2018.pdf.

Vanuatu 2030, Plan du Peuple, plan de développement national durable 2016 à 2030, disponible sur : <https://ogcio.gov.vu/images/nsdp/Vanuatu2030-FR.pdf>.

Vanuatu 2030, Plan de développement national des ressources humaines pour réaliser les objectifs du PNDD 2016-2030.

NOTES

- 1 Pour une synthèse historique du Vanuatu jusqu'à l'indépendance, voir l'ouvrage de Jeremy MacClancy, *Faire de deux pierres un coup : une brève histoire de Vanuatu jusqu'à l'indépendance*, Centre Culturel du Vanuatu, 2002.
- 2 Le bislama est un pidgin à base lexicale anglaise, également langue véhiculaire de l'archipel.
- 3 Le Vanuatu compterait 117 langues vernaculaires selon les linguistes (François et al., 2015).
- 4 Le Vanuatu est le seul pays de la région océanienne reconnaissant le français et l'anglais comme langues officielles dans sa Constitution.
- 5 Amendement à la loi sur l'Éducation n° 35 de 2019, entrée en vigueur le 24 janvier 2020 (République de Vanuatu, s.d.-a).
- 6 Soit les Îles Cook, Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, Niue, Samoa, les Îles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.
- 7 Voir le site internet : <http://www.unc.nc/>.
- 8 L'accord de Nouméa, signé le 5 mai 1998, a été ratifié par un référendum local, le 8 novembre 1998. Il dessine l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie à travers des transferts de compétences (République française, 1998).
- 9 Création par le décret n° 99-445 du 31 mai 1999 (République française, 1999).
- 10 Au titre des investissements les plus récents, on peut citer l'ouverture en 2020 de l'antenne UNC de Baco en Province Nord, qui participe fortement à une politique de rééquilibrage.
- 11 Voir le site internet : <http://www.cresica.nc/>.
- 12 Les formations proposées en français comprennent une filière de master pour les enseignants du secondaire ainsi qu'une filière dite de « seconde chance » afin de permettre la reprise d'études en vue de l'entrée à l'université. Les supports de cours préparés par les enseignants anglophones de l'USP sont traduits en français ; il s'agit donc des mêmes cours.

- 13 Loi passée au Parlement en 2009 (République des Fidji, 2009).
- 14 Loi passée au Parlement en 2012 (Îles Salomon, 2012).
- 15 Traduction libre : « L'Université du Pacifique Sud a été créée en 1968 pour répondre aux besoins de la région du Pacifique Sud. Cependant, parallèlement à la vague de décolonisation, certains pays insulaires du Pacifique se sont rendus compte que, pour être fidèles au principe démocratique de l'autodétermination, chaque pays devait avoir sa propre institution d'enseignement supérieur. »

Discours que l'on peut retrouver dans son intégralité sur la page d'accueil de National University of Samoa (Université nationale des Samoa, s.d.-a).
- 16 Voir le site internet : <http://www.cresica.nc/>.
- 17 Les six établissements sont : Fiji Institute of Technology, Fiji School of Nursing, Fiji College of Advanced Education, Lautoka Teachers College, Fiji School of Medicine et Fiji College of Agriculture.
- 18 Vision et Mission que l'on peut retrouver dans le rapport annuel de 2014 (Université Nationale de Fidji, 2014).
- 19 Vision et mission inscrites dans le dernier rapport annuel de 2018 (Université Nationale de Fidji, 2014).
- 20 College of Agriculture, Fisheries and Forestry, College of Business, Hospitality and Tourism Studies, College of Engineering, Science and Technology, College of Humanities and Education, College of Medicine, Nursing and Health Sciences.
- 21 School of Business and Management, School of Technology and Maritime Studies, School of Nursing and Allied Health Sciences, School of Natural Resources and Applied Sciences, School of Education and Humanities
- 22 Le Plan des cent jours établit le programme de travail du nouveau Gouvernement.
- 23 Voir le point 5 relatif aux actions à entreprendre au niveau du Ministère de l'Education et de la Formation (République de Vanuatu, s.d.-b, 58).
- 24 « Cible 4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. » (Organisation des Nations Unies, s.d.).
- 25 Décisions du Conseil des Ministres disponibles sur demande auprès du secrétariat du Conseil des Ministres du Vanuatu. Les décisions citées sont

référéncées comme suit : n° 212 de 2017, n° 165 de 2018 et n° 302 de 2019.

26 En 2019, les universités partenaires sont : l'Université Toulouse 1 Capitole ; l'Université de la Nouvelle-Calédonie ; l'Université Toulouse 2 Jean-Jaurès ; Victoria University of Wellington (Nouvelle-Zélande) ; Taylor's University (Malaisie). La mise en place d'un partenariat avec James Cook University (Australie) est en cours.

27 Il n'existe pas de données fiables concernant la répartition linguistique au Vanuatu.

28 Le condominium des Nouvelles-Hébrides était une colonie franco-britannique érigée sur le territoire de l'actuel Vanuatu, du 2 décembre 1907 à son indépendance le 30 juillet 1980.

29 Traduction : « Selon la Constitution, que le parti Vanuaaku a signée, les langues anglaise et française devraient être traitées de manière égale et, en particulier, enseignées dans toutes les écoles. »

30 La majorité des enseignements proposés dans ces établissements est actuellement dispensée en anglais.

31 Le cadre de qualification du Vanuatu proposé par l'Autorité d'Accréditation du Vanuatu inclut les niveaux 1 à 10. L'entrée dans l'enseignement supérieur débute au niveau 4. L'autorité d'Accréditation du Vanuatu a pour rôle d'enregistrer et d'accréditer les formations techniques et supérieures dispensées au Vanuatu à des fins de régulation.

32 Ces formations sont dispensées au Vanuatu dans le cadre d'accords de partenariat et sont construites sur le modèle de formations délocalisées avec une diplomation des universités partenaires et une majorité d'enseignants issus également des universités partenaires. Les programmes sont toutefois adaptés au contexte du Vanuatu et le recours aux intervenants locaux est favorisé lorsque cela est possible. Les différentes conventions de partenariat prévoient également une co-diplomation avec l'UNV.

33 Références complètes de l'ouvrage dans la bibliographie.

34 Loi n° 34 de 2019 relative à l'Université Nationale de Vanuatu, promulguée le 10 janvier 2020 et entrée en vigueur le 24 janvier 2020. Les débats sont en cours de publication par le Secrétariat du Parlement, ils seront présentés pour approbation lors de la prochaine session parlementaire.

35 Traduction : « Bien sûr, il existe des compétences spécifiques en anglais et en français qui fournissent les pré-requis nécessaires pour l'interaction externe et l'engagement international, mais on attend davantage de l'enseignement supérieur que cela, et particulièrement caractériser la nouvelle université de bilingue, ou limiter l'accès à l'apprentissage qu'elle offre uniquement aux étudiants qui maîtrisent les deux langues peut sembler inutilement restrictif. »

36 Par exemple, dans le domaine de l'étude des langues locales ou de la coutume.

37 L'École Doctorale du Pacifique associe l'Université de la Nouvelle-Calédonie et l'Université de Polynésie française.

RÉSUMÉS

Français

À l'aube du quarantième anniversaire de son indépendance, le processus d'émergence de la première Université Nationale de Vanuatu qui aura pour particularité d'offrir des enseignements en français et en anglais constitue une occasion exceptionnelle de rééquilibrer la francophonie en contexte minoritaire à travers son institutionnalisation au niveau universitaire. À travers la promotion du bilinguisme et du multilinguisme, la nouvelle université représentera un symbole d'unité et de cohésion sociale nationale afin d'atteindre la vision d'un Vanuatu « stable, durable et prospère » tel que cela est envisagé dans le Plan de Développement National Durable 2016-2030.

L'accord unanime de la classe politique lors de l'adoption du projet de loi en décembre 2019 pourrait laisser penser que le projet ne suscite aucune controverse. Pourtant, la mise en place d'un système d'éducation supérieur bilingue anglais-français fait également l'objet de critiques et continue d'interroger, en particulier sur l'inclusion du bislama et des langues vernaculaires.

Afin d'apporter un éclairage sur l'avancement de ce projet, cet article se propose de revenir dans un premier temps sur sa genèse à travers une étude préliminaire de l'évolution de l'enseignement supérieur dans les petits États insulaires du Pacifique puis de présenter les étapes qui ont amené le Vanuatu à développer le projet de créer son université nationale ayant pour spécificité d'être bilingue, et enfin d'analyser les enjeux que cela représente en termes sociétaux, linguistiques, politiques et économiques au niveau national et régional. La question des langues d'enseignement, quoique centrale, ne doit pas faire oublier qu'il s'agit avant tout d'une initiative nationale s'inscrivant dans la dynamique de développement menée par le

Vanuatu qui désire aussi se distinguer tant sur la scène régionale que mondiale.

Le succès à court terme n'est pas garanti car cet instrument de formation de la jeunesse du Vanuatu qui deviendra pour partie l'élite de demain va nécessiter un travail long et laborieux de structuration dans un contexte politique mouvant. Mais l'enjeu se situe au-delà des premières années de l'établissement de l'université, il s'agit d'assurer au Vanuatu la maîtrise de ses réflexions par la formation de ses propres élites qui désirent aussi devenir des citoyens sur la scène internationale.

English

At the dawn of the fortieth anniversary of the country's independence, the emerging process of the first National University of Vanuatu, which will have the particularity of offering courses in French and English, constitutes a unique and singular opportunity to strengthen the influence of Francophonie and rebalance the scales in its favour in a context where it is - for now - the minority, through its institutionalization at the university level. Through the promotion of bilingualism and multilingualism, the new university will represent a symbol of unity and national social cohesion in order to achieve the vision of a "stable, sustainable and prosperous" Vanuatu as stated in the 2016-2030 National Sustainable Development Plan.

The unanimous agreement of the political class when the bill was adopted in December 2019 could suggest that the project is not controversial. However, the establishment of a bilingual English-French Higher Education system is also subject to criticism and continues to be questioned, specifically on the issue of the consideration of Bislama and vernacular languages.

In order to shed light on the progress of this project, this article intends to return first to its genesis through a preliminary study of the evolution of higher education in the small island states of the Pacific and then to present the stages which led Vanuatu to develop the project of creating its national university, with the specificity of making it bilingual, and finally to analyse the challenges that it represents in societal, linguistic, political and economic terms at national and regional level. The question of languages of instruction, although central, should not obscure the fact that it is above all a national initiative which is part of the development dynamics led by Vanuatu, which also wishes to stand out on the Pacific region scene and worldwide.

Short-term success is not guaranteed because this instrument intended to train the elites will require a long and laborious work of structuring in a changing political context with the imminent end of the current mandate. But the challenge goes beyond the first years of the establishment of the university, it is about ensuring for Vanuatu the affirmation of its vision by the training of its own elites who also wish to become global citizens.

INDEX

Mots-clés

Université nationale de Vanuatu, bilinguisme, Pacifique, enseignement universitaire

Keywords

Tertiary education, Pacific, Bilingualism, National University of Vanuatu

AUTEURS

Jean-Pierre Nirua

Jean-Pierre Nirua est Ministre de l'Éducation et de la Formation du Vanuatu (2016-2020). Il a été Directeur de service administratif et des finances du Secrétariat du Groupe de Fer de Lance Mélanésien (2009-2015), Directeur du Centre de formation à distance puis du campus « Emalus » de l'Université du Pacifique Sud à Port-Vila (1994-2009) et Directeur du bureau national du Plan et de la Statistique (1990-1994).

Anne-Sophie Vivier

Anne-Sophie Vivier est experte technique internationale (Agence Expertise France) pour l'enseignement supérieur au Vanuatu depuis 2017.

Le parlement, acteur diplomatique pour le rayonnement du Cameroun à l'OIF

Daniel Nebeu

DOI : 10.35562/rif.1071

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

I. Présence du parlement camerounais dans les arènes de l'AIPLF hier et de l'APF aujourd'hui

I.1. Itinéraire historique du parlement camerounais à l'AIPLF et à l'APF

I.2. Parlement et l'influence de la politique étrangère du Cameroun à l'OIF

II. Privilèges de l'État du Cameroun au sein de l'OIF depuis 1991

II.1. Acquis techniques, sociaux et culturels du Cameroun à l'OIF

II.2. Avantages politico-institutionnels de la présence du Cameroun à l'OIF

Conclusion

TEXTE

1 La relation entre le Cameroun et le monde francophone a un ancrage historique avéré. Le poids de cette histoire est constitué des faits à plusieurs strates mal connus ou mieux qui tendent à controverses. Il mérite, dans ce travail, de reconnaître que l'interaction entre le Cameroun et la Francophonie a pris corps au forceps dès la fin de la Première Guerre mondiale dans ce territoire en 1916¹ à la suite des négociations entre Français et Anglais pour partager le Cameroun allemand (Ngho, 1990,73). Malgré cette interaction scellée dans un contexte informel, la Francophonie est devenue un atout pour faire face à la mondialisation.

2 Le Cameroun a donc été moulé dans le système de mandat dès 1920, date de l'entrée en vigueur du traité de Versailles (Abwa, 2010, 142), et, plus tard, dans le système de tutelle en 1945 administré en grande partie par la France. Il en résulte que la relation entre ce pays et la Francophonie a été déterminante après la création de l'ONU. Cela était aussi inextricablement lié à la mouvance de la décolonisation

des territoires africains. C'est ce spicilège de faits que l'action d'un acteur majeur dans la construction de la politique étrangère du Cameroun s'inscrit, notamment le Parlement. Même si Luc Sindjoun parle d'un acteur dérivé des relations internationales (Sindjoun, 1993, 820), il mérite de reconnaître ce qui a été fait à travers l'engagement de cet acteur. Dès lors, il se pose le problème de la méconnaissance de l'action du parlement camerounais à l'international. Ledit parlement a été créé par le décret n° 43-2317 du 9 octobre 1945 (JOC, 1945). C'est-à-dire la toute première institution qui a bravé des mutagenèses et qui aujourd'hui concourt à la construction du pays malgré ses faiblesses. Il va sans dire que c'est elle qui a donné à ce pays ses premiers dirigeants d'où sa sacralisation actuelle.

- 3 À l'inspiration de ce qui est dit en amont, une question insipide mérite d'être posée, à savoir : quel est le rôle joué par l'institution parlementaire², en tant qu'acteur national d'envergure, pour influencer la politique étrangère du Cameroun au sein de la Francophonie ? Dans cette dissection qualitative sur le substrat de la théorie du transnationalisme qui encourage la cohabitation identitaire, culturelle, politique, etc., il s'agit de répondre à cette problématique en faisant l'historicité de la présence du parlement camerounais dans les arènes de l'AIPLF hier et de l'APF aujourd'hui (I). Cela permet de mettre en lumière le rôle mobilisateur et catalyseur de cette institution comme acteur ayant influencé la politique étrangère du Cameroun vis-à-vis de la Francophonie par le truchement des assemblées parlementaires. *In fine*, montrer les acquis de l'État du Cameroun au sein de l'OIF depuis le sommet de Chaillot en 1991 (II).

I. Présence du parlement camerounais dans les arènes de l'AIPLF hier et de l'APF aujourd'hui

- 4 Le Cameroun, pays multiculturel, est généralement appelé Afrique en miniature³, et la France, berceau de la langue française et de la Francophonie, ont des rapports anciens. Lesdits rapports se sont construits dans un cadre informel, pour se rationaliser dans la perspective de respect des normes nationales et internationales

après les indépendances⁴. En ce XXI^{ème} siècle, il ne faut pas perdre de vue que l'institution parlementaire est le premier acteur à conduire le Cameroun à l'indépendance surtout, à influencer sa politique étrangère dans l'un des espaces socioculturels et linguistiques bien structurés du monde. Bien que l'État soit l'acteur principal ayant toute la plénitude pour la conduite des relations internationales ou comme entité juridique initiale du droit international (Soccol, 2009, 23), il ne faut pas ignorer l'itinéraire historique du parlement camerounais comme acteur déterminant ayant contribué à son fondement et à sa légitimation dans les relations internationales.

I.1. Itinéraire historique du parlement camerounais à l'AIPLF et à l'APF

- 5 Si le Cameroun a longuement été influencé par la culture française dès 1916, il faut admettre que son adhésion à la Francophonie n'est intervenue que le 19 novembre 1991 à Chaillot en France⁵. C'était à l'occasion du 4^{ème} Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. C'est une adhésion que certains intellectuels ont qualifiée de tardive (Ombga et Zang, 2007, 14). Il ressort que c'était la volonté des gouvernants pour construire des échafaudages solides de la politique étrangère d'un pays au panorama multiculturel originel et qui avait en partage les langues française et anglaise imposées par les puissances administratrices, mandataires et tutélaires.
- 6 À l'explication, les autorités camerounaises étaient dans une entreprise d'unité nationale et d'harmonisation des langues étrangères acquises pendant les périodes dites de mandat et de tutelle respectivement initiées par la SDN et l'ONU, conduites par l'Angleterre et la France. Cette réalité se construisait dans une sorte de création de « Front de l'unité nationale » (Abwa, 2014, 78). Il est évident que cela a poussé le premier Président Ahidjo et son gouvernement à se replier sur eux-mêmes en jouant une sorte de « ni ni », de peur de mécontenter la population essentiellement multiculturelle et multilingue.
- 7 Dans la même logique, quand son successeur Paul Biya prend le pouvoir selon les préceptes constitutionnels en vigueur en 1982, il maintient le Cameroun hors du giron formel de la Francophonie

jusqu'en 1991. Tout de même, il faut concéder que c'est sous son règne qu'un frémissement de négociations avait effectivement pris corps. Le passage de la République unie en 1972 à la République du Cameroun en 1984 a été un indicateur qui laissait transparaître la volonté des autorités exécutives à l'ouverture démocratique par ricochet, à l'adhésion aux organisations à caractère culturel et démocratique du monde, longtemps ignorées telles que la Francophonie.

- 8 Au regard de cette dynamique factuelle assez complexe pour l'exécutif du Cameroun, c'est le parlement qui, dans son institutionnalisation embryonnaire, a été l'un des locuteurs privilégiés pour porter les affaires intérieures et extérieures. Il faut relever que la création de ce qui est devenu l'institution parlementaire aujourd'hui, est survenue à travers le décret n° 45-2317 du 9 octobre 1945 du gouvernement français instituant l'Assemblée représentative du Cameroun (JORF n° 239, 1945). Dans son article 1, l'ARCAM devait se réunir au chef-lieu de la colonie ou tout autre lieu désigné par le Gouverneur. Plus tard, l'on a eu le remplacement de l'ARCAM par l'Assemblée territoriale du Cameroun (ATCAM) en 1952 (Loi n° 52-130, 1952). Elle était sous le joug de l'administration tutélaire. La création de l'Assemblée législative du Cameroun (ALCAM) en 1957 a été déterminante grâce à sa capacité à légiférer comme le prescrivait la loi-cadre Defferre en 1956⁶. En fait, l'ALCAM avait le pouvoir législatif. Ce qui veut dire qu'elle avait la compétence sur les sujets d'intérêt commun (JORF, 1957).
- 9 À l'illustration, cette dernière assemblée à l'ère pré-indépendance avait donné son aval pour la nomination et la légitimation du tout premier ministre du Cameroun, André Marie Mbida en mai 1957 par le Haut-Commissaire de France, Pierre Messmer. Dans cette mouvance, l'ALCAM avait également avalisé des textes de loi pour donner forme et vie au nouvel État. Il s'agit des textes législatifs suivants :
- le projet de loi n° 3-A portant création d'un emblème ;
 - le projet de loi n° 3-B portant création d'un hymne ;
 - le projet de loi n° 3-C portant création d'une devise ;
 - le projet de loi n° 3-C portant création d'une fête officielle (Efoua, 2006, 161).
- 10 Cette démonstration permet de comprendre un flanc de l'itinéraire des relations historiques entretenues avec la France, patrie de la

Francophonie, surtout avec une institution parlementaire qui a contribué à l'édification de l'État du Cameroun. Une assemblée parlementaire qui a également été un chaînon important dans la conduite de la politique étrangère de l'État indépendant et moderne dans l'arène mondiale. Surtout, une assemblée du peuple qui a été le point de départ de la politique étrangère du Cameroun.

- 11 Après les indépendances du Cameroun en 1960 et 1961, le parlement est aussitôt resté au sein de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF). Pour cela, bien que l'idée de la constitution de la section française de l'association interparlementaire des pays de langue française ait été émise par le Président de l'Assemblée nationale française, en l'occurrence Jacques Chaban-Delmas en 1966 (OIF, 2019), on ne peut se priver de reconnaître que le parlement camerounais, comme d'autres assemblées, a contribué à son édification et à son expansion.
- 12 La toute première rencontre internationale des parlementaires de langue française qui s'est tenue du 17 au 18 mai 1967 au Luxembourg avait connu la participation de la délégation camerounaise conduite par le Président de l'Assemblée nationale du Cameroun, Marcel Marigoh Mboua. On retrouvait également le député Bernard Banag au poste de la Commission des relations interparlementaires de l'AIPLF parmi les 21 pays présents (Archives de l'ANC, 2018).
- 13 Une reconnaissance au regard de l'intrépidité des élus surtout de leur volonté à participer à la construction d'un monde qui reflète le pluralisme culturel, politique et économique. On peut relever que cela a été la volonté de la délégation camerounaise qui a su se comporter dans les organisations internationales qu'elle a côtoyées allant de la diplomatie de conférence à l'administration internationale.
- 14 Il faut reconnaître qu'environ 21 assemblées parlementaires s'étaient réunies à Paris pour la cause dont la coordination des travaux était faite par une dizaine d'élus du peuple. Ils ont posé les bases fondatrices d'une dynamique capable d'influencer les paradigmes politico-diplomatiques de chaque État. Pour exemplifier cette approche, le bureau fondateur de l'AIPLF était constitué de :

-

L'honorable Victor Bodson du Luxembourg comme Président de l'instance ;

- L'honorable Marigoh Mboua du Cameroun ;
- L'honorable Jules A. Bary de Belgique ;
- L'honorable Jean de Broglie de France ;
- L'honorable Phan Norindr du Laos ;
- L'honorable Boubacar Gueye du Sénégal ;
- L'honorable Gérard Pelletier du Canada ;
- L'honorable Joseph Molebe du Congo ;
- L'honorable Xavier Deniau de France comme Secrétaire général (OIF, 2019).

- 15 À l'observation, c'était un bureau multiculturel et multiracial qui recouvrait approximativement tous les continents. La prépondérance des élus africains dans ce bureau est remarquable parmi lesquels le député camerounais, ce qui traduit la force du continent noir dans la fondation, la défense et la pérennité des idéaux de la Francophonie. Lors de la première rencontre dudit bureau, le Président de l'Assemblée nationale du Cameroun, l'honorable Marcel Marigoh Mboua, du haut des estrades de l'AIPLF, relevait :

« Nous, délégués ici présents, sommes appelés à jeter les bases d'une forme originale de coopération, non seulement entre nos peuples et les citoyens de nos pays respectifs, mais aussi entre les institutions de ces pays. La délégation camerounaise en tant que membre fondateur de la future association est disposée à contribuer de manière positive à la mise en place d'institutions qui tout en satisfaisant un idéal commun soient en même temps adaptées à toutes les situations en présence » (Archives de l'ANC, 1967).

- 16 Cette présence au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie au crépuscule des indépendances n'a guère été un cheminement aisé. Le parlement camerounais a été un acteur qui a survécu aux mutations socioéconomiques et politiques internes et aux contingences externes. Pour ce qui est de son déploiement au sein des organes de la Francophonie, il a contribué aux mutations qui se sont imposées. Il s'est *in fine* révélé comme une force de proposition et de pression dans les arènes des travaux de la Francophonie. C'est ce que nous avons qualifié en amont d'un elfe parlementaire⁷.

- 17 En 1989, l'apport de l'Assemblée nationale s'est encore manifesté lors de la mise sur pied de l'APF à travers la présence des députés camerounais (Entretien, 2019), ce qui laissait transparaître la fidélité de ceux-ci aux idéaux défendus par la Francophonie. C'est un nouvel élan qui donnait sens pour l'exhortation des exécutifs dans la représentation et la prise en compte des aspirations du grand peuple francophone à la démocratie. Dans cette perspective, l'arrivée du Président François Mitterrand au pouvoir en France en 1981 et celle du premier Ministre du Canada Martin Brian Mulroney en 1984 ont aussi été un baromètre déterminant dans cette dynamique de réformes évoquées en sus.
- 18 Lors du Sommet France-Afrique de la Baule en 1990, le Président français proférait la sommation suivante aux pays africains en majorité francophone : « La France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté » (Mitterrand, 1990a, 130). Il poursuivait ses propos en ces termes : « J'ai naturellement un schéma tout prêt : système représentatif, élections libres, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de censure » (Mitterrand, 1990b, 130). Après ledit sommet, on a vécu une accélération des événements en Afrique avec le vote des lois sur les libertés entre 1990 et 1993 (Kouaté, 2015, 15). C'est ainsi que les institutions parlementaires se sont relativement démocratisées, notamment celui du Cameroun. Il y a eu l'organisation des conférences nationales afin d'accélérer la marche vers le multipartisme, l'organisation des élections.
- 19 Chemin faisant, la volonté relative à la modification des statuts de l'AIPLF est survenue lors du XVII^{ème} Assemblée générale réunie à Paris en juillet 1989, les représentants du peuple camerounais étaient également présents. Toutefois, le changement réel est intervenu en 1998 à l'occasion de la XXIV^{ème} session ordinaire à Abidjan du 6 au 9 juillet 1998. Il était question de modifier l'appellation de l'Association afin de bien mettre en lumière son caractère interparlementaire et le rôle consultatif que lui confère la Charte de la Francophonie.
- 20 Par conséquent, cela est la preuve de leur ubiquité à toutes les séances de concertation surtout de l'occupation des postes de responsabilité. À l'exemplification, cela peut se comprendre à travers cette grille chronologique constituée de quelques députés ayant

occupé les postes de responsabilité au sein de l'organe interparlementaire de la Francophonie depuis 1967.

Tableau 1 : Quelques parlementaires camerounais acteurs des mutations à l'AIFLF et à l'APF

Périodes	Parlementaires	Postes de responsabilité
1960-1970	Marcel Marigoh Mboua (PANC)	Membre du bureau exécutif de l'AIFLF
	Bernard Banag	Commission des Affaires étrangères de l'AIFLF
1980-1990	Mballa Bounoung	Vice-Président exécutif de l'AIFLF et de l'APF
1990-2000	Hilarion Etong (Vice-PANC)	Membre de l'observatoire des élections de l'APF
	Françoise Foning	Présidente du groupe régional Afrique du Forum francophone des affaires (FFA)
	Nicolas Amougou Noma	Vice-présidente de l'APF
2000-2010	Nicolas Amougou Noma	Présidente de l'APF
	Louis-Philippe Tsitsol	Chargé de mission de la Région Afrique de l'APF
2010-2020	Lydiene Eyoun Minono	Vice-présidente et Présidente de l'APF
	Hilarion Etong (Vice PANC)	Président de la section camerounaise et membre du bureau exécutif de l'APF

(Archives de l'ANC, 2019)

- 21 Il appert que cette fidélité de l'Assemblée nationale du Cameroun au sein des organisations parlementaires de la Francophonie, lui a valu nombre de reconnaissances. Ce qui démontre encore l'importance du Parlement dans l'exercice de l'autorité de l'État au Cameroun. Néanmoins, l'Assemblée nationale est depuis des décennies dans cette organisation interparlementaire pour le compte de son pays, en tant qu'organe constitutionnellement reconnu dans la cogestion de la chose publique tel que cela a été relevé en sus. C'était pour la recherche de la plus-value pour sa population comme le démontre l'article 4 de la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution de 1972. C'était pareillement pour être en conformité avec des dispositions internationales, notamment le développement et l'encouragement du respect des droits de l'Homme et des libertés

fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion (ONU, 2019).

- 22 Connaissant les dispositions constitutionnelles et le mode de fonctionnement de l'institution parlementaire camerounaise, il faut dire que tous les élus qui ont occupé les postes de responsabilités au sein des organes de la Francophonie ont reçu au préalable l'aval du Président de la République, ce qui veut dire que l'importance et le savoir-faire des élus étaient reconnus par les Présidents, dans la perspective de coresponsabilité de la politique étrangère.

I.2. Parlement et l'influence de la politique étrangère du Cameroun à l'OIF

- 23 Georges Mandel de la Chambre des députés français le 22 octobre 1929, affirmait : « Un gouvernement n'a de forces vis-à-vis de l'étranger que lorsqu'il s'appuie sur la nation par l'intermédiaire du parlement » (Mopin, 1988, 210). Une déclaration qui sied avec le contexte actuel caractérisé par des mutations à géométrie variable dans les relations internationales.
- 24 Ce qui importe ici est de savoir que la présence du parlement au sein de l'APF est symboliquement un acte qui fait en sorte que le Cameroun soit crédible et légitime dans les représentations de la Francophonie. Plusieurs pistes de réflexions sont envisageables pour démontrer l'action du parlement pour influencer la politique étrangère de l'État du Cameroun dans l'univers de l'OIF. Ceci peut être justifié du fait que c'est :
- Une symbolique qui a permis, après les indépendances, que le drapeau et le patronyme Cameroun rayonnent sans interruption dans les tribunes de la grande famille de la Francophonie grâce à l'activisme des parlementaires ;
 - Une reconnaissance envers les parlementaires dans la conduite de la politique étrangère. Elle s'est traduite par l'acceptation des différents Chefs d'État pour l'admission des élus du peuple dans les organes de l'OIF. Cette insertion parlementaire a favorisé le contrôle de l'action gouvernementale avec l'adoption dans les textes régissant l'OIF, d'une Direction des relations avec l'OIF au ministère des relations extérieures et la création des Directions de coordination et des relations

internationales à l'Assemblée nationale et au sénat en charge des problématiques de l'OIF ;

- Une présence qui a institutionnalisé et influencé la politique étrangère de l'État du Cameroun en facilitant et en avalisant son insertion à la Francophonie en 1991 ;
- Une dynamique de construction de liens de la politique d'interconnexion entre la Francophonie et l'État du Cameroun pour représenter le peuple dans son ensemble ;
- Une sauvegarde de la mémoire collective des Camerounais, façonnée depuis la fin de la Première Guerre mondiale dans un système, plurilingue, multiculturel et surtout en grande partie francophone. Même si cela est une réalité mnémonique qui hante, elle ne doit pas amener à ignorer que nous sommes désormais dans un engrenage planétaire difficilement irréversible dont les tendances d'interconnexion ont été mobilisées pour relever ensemble les défis qu'impose ce monde, ce qui implique inéluctablement la démocratisation et l'intégration des peuples dans toutes leurs articulations organisationnelles possibles telles que la Francophonie : c'est pour créer la solidarité agissante entre les peuples divers. C'est dans cette logique qu'Eboussi Boulaga exhorte à une « mémoire vigilante » (Eboussi Boulaga, 1977) ;
- Un *aggiornamento* démocratique. La présence du parlement à l'APF est à considérer comme une acceptation de la démocratie en tant que meilleur modèle de gouvernance pour l'État du Cameroun. Étant donné que la Francophonie est une organisation démocratique qui entend la défendre, il en ressort que tous les membres, fussent-ils infra ou étatiques, ont l'obligation de respecter lesdits principes. Il est donc à reconnaître que la présence du parlement à l'APF est une accoutumance pour la consolidation des principes démocratiques au Cameroun ;
- Une exhortation pour que l'État accepte les cultures étrangères en tant que truchement d'insertion dans les *lobbyings* mondiaux d'influence. Ce mélange est aussi un baromètre de dialogue Comme disait Senghor : « Toute vraie civilisation, toute vraie culture est un métissage » (OIF, 2019).

25 Au-delà de ce qui est dit en amont, le parlement, pour influencer la politique étrangère du Cameroun, a emprunté plusieurs trajectoires nécessaires pour laisser des marques à sa manière dans ce monde. Dès 1975, le Président de l'Assemblée nationale Salomon Tandeng Muna a signé l'Arrêté de Bureau n° 18/B/AN/75 fixant les conditions de déplacement des députés et des fonctionnaires de l'Assemblée

nationale en mission à l'extérieur (Archives de l'ANC, 2019). En 1979, un autre arrêté réaménageait ce texte dans l'optique de normaliser cette pratique des élus à l'international.

26 En 1986, le même PANC signait encore l'Arrêté n° 002/AB/AN/86 portant organisation des relations de l'Assemblée nationale du Cameroun avec les institutions interparlementaires et les parlements des pays amis. Il s'agissait de :

- Former une section nationale de parlementaires et autres agents capables d'influencer activement et dignement au sein des institutions interparlementaires du monde ;
- Former un groupe d'amitié parlementaire avec chaque pays ami afin de constituer une force d'influence et de proposition de leurs différents pays...

27 Jusqu'en 2019, l'Assemblée nationale du Cameroun comptait 75 groupes d'amitié parlementaire (Archives de l'ANC, 2019). Ils officient comme des « Ambassadeurs légitimes » du peuple camerounais dans 75 pays du monde. Contrairement aux diplomates de carrière, il faut avouer que l'État du Cameroun, dès 2010, avait 35 représentations diplomatiques permanentes dans le monde (Essama Essomba, 2010, 7), c'est-à-dire 35 chefs de mission diplomatique nommés par le Président de la République.

28 Ces représentations diplomatiques effectives du Cameroun couvrent les 88 pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (États et gouvernements membres de plein droit, membres associés et observateurs) et les États non membres, ce qui laisse penser que l'État du Cameroun ne couvre pas la totalité de l'univers de l'OIF avec ses représentations diplomatiques résidentes.

29 Pour la position stratégique des parlementaires camerounais dans l'espace de la Francophonie, leurs missions de représentation diplomatique est symboliquement significative. Il advient que sur les 88 pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, le parlement couvre avec les groupes d'amitié parlementaire, 35 pays membres de l'OIF. En tout cas, l'institution parlementaire au Cameroun dispose d'environ 75 groupes d'amitié parlementaire dans le monde, ce qui démontre son influence de la politique étrangère du

Cameroun voire au-delà. Cette argumentation peut être illustrée par ces groupes d'amitié parlementaire francophone.

**Tableau 2 : Les groupes d'amitié parlementaire membres de l'OIF en 2019 :
levier de la diplomatie parlementaire**

Groupes d'amitié parlementaire des pays de l'OIF	Présidents des Groupes d'amitié parlementaire membre de l'OIF	Représentations diplomatiques dans les pays membres de l'OIF
Cameroun-Autriche	Wallang Richard Ebua	Non
Cameroun-Belgique	Fossi Jacob	Oui
Cameroun-Bénin	Dooh Collins Albert	Non
Cameroun-Burkina Faso	Komba Gaston	Non
Cameroun-Burundi	Feutheu Jean Claude	Non
Cameroun-Cambodge	Bara Julien	Non
Cameroun-Canada	Youwo Bernard	Oui
Cameroun-Cap-Vert	Temwa	Non
Cameroun-Chypre	Dougouf Djonkio	Oui
Cameroun-Congo Brazzaville	Fossi Jacob	Non
Cameroun-Corée du Sud	Etong Hilarion	Non
Cameroun-Côte d'Ivoire	Igelle Elias Theremen	Oui
Cameroun-Égypte	Maounde Léonard	Oui
Cameroun-France	Ndongou Essomba J.-B.	Oui
Cameroun-Gabon	Ibrahima Dewa	Oui
Cameroun-Ghana	Ngujede Ngole Robert	Non
Cameroun-Grèce	Nyassa Julien épouse Bekolo Ebe	Non
Cameroun-Guinée Bissau	Bello Limae	Non
Cameroun-Guinée équatoriale	Moutymbo Rosette épouse Ayayi	Oui
Cameroun-Liban	Etombi Ekome Gladys	Non
Cameroun-Luxembourg	Djomgoue Paul Eric	Non
Cameroun-Madagascar	Genesis Mbuckser	Non
Cameroun-Mali	Madjele	Non
Cameroun-Maroc	Koulagna Abdou	Oui
Cameroun-Monaco	Mgbatou Pierre	Non
Cameroun-Niger	Mandio William Peter	Non

Cameroun-Pologne	Eloundou Bernabe	Non
Cameroun-République centrafricaine	Hilarion Etong	Oui
Cameroun-République démocratique du Congo	Mendoua née Atangana Céline	Oui
Cameroun-Roumanie	Dissake née Ekoka M.	Non
Cameroun-Rwanda	Nkodo Dang Roger	Non
Cameroun-Suisse	Sassouan Hirihiri	Oui
Cameroun-Tchad	Matsang Seyi Mama	Oui
Cameroun-Togo	Fotso Joséphine	Non
Cameroun-Tunisie	Ali Mamouda	Oui
TOTAL	35	14

(Archives de l'ANC, Arrêté du Bureau, n°2014/002/AB/AN du 15 avril 2014)

- 30 À la lecture de ce tableau illustratif qui présente les groupes d'amitié parlementaire et les représentations diplomatiques opérationnelles du Cameroun au sein des pays membres de l'OIF, l'ANC couvre 35 pays ou parlements francophones sur 88, ce qui représente environ quarante pourcents (39,77 %) du taux de couverture de l'espace parlementaire francophone.
- 31 Pour le pouvoir exécutif avec ses représentations diplomatiques permanentes dans les pays membres de l'OIF, on peut dénombrer environ 14 Ambassades existantes. On revient donc à l'appréciation selon laquelle l'État du Cameroun couvre presque seize pourcents (15,90 %) de la sphère francophone en termes de présence effective de ses représentations diplomatiques permanentes ou résidentes dans les pays membres de l'OIF. C'est un fait qui témoigne en faveur du parlement pour ce qui est de son influence dans la politique étrangère du Cameroun.
- 32 *In fine*, au-delà de cette couverture, il faut dire que la longue durée de la présence de l'ANC dans les organes de l'OIF et l'activisme de ses parlementaires, a aussi contribué jusqu'en 1991 à l'adhésion de l'État à la Francophonie. De même, à l'aube de l'ère de la démocratisation du Cameroun en 1990, surtout lors des premières élections législatives et présidentielles multipartites de 1992, l'on a vu la manifestation de cette influence grâce à la collaboration des parlementaires francophones pour la supervision desdites élections. Certains élus francophones, notamment français, ont été envoyés au Cameroun

pour observer les opérations de scrutin démocratique jamais organisées depuis 1960.

- 33 La raison fondamentale de cette présence était la solidarité entre pays francophones et de s'assurer du choix des acteurs parlementaires légitimes et responsables pour une nouvelle ère démocratique au Cameroun. On peut relever la présence, à cette occasion, des parlementaires français tels que : Marcel Garouste (député socialiste), Pierre Manger (député et Secrétaire général de l'Assemblée nationale), Jacques Golliet (Sénateur) et Jean Pierre Bayle (Sénateur socialiste). Après les élections de 1992, une institution parlementaire nouvelle a pris corps pour une nouvelle phase d'influence de la politique étrangère du Cameroun à l'OIF.

II. Privilèges de l'État du Cameroun au sein de l'OIF depuis 1991

- 34 Dès 1960, date de l'accession du Cameroun français à la souveraineté internationale, le pouvoir exécutif s'est réfugié dans une logique du « ni ni » politico-culturel. Abwa renchérisait en parlant du « Cameroun ni anglophone ni francophone » (Abwa, 2015, 25). Le pays était influencé par la Guerre froide et surtout des organisations sociolinguistiques, particulièrement le Commonwealth et la Francophonie. Comme cela a été démontré en amont, nombre d'acteurs ont contribué à rompre cette neutralité gouvernementale pour ne pas offusquer la population enrôlée dans le système de bilinguisme.
- 35 Il faut donc concevoir que l'omniprésence et le militantisme des parlementaires au sein des organisations de la Francophonie y ont contribué, d'où la volonté d'identifier les acquis de la présence du Cameroun à l'OIF depuis 1991 lors du 4^{ème} sommet de Chaillot en France comme membre à part entière. Il n'est pas question de faire un dénombrement exhaustif du bénéfice du Cameroun au sein de l'OIF mais de prendre pour illustration quelques aspects desdits acquis dont les parlementaires ont été l'un des acteurs influents pour le rayonnement du Cameroun à l'OIF.

II.1. Acquis techniques, sociaux et culturels du Cameroun à l'OIF

- 36 La multiculturalité des francophones interpelle chacun à assumer la langue française et à la défendre peu importe les tragédies de l'histoire. Il s'agit non pas de nier les contingences historiques mais de les considérer comme identité et mémoire à préserver afin de mieux s'en servir pour affronter les mutations temporelles. Le Cameroun a besoin de conforter des libertés, sa laïcité, sa diversité culturelle, sa démocratie sans aucune contrainte qui vire à l'extrémiste, ni aucune renonciation qui dépouille le Camerounais de ses valeurs intrinsèques mais dans le respect des identités plurielles comme condition du vivre ensemble et de facilitation du dialogue.
- 37 En fait, la diversité qui se conjugue à la Francophonie constitue aujourd'hui le baromètre de résilience dans la coopération. C'est la raison pour laquelle la Francophonie met l'accent sur l'intensification du dialogue entre culture pour un nouvel ordre culturel d'égale valeur et pour la reconnaissance de la différence (OIF, 2019). Au-delà de ces paradigmes substantiels portés par l'OIF, il se dégage que l'État du Cameroun a été couronné par des bénéfices qu'il faut apprécier à leur juste valeur depuis 1991. Ces acquis peuvent être caractérisés dans un champ technique, social et culturel.
- 38 Sur le plan social, plus de 10 millions de francs CFA ont été attribués en 2005 au Cameroun par la Francophonie. Il était question de réhabiliter le Centre des handicapés d'Étoug-Ebé à Yaoundé. Dans la même dynamique, 3 millions de francs CFA ont également été versés au Cameroun par la Francophonie pour l'équipement du Centre Béthanie Viacam à Yaoundé. On relève aussi l'assistance lors de la catastrophe de Nsam à Yaoundé en 1998.
- 39 Sur le plan technique, le Cameroun accueille depuis 1995 le Bureau sous-régional de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). C'est une marque de reconnaissance qui fait du Cameroun l'un des centres d'attraction scientifique de l'OIF dans le monde où émergent et s'harmonisent les idées d'un monde libre et de floraison scientifique. Le pays a eu un appui de 200 millions de francs CFA pour la création du Centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture (CRESA) à l'Université de Dschang. La création à l'Institut

des Relations internationales du Cameroun (IRIC) d'une spécialité de formation pour les études de la Francophonie, le financement de la recherche, l'accord des bourses, la formation en 2019 des maîtres d'école, etc.

- 40 Le Cameroun peut se réjouir de faire partie du cercle fermé des pays qui abritent le centre du Système francophone d'édition et de diffusion (SYFED) parmi les 88 États membres. C'est une plateforme culturelle pour la jeunesse francophone. On y retrouve des espaces audiovisuels, des réseaux locaux d'ordinateurs, une riche et variée documentation (OIF, 2019). L'acquisition de la médaille d'argent par Kareyce Fotso, lors du concours de la chanson de la Francophonie à Beyrouth en 2009, est une autre marque de connaissance envers le Cameroun qu'il ne faut guère ignorer. En 2017, la même Kareyce Fotso a été faite Ambassadrice de la solidarité et de la bonne volonté des jeux de la Francophonie de Côte d'Ivoire. Pour ce faire, elle a accompagné l'OIF dans plusieurs de ses manifestations dans le monde.
- 41 Le programme Noria est aussi à mettre en exergue. Il est survenu en 2002 pour le renforcement des aptitudes des parlementaires dans le domaine de l'information avec la mise en place du réseau informatique et d'intranet. En 2004, l'on peut noter la formation et le renforcement des capacités des informaticiens de l'ANC à l'utilisation des outils informatiques. En février 2017, le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie au Québec avait décidé d'octroyer le programme Noria à l'Assemblée nationale du Cameroun au titre de l'Appui à la modernisation des systèmes d'informations (Entretien, 2019). Une dynamique pour s'arrimer à l'e-parlement comme étant l'un des pylônes de renforcement du travail des élus au sein de l'espace francophone.
- 42 L'Assemblée nationale avait également bénéficié du Programme Pardoc qui est un programme décennal d'appui aux services documentaires des Parlements du Sud (Pardoc). Il avait été créé en 1991, lors du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement à Paris (Chaillot), sur proposition de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Le parlement camerounais se positionne comme l'un des premiers bénéficiaires de ce programme de coopération interparlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,

ce qui a favorisé un important appui documentaire, matériel et de plusieurs stages de formation au profit des fonctionnaires et des élus. Dès 1999, le parlement camerounais avait été désigné comme bénéficiaire de l'appui et du suivi dudit programme. Il a été question de donner un soutien à la mise en place et à la restructuration du centre de documentation parlementaire au service des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires.

43 En 2017, l'OIF a apporté un appui au Cameroun pour la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. En fait, il s'agit d'un soutien aux structures d'incubation et de renforcement de l'environnement en entrepreneuriat. À l'occasion, Jean-Louis Atangana parlait de « la diplomatie agissante et gagnante entre l'OIF et le Cameroun pour le soutien d'un pilier de la politique économique du pays vers l'émergence » (Archives de l'ANC, 2019).

44 Cette énumération, aussi sommaire soit-elle, permet néanmoins de connaître non seulement les acquis techniques et socioculturels du Cameroun à l'aune de son adhésion à l'OIF en 1991 mais aussi de comprendre que la présence de l'Assemblée nationale du Cameroun au sein des forums parlementaires de la Francophonie a été stratégique. Il est bien sûr que certains parlent de l'aboutissement de la volonté de l'exécutif. Cependant, à la lecture de la longue histoire de l'institution parlementaire du Cameroun, on peut conclure qu'elle est l'échine dorsale itinérante de la fondation de l'État du Cameroun dans une dynamique multiculturelle dont la Francophonie est le chantre, c'est-à-dire que « c'est la plus vieille des institutions politiques du Cameroun, la mémoire politique en principe la plus épaisse du paysage institutionnel » (Olinga, 2013, 79).

II.2. Avantages politico-institutionnels de la présence du Cameroun à l'OIF

45 Compte tenu des dynamiques institutionnelles voulues par les acteurs parlementaires de l'espace francophone, l'AIPLF avait initié des réformes pour qu'elle joue pleinement son rôle en tant qu'organisation représentative de la Francophonie : c'était lors de sa XVII^{ème} Assemblée générale à Paris du 10 au 13 juillet 1989. Avant cette haute rencontre, les députés camerounais éprouvaient déjà la détermination d'accélérer la diplomatie parlementaire pour

contribuer au rayonnement du Cameroun. Ceci se justifie par le fait que 3 ans avant la rencontre de Paris, le Président de l'Assemblée nationale du Cameroun avait signé, le 30 juin 1986, l'Arrêté du Bureau n° 002/AB/AN/86 portant organisation des relations de l'Assemblée nationale du Cameroun avec les institutions interparlementaires et les parlements des pays amis (Archives de l'ANC, 2019).

- 46 C'est cet ensemble de fait parmi tant d'autres qui a conduit à une nouvelle ère diplomatique pour le Cameroun. Dès lors, c'est en 1991 que la Francophonie a orienté ses objectifs dans la perspective d'amélioration de son paysage politico-institutionnel. Dans cette redynamisation, il faut noter :
- La promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. C'est parallèlement dans ce sens que le Cameroun a abrité du 24 au 26 janvier 2000, le colloque conjoint Francophonie/Commonwealth. Ledit colloque avait pour thème « la démocratie dans les sociétés plurielles » ;
 - La promotion de la langue française, la diversité culturelle et linguistique ;
 - L'appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
 - Le développement de la coopération pour le développement durable, etc.
- 47 Eu égard à ces nouvelles orientations de la Francophonie, il faut voir en cela une heureuse coïncidence car le Cameroun venait juste de connaître sa libération politico-institutionnelle en 1990. Il s'agissait de l'adoption du système démocratique longtemps revendiqué par les acteurs progressistes tels que la société civile, les avocats, les journalistes, certains partis politiques et les partenaires internationaux. Le vote des lois n° 90/052 sur la liberté de communication, n° 90/056 sur le multipartisme, n° 90/55 sur le régime des réunions publiques... est venu marquer le point de départ de l'expérimentation de la démocratie. Ce qui corrobore avec les nouvelles orientations de la Francophonie évoquées en amont.
- 48 Dans ce raisonnement, il faut savoir, à titre illustratif, que le Cameroun a été désigné pour organiser, du 28 au 30 mai 1998, la réunion de la région-Afrique de l'APF. Cette rencontre avait regroupé plus de 60 invités et avec au moins 20 Présidents des assemblées parlementaires africaines. Il était question des échanges

d'informations, de la coopération interparlementaire, de prendre des initiatives entre les sections dans les domaines du respect des droits de la personne, du droit au développement et la promotion de la démocratie.

- 49 De même, il y a eu la conférence régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie du 27 au 30 mai 1998. En 1997, le Cameroun a reçu un appui dans son processus de démocratisation. La Francophonie a alors envoyé les observateurs dans le cadre des élections législatives de cette année.
- 50 Nous avons aussi l'organisation du séminaire régional sur le travail parlementaire à Yaoundé du 24 au 28 avril 2000 où l'on pouvait observer la présence du Gabon, de la République centrafricaine et du Tchad. Cette rencontre comprenait les élus desdits pays, les fonctionnaires des assemblées parlementaires y compris ceux du Cameroun. La même année, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie avait choisi le Cameroun pour le déroulement de la 26^{ème} Session ordinaire : c'était précisément en juillet 2000.
- 51 On note également l'appui à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) pour la consolidation de la décentralisation, la valorisation des villes du Cameroun. Pour les villes en ayant bénéficié, on peut relever les villes comme Dschang, Édéa, Ébolowa, Banganté, Douala, Foumban, Garoua, Limbé, Bertoua, l'organisme Communes et villes unies du Cameroun (OIF, 2019). L'objectif était l'autonomisation des collectivités locales, l'affermissement de la paix et la prévention des conflits. C'est sans doute dans cette logique que dans le n° 37 de *La lettre de la Francophonie parlementaire* de juin 2018, le Cameroun était pris en compte dans les attaques de Boko Haram au Cameroun (APF, 2019). Cela traduisait inéluctablement la volonté des parlementaires francophones d'exprimer leur solidarité envers un pays membre en insécurité.
- 52 Les visites des hautes autorités de la Francophonie au Cameroun ne sont pas en reste. Il faut relever la présence des Secrétaires généraux de la Francophonie tels que Boutros Boutros-Ghali en 2000, Abdou Diouf en 2005, Michaëlle Jean en 2015 et Louise Mushikiwabo en 2019. La Rectrice de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) Michèle Gendreau-Massaloux en 2000, l'Administrateur général de l'OIF Roger Dehaybe en 2000, le Président de l'AUF Jean du Bois de

Gaudusson en 2002, le Chef de Division de la diversité culturelle de la Francophonie Rémi Sagna en 2010, la réception en 2016 par l'honorable Théophile Baoro Vice-président de l'ANC, du Président du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'accueil du député Philippe Courard accompagné du conseiller spécial du Secrétaire général de l'OIF, l'arrivée au Cameroun du Directeur de Cabinet de la Secrétaire générale de la Francophonie Jean-Louis Atangana Amougou en 2018, l'envoyé spécial de la Secrétaire générale de l'OIF au Cameroun, Désiré Kadré Ouedraogo. La même année, il y a eu la visite de la Présidente du Conseil permanent de la Francophonie, Lise Filiatrault.

- 53 La reconnaissance des autorités camerounaises dans les instances de la Francophonie est une constance qui mérite d'être relevée dans ces acquis. Nous pouvons illustrer par les différents grades de l'ordre de la pléiade de la Francophonie et du dialogue des cultures créé par l'AIPLF en 1972 (APF a, 2019). Il s'agit d'une décoration appelée Grand-croix, Grand officier, Croix de Commandeur, Croix d'officier et la Médaille de Chevalier (APF b, 2019) pour la reconnaissance des personnalités qui défendent les idéaux de l'OIF. Les quelques autorités camerounaises qui avaient alors reçu cette décoration sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Décoration de quelques autorités camerounaises par l'OIF 1989-2012

Autorités camerounaises	Reconnaissances honorifiques de l'OIF	Années de décoration
Honorable Simon Achidi Achu	Chevalier	1989
Honorable Yvonne Asta	Chevalier	1989
Honorable Lawrence Fonka Shang	Officier de l'Ordre de la Pléiade	1989
Honorable Gabriel Mballa Bounoung	Commandeur de l'Ordre de la Pléiade	1989
Honorable Samuel Efoua Mbozo'o (ancien SG-ANC)	Commandeur de l'Ordre de la Pléiade	1989
Honorable Djibril Cavaye Yeguié	Grand officier	1994
Lejeune Mbella Mbella (membre du gouvernement)	Commandeur de l'Ordre de la Pléiade	1997
Paul Biya (Président de la République)	Grand-Croix dans l'Ordre de la Pléiade	2000

Edgar Alain Mebe Ngo'o (membre du gouvernement)	Officier de l'Ordre de la Pléiade	2001
Gervais Mendoze (membre du gouvernement)	Officier et Commandeur de l'Ordre de la Pléiade	2009
Jean Tabi Manga (universitaire)	Officier de l'Ordre de la Pléiade	2012

(Archives de l'ANC, 2019)

- 54 À l'analyse de ce tableau, il faut dire d'emblée que la liste n'est pas exhaustive au regard des multiples décorations de cette envergure et d'autres récompenses que les Camerounais ont reçues à l'OIF dans le domaine sportif, culturel ou scientifique. De même, il ressort que les députés camerounais sont ceux qui ont été parmi les premiers à obtenir les distinctions de l'OIF et ils ont également été plus décorés non seulement avant les acteurs traditionnels de la politique étrangère mais aussi avant l'adhésion du Cameroun comme pays membre à part entière de l'OIF, ce qui démontre à suffisance leur intrépidité et la reconnaissance de leur travail dans l'influence de la politique étrangère du Cameroun au sein de la Francophonie.
- 55 Dans cette influence de la politique étrangère du Cameroun au sein de l'OIF, il ne faut pas ignorer l'action des députées. Bien que marginalisées sans conteste dans les cercles managériaux des institutions, il convient de reconnaître que depuis la première législature du Cameroun de l'unité retrouvée en 1973 jusqu'en 2019 correspondant à un parlement multipartite et bicamérale, elles ont été l'une des chevilles ouvrières dans l'influence de la politique étrangère du Cameroun malgré leur nombre réduit. Pour ce faire, elles méritent d'être mises en lumière dans ce travail, ceci parce que les femmes constituent un atout majeur dans la conduite des missions de la Francophonie. Pourtant, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie demande aux Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie de lever toute réserve pour une meilleure application des mesures d'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes afin d'assurer l'égalité des hommes et des femmes (APF, 2010).

Tableau 4 : Répertoire des députées de la Commission des Affaires étrangères de la 1^{ère} à la 9^{ème} législature

Mandatures	Noms et prénoms des députées	Nombre de députées	Dénomination de la commission
1973-1978	/	/	/
1978-1983	/	/	/
1983-1988	/	/	/
1988-1992	Berthe MbangNgobo Josepha Mua Rufine Otabela Esther Songo Madeleine Tong Tong Kande née Yaouba	6	Commission des Affaires étrangères
1992-1997	Delphine Medjo Joséphine Nguetti Jeannette Vacalo Poulous	3	Commission des Affaires étrangères
1997-2002	Biwongo née Assombang Atu'u	1	Commission des Affaires étrangères
2002-2007	Brigitte Mebande épouse Abdoul Bagui Anne Ngoula	2	Commission des Affaires étrangères
2007-2013	Brigitte Mebande épouse Abdoulbagui Odette Melaga Mary Muyali Boya épouse Meboka	3	Commission des Affaires étrangères
2013-2019	Céline Marie Epondo Fouda Laurentine Koa Mfegue Odette Louise Madio Gnitedem épouse Melaga Madjele Mary Muyali Boya épouse Meboka Brigitte Mebande épouse Abdoulbagui Martine Nlang épouse Ngbwa	7	Commission des Affaires étrangères

(Archives de l'ANC, 2019)

56 Il appert que depuis l'avènement des indépendances du Cameroun, les femmes parlementaires ont été moins prises en compte dans les commissions parlementaires chargées des Affaires étrangères. Cette aporie s'est traduite dans le cadre des groupes d'amitié parlementaire qui couvrent l'espace francophone. Le peu qui en fait partie n'occupe même pas les postes de responsabilité, ce qui a continué à foisonner des restrictions à l'expression de la démocratie et de la diversité. Pourtant, « les femmes humanisent le monde politique » (Beetham, 2016, 20). Néanmoins, il est à constater que, depuis le début de la neuvième législature en 2013, l'on assiste à un regain d'intérêt à l'égard des femmes élues dans les Commissions permanentes des Affaires étrangères, ce qui est un avantage pour le respect des

principes de l'OIF en ce qui concerne la promotion des femmes au sein de l'espace francophone.

- 57 Dans ce travail, il convient également de plaider pour la réforme de l'action internationale du parlement camerounais afin de contribuer encore avec plus de vigueur et de sérieux au rayonnement de la Francophonie ainsi qu'à ses institutions. En six (06) décennies d'existence, on observe une obsolescence des normes qui affaiblissent la diplomatie parlementaire portée par certains élus qui se comportent parfois comme des marionnettes ou comme des affairistes dans les pays membres de la Francophonie au lieu de créer un véritable *lobbying* de pression et de contrôle de l'action des exécutifs francophones.

Conclusion

- 58 La construction de l'analyse autour de la Francophonie dans les politiques étrangères, s'inscrit à la logique de solidarité internationale, du maintien de la culture du dialogue et de la promotion des valeurs humaines, ça veut dire qu'au sein de la Francophonie, plusieurs acteurs font vivre cet idéal qui est un construit au regard de la dynamique de la langue française et surtout de la multiculturalité qui la structure. Pour le cas du Cameroun, l'institution parlementaire détient un record dans la diligence de la politique étrangère du Cameroun au sein de la Francophonie. Elle est la seule interlocutrice, légale et légitime qui a conduit le Cameroun à l'indépendance et qui a également conduit la diplomatie avec délicatesse durant la période d'hésitation du pouvoir exécutif. D'ailleurs, c'était une période d'auto-marginalisation (Mouelle, 1996, 138). Bien que certains auteurs aient longtemps considéré la démarche internationale du parlement camerounais comme étant accessoire, il convient de reconnaître que cette institution a été et reste un acteur sans lequel la politique étrangère du Cameroun aurait été terne. Elle a contribué à la sacralisation des idéaux, à la reconnaissance, à l'approbation des principes des droits de l'Homme, etc. C'est un acteur avec qui la politique étrangère du Cameroun à la Francophonie trouve son fondement, son sens et sa légitimité. Il convient de reconnaître que pour continuer son ascension, le défi de la démocratisation effective dudit parlement s'impose. C'est une exigence pour mieux

redynamiser le travail des parlementaires camerounais à l'international, au même rang que le parlement canadien, belge, français, suisse, etc.

République française (1945), Décret n° 43-2317 du 9 octobre 1945 instituant l'Assemblée représentative du Cameroun (ARCAM), *Journal officiel de la République française*, n° 239, 11 octobre.

République française (1952), Loi n° 52-130 du 7 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et d'assemblées locales d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale et du Cameroun et Madagascar, *Journal Officiel de la République française*, 7 février.

BIBLIOGRAPHIE

Articles et travaux académiques

Abwa D. (2008), « Cultures étrangères et construction nationale », *Annales de la FALSH*, Université de Yaoundé 1, p. 1-9.

Besti Noma M.E. (2006), « De l'AIPLF à l'APF : essai d'analyse historique sur la participation de l'Assemblée nationale du Cameroun au sein de cette institution interparlementaire », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1.

Efoua Mbozo'o S. (2006), « Historique de l'emblème, de l'hymne, de la devise et de la fête nationale du Cameroun », *Annales de la FALSH* vol 1, n° 4, Université de Yaoundé 1, p. 154-185.

Ongba R.-L et Zang Zang P. (2008), « Le Cameroun dans l'espace francophone : partir ou rester ? », *Annales de la FALSH*, Université de Yaoundé 1, p. 11-33.

Simo D. (2008), « Enseigner l'Europe en Afrique. Pourquoi ? Et comment ? », *Annales de la FALSH*, Université de Yaoundé 1, p. 125-137.

Sindjoun L. (1993), « L'action internationale de l'Assemblée nationale du Cameroun : éléments d'analyse politiste », *Érudit*, vol 24, n° 4, p. 813-844.

Dictionnaire

(2005), *Le Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, p. 402.

Ouvrages

Abwa D. (2010), *Cameroun : Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, CLE.

Abwa D. (2015), *Ni anglophone, ni francophone au Cameroun : Tous Cameroun ! Essai d'analyse historique en hommage au regretté Pr M.Z. Njeuma*, Yaoundé, EDLK.

- Ateba Yene T. (1988), *Cameroun, mémoire d'un colonisé*, Paris, L'Harmattan.
- Devin G et Smouts M.-C. (2011), *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin.
- Doytcheva M. (2005), *Le multiculturalisme*, Paris, La Découverte.
- Eboussi Boulaga F. (1977), *La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*, Paris, Présence africaine.
- Efoua Mbozo'o S. (1994), *L'Assemblée Nationale du Cameroun à la croisée des chemins*, Yaoundé, Hérodote.
- Ethier D. (2010), *Introduction aux relations internationales*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Fred C. (2000), *Le multiculturalisme*, Paris, Flammarion.
- Kofele Kale N. (1999), *Pouvoir législatif de la seconde République du Cameroun*, Yaoundé, Friedrich-Ebert-Stiftung.
- Kouaté I. (2015), *Le discours de la Baule 20 juin 1990. Une nouvelle thérapie pour l'Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- Mopin M. (1988), *Les grands débats parlementaires de 1875 à nos jours*, Paris, La Documentation française.
- Mouelle Kombi N. (1996), *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, L'Harmattan.
- Nebeu J.-D. et Mboutou Essian A.-S. (2019), *La diplomatie parlementaire au Cameroun : enjeux et perspectives dans un monde en pleine mutation*, Paris, Edilivre.
- Ngho V.-J. (1990), *Cameroun 1884-1985 : cent ans d'Histoire*, Yaoundé, CEPER.
- Ngho V.-J. (2011), *Les dessous de la Réunification : De 1955 à 1961*, Limbe, Presprint Plc.
- Njoh Mouelle E. (2001), *Député de la Nation*, Yaoundé, Presses de l'Université catholique d'Afrique centrale (PUCAC).
- Olinga A.-D. (2013), *La constitution de la république du Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'Université catholique d'Afrique centrale (PUCAC).
- Soccol B. (2008), *Relations internationales*, Orléans Paradigme.
- Tabi Manga J. (2014), *Des voix à la voie du temps*, Yaoundé, SOPECAM.

Chapitre d'ouvrage

- Nebeu J.-D. (2017), « Les parlementaires camerounais à l'épreuve de la criminalité transnationale : le cas du phénomène Boko Haram », dans Wassouni F., Gwoda A. (dir), *Boko Haram au Cameroun : dynamiques plurielles*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, p. 145-173.

Communications

- Nebeu J.-D et Kampoer Kampoer. (2014), « Le nationalisme des Duala et le martyr de Rudolph Douala Manga Bell 1884-1916 », *Colloque national pour célébration des*

centenaires des résistants camerounais, Douala.

Nebeu J.-D. (2019), « Le fondement du bilinguisme au parlement camerounais : une survivance du traité de Versailles 1919-2019 », *Symposium international pour la célébration du centenaire du Traité de Versailles*, MCI (Collective Memory and Internet), Yaoundé.

Article de presse

Essama Essomba. (2010), « Diplomatie, la nouvelle offensive », *Cameroon Tribune* n° 9667/5868, mercredi 25 août.

Textes officiels

Archives de l'Assemblée nationale du Cameroun (2014), Arrêté du Bureau, n° 2014/002/AB/AN du 15 avril.

Archives de l'Assemblée nationale du Cameroun (1978), Discours de Salomon Tandeng Muna du 2 juin.

Gouvernement provisoire de la République française (1945), *Journal officiel du Cameroun français* signé par le Ministre des colonies P. Gicobbi, 15 décembre.

Organisation des Nations Unies (1945), *Charte*.

Organisation internationale de la Francophonie (2005), *Charte*.

République du Cameroun (1996), Loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972.

République française (1946), Liste des membres de l'Assemblée représentative du Cameroun (ARCAM), *Journal officiel du Cameroun français*, 15 novembre.

République française (1957), Séance plénière du 25 octobre, *Journal officiel des Débats de l'Assemblée législative du Cameroun (ALCAM)*.

Pages web

Beetham D. (2006), *Parlement et démocratie au 21^e siècle*, www.ipu.org, consulté le 13 mars 2014.

<http://apf.francophonie.org>, consulté le 25 janvier 2019.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use>, consulté le 13 avril 2019.

<https://www.diplocam.cm>, consulté le 8 avril 2019.

<https://www.francophonie.org>, consulté le 27 janvier 2019.

NOTES

1 La bifurcation du Cameroun, lors de l'accord du 4 mars 1916, attribuait les 4/5, c'est-à-dire 425 000 km², et le 1/5, à savoir 85 000 km², respectivement à la France et à l'Angleterre.

2 Dans cet article, nous parlons abondamment du parlement comme acteur ayant influencé la politique étrangère du Cameroun depuis les indépendances. En fait, il s'agit de l'Assemblée nationale qui, depuis 1960, est la seule chambre parlementaire ayant fonctionné. La deuxième chambre, à savoir le Sénat, n'est qu'une création récente car il a été institué en 2013. C'est la raison pour laquelle cette réflexion se concentre plus sur l'Assemblée nationale du Cameroun.

3 Par essence, le Cameroun a une diversité humaine, linguistique et culturelle qui fait de lui une Afrique en miniature. Cependant, la multiculturalité à laquelle nous faisons allusion ici est celle acquise en 1916 lors de la Première Guerre mondiale après le partage du pays. Il s'agissait du début de la francophonisation et de l'anglophonisation du Cameroun.

4 La France a longtemps convoité le Cameroun au point où l'Allemagne a dû passer les accords avec qu'elle pour la sécurisation de son territoire. La négociation la plus contraignante pour la France était celle de 1911. La France a alors profité de la Première Guerre mondiale qui a commencé en Europe en 1914, pour prendre les territoires longtemps convoités parmi lesquels le Cameroun partagé avec les Anglais en 1916. C'est la raison pour laquelle nous avons évoqué la prise du Cameroun dans un cadre informel. La relative normalisation de ses rapports avec le Cameroun ne commence qu'à partir du traité de Versailles en 1919 et avec l'implémentation en 1920 des résolutions prises comme le système de mandat. Cette normalisation s'est poursuivie avec le système de tutelle dès 1945 après la création de l'ONU et abouti en 1960 avec l'indépendance du Cameroun.

5 Il faut néanmoins relever que le Cameroun a été admis en 1975 comme membre associé de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) des pays francophones, qui elle a été créée en 1970 lors de la conférence de Niamey. Cette agence avait pour leitmotiv la promotion de la langue française et de la coopération culturelle au sein de la famille francophone. C'est seulement en 1991 que le Cameroun a été accepté comme pays membre à part entière de l'OIF.

6 La loi-cadre Defferre a été promulguée le 23 juin 1956. En fait, c'était une loi qui autorisait le gouvernement français à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'évolution des territoires relevant de la compétence du ministre français de l'outre-mer à l'occurrence, M. Gaston Defferre. *In fine*, avec la mouvance de la décolonisation, il était question d'accorder la gestion des affaires du pré carré français aux populations autochtones. C'est dans cette perspective

que l'Assemblée législative du Cameroun (ALCAM) a eu plus d'attributions que les précédentes assemblées.

7 Le mot « elfe » traduit le génie symbolisant la force naturelle (*Le Petit Larousse illustré*, 2005, 402). Nous avons parlé d'un elfe parlementaire dans ce travail pour désigner la prépondérance de l'institution parlementaire au Cameroun dans la fondation de l'État et l'influence de la politique étrangère.

RÉSUMÉS

Français

Le Cameroun, depuis la fin de la Première Guerre mondiale, est un pays multiculturel. Ce multiculturalisme bien qu'imposé, est devenu un atout et a consolidé son intégration au monde moderne. Il s'ensuit que l'accession du pays à l'indépendance de ses deux territoires, le Cameroun oriental et le Cameroun occidental, jadis administrés respectivement par la France et l'Angleterre, a encore enrichi sa diversité culturelle. D'emblée, le premier Président Ahmadou Ahidjo a dû faire face à un dilemme concernant l'adhésion de l'État aux organisations internationales à caractère culturel, notamment à la Francophonie et au Commonwealth pour des raisons de stabilité interne. L'embarras d'Ahidjo peut se justifier par le fait qu'il était au centre de la gestion des indépendances, de la réunification, du fédéralisme et de l'unification du Cameroun. Le deuxième Président Paul Biya, arrivé au pouvoir en 1982, a attendu près d'une décennie avant que le pays soit accepté comme membre à part entière de la Francophonie. Pour y parvenir, c'est l'activisme de l'institution parlementaire à travers les élus du peuple qui a aussi déterminé la présence de l'État dès 1991 à la Francophonie. À l'explication, lors de la première rencontre de création de l'Association internationale des parlementaires de langue française du 17 au 18 mai 1967, l'Assemblée nationale du Cameroun faisait partie des membres fondateurs qui ont su mener la diplomatie parlementaire avec délicatesse au sein de l'AIPLF puis de l'APF. Un *elfe* parlementaire qui a influencé la politique étrangère du Cameroun. C'est ce qui permet d'émettre l'hypothèse selon laquelle le parlement est le maillon essentiel dans le fonctionnement d'un État au regard des insidieuses problématiques transnationales sur lesquelles il est appelé à donner son avis. Il travaille pour l'intérêt commun des citoyens, il fait recours au compromis pour la stabilité des institutions, il amende et vote tous les textes de lois nationaux et internationaux, il contrôle les autres institutions... Bref, il exerce l'autorité de l'État. Il convient donc d'étayer le travail des parlementaires camerounais pour ce qui est de leur marge de manœuvre dans la politique étrangère au sein de la Francophonie. La présente réflexion s'intéresse à la contribution des acteurs nationaux dans la définition de la politique étrangère des États vis-à-vis de la Francophonie.

English

Cameroon, since the end of the First World War, has been a multicultural land. This multiculturalism, although imposed, has become an asset and has consolidated its integration into the modern world. It follows that the country's accession to independence through its two territories, namely eastern Cameroon and western Cameroon, once administered by France and England respectively, has further enriched its cultural diversity. At the outset, the first President Ahmadou Ahidjo, then faced a dilemma concerning the accession of the State to international cultural organizations, in particular to the French-speaking nations and the Commonwealth for reasons of internal stability. Ahidjo's embarrassment can be justified by the fact that he was central to the management of Cameroon's independence, reunification, federalism and unification. Second President Paul Biya, who came to power in 1982, waited almost a decade before the country could be accepted as a full member of the French-speaking nations. To achieve this, it was the activism of the parliamentary institution through the elected representatives of the people that also determined the presence of the State in 1991, in the French-speaking nations. With the explanation, at the time of the first meeting of creation of the International Association of the French Language Parliamentarians from May 17 to 18, 1967, the National Assembly of Cameroon was one of the founding members, who knew how to conduct parliamentary diplomacy with delicacy within the AIPLF then the APF. A parliamentary elf who influenced Cameroon's foreign policy. This is what makes it possible to hypothesize that parliament is the substantive central point of the functioning of a state with regard to the insidious transnational issues on which it is called upon to give its opinion. It works for the common interest of the citizens, it resorts to compromise for the stability of the institutions, it amends and votes all the texts of national and international laws, it controls other institutions... In short, it exercises the authority of State. Parliamentary work should therefore be supported in terms of its room for maneuver in foreign policy within the French-speaking nations. This proposal is concerned with the contribution of national actors to define the foreign policy of States towards the French-speaking nations.

INDEX

Mots-clés

Cameroun, coopération, diplomatie, francophonie, parlement

Keywords

Cameroon, cooperation, diplomacy, French-speaking nations, parliament

AUTEUR

Daniel Nebeu

Daniel Nebeu est Chercheur en Histoire des Relations internationales au Centre de recherche et de formation doctorale en sciences humaines, sociales et Éducatives (CRFD/SHSE) de l'Université de Yaoundé 1. Il est également chercheur et membre du directoire à CMI (Collective Memory and Internet). Ses domaines de compétence sont l'histoire des relations internationales avec un ancrage sur les institutions parlementaires.

Cinquantenaire de la francophonie : le jubilé avant la traversée des siècles

Jean Paul Yongui

DOI : 10.35562/rif.1107

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

- I. Les forces de l'esprit du cinquantenaire
- II. L'état des institutions actuelles : volontarisme et dysfonctionnement
 - II.1. Des progrès évidents et des résultats probants
 - II.2. Les insuffisances structurelles et opérationnelles
 - II.2.1. Le manque de visibilité de la francophonie sociopolitique
 - II.2.2. L'insuffisance d'empathie pour les étudiants francophones
 - II.2.3. Les facteurs de fragilisation du français
 - II.2.4. La crise de la pleonexia
- III. L'indispensable renouvellement de la Charte de la Francophonie
 - III.1. La restructuration du Secrétariat général de la Francophonie
 - III.1.1. Une fonction statutaire accablante
 - III.1.2. L'indispensabilité des Secrétaires généraux adjoints
 - III.1.3. Comparaison avec le Secrétariat général des autres organisations internationales
 - III.2. L'impératif de mise à jour des habilitations du français
 - III.3. L'urgence d'une reconnaissance juridique des langues autochtones
 - III.4. La légitimation des nouvelles institutions
- IV. Les promesses d'une francophonie inventive
 - IV.1. Projet phare et inédit : Lancement des préparatifs des 1200 ans d'existence de la langue française
 - IV.2. L'ère de développement des académies des langues autochtones
 - IV.3. L'invitation à la création d'une chaîne de télévision nycthémérale de la Francophonie
 - IV.4. L'immortalisation de la Francophonie par la pierre et le marbre
 - IV.5. Le projet de création d'une Agence de régulation de la langue française
- V. Les nouvelles fonctions de la langue française
 - V.1. Le statut de français langue interplanétaire
 - V.2. Les fonctions cybernétiques du français
- Conclusion

TEXTE

- 1 Le retentissement qu'une communauté de vie décide de donner à un cinquantenaire reflète le degré de rayonnement de la valeur célébrée au sein de la société contemporaine. En 2020, le peuple francophone choisira librement entre le service minimum et la démonstration de force, entre l'élitisme et l'adhésion populaire pour la célébration des cinquante ans de la Francophonie institutionnelle. L'annualité festive de la Journée internationale de la Francophonie paraît un message de fierté culturelle qui prédispose les masses populaires à une véritable osmose avec le cinquantenaire annoncé ; un frémissement observable au sein des états-majors de la sphère diplomatique et au sein de l'intelligentsia semble indiquer que l'année 2020 pourrait être un grand moment de francophonie. Toutefois, à l'heure des bilans et des projections futuristes sur les chemins de l'avenir, il est légitime de se demander si les francophones du monde entier sauront saisir l'opportunité de leur cinquantième anniversaire pour confirmer que la Francophonie est une valeur sûre de la civilisation de l'universel et surtout du monde de demain. Lorsque les Nations unies ont célébré leur cinquantenaire en 1995, la planète entière a vibré : au moins, il existe donc ce précédent pour nous encourager à faire aussi bien sinon mieux, avec l'avantage d'un petit village planétaire beaucoup plus médiatisé. Mais au-delà de cette année éminemment symbolique qui finira bien par passer, le cinquantenaire de la Francophonie nous semble avoir vocation à produire une dynamique de traversée de plusieurs siècles sans essoufflement. Nous faisons l'hypothèse que la longévité séculaire de toutes les francophonies dépendra de la qualité des idées qui émergeront du cinquantenaire de 2020. À cet égard, sachant le naufrage du nazisme et du communisme au XX^{ème} siècle, le balbutiement de l'anti- et de l'alter-mondialisme, les essoufflements intermittents du panafricanisme aussi, il serait judicieux d'avoir l'humilité de reconnaître que la Francophonie conquérante n'est pas absolument à l'abri des déconvenues. Cela dit, dans quelle mesure l'institutionnalisation a-t-elle été propice à l'implantation de la Francophonie dans le paysage des relations internationales ? Nonobstant, la francophonie des peuples se reconnaît-elle dans la Francophonie institutionnelle ? Dans la quête d'une perpétuation de

nos valeurs, le questionnement de nos textes fondamentaux n'est-il pas indispensable ? La langue française, socle indiscutable de l'espace francophone, est-elle appréhendée dans la totalité de ses fonctions ? Quelles seraient les innovations nécessaires à la Francophonie de demain ?

2 **Le cadre théorique et le corpus**

- 3 Le concept de régulation nous a paru névralgique dans le cadre d'une entreprise de rénovation et de redynamisation de la Francophonie. Nous avons par conséquent opté pour la théorie des régulations, appliquée en première intention au domaine de la sociolinguistique :

« Mettre au point une Francophonie multipolaire, c'est favoriser l'émergence d'autres pôles que Paris. Nous proposons de ce fait un cadre théorique dans lequel la langue fonctionne et change avec cinq types de régulations : les régulations institutionnelles, les régulations sociales, les régulations culturelles, les régulations par rétroaction et les régulations structurelles » (Zang Zang, 2006, 398).

- 4 La théorie des régulations dépasse clairement le cadre étroit des langues et se déclare compétente sur tous les compartiments de vie de la Francophonie. Le phénomène de la régulation lui-même désigne les mécanismes de rééquilibrage interne grâce auxquels une entité contrôle ou fait contrôler son fonctionnement social : la Francophonie est au minimum dans le besoin d'une régulation à laquelle devront se greffer des innovations. Les régulations institutionnelles relèvent de l'intervention de l'État en complémentarité avec d'autres institutions ; les régulations sociales découlent de l'action des sociétés c'est-à-dire des peuples ; les régulations culturelles font apparaître une entité lambda comme le lieu de rencontre de plusieurs valeurs anthropologiques ; les régulations par rétroaction sont le fait de l'encodeur qui vérifie que le décodeur a bien reçu son message, à défaut de quoi il procède à des réajustements ; les régulations structurelles concernent l'action humaine de normalisation d'un système, ainsi que la réaction du système lui-même par autorégulation. Deux documents forment prioritairement notre corpus : la Convention de Niamey du 20 mars 1970, relative à l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique), et la Charte de la Francophonie du 23 novembre 2005,

adoptée à Antananarivo. L'ossature de ce corpus est complétée par deux textes du président de la République Française Emmanuel Macron : le discours de la Journée internationale de la Francophonie du 20 mars 2018 et le discours du 11 octobre 2018 au XVII^e Sommet de la Francophonie à Erevan (Arménie).

I. Les forces de l'esprit du cinquantenaire

- 5 Les vocables « cinquantenaire » et « jubilé » sont bel et bien synonymes mais avec une portée symbolique considérablement différenciée lorsqu'on dépouille leur charge conceptuelle. Le cinquantenaire est le terme le plus approprié en français courant. Il charrie une popularité qu'il doit sans doute à l'adjectif numéral cardinal « cinquante ». Ainsi, dans sa dénotation pure et simple, le cinquantenaire n'est rien de plus ou de moins qu'un cinquantième anniversaire. Or, à l'échelle des décennies et des siècles, il se pourrait que le cinquantenaire soit le plus mystique de tous les cycles du temps. La prise de conscience de cette dimension sacrale et sacrée consacre l'originalité du jubilé par rapport à un classique cinquantenaire. En effet, selon la théologie ou mythologie juive, l'inventeur du jubilé n'est pas n'importe qui : il s'agit de Dieu en personne. La symbolique des chiffres est impressionnante dans la foulée car l'année du jubilé intervient juste après la 49^e année où « 7 » le chiffre parfait de l'Être suprême se met au carré c'est-à-dire se multiplie par lui-même. Du latin ecclésiastique « jubilaeus » lui-même issu de l'hébreu « yôbel » signifiant « sonnerie de cor », le terme « jubilé » doit sa dénotation originelle à la religion. Son évocation première dans un livre mosaïque arrange les trois religions dites révélées. Et dans la littérature de Moïse, le jubilé se définit comme une année privilégiée qui revient tous les cinquante ans. Toujours selon le texte d'origine, le jubilé est une célébration porteuse de valeurs dont il tire la richesse de sa spiritualité : c'est une année sanctifiée, une année de liberté pour tous, repos, retour au bercail, prospérité, honnêteté, sécurité, satiété, redistribution des terres, restitution des biens, charité, tolérance, foi, apaisement économique.
- 6 Le tout premier enseignement de la sacralité du jubilé est qu'un cinquantenaire est une célébration qui s'étale sur toute la longueur

d'une année. Si la Francophonie veut se hisser à la hauteur de son demi-siècle d'existence, elle ne doit surtout pas commettre l'erreur stratégique monumentale de cibler les seules journées du 20 mars 2020 et du Sommet de la Francophonie de Tunis. Il faut se préparer à 365 jours de célébration dont le monde entier se souviendra.

- 7 Par bonheur, cette idée d'annualité du cinquantième de la Francophonie, vivement défendue par nos soins dans plusieurs cercles de réflexion ou de décision, a trouvé un écho favorable auprès de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) réunie à Monaco les 30 et 31 octobre 2019 pour sa 36^e session. Dans sa « Résolution sur le cinquantième de la Francophonie », la CMF a clairement déterminé la durée des festivités :

« Nous, Ministres participant à la 36^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunis à Monaco les 30 et 31 octobre 2019, [...] décidons : 1. que le 20 mars 2020 sera célébré à Niamey, "village natal de la Francophonie" ; 2. que le cinquantième anniversaire de la Convention de Niamey sera célébré tout au long de l'année 2020 avec, en point d'orgue, le XVIII^e Sommet de la Francophonie à Tunis » (CMF OIF, 2019).

II. L'état des institutions actuelles : volontarisme et dysfonctionnement

- 8 L'inclination à la critique des dysfonctionnements pourrait nous faire oublier qu'en cinquante ans, la Francophonie a accompli des progrès considérables.

II.1. Des progrès évidents et des résultats probants

- 9 Une rétrospective des actions de la Francophonie institutionnelle nécessiterait des dizaines de monographies. La tribune à nous offerte ici n'est évidemment pas l'espace approprié pour un bilan d'une telle ampleur. Quelques faits saillants peuvent néanmoins être mis en exergue. De 1970 à aujourd'hui, le nombre de pays a proprement

quadruplé en passant de 22 États membres fondateurs à 88 pays adhérents. Selon le *Rapport 2018 La langue française dans le monde*, la Francophonie dénombre 300 millions de locuteurs actuellement. L'espace économique francophone compte quant à lui 540 millions d'habitants. Jusqu'en 1986, l'ACCT limite son action aux affaires culturelles et techniques. Au cours de la même année, la francophonie politique voit le jour avec l'organisation du premier Sommet de la Francophonie à Versailles. Tunis 2020, au titre de XVIII^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, sera le reflet du chemin parcouru, de l'engagement politique des États au plus haut niveau depuis 34 ans. Plusieurs institutions spécialisées, patiemment mises en place, sont le fruit d'une quête réelle du mieux-être des populations. La Confemen (Conférence des ministres de l'éducation nationale des pays francophones), fondée en 1960, est la plus ancienne institution francophone. Depuis sa création, elle a organisé 58 réunions des ministres de tutelle. L'Association internationale des maires francophones (AIMF), créée en 1979, ne comprenait que 20 villes fondatrices au départ. L'AIMF en 2018 rassemble 51 pays et est devenue forte de 294 villes ou groupes de villes membres. L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), créée en 1961, regroupe déjà 909 établissements d'enseignement supérieur répartis dans 113 pays. L'IFEF (Institut de la Francophonie pour la Formation et l'Éducation), créé en 2015 et fonctionnel depuis 2017, est destiné à fédérer tous les efforts de l'espace francophone en matière de diffusion du savoir et du savoir-faire. L'IFEF hérite des programmes phares mis en œuvre pour l'encadrement de la jeunesse, à savoir IFADEM (Initiative Francophone pour la Formation à Distance des Maîtres), Élan-Afrique (Écoles et langues nationales en Afrique), FIJ (Formation et Insertion professionnelle des Jeunes), PAIRE (Programme d'Appui aux Innovations et Réformes Éducatives). L'IFADEM implique déjà 15 pays d'Afrique subsaharienne, 1 300 000 élèves environ, 36 200 enseignants formés, plus de 160 000 ouvrages et dotations pédagogiques. Élan-Afrique concerne 225 000 élèves, 6 000 enseignants, environ 2500 écoles et 3500 classes bilingues. La FIJ a touché 300 000 jeunes et formé 1000 enseignants ; enfin, le PAIRE est un très jeune programme qui s'étend actuellement à six pays d'Afrique (Tanawa, 2017, 30-41). Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) a été mis sur pied pour préparer et organiser les Jeux de la Francophonie dont la première édition a eu

lieu en 1989 au Maroc. Lesdits Jeux croissent en popularité, se déroulent à une fréquence quadriennale et seront rendus à leur 9^e édition en 2021. Le principal opérateur médiatique de la Francophonie est TV5Monde, le consortium audiovisuel composé par France Télévisions, France Médias Monde, RTS (Radio-Télévision Suisse), RTBF (Radio-Télévision belge francophone), Société Radio-Canada, Télé-Québec, Arte France, INA. TV5Monde couvre plus de 220 territoires et pays et diffuse dans plus de 360 millions de foyers. La moyenne hebdomadaire de son audience est de 60 millions de téléspectateurs environ (Fall, 2018, 23). Enfin, jusqu'au niveau de son organisation interne, l'OIF a institué plusieurs directions de programme, dans le souci du traitement permanent d'une variété de secteurs de la vie moderne. L'OIF développe aussi une vision mondiale par la mise en place de plusieurs unités hors siège. Des représentations permanentes défendent ainsi les intérêts de la Francophonie dans les hauts lieux de la diplomatie mondiale : Addis-Abeba, Bruxelles, Genève, New York, Vienne. Une demi-douzaine de bureaux régionaux constitue des postes avancés dans plusieurs continents : Antananarivo, Bucarest, Hanoï, Libreville, Lomé, Port-au-Prince. La langue française est bien introduite dans les organisations internationales où elle figure régulièrement parmi les langues officielles et les langues de travail. La diplomatie active de l'OIF a pourvu à la publication d'un *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* et à la mise en place d'un GAF (Groupe des Ambassadeurs francophones) dans les grandes capitales diplomatiques. Ces quelques clichés de la gouvernance de la Francophonie sont la marque d'une véritable aspiration à l'utilité publique. Néanmoins, la Francophonie apparaît aussi comme un projet universel gigantesque qui souffre à certains égards d'un éparpillement des initiatives, d'une panne de charisme, d'une carence de vision et surtout d'un déficit d'efficacité.

II.2. Les insuffisances structurelles et opérationnelles

- 10 Les institutions francophones peinent à convaincre, non de leur bien-fondé, mais de leur efficacité réelle face aux besoins des peuples

francophones en matière de démocratie, d'alimentation, de santé, d'éducation, de développement technique et environnemental.

II.2.1. Le manque de visibilité de la francophonie sociopolitique

- 11 Il n'était plus tenable de limiter la Francophonie à l'action culturelle et technique, si bien qu'elle a dû se politiser. La volonté de lutter pour un monde politiquement plus juste a conduit à la mise en place, à l'OIF, d'une *direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique* en remplacement de la *direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme*. Mais loin de toute autosatisfaction, on peut se demander comment le peuple francophone perçoit la posture politique et diplomatique de l'OIF ; l'extrême prudence sur les sujets d'actualité brûlante donne parfois le sentiment que l'orientation politique du Secrétariat général de l'OIF a été vendue comme un mirage aux francophones. Ou alors, ce sont les médias qui ont exagéré le rôle politique du Secrétaire général... La Francophonie institutionnelle souffre d'une carence de communication qui aboutit à un manque de visibilité de certaines de ses actions, notamment sur le plan économique. Quel est l'impact d'une concertation des maires francophones sur l'embellissement des grandes villes ? De mai 1979 à décembre 2019, l'AIMF totalise 39 assemblées générales et 89 réunions de bureau (AIMF 2019). Mais aux piétons et automobilistes victimes des routes crevassées, déchaussées, insalubres et poussiéreuses, aux automobilistes victimes de l'engorgement du trafic par manque de routes, comment expliquer l'utilité et surtout l'efficacité de l'AIMF ? L'évidence, c'est que beaucoup d'usagers de la route, scandalisés par un tel délabrement du réseau routier en plein XXI^e siècle, ne soupçonnent même pas l'existence d'une telle association. Les conclaves des maires dans les hôtels luxueux laissent logiquement les populations dans l'indifférence. Par contre, des maires francophones, avec tee-shirts et casques ou casquettes à l'effigie AIMF, à pied eux-mêmes dans les rues, lançant des bulldozers et des camions à l'étendard AIMF dans la restauration ou la construction des routes, voilà une image qui marquerait les esprits et rendrait visible une action économique de la Francophonie. Une délégation de maires francophones, venant participer à l'aménagement des espaces verts

dans une ville, voilà une image que les populations retiennent. Justement, l'excès de bureaucratie empêche une francophonie de proximité. Les palais, les hôtels étoilés, les amphithéâtres et les immeubles ministériels sont devenus le théâtre monopolistique des opérations francophones au détriment du travail de terrain. Dans son discours du 20 mars 2018, Emmanuel Macron souligne le gouffre qui se creuse entre la bureaucratie et les quartiers :

« Récemment, j'ai été sur ce sujet interpellé par le recteur de l'université de Dakar, Monsieur Thioub. Il m'a fait remarquer justement que l'Institut français de Dakar est sagement adossé à l'ambassade de France dans un quartier devenu calme où il se passe moins de choses qu'il y a quelques décennies. Il nous faut donc retrouver les bons lieux et notre diplomatie culturelle sera appelée à aller chercher les gens là où ils sont, dans les quartiers parfois éloignés du centre, dans les lieux où bat le pouls de la vraie vie car l'heure n'est plus à une diplomatie culturelle cantonnée dans les beaux quartiers et dans les bâtiments officiels » (Macron, 2018a, 20).

II.2.2. L'insuffisance d'empathie pour les étudiants francophones

- 12 Sur un tout autre plan, à qui profite l'Agence universitaire de la Francophonie ? Peut-être plus aux enseignants qu'aux étudiants. L'avènement de l'AUF a propulsé des enseignants-chercheurs en termes de reconnaissance scientifique. D'autres professeurs d'université ont accédé à des postes de responsabilité. Ces ascensions professionnelles alimentées d'une ouverture à la communauté scientifique internationale constituent une évolution appréciable des conditions de travail des professeurs de l'enseignement supérieur. Un enseignant-chercheur bien outillé profite forcément à ses étudiants. Quant à l'action de l'AUF en faveur des étudiants, on a l'impression qu'elle ne s'est pas beaucoup intéressée à la qualité de vie des étudiants. L'aide à l'apprentissage et à la recherche fonctionne sous forme de documentation livresque, de documentation numérique, d'équipement des laboratoires, d'offres de bourses aux apprentis-chercheurs etc. Nonobstant, la communication officielle de l'AUF se focalise trop souvent sur le campus, comme pour refuser de regarder en dehors, peut-être pour

ne pas heurter les gouvernements notoirement sensibles aux rapports produits à l'international. Des universités d'État n'ont pas été inquiétées dans leur qualité de membres de l'AUF après avoir fait traverser une dizaine à une quinzaine d'années sans bourses mensuelles aux étudiants. Aucun moyen ne permettait à ces étudiants de se faire entendre des officiels de l'AUF qui se limitent aux échanges dans les bureaux et les laboratoires lorsqu'ils sont en visite dans les universités du réseau francophone. À peine un intérêt pour les amphithéâtres. Or, il faut aller plus loin. La philosophie d'une Francophonie de terrain commande que les missions de l'AUF parcourent les cités universitaires publiques et privées pour évaluer les conditions de vie des étudiants. Entre les étudiants des pays avancés de la Francophonie et les étudiants des pays pauvres, l'écart de la qualité de vie est manifestement grand. Si l'étudiant parisien a des soucis de logement pour des raisons liées à la vie chère de la capitale française, ce n'est pas l'étudiant tiers-mondiste évoluant dans un milieu précaire qui sera à l'abri.

II.2.3. Les facteurs de fragilisation du français

- 13 Le français reste incontestablement une langue de grande communication internationale dont la diffusion est assurée par des outils multiples et puissants. Néanmoins, son expansion s'accompagne d'une réalité périphérique complexifiée par le multiculturalisme et des technologies qui n'ont de cesse de métamorphoser la société. La crise du français concerne à la fois son génie et la logistique qui accompagne son expansion. Sur le plan intrinsèque, on observe une néologie fertile qui n'est pas encore maîtrisée même si une certaine opinion scientifique la considère comme un enrichissement de l'état de la langue. La dysorthographe se répand comme une épidémie. À l'issue d'une dictée, la pléthore de fautes est devenue le résultat naturel auquel aboutit l'élève évalué. Les instituteurs et les professeurs de lettres tirent la sonnette d'alarme sans vraiment être écoutés. Et quand enfin, dans un colloque, un symposium ou un débat radiophonique ou télévisé, on aborde la question de la baisse de niveau en français écrit, le bouc émissaire est vite trouvé : la télévision, les jeux vidéo et Internet qui abrutiraient les jeunes. La pratique des sms (short message service)

est également mise à l'index. Le langage sms ou « texting » (Rheingold, 2005) est une nouveauté de la civilisation cybernétique qui participe activement à ce que Jacques Anis (1991-1993) appelle les *mutations du lire-écrire*. Les rédacteurs des textos sont justement appelés les « texters ». C'est l'ensemble des sociétés francophones qui se trouvent brusquement confrontées à la redéfinition du contexte d'acquisition de la langue française, les nouvelles technologies ayant généré une nouvelle civilisation de l'écriture qui se soustrait au diktat des grammaires classiques et des dictionnaires de langue. Au niveau de la logistique, la promotion du français se heurte à une pénurie critique du livre en Afrique subsaharienne particulièrement. La compensation aurait pu provenir de la démocratisation des NTIC ; malheureusement, la fracture numérique n'épargne pas les pays pauvres ou en voie de développement, ce qui complique davantage l'accès des apprenants à un français de qualité. Parmi les générations victimes de la baisse de niveau en français se comptent désormais des promotions d'enseignants qui nécessitent eux-mêmes un recyclage. Le programme IFADEM par exemple ne juge pas superflue l'auto-évaluation des enseignants. Dans sa classification des grammaires, Dirven distingue notamment la *grammaire de l'enseignant*. Reprenant à leur compte cette terminologie, Germain et Séguin (1998, 49) donnent de cette grammaire la définition suivante : « La grammaire de l'enseignant renvoie au degré de connaissance que possède celui-ci de la grammaire, en tant que connaissance intériorisée, de la langue enseignée ». S'il arrive parfois qu'un enseignant évite de s'attarder sur certaines complexités grammaticales, c'est bien parce qu'il n'a qu'un certain *degré de connaissance* de ces subtilités grammaticales. Tout en invitant les enseignants de français à se remettre en question et à se recycler, Gervais Mendo Ze (2007, 51-52) désigne leur propre qualification comme source d'insécurité linguistique. Enfin, la Francophonie est appelée à constituer un espace communautaire avec des pays disséminés sur les cinq continents. De ce fait, elle a le gigantisme d'un empire. Le rapprochement entre les peuples, qui n'est déjà pas chose aisée, se complique quand la transhumance internationale reste l'apanage d'une minorité d'individus.

II.2.4. La crise de la pleonexia

- 14 Toute entité qui prend les proportions d'un empire se trouve confrontée à la *pleonexia*, une force qui renverse les systèmes étatiques les mieux organisés quand elle n'est pas bien apprivoisée. Esther Rogan (2013) définit la *pleonexia* comme la tendance à avoir plus. À l'échelle des États, cette tendance se manifeste par l'agrandissement continu voire insatiable d'un territoire. La *pleonexia*, perçue comme une quête de puissance au début de la constitution d'un empire, entre toujours dans une phase de turbulences lorsque les territoires de l'empire se multiplient et amplifient son aire géographique. Le danger le plus immédiat est le caractère incontrôlable des territoires. Si cette « incontrôlabilité » se confirme, l'empire entre dans une phase de décadence. Le danger le plus grave est la désintégration de l'empire. Préoccupé par la Francophonie, un autre ensemble construit sur la tendance à avoir plus, Robert Chaudenson (2005) évoque ce risque d'effondrement : « la "pleonexia" menace les grands empires qui finissent par s'écrouler du fait même de leur expansion ». L'espace francophone souffre donc de sa propre *pleonexia*. Malgré les institutions, malgré le foisonnement de belles idées et malgré l'impressionnant florilège d'hommes de qualité, la Francophonie ne parvient pas encore à trouver la cohérence programmatique et la cohésion nécessaire pour générer des réponses à la hauteur de son implantation mondiale.

III. L'indispensable renouvellement de la Charte de la Francophonie

- 15 La solution à plusieurs difficultés systémiques réside aujourd'hui dans le réaménagement du texte fondamental de la Francophonie : « Pour mener tous ces combats, je souhaite que nous nous donnions pour objectif de réviser la charte de la Francophonie. Un travail collectif de réflexions et de propositions pourrait être lancé par la direction de l'OIF et par la présidence arménienne pour ainsi adapter notre pacte social aux nouveaux enjeux du XXI^{ème} siècle » (Macron, 2018b, 8). La Charte d'Antananarivo, loi fondamentale de la Francophonie depuis

2005, a déjà le mérite d'exister et de fonctionner. Elle a été précédée dans ce statut par la Convention de Niamey de 1970 qui comprenait déjà une Charte en annexe. Notre Charte étant, pour la communauté francophone, l'équivalent de la Constitution pour un pays, il est capital de la recharger d'une dynamique locomotrice utile aux générations actuelles et à la postérité la plus lointaine possible. Les amendements impératifs de la Charte d'Antananarivo concernent le secrétariat général de l'OIF, la langue française et les langues autochtones.

III.1. La restructuration du Secrétariat général de la Francophonie

- 16 Les lourdes charges du Secrétaire général créent la nécessité d'une désignation d'au moins deux Secrétaires généraux adjoints idéalement élus par le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement ou, faute de mieux, nommés par celui-ci sur proposition du secrétaire général. Quelques raisons plausibles soutiennent cette proposition.

III.1.1. Une fonction statutaire accablante

- 17 La Charte d'Antananarivo 2005 a fait du Secrétaire général de notre organisation le factotum de la Francophonie, ce qui constitue une mission disproportionnée et intenable. 22 attributions lui sont assignées en lien avec son statut, ses fonctions politiques et ses fonctions de coopération. Michaëlle Jean, la Secrétaire générale du quadriennium 2015-2018, a rencontré 75 des Chefs d'État et de gouvernement des 84 pays de l'Organisation au cours de son mandat. Ceci donne une première image du poids écrasant de la fonction. Par ailleurs, le Secrétaire général doit veiller sur 47 accords de coopération signés avec 47 organisations internationales parmi lesquelles l'ONU qui est forte de 193 États membres. Il développe une collaboration quotidienne et événementielle avec les instances de la Francophonie (Sommet des Chefs d'État et de gouvernement, Conférence ministérielle de la Francophonie [CMF], Conseil permanent de la Francophonie [CPF]), les deux conférences ministérielles permanentes (CONFEMEN, CONFEJES), l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et les quatre opérateurs

(AIMF, TV5, Université d'Alexandrie, AUF). Il est au cœur d'un partenariat actif avec 127 associations de la société civile accréditées auprès de l'OIF, ainsi que 16 réseaux institutionnels fédérant environ 600 « institutions-membres » dans une soixantaine de pays. De plus, la gouvernance de la Francophonie repose à ce jour sur 642 documents, soit 16 585 pages de lecture. Cette documentation intègre notamment 292 rapports, 149 résolutions, 47 accords de coopération, 38 déclarations, 14 statuts, 9 règlements, 3 chartes parmi lesquelles la Charte fondamentale et deux chartes professionnelles etc. Le Secrétaire général de l'OIF ne peut soutenir une action efficace s'il n'est pas secondé.

III.1.2. L'indispensabilité des Secrétaires généraux adjoints

- 18 L'élection ou la nomination de Secrétaires généraux adjoints ne constitue ni plus ni moins qu'un retour à l'esprit de la Convention de Niamey de 1970. En effet, la Charte annexée à ladite Convention de l'ACCT avait institué les postes de Secrétaires généraux adjoints. En supprimant ces postes 35 ans plus tard, la Charte d'Antananarivo 2005 a provoqué une reculade. La Charte de Niamey 1970 dispose ceci à l'article 17 :

« 1. Le Secrétariat comprend le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints. Le Secrétariat est assisté du personnel administratif et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'Agence.

2. Le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints sont nommés par la Conférence générale pour une période de quatre ans aux conditions qui seront approuvées par la Conférence.

Leur mandat est renouvelable deux fois.

3. Le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints assument de concert la direction de l'Agence. Le Secrétaire général préside les réunions du Secrétariat. Il représente l'Agence dans les actes officiels (ACCT, 1970, 14). »

- 19 Bien évidemment, on peut reprocher à la Charte de Niamey de ne pas spécifier les domaines d'intervention, les attributions et le nombre des secrétaires généraux adjoints. Pour y remédier, nous proposons la création, par la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), de deux postes de Secrétaires généraux adjoints. Ayant constaté le délaissement de la politique linguistique, du réseau associatif, des affaires humanitaires et de la prospective scientifique et technologique au niveau de l'organigramme, nous suggérons la désignation de : un Secrétaire général adjoint à la politique linguistique et au réseau associatif ; un Secrétaire général adjoint à l'humanitaire et à la prospective. Les Secrétaires généraux adjoints (SGA) ne seront pas de nouveaux bureaucrates pantouflards. Lorsque le cyclone Idai a touché le Mozambique, pays observateur de la Francophonie, dans la nuit du 15 au 16 mars 2019, faisant environ 217 morts, 1,7 million de sinistrés et 400 000 personnes déplacées (Magdelaine, 2019), même un simple communiqué de presse de compassion a fait défaut au site officiel de l'OIF. Aucune descente sur le terrain n'a été officiellement signalée. Un SGA en charge de l'humanitaire aurait permis de mener un minimum d'actions en ces circonstances tragiques.

III.1.3. Comparaison avec le Secrétariat général des autres organisations internationales

- 20 Au cœur du système des Nations unies, le cabinet du Secrétaire général de l'ONU est composé de 45 Secrétaires généraux adjoints. Ces 45 personnes ont le titre ou le grade de Secrétaire général adjoint des Nations unies. Il s'agit précisément d'une vice-Secrétaire générale, de 12 Secrétaires généraux adjoints qui en ont le titre, de deux sous-Secrétaires généraux et de 30 Secrétaires généraux adjoints qui en ont le rang (Directeur exécutif du PNUD, Haut-Commissaire aux droits de l'Homme etc.). Ce cabinet encore nommé Conseil de gestion est en fait un gouvernement dont tous les SGA sont des figures politiques. Certains esprits pourraient objecter que la comparaison entre l'OIF et l'ONU est disproportionnée. D'autres exemples leur conviendraient probablement.

- 21 Le Secrétariat général du Commonwealth compte un Secrétaire général secondé de trois Secrétaires généraux adjoints (ou vice-Secrétaires généraux). Les trois Secrétaires généraux adjoints du Commonwealth s'occupent séparément des affaires politiques, des affaires économiques et des affaires sociales. En 1965, le Commonwealth ne comptait qu'un vice-Secrétaire général. De 1966 à 2013, il a fonctionné sans interruption avec deux vice-Secrétaires généraux. Depuis 2014, le Secrétaire général du Commonwealth est secondé de trois vice-Secrétaires généraux. Ceux-ci sont élus par les Chefs de gouvernement, par le truchement du groupe des hauts-commissaires en poste à Londres.
- 22 Le Secrétariat général de la Ligue des États arabes (LEA) est constitué d'un Secrétaire général et de quatre Secrétaires généraux adjoints. Ceux-ci sont précisément en charge des secteurs ci-après : affaires économiques, communication et médias, direction du Centre LEA (Ligue des États arabes) de Tunis, affaires palestiniennes. La Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) est dirigée par un Secrétaire exécutif assisté d'un Secrétaire exécutif adjoint dont les attributions sont clairement définies à l'article 13 des statuts. La Francophonie rassemble 88 pays adhérents contre 53 pour le Commonwealth, 22 pour la Ligue des États arabes et 9 pour la Communauté des pays de langue portugaise. Même en faisant abstraction de l'ONU qui compte 193 États membres, on comprend que l'absence de Secrétaires généraux adjoints aux commandes de la Francophonie est une situation inappropriée.
- 23 Quoique moderne, le texte de la Charte d'Antananarivo comporte des lacunes véritablement insolites. À titre d'exemple, ladite Charte n'a aucunement prévu le scénario d'une vacance de poste brutale au Secrétariat général de la Francophonie (démission, longue indisponibilité pour maladie, disparition subite etc.). Il est franchement étonnant que cette disposition prévue par de simples associations de nos quartiers et villages ne figure pas dans cette loi fondamentale. Les vides juridiques en ce qui concerne la langue française sont encore plus renversants.

III.2. L'impératif de mise à jour des habilitations du français

- 24 La promotion de la langue française est souvent présentée comme la raison d'être originelle et vocationnelle de la Francophonie, ce que renie totalement le texte actuel de notre Charte. Celle-ci s'illustre par l'absence complète d'une disposition juridique sur la promotion de la langue française. En effet, le préambule de la Charte, que nous paraphrasons ici, présente le français comme un précieux héritage, le socle de la francophonie, un outil de communication, un moyen d'accès à la modernité, une langue qui se développe au XXI^e siècle simultanément avec des valeurs universelles, qui rayonne grâce aux militants, aux organisations publiques et privées. L'article 13 de la version actuelle de la Charte indique que le français est la langue officielle et de travail des institutions et des opérateurs de la Francophonie. Le titre I justement intitulé « Les objectifs » assigne à la Francophonie institutionnelle sept objectifs dont la promotion du français est totalement absente. Lesdits objectifs sont :

« i/ l'instauration et le développement de la démocratie ; ii/ la prévention, la gestion et le règlement des conflits ; iii/ le soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; iv/ l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; v/ le développement de la solidarité par la coopération multilatérale ; vi/ le rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; vii/ la promotion de l'éducation et de la formation. »

- 25 Il est totalement clair que la promotion de la langue française n'est pas une section thématique de la Charte, d'où le statut de parent pauvre de la Francophonie que subit souvent la langue française au sein d'un espace culturel qu'elle a pourtant fondé.
- 26 La lecture attentive de la Charte qui fait autorité depuis 2005 révèle une autre surprise qui conforte la réalité d'une fragilisation du français : aucune des 22 attributions du Secrétaire général de la Francophonie ne porte sur la promotion de la langue française. Effectivement, aucune ligne de la Charte de la Francophonie ne confie au Secrétaire général la moindre responsabilité en matière de politique linguistique. La langue française est la première victime de

cette omission ainsi que les langues partenaires à sa suite. La Charte actuelle octroie au Secrétaire général dix attributions à l'article 6 relatif à son statut, cinq attributions à l'article 7 sur ses fonctions politiques et sept attributions à l'article 8 sur ses fonctions de coopération. Aucune ligne, aucun article n'évoque la politique linguistique encore moins la promotion de la langue française. Une nouvelle version de la Charte doit absolument remédier à cette omission.

III.3. L'urgence d'une reconnaissance juridique des langues autochtones

- 27 Les langues autochtones de la Francophonie ne disposent d'aucun statut juridique dans notre loi fondamentale. Le texte actuel déclare en son titre I : « La Francophonie respecte la souveraineté des États, leurs langues et leurs cultures ». L'objectivité de cette posture est évidemment respectable. Mais l'absence totale d'initiative de la Charte montre qu'elle désengage complètement la responsabilité de l'OIF vis-à-vis de nos langues régionales, vernaculaires dont la situation est souvent inconfortable voire précaire. Pourtant, le discours politique officiel affirme que le français coexiste avec des *langues partenaires* dans l'espace francophone. Ce partenariat linguistique devrait être formellement reconnu dans le texte fondamental. Une telle mention relève d'ailleurs du minimum faisable. Car, les peuples autochtones de la Francophonie sont en droit d'attendre une meilleure prise en charge de leurs langues comme le reconnaît Emmanuel Macron lors de son discours à l'Institut de France :

« La Francophonie doit faire droit aux autres langues, en particulier aux autres langues européennes mais à toutes les langues que la mondialisation fragilise ou isole. La Francophonie, c'est ce lieu où les mémoires des langues ne s'effacent pas, où elles circulent. Et notre mission est donc bien celle de continuer à traduire, d'accroître les traductions dans un sens et dans l'autre, d'être ce point de passage qui nous fait dans la Francophonie, mais aussi de défendre le wolof, le mandingue, le bassa, le lingala, le kikongo, le swahili, tous les créoles – mauricien, guadeloupéen, haïtien, martiniquais, réunionnais –, des langues qui, comme le français, rassemblent des

millions de locuteurs au-delà des frontières et contribuent à la circulation des savoirs et des cultures. [...] Le français ne peut se développer que dans ce plurilinguisme, que dans ces traductions permanentes. Il nous faut donc aussi faire des dictionnaires dans chacune de ces langues, pousser nos diplomates et nos concitoyens à les apprendre dans le même sens d'hospitalité d'une langue à l'autre et accepter là encore que ces langues qui fécondent le regard porté sur le monde existent et soient pleinement reconnues » (Macron, 2018a, 17).

- 28 Le président français Emmanuel Macron trouve les mots justes pour décrire un besoin qui doit prendre la figure du droit dans nos textes communautaires.

III.4. La légitimation des nouvelles institutions

- 29 La communication du président de la République Française, le 20 mars 2018 à l'Académie française, fut de fait un discours de politique générale sur la Francophonie. La méthode peut faire débat parce qu'on se serait attendu à un tel discours lors d'un Sommet, au nom des pairs du président orateur, ou à l'occasion du même 20 mars, mais par la voix consensuelle du Secrétariat général de la Francophonie. Tout compte fait, la forme protocolaire qui a prévalu est celle que l'histoire retiendra. Le discours du 20 mars 2018 crée de nouvelles institutions qui doivent prendre place dans la Charte : le laboratoire de la Francophonie, le Collège des francophonies, les académies nationales de la francophonie, une Maison des étudiants francophones, les États généraux de l'édition en français.

IV. Les promesses d'une francophonie inventive

- 30 À présent que la Francophonie quinquagénaire ambitionne légitimement de relever le défi de la traversée des siècles, l'intelligence créatrice doit être mise à contribution. Il s'agit concrètement de déployer une inventivité capable de maintenir la Francophonie parmi les valeurs actuelles des générations du monde de demain. C'est par la véritable inventivité que l'on peut concrétiser

« une Francophonie au summum de ses potentialités » (Mushikiwabo, 2018). À notre humble avis, la perpétuation de la Francophonie passe par une carte maîtresse irremplaçable : la langue française dont le formidable atout est de posséder une expérience millénaire. Par conséquent, nous proposons que le cinquantenaire de la Francophonie serve au lancement d'un événement éminemment grandiose, en l'occurrence les 1200 ans de la langue française.

IV.1. Projet phare et inédit : Lancement des préparatifs des 1200 ans d'existence de la langue française

- 31 Le 14 février 2042, le français atteindra ses 1200 ans d'existence. Il s'agit, ni plus ni moins, d'un dodécacentaire de vie dont deux petites décennies nous séparent désormais. La solennité des 1200 ans du français ne permet pas d'aborder cet anniversaire exceptionnel dans la précipitation. En solennisant déjà un centenaire, la Francophonie pérennisera subtilement la langue française en ce qu'elle préparera les siècles futurs à des commémorations similaires. Le dodécacentaire du français est véritablement une première dans la mesure où jamais une langue du monde n'a célébré solennellement un millénaire. La Francophonie inaugurera donc un nouveau mode de glorification des langues internationales et des civilisations. Les pays germaniques lui emboîteront le pas en 2065 pour les 1300 ans de la langue allemande. En 2075, le portugais fêtera ses 1300 ans, avec le Portugal et le grand Brésil aux premières loges de ces festivités. En 2080, l'anglais fêtera ses 1400 ans d'existence officielle : les États-Unis, le Royaume-Uni et le Commonwealth seront naturellement les chefs de file de cette commémoration anglo-saxonne. En 2104, l'espagnol, qui n'a pas exploité l'opportunité de 2004, célébrera ses 1300 ans. Nous n'avons pas parlé de l'hébreu (vieux de 3700 ans), de l'arabe (crédité de 2400 ans) et du chinois (écrit depuis 6000 à 7000 ans), langues pour lesquelles les années terminées par deux ou trois zéros sont idéales pour célébrer les millénaires ou les centenaires, tellement elles sont anciennes. Pourquoi est-il si important de célébrer les 1200 ans du français ? Tout simplement parce que l'accès d'une langue à un millénaire de vie est un atterrissage dans la cour des grandes civilisations de

l'humanité. Le français n'ayant fêté ni son millénaire, ni son hendécacentenaire (1100 ans), ses 1200 ans s'imposent comme une escale grandiose de la chronologie universelle. Le français n'est-il pas la langue qui a réussi à refléter la civilisation de l'universel ? À travers la langue française en 2042, c'est l'humanité la plus ancienne et la plus universelle qui ouvrira le concert de célébration de toutes les civilisations millénaires. Selon la formule de Gabriel de Broglie (2002, 3) lors de son hommage à Léopold Sédar Senghor, il faut « renouer avec la tradition immémoriale qui fait procéder le français du latin, lui-même du grec, qui est lui-même d'origine égyptienne et à travers l'Égypte ancienne, d'origine éthiopienne, c'est-à-dire noire. Assurément, il n'y eut pas un seul acte fondateur de notre langue mais plusieurs » (Macron, *ibid.*, 4) ; pour cette raison même, toutes les étapes décisives du rayonnement du français seront exaltées. Mais au final, en 2042, les vivants, les fœtus et les ancêtres fêteront les 1200 ans d'une langue dont les origines traçables remontent à 10 000 ans avant Jésus-Christ.

IV.2. L'ère de développement des académies des langues autochtones

- 32 La création d'un Collège des francophonies et la mise en place imminente d'académies locales de la francophonie impliquent une autre urgence : l'implantation des académies des langues autochtones. Cette idée de Maurice Tadadjeu (1985, 197-198) est plus que jamais auparavant d'une actualité brûlante. Aujourd'hui que le français va renforcer son influence par l'installation d'académies locales de la francophonie, les langues autochtones doivent éviter l'asphyxie en donnant le jour à leurs propres académies. Pour des tours de Babel comme le Cameroun fort de 278 langues autochtones et la République Démocratique du Congo pourvue de 215 langues nationales (Leclerc, 2017), la fondation de ces académies des langues locales sera non seulement une planche salutaire à la préservation de la diversité linguistique, mais aussi un puissant levier économique créateur de richesses et d'emplois.
- 33 Selon les méthodes de recensement, on distingue entre 3000 et 7000 langues dans le monde. Les projections les plus alarmistes prédisent la disparition d'ici 2100 de 90 % des langues pratiquées aujourd'hui.

On distingue 200 langues éteintes depuis les trois dernières générations, 538 langues en situation critique, 502 langues sérieusement en danger, 632 langues en danger et 607 langues vulnérables (ibid.). La Francophonie, qui héberge environ 2160 langues, a une grosse responsabilité dans la préservation des milliers de langues autochtones aujourd'hui menacées à travers le monde.

IV.3. L'invitation à la création d'une chaîne de télévision nycthémerale de la Francophonie

- 34 Cette proposition bouscule les certitudes des esprits qui savent que TV5 fait partie des opérateurs de la Francophonie et assure donc valablement toutes les missions vouées à la cause francophone. Les mérites de TV5Monde ont d'ailleurs été évoqués en amont du présent article. Il se trouve néanmoins que TV5 est plus une chaîne généraliste qu'une chaîne thématique. Non seulement c'est une télévision dont la couverture médiatique est universelle, mais elle se veut le reflet de l'actualité mondiale. Une telle orientation éditoriale ne lui permet pas de faire connaître la Francophonie institutionnelle et la francophonie des peuples comme il se doit. Une chaîne d'information en continu, principalement centrée sur la Francophonie, constitue en revanche une vitrine de l'action quotidienne de l'Organisation. Il est juste que la télévision informe les populations de la gouvernance du Secrétaire général, des initiatives et des réalisations de l'OIF, du dynamisme des réseaux institutionnels. La connaissance de la marche de l'Organisation ne devrait plus rester une affaire d'initiés condamnés à se contenter d'Internet. Durant la décennie 1990, Ted Turner, alors directeur de CNN, révolutionna l'information en indiquant qu'elle est idéalement l'actualité à la seconde près, et non une heure après. Que des informations de notre Organisation parviennent aux populations francophones des semaines ou des mois plus tard ne nous honore pas forcément. Une chaîne d'information en continu, nycthémerale car totalement vouée à la Francophonie 24h/24, va considérablement réduire la distance entre les peuples francophones et faciliter la matérialisation de la connaissance mutuelle entre les hommes et les femmes de nos pays.

IV.4. L'immortalisation de la Francophonie par la pierre et le marbre

- 35 En octobre 2002, le président français Jacques Chirac et le Secrétaire général élu de la Francophonie, Abdou Diouf, popularisèrent, à l'international, l'idée de « maison de la Francophonie » déjà expérimentée à Vancouver au Canada. De leur engouement pour la construction d'un siège parisien provient l'ambition d'un réseau international des maisons de la Francophonie. Il en existe déjà à Erevan, Lyon, Monastir, Paris, Toronto, Tunis notamment. Les villes d'Alexandrie, Beyrouth, Dakar, Lomé, Niamey, Ottawa et Rabat s'apprêteraient à emboîter le pas à celles de la première vague. Les académies locales de la francophonie qui verront le jour, sur proposition du Président Macron, auront idéalement pour siège national les maisons de la Francophonie que nous construirons partout dans le monde.
- 36 Bien qu'il ne soit pas le vainqueur de la dernière présidentielle française, il faut reconnaître à Benoît Hamon le mérite d'avoir proposé la construction d'un palais de la langue française. La dernière actualité de la Francophonie lui donne raison. Puisque les académies locales de la Francophonie, chères à Emmanuel Macron, vont accélérer la construction des maisons de la Francophonie, il serait hiérarchiquement justifié qu'un palais de la langue française abrite désormais, à Paris, le siège de l'Organisation internationale de la Francophonie, les services du Collège des francophonies et de l'Agence universitaire de la Francophonie. L'idée d'immortaliser la Francophonie par la pierre et le marbre est la traduction de la francophilophonie d'Abdou Diouf et de Benoît Hamon. Cette célébration mystique de la Francophonie dont parle Xavier Deniau est une flamme sacrée que les francophones engagés souhaitent rendre trans-générationnelle.

IV.5. Le projet de création d'une Agence de régulation de la langue française

- 37 La vitalité médiatique du français n'est pas un fait nouveau. La métamorphose du paysage provient de la prolifération des médias qui

est elle-même une conséquence de la libéralisation de la presse dans de nombreux pays. Sur des millions de postes de télévision et de récepteurs radio, la langue française est soumise à toutes les contingences, à toutes les péripéties. Instituteurs, professeurs de langue, écrivains, grammairiens, lexicographes et autres bonnes vieilles sentinelles du bon usage sont depuis longtemps débordés ; ils ont presque jeté l'éponge. Dans le mythe populaire, l'Académie française était perçue comme la gardienne de la tradition ; il est évident désormais qu'elle a une faible emprise sur la réalité et préfère rester au-dessus des remous du feu de l'action. L'Agence de régulation de la langue française est donc envisagée comme la tour de contrôle en charge d'empêcher la désagrégation du français sans pour autant neutraliser le changement linguistique innovant. L'essor de la téléphonie mobile et d'Internet est venu accentuer l'effervescence polyphonique de la communication contemporaine. En 2011, Microsoft comptait 1 250 000 000 d'ordinateurs dans le monde ; Android avait produit 247 millions d'appareils, soit 234 millions de smartphones et 13 millions de tablettes ; Apple avait mis sur le marché 152 millions de terminaux, soit 112 millions d'I-Phones et 40 millions d'I-Pad (Vatin, 2011). En 2013, 2,4 milliards d'appareils avaient été vendus (Bembaron, 2013), le cap de 3 milliards de ventes ayant été franchi en 2017. Ce nombre vertigineux d'ordinateurs, téléphones et tablettes en circulation témoigne du défi historique de ne pas perdre la maîtrise du français en immersion totale dans les nouvelles technologies. Le langage *sms*, perçu comme un épouvantail par une certaine opinion, est plutôt une marque de vitalité du français. L'essentiel est de ne pas se laisser submerger par des pratiques langagières sans frein. L'Agence de régulation du français devra garder la haute main sur tous les états de la langue française. Les usagers des technologies nouvelles ne réalisent pas à quel point l'intelligence artificielle partage aujourd'hui avec nous une portion non négligeable de la faculté du langage jadis spécifique à l'homme. Le système Windows rend le dialogue homme-machine disponible en 137 langues officielles à ce jour. Il y a là un enjeu majeur pour la Francophonie.

V. Les nouvelles fonctions de la langue française

- 38 La sociolinguistique a mis à jour des fonctions du français scientifiquement explorées dans les universités. Il est établi que le français est diversement langue vernaculaire, véhiculaire, officielle, diplomatique, commerciale, langue d'enseignement, de travail, de culture. Par esprit de routine très probablement, la connaissance intériorisée de ces fonctions classiques a occulté les nouvelles responsabilités du français engendrées par le progrès technologique.

V.1. Le statut de français langue interplanétaire

- 39 La fonction du français ici exposée vient de connaître sa première consécration scientifique internationale. Le jury du concours « Français et Sciences 2018 » a justement décerné un prix à l'article intitulé « Le Français langue interplanétaire à la "démessure" du kilométrage » (Yongui, 2018). Cet article attire justement l'attention sur une fonction inexplorée de la langue française. En effet, un phénomène original de notre civilisation technologique échappe à notre perception bien qu'il soit manifeste : la présence des langues dans l'espace extra-atmosphérique depuis 58 ans. À la faveur de la prise de conscience de ce phénomène, il a été proposé que la Francophonie adopte une nouvelle échelle de promotion de la langue française en prenant acte de son statut nouveau de langue interplanétaire. À ce jour, aucune puissance spatiale n'a développé une politique linguistique de l'espace interplanétaire. Or, en six décennies, des données indéniables se sont accumulées. Le 12 avril 1961, par le canal de la spatialisation de Youri Gagarine, la langue russe est devenue la première langue de l'espace. Le 21 juillet 1969, l'anglais est devenu la première langue de l'humanité à retentir sur la Lune. En 1977, la langue française a expérimenté son premier surgissement dans le cosmos en embarquant dans les sondes Voyager-1 et Voyager-2. La sonde Voyager-1 est la position la plus avancée de notre civilisation dans l'Univers. Elle croise à 21 milliards de kilomètres avec 55 langues à son bord, dont le français. Qui l'eût

cru ? La langue française se déplace actuellement à 21 milliards de kilomètres avec Voyager-1 et à 17 milliards de kilomètres de la Terre avec Voyager-2. Or, nous continuons à croire naïvement que le statut le plus élevé du français est celui de langue officielle et de travail des Nations unies. Avant d'entrer dans le champ magnétique du système solaire, la sonde Voyager-1 a d'abord exploré avec succès toutes les planètes géantes de notre système solaire -Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune-, les saluant de son généreux « Bonjour tout le monde » en français, « Hello to you, we are children of planet Earth » (Salut à vous, nous sommes les enfants de la planète Terre) en anglais, « Shalom » (Paix !) en hébreu, « Salam alayk um... » (Que la paix soit sur vous !) en arabe, etc. La responsabilité de l'espace francophone est plus grande qu'on ne l'imagine : il est représenté par 14 langues dans les sondes Voyager : hormis le français, l'arménien, l'espéranto, l'hindi, le hongrois, le latin, le polonais, le portugais, le roumain, le serbo-croate, le tchèque, le thaï, l'ukrainien, le vietnamien naviguent et s'expriment aussi à 21 milliards de kilomètres de la Terre.

Aujourd'hui que nous savons ces langues présentes dans des régions si lointaines de l'Univers, il apparaît clairement qu'elles ne sont encadrées par aucune institution. Le Commonwealth n'est nullement plus avancé que la Francophonie en matière de glottopolitique spatiale alors qu'il compte 20 langues de sa sphère culturelle dans les sondes Voyager : anglais, bengali, chichewa, cinghalais, gallois, gujarathi, hindi, ilar, kannara, luganda, marathi, népalais, nguni, oriya, ourdou, pendjabi, persan, rajasthani, sotho du sud, telougou.

L'Organisation internationale de la Francophonie est appelée à signer des accords de coopération avec le CNES (Centre national d'études spatiales), l'ESA (Agence spatiale européenne) et l'ASC (Agence spatiale canadienne), dans l'optique du développement d'une politique linguistique des langues interplanétaires de l'espace francophone. Au plan national, l'Arménie, le Cap-Vert, la Croatie, la Hongrie, l'Île Maurice, la République Tchèque, la Roumanie, la Serbie, la Thaïlande, l'Ukraine et le Vietnam ont intérêt à prendre conscience de la fonction interplanétaire de leur langue afin de la promouvoir.

L'État le plus représenté dans les deux sondes Voyager est l'Inde avec dix langues à elle seule. La Chine seconde l'Inde avec quatre langues : l'amoy, le cantonais, le mandarin et le wu. Un tel privilège n'est pas négligeable dans la mesure où dans l'espace cosmique, les écarts

entre les civilisations se creusent en termes de millions de kilomètres.

- 40 En 2018, le budget de l'ESA s'est chiffré à 5,6 milliards d'euros, la contribution de la France s'élevant alors à une hauteur de 961,2 millions d'euros. Le budget du CNES est de 2423 millions d'euros en 2019, 2438 millions d'euros en 2018, et de 2334 millions d'euros en 2017 (CNES, 2018). À travers le CNES, la France consacre le deuxième budget au monde, derrière celui des États-Unis, aux activités spatiales civiles. Au vu des milliards d'euros investis depuis 1975 par la France et d'autres pays francophones dans l'industrie spatiale européenne, on ne peut prendre à la légère des retombées interplanétaires en faveur de la langue française.

V.2. Les fonctions cybernétiques du français

- 41 Le français atypique de la messagerie électronique, pratiquement consubstantiel des NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication), manifeste des métamorphoses très emblématiques de l'évolution de la langue française dans le temps et l'espace. L'écriture déviante des internautes et des texters, qualifiée d'*hyper-langue* par Gervais Mendo Ze (2002, 98), dévoile des motivations qu'une étude récente a pu mettre en évidence. Moufoutaou Adjeraan (2016, 20-21) trouve que les réseaux sociaux et les sms recourent à cinq fonctions : une fonction de communication à laquelle se greffent les fonctions économique, stylistique, syntaxique et de proximité. Germaine Bienvenue Noukio (2016, 170-175) distingue, pour sa part, une fonction cryptique et une fonction ornementale et ludique. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces différentes fonctions, les cybernautes et les texters déploient plusieurs stratagèmes. Concrètement, Jean Paul Yongui (2014, 16-74) identifie vingt sortes d'astuces scripturales usitées pour produire une écriture déviante mais intelligible. On citera notamment :
- 42 i/ Le recours aux rébus entendus comme une analogie phonétique entre le nom d'une figure et un mot, une lettre ou une suite de lettres : *Bn boen8 é mer6 davans*. (Bien, bonne nuit et merci d'avance.)

- 43 ii/ L'instabilité de la graphie des lexèmes et des grammèmes : C urjan ! (C'est urgent !)
- 44 C urgen il di ! (Il dit que c'est urgent.)
- 45 iii/ L'apocope qui est l'abrégement du mot par la fin : Dac on se voit 2m1... (D'accord, on se voit demain.)
- 46 iv/ L'aphérèse qui est l'abrégement du mot par l'avant : gcoz o fon amin8 (Je causais au téléphone à minuit.)
- 47 v/ La siglaison : Ecri mw stp. (Écris-moi s'il te plaît.)
- 48 vi/ L'usage des symboles d'origine mathématique : Sandra il a $\pm$ grav a odza. (Sandra, il a plu gravement à Odza.)
- 49 vii/ L'usage des émoticônes : Je voudrai etre un poisson pour effleure tes levres de corail. *^_^* (Je voudrais être un poisson pour effleurer tes lèvres de corail. Très joyeux.)
- 50 La prise en considération du français relâché des NTIC n'est pas une trahison de la norme ou du purisme. Par clairvoyance, il convient de reconnaître que la métamorphose de l'écriture est un phénomène de civilisation auquel le français gagne à s'adapter pour pouvoir demeurer une langue vivante. L'essentiel est de développer une vigilance permanente qui protège les valeurs intrinsèques de la langue française. Claude Hagège (1987, 192-193) encourage la persévérance et l'attitude de veille lorsqu'il déclare : « La promotion du français dans le monde contemporain est une entreprise de longue haleine, qui ne peut se satisfaire de suggestions ponctuelles et dispersées ».

Conclusion

- 51 En cinquante ans de cheminement, la Francophonie institutionnelle s'est imposée comme la locomotive et la cheville ouvrière de la francophonie des peuples. Le jubilé ou cinquantième est le cycle festif du temps le plus mystique et le plus puissant pour des raisons clairement exposées par la métaphysique des religions dites révélées. Tout cinquantième constitue par conséquent un rendez-vous crucial avec l'Histoire, un événement à revêtir de la plus grande solennité. Les festivités organisées à cette occasion sont méritées ;

elles sont la célébration joyeuse des succès engrangés en cinq décennies. À propos des réussites, de nombreuses statistiques témoignent de maintes initiatives florissantes et des progrès évidents de la communauté francophone. Sur le plan institutionnel, le niveau d'engagement des États s'est sensiblement élevé en passant de la représentation par une délégation ministérielle, lors de la Conférence générale de l'ACCT, à la représentation par un Chef d'État ou de gouvernement au Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie. Le poids démographique des locuteurs fait un bond spectaculaire de 200 millions en 2010 à 300 millions en 2018, soit une augmentation d'un tiers. Les directions centrales de l'OIF sont devenues thématiques et programmatiques. Leur efficacité est renforcée par l'action des institutions spécialisées créées au fil du temps et des nécessités. Malgré cette heureuse évolution, la Francophonie souffre de maux endémiques parmi lesquels le torpillage du génie du français, la pénurie du livre, le déficit de communication, une Charte moderne mais lacunaire, la crise de la pleonexia, le délaissement des langues autochtones. Le cinquantième anniversaire d'une institution est une étape de maturation censée conjurer l'essoufflement pour insuffler un esprit roboratif et susciter un nouvel élan. Par conséquent, une grosse attente environne le cinquantenaire : la rupture avec les discours convenus au profit d'une profusion d'inventivité, dans l'optique d'une pérennisation de l'idéal francophone défini par les pères fondateurs Habib Bourguiba, Hamani Diori, Georges Pompidou, Léopold Sédar Senghor et Norodom Sihanouk. Néanmoins, la technocratie aux commandes de la Francophonie depuis deux décennies a tellement fait preuve de surdité aux appels de l'intelligentsia qu'on est en droit de s'interroger sur le sort qui sera réservé à la force de proposition exprimée à l'occasion du cinquantenaire de la Francophonie.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

ACCT (1970), *Textes fondamentaux : Convention relative à l'ACCT, Charte de l'ACCT*, Archives ACCT / Bibliothèque du Siècle.

Anis J. et Lebrave J.-L. (1991-1993), *Texte et ordinateur : les Mutations du Lire-Écrire*, Paris, C.R.L. de Paris X Nanterre.

Conférence ministérielle de la Francophonie (2005), *Charte de la Francophonie*, Antananarivo, Organisation internationale de la Francophonie.

Fall Y. (dir.) (2018), *La langue française dans le monde synthèse 2018*, Paris, Gallimard / Organisation internationale de la Francophonie.

Fall Y. (dir.) (2019), *La langue française dans le monde 2015-2018*, Paris, Gallimard / Organisation internationale de la Francophonie.

Germain C. et Séguin H. (1998), *Le point sur la grammaire*, Paris, CLÉ international, coll. « Didactique des langues étrangères ».

Hagège C. (1987), *Le Français et les siècles*, Paris, Odile Jacob.

Rheingold H. (2005), *Foules intelligentes*, Paris, M2 éditions.

Tanawa E. (dir.) (2017), *Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF)*, Dakar, Organisation internationale de la Francophonie.

Yongui J. P. (2014), *Étude morphologique et fonctionnelle du français des sms dans la téléphonie mobile au Cameroun*, Yaoundé, mémoire de master, FALSH, Université de Yaoundé I.

Zang Zang P. (2006), *Linguistique et émergence des nations : Essai d'aménagement d'un cadre théorique*, Yaoundé, thèse de doctorat d'État en langue française, FALSH, Université de Yaoundé I.

Articles

Adjeran M. (2016), « Pratique langagière des jeunes Béninois sur les réseaux sociaux et dans les SMS : Analyse des usages lexicaux », *Pratique langagière des jeunes sur les réseaux sociaux et dans les SMS en Afrique de l'Ouest et centrale*, Revue SOCID, n° 1, p. 9-36.

Association internationale des Maires francophones (2019), « Mission de l'AIMF à Phnom Penh pour préparer la 39^{ème} assemblée générale et lancer de nouvelles coopérations », *Raisonnement*, n° 13, 10/2019, disponible sur : <http://www.aimf.asso.fr/Mission-de-l-AIMF-a-Phnom-Penh-pour-preparer-la-39eme-Assemblee-generale-et-et.html>.

Association internationale des Maires francophones (2019), « 89^{ème} réunion du bureau de l'AIMF : sport et vivre-ensemble », *Raisonnement*, n° 13, 10/2019, disponible sur : <http://www.aimf.asso.fr/89eme-reunion-du-Bureau-de-l-AIMF-a-Kigali-Sport-et-vivre-ensemble-au-coeur-de.html>.

Bembaron E. (2013), « 2,4 milliards de mobiles, PC et tablettes vendus dans le monde en 2013 », *Le figaro.fr tech et web*, 04/04/2013, disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2013/04/04/32001-20130404ARTFIG00490-24-milliards-de-mobiles-pc-et-tablettes-vendus-dans-le-monde-en-2013.php>.

Broglie G. de (2002), « Senghor, ou la nécessité de la langue française », *discours de l'Académie des Sciences morales et politiques en séance publique d'hommage à Léopold Sédar Senghor à l'Institut de France*, disponible sur : <http://www.asmp.fr>.

Centre national d'études spatiales (2018), « Le 2^{ème} budget au monde », *cnes.fr*, 13/04/2018, disponible sur : <https://cnes.fr/fr/web/CNES-fr/11507-le-2eme-budget-au-monde.php>.

Conférence ministérielle de la Francophonie (2019), « Résolution sur le cinquantenaire de la Francophonie », 36^{ème} session de la CMF Monaco 30-31/10/2019, disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/Resol_Cinquantenaire_CMF_36_30102019.pdf.

Leclerc J. (2017), « Les langues selon les continents », *L'aménagement linguistique dans le monde*, disponible sur : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/Langues/1div_continent.htm.

Macron E. (2018a), *Discours de la Journée internationale de la Francophonie*, disponible sur : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/03/20/discours-d-emmanuel-macron-a-linstitut-de-france-sur-lambition-pour-la-langue-francaise-et-le-plurilinguisme>.

Macron E. (2018b), *Discours au Sommet de la Francophonie à Érevan*, disponible sur : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/10/12/discours-au-sommet-de-la-francophonie-a-erevan>.

Magdelaine C. (2019), « Le cyclone Idai, le "pire désastre naturel" de l'histoire du Mozambique », *notre-planete.info*, 24/03/2019, disponible sur : <https://www.notre-planete.info/.../1630-cyclone-Idai-Mozambique>.

Mendo Ze G. (2002), « Les langues nationales dans le contexte des nouvelles technologies de l'information et de la communication », *Langues, Textes, Communication à l'ère des NTIC*, Langue et communication, n° 2, p. 93-102.

Mendo Ze G. (2007), « Considérations sur l'insécurité linguistique, la compétence et l'appropriation du français en milieu plurilingue : le cas du Cameroun », *Insécurité linguistique et ethnostylistique*, *Langues et communication*, n° 6, p. 19-98.

Mushikiwabo L. (2018), « Pour une Francophonie au summum de ses potentialités », *L'opinion.fr*, 10/10/2018, disponible sur : <https://www.lopinion.fr/edition/international/francophonie-summum-potentialites-164966>.

Noukio G. B. (2016), « Écriture juvénile au Cameroun à l'ère de l'internet », *Pratique langagière des jeunes sur les réseaux sociaux et dans les SMS en Afrique de l'Ouest et Centrale*, *Revue SOCID*, n° 1, p. 159-177.

Rogan E. (2013), « Les formes politiques de la pleonexia chez Aristote », dans Alexandre S. et Rogan E. (dir.), *Avoir plus : une figure de l'excès ?*, Actes du colloque international organisé par l'association Zetesis, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne et Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, Paris, 10-11 juin 2011, n° 3, disponible sur : <http://www.zetesis.fr/actes/spip.php?article30>.

Tadadjeu M. (1985), « Pour une politique d'intégration linguistique camerounaise : le trilinguisme extensif », *L'identité culturelle camerounaise*, p. 187-202.

Vatin O. (2011), « 1,25 milliard d'ordinateurs Windows dans le monde », *L'ifo*, 07/12/2011, disponible sur : <https://www.linformaticien.com/actualites/id/22535/1-25-milliard-d-ordinateurs-windows-dans-le-monde.aspx>.

Yongui J. P. (2018), « Le français langue interplanétaire à la "démessure" du kilométrage », *Concours Français et Sciences 2018 « Mesures et unités du monde »*, disponible sur : <https://www.bipm.org/utis/common/pdf/concours2018/YONGUI.pdf>.

RÉSUMÉS

Français

La matrice originelle de la Francophonie est une idée de rassemblement dont la génialité a consolidé un mouvement associatif désormais cinquantenaire. Les institutions naissent des idées et se maintiennent par la vertu de la pensée constructive. Par conséquent, le cinquantième anniversaire de la Francophonie institutionnelle signifie d'abord que la force d'une idée a triomphé jusque-là de l'usure du temps. Ce demi-siècle convie ensuite à une cure de jouvence de la Francophonie, à une modernisation de ses institutions au premier rang desquelles l'Organisation internationale de la Francophonie, dans l'optique de pérenniser l'idéal de fraternité universelle par le partage de la langue française. Loin d'être un monde parfait, l'espace francophone souffre de dysfonctionnements qui l'exposent à des critiques fondées ou outrées. Dans l'encadrement de la théorie des régulations du sociolinguiste Paul Zang Zang, le présent article diagnostique les difficultés structurelles de la Francophonie. Aucun sujet n'est tabou : la langue française, la Charte d'Antananarivo 2005, la diffusion du livre francophone, le statut des langues autochtones, la crise des mobilités, la « francophobiphonie », l'humanitaire, le déficit de communication, les obstructions à l'inventivité. Au lendemain du cinquantenaire, la Francophonie devra faire face au défi de la traversée des siècles. Par le truchement de l'approche diachronique prospective, le présent article esquisse une palette de solutions destinées, dans l'immédiat, à préserver la symbiose absolue entre la Francophonie et la totalité du XXI^{ème} siècle. Objectivement, la gouvernance de la Francophonie du troisième millénaire ne peut rester captive de la rhétorique et des méthodes des années 1970. Par conséquent, le basculement du monde dans le XXI^{ème} siècle oblige la Francophonie institutionnelle à opérer sa propre transfiguration. Le présent article préconise ainsi une présence télévisuelle plus audacieuse de la noosphère francophone sur une planète Terre où Internet et la téléphonie mobile ont exacerbé la polyphonie des idiosyncrasies et des cultures. Dans ce monde nouveau proposé par l'actuel millénaire, le destin de la langue française s'accomplit par l'infiniment petit, avec les nanotechnologies, et via

l'infiniment grand exploré par les technologies astronautiques. Forts de ce constat et faisant écho à la théorie des régulations, de nombreux chercheurs invitent à intégrer les fonctions cybernétiques dans les stratégies futures de diffusion du français.

English

The primitive matrix of La Francophonie is an idea of gathering with a wisdom which consolidates an associative movement henceforth fifty-year-old. Institutions bear from ideas and subsist by the virtue of constructive thinking. Therefore, the fiftieth anniversary of institutional La Francophonie means first that the strength of an idea overcomes till now on the passing time. This half-century invites us afterwards to a rejuvenation of La Francophonie, to a modernization of its institutions with the international Organization of La Francophonie at the first rank, in order to perpetuate the universal fellowship ideal by the French language sharing. Far to be a perfect world, the francophone space suffers of many failures which expose it to right or exaggerated criticisms. In the frame of the regulations theory conceived by the sociolinguist Paul Zang Zang, the present article diagnoses the structural difficulties of La Francophonie. Anyone subject is taboo: The French language, the Antananarivo 2005 Charter, the francophone book diffusion, autochthonous languages status, mobility crisis, "francophobiphony", humanitarian, communication deficiency, obstructions to inventiveness. The days after the jubilee, La Francophonie will face to the challenge of crossing centuries. Through the diachronic prospective approach, the present article elaborates a cluster of solutions prepared, immediately, to keep safe the absolute harmony between La Francophonie and the totality of the XXIst century. Objectively, the third millennium governance of La Francophonie cannot remain captive of the 1970 years rhetoric and methods. The sudden entrance of the world in the XXIst century obliges La Francophonie to perform his own transfiguration. The present article recommends consequently more audacity of francophone propaganda in the television broadcasting technology, chiefly in this times Internet and mobile telephony have increased a genuine polyphony of idiosyncrasies and cultures. In the new world carried by the present millenarium, the French language fulfils its destiny in the infinitely small via the nanotechnologies, and in the infinitely large investigated by the astronautic technologies. Founded on this observation and answering to the regulations theory, numerous searchers plead in favour of cybernetic functions integration in the future strategies of French language diffusion.

INDEX

Mots-clés

francophilophonie, gouvernance, jubilé, plurilinguisme, prospective

Keywords

francophilophony, governance, jubilee, multilingualism, foresight.

AUTEUR

Jean Paul Yongui

Doctorant et titulaire d'un master en langue française, Jean Paul Yongui, après 15 ans de professorat des lycées et collèges, est actuellement Attaché d'enseignement supérieur et de recherche à l'Université de Yaoundé I.

Francophone engagé, l'intéressé est également un lauréat des championnats du monde d'orthographe de langue française de la décennie 1990 et du concours « Français et Sciences 2018 ».

Entretiens

Entretien de Marielle Payaud, Rédactrice en chef de la *Revue internationale des Francophonies*, avec Catherine Cano, Administratrice de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Catherine Cano

DOI : 10.35562/rif.1120

Droits d'auteur
CC BY

TEXTE

- 1 **Cela fait maintenant 50 ans que la francophonie s'institutionnalise, et on peut mesurer, depuis le début des années 1970, le chemin parcouru, Sommet après Sommet : le nombre de pays, universités, organismes, collectivités membres ou observateurs à l'OIF ou au sein des autres opérateurs n'a jamais été aussi important. La Francophonie intervient dans des domaines stratégiques et tend à devenir un des forums de délibération internationale les plus dynamiques.**
- 2 **Il nous paraît intéressant de dresser le bilan, au regard des propres actions de votre institution, et ce à travers quelques questions.**
- 3 **1 – Quel bilan pensez-vous pouvoir tirer des 50 ans de la Francophonie institutionnelle ?**
- 4 La Francophonie institutionnelle est née de la volonté de quelques personnalités issues des Indépendances, les Présidents Senghor, Bourguiba, Dior et le Roi Sihanouk du Cambodge, de se rassembler autour de cet héritage qu'ils avaient en commun : la langue française. Avec une quinzaine d'autres dirigeants des cinq continents, en 1970, à Niamey, ils ont inscrit leurs pays dans ce mouvement de solidarité internationale qu'est la Francophonie.
- 5 Le pari était risqué de faire converger les intérêts de ces États et gouvernements si divers. Cinquante ans après, on peut dire que le

pari est largement gagné : des liens solides se sont tissés entre les peuples francophones autour de valeurs partagées. La langue française, ce ciment de notre Organisation, est devenue le ferment d'actions multiples dans des domaines de plus en plus élargis : de l'éducation à la culture, en passant par la politique, l'économie, le développement durable...

6 Aujourd'hui, dans les instances de la Francophonie, ce sont 88 États et gouvernements qui dialoguent sur un pied d'égalité au-delà des frontières géographiques et des intérêts géopolitiques ; c'est aussi une multitude de réseaux francophones de la société civile qui travaillent ensemble aux quatre coins du monde.

7 Les acquis du projet francophone sont inestimables, mais il convient de les redéfinir pour inscrire résolument la Francophonie institutionnelle dans l'avenir, et lui permettre d'affronter avec succès les cinquante prochaines années. C'est cette mission que s'est donnée Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie et qu'elle a commencé à remplir depuis le début de son mandat en janvier 2019. En tant qu'Administratrice de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) depuis mai 2019, je la seconde dans cette mission.

8 **2 – Quelle est la place de l'OIF au sein de la Francophonie institutionnelle ?**

9 La Francophonie institutionnelle est une construction complexe. La Charte adoptée en 2005 par la Conférence ministérielle d'Antananarivo en définit les différents niveaux. En tant que Secrétaire générale de la Francophonie élue par les Chefs d'État et de gouvernement réunis en Sommet, Louise Mushikiwabo dirige l'organisation intergouvernementale qu'est l'OIF. Nommée par elle, je suis chargée d'après la Charte de proposer, d'exécuter, et d'animer les programmes de coopération, ainsi que d'assurer la gestion des affaires administratives et financières.

10 La Secrétaire générale préside en même temps le Conseil de coopération qui réunit l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), dont le rôle est consultatif, et les opérateurs directs et reconnus du Sommet que sont l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5MONDE, l'Université Senghor à Alexandrie

et l'Association internationale des maires francophones (AIMF). La Charte indique aussi que la Secrétaire générale est représentée aux Instances des opérateurs.

- 11 On peut dire que l'OIF, dont je suis fière d'être l'Administratrice, est au centre d'un vaste dispositif de coopération multilatérale aux équilibres fragiles, mais dont la complexité fait la richesse : quelle autre institution à l'exception de l'ONU (et encore), peut-elle se targuer de rassembler des États, des gouvernements, des parlementaires, des élus locaux, des universités, un média international, des organisations de la société civile ?
- 12 **3 – Quels ont été ses rôles au fil des décennies ?**
- 13 L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) créée par la Convention de Niamey du 20 mars 1970, devenue par la suite l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, était un opérateur dédié à ce l'on appelle souvent la « coopération au développement ». Elle agissait principalement dans les domaines de l'éducation et de la formation, des sciences et techniques, de la culture et de la communication, du droit, de l'environnement et de l'énergie, et même de l'agriculture.
- 14 Au fil des années, son rôle est devenu plus politique, surtout à partir du Sommet de Paris en 1986, et de celui d'Hanoï en 1997 qui a élu le premier Secrétaire général en la personne de Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général de l'ONU. L'OIF a commencé à aborder des questions de gouvernance et de droits de la personne, et a elle a contribué à faire progresser la paix et la démocratie au sein de l'espace francophone grâce à ce que le Président Abdou Diouf, le deuxième Secrétaire général, aimait à appeler « sa magistrature d'influence ». Louise Mushikiwabo partage pleinement l'idée que l'OIF doit continuer à agir à ces deux niveaux, politique et de la coopération, mais elle prône un resserrement de nos domaines d'intervention.
- 15 Dès ma prise de fonctions, en mai 2019, je l'ai épaulée afin de poser les jalons de la transformation de l'OIF dans l'objectif de la rendre plus performante, plus utile, mieux à même de répondre aux besoins des populations, par des actions plus ciblées et à plus fort impact, recentrées sur quelques grandes priorités. La première priorité est de

remettre au cœur de nos missions la langue française, pour en promouvoir la transmission par une éducation de qualité, et pour la repositionner dans les domaines d'avenir comme celui du numérique qui sera au centre du prochain Sommet. La seconde priorité est de renforcer la communauté politique en dégagant des positions communes et en faisant entendre une voix forte sur la scène internationale. Nous devons également continuer à développer les solidarités, en premier lieu face aux crises et aux conflits qui peuvent survenir dans notre espace et rester mobilisés sur ce sujet, au service de la paix et de la démocratie.

- 16 **4 – La Francophonie peut s’inspirer de modèles ou d’expériences fructueuses dans d’autres espaces linguistiques ou régionaux. Y a-t-il une initiative que vous souhaiteriez particulièrement « importer » en Francophonie, ou une innovation que vous estimez indispensable ?**
- 17 L'OIF entretient d'excellentes relations avec d'autres organisations géolinguistiques que sont, par exemple, le Commonwealth, ou la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Je pense que chacun de ces espaces a une histoire, des ressources et des modes de fonctionnement propres difficilement transposables. Je crois en revanche en la force de ces organisations qui, comme l'OIF, réunissent, grâce au lien indéfectible que crée une langue partagée, des États et gouvernements aux réalités économiques, sociales et politiques très diverses. Cette diversité est un atout pour favoriser la solidarité, l'établissement de dialogues fructueux, de convergences voire d'alliances inédites. Leur positionnement permet de créer des passerelles économiques et stratégiques à différents niveaux. C'est un potentiel que l'OIF peut et doit encore mieux exploiter.
- 18 **5 – Le monde, ces dernières années, connaît de profonds bouleversements. Des enjeux (la paix, les révolutions technologiques, le réchauffement climatique, le développement des inégalités) constituent des défis considérables. Une « communauté linguistique » a-t-elle, face à ces défis, une utilité ? Quels peuvent être les rôles de l'OIF face à ces enjeux ?**
- 19 Ce qui distingue l'OIF de beaucoup d'autres organisations multilatérales, c'est sa diversité. Certains de ses États et gouvernements membres sont reconnus comme de grandes

puissances du monde ; d'autres figurent parmi les pays les moins avancés de la planète. Ils évoluent dans pratiquement tous les regroupements économiques régionaux et, même s'ils sont unis par la langue française, ils appartiennent aussi à d'autres groupes linguistiques, géographiques, culturels. De cette diversité, de cette connaissance de différents terrains, de différents cercles d'influence, la Francophonie tire sa capacité à éviter les clivages, son agilité dans l'action, sa capacité à contribuer à l'élaboration de compromis ou de consensus dans les enceintes internationales. C'est pour cela que notre Organisation doit faire entendre une voix plus forte sur la scène internationale autour des grands enjeux dont dépend l'avenir de nos sociétés qu'il s'agisse de l'environnement, de la régulation du numérique, de l'égalité entre les femmes et les hommes, ou encore des questions d'état civil.

AUTEUR

Catherine Cano

Avant de prendre son poste en tant qu'Administratrice de l'OIF, Catherine Cano était Présidente et Directrice générale de CPAC (Chaîne d'affaires publiques par câble). CPAC est l'unique réseau de télévision et média numérique national bilingue, sans publicité et à but non lucratif au Canada. Catherine transforme alors cette chaîne en chef de file canadien en matière de littératie démocratique. Depuis plus de 20 ans, Catherine a occupé divers postes de haute direction dans le secteur de la radiodiffusion – sur toutes les plateformes – au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale. Elle a cumulé les postes de direction à CBC/SRC, dont ceux de rédactrice en chef au service des nouvelles de la SRC et directrice du RDI – une chaîne d'information en continu – et de directrice du développement de la programmation à CBC News. Catherine a également été directrice adjointe du service des nouvelles d'Al Jazeera English à Doha. Dans le cadre de ces plus récentes fonctions à CBC/SRC, elle a été Directrice, Émissions d'information à la télévision, à la radio, sur les plateformes numériques, et à ce titre, elle était responsable de la collecte d'informations et de toutes les émissions de nouvelles à la Société Radio-Canada. Catherine a aussi acquis de l'expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur privé, où elle a œuvré comme associée directrice du bureau de Toronto du cabinet de relations publiques NATIONAL. Les réalisations de Catherine lui ont valu de nombreuses récompenses, dont deux prix Gémeaux et le Prix Michener, l'un des honneurs les plus prestigieux du milieu journalistique canadien. En novembre 2017, elle a été désignée l'une des 100 femmes les plus influentes au Canada par Le réseau des femmes exécutives (RFE) – un honneur qu'on lui avait aussi accordé en 2012. L'année dernière également, elle a reçu le très convoité prix de l'Innovatrice de l'année de l'association FCT (Les femmes en

communications et technologie). En mai 2018, Catherine s'est vu décerner le Prix Meritas-Tabaret pour diplômée exemplaire de l'Université d'Ottawa, le plus grand honneur conféré par son alma mater. Ardente défenseuse de la « culture de l'information », de la compétence médiatique, ainsi que de la nécessité de faire preuve d'innovation et de créativité pour mieux capter l'attention de son public, Catherine est souvent invitée à prendre part à d'importants débats d'experts à la fois comme participante et modératrice. Elle rédige aussi des articles pour le magazine *Policy*. <https://www.francophonie.org/>

Entretien de Marielle Payaud, Rédactrice en chef de la *Revue internationale des Francophonies*, avec Slim Khalbous, Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Slim Khalbous

DOI : 10.35562/rif.1118

Droits d'auteur

CC BY

TEXTE

- 1 **Cela fait maintenant 50 ans que la francophonie s'institutionnalise, et on peut mesurer, depuis le début des années 1970, le chemin parcouru, Sommet après Sommet : le nombre de pays, universités, organismes, collectivités membres ou observateurs à l'OIF ou au sein des autres opérateurs n'a jamais été aussi important. La Francophonie intervient dans des domaines stratégiques et tend à devenir un des forums de délibération internationale les plus dynamiques.**
- 2 **Il nous paraît intéressant de dresser le bilan, au regard des propres actions de votre institution, et ce à travers quelques questions.**
- 3 **1 – Quel bilan pensez-vous pouvoir tirer, pour la francophonie, de cette institutionnalisation ?**
- 4 L'institutionnalisation de la francophonie est évidemment une excellente orientation dans le cadre du multilatéralisme. Ce choix a officialisé l'existence d'une communauté linguistique bien identifiée et dépersonnalisée qui donne une bonne visibilité à un ensemble de pays et d'institutions utilisant la langue française. Elle a aussi donné un caractère permanent à la francophonie et lui a procuré une meilleure présence au sein des instances et des organisations internationales.

- 5 Toutefois si la complexification et les nouveaux enjeux des relations internationales contemporaines rendent incontournables toutes les formes de multilatéralisme dont la francophonie, ils leur imposent en même temps le défi de se renouveler.
- 6 Le renouvellement de la francophonie institutionnelle est donc non seulement possible mais également absolument nécessaire. Cette nécessité est liée tout d'abord au caractère non obligatoire de la régulation dans les relations ou les positions des États membres de la francophonie. Elle est ensuite induite par l'hétérogénéité de leurs profils et la diversité de leurs intérêts. Enfin, cette nécessité de réinventer sans cesse la francophonie se justifie par la vive concurrence qui prévaut entre les différents organismes internationaux de regroupement interétatique de nature politique, économique ou culturelle.
- 7 S'ils ne sont pas tenus de coopérer, les États membres de la francophonie se doivent alors de trouver une réalité commune qui les regroupe, qui soit différente de ce qui existe ailleurs, la langue étant ce lien commun d'échange, de facilitation et surtout d'un meilleur décodage du discours des uns et des autres, ô combien important dans un monde complexe et interculturel.
- 8 Pour réussir ce challenge, il faut d'abord à mon sens faire évoluer l'état d'esprit de plusieurs acteurs afin d'éviter ce qu'on pourrait nommer la francophonie négative, parfois dépassée et de promouvoir la/une francophonie innovante. Il faut ensuite développer beaucoup de pédagogie politico-sociale pour expliquer aussi bien aux parties prenantes qu'au grand public, simplement et de manière tangible, l'intérêt de chaque pays à être un membre actif de la francophonie. Enfin, il me semble primordial de faire évoluer le mécanisme de gouvernance actuel et de mieux préciser le rôle de chacun autour de l'OIF et avec l'ensemble des opérateurs dont l'importance et la nature des actions sont très diverses.
- 9 **2 – Quelle est la place que l'Agence universitaire de la Francophonie s'est vue reconnaître au sein de la Francophonie institutionnelle ?**
- 10 Dans l'organisation institutionnelle de la francophonie, l'AUF est parmi les opérateurs directs et reconnus du Sommet des chefs d'État. L'AUF est donc un membre à part entière de la charte institutionnelle

de la francophonie avec un domaine de compétence et un positionnement bien spécifique : la francophonie scientifique.

- 11 À travers son domaine de compétence, le rôle de l'AUF est particulièrement important. Il contribue de manière indirecte et responsable au progrès social et économique par l'éducation et la recherche. L'AUF développe une coopération volontaire et responsable, fondée sur des valeurs partagées dans cet espace : le respect de la diversité, la solidarité, l'échange des connaissances et du savoir-faire sans arrière-pensée autre que le co-développement.
- 12 Aujourd'hui, je considère que les prochains défis s'articulent autour de deux autres grandes vocations.
- 13 La première est de montrer à la jeunesse que la Francophonie universitaire, aussi, permet d'offrir de belles opportunités de carrières et de réussites professionnelles. Un défi majeur pour l'avenir de la francophonie quand on sait que, ces dernières années, en matière d'éducation et de choix universitaires beaucoup de jeunes se tournent vers d'autres horizons, souvent sans aucun lien culturel ou linguistique avec leurs pays d'origine.
- 14 La seconde vocation primordiale de l'AUF est de convaincre les pays du monde entier qu'il est aujourd'hui opportun, et dans leurs intérêts, de faire partie de la nouvelle dynamique scientifique innovante francophone. Le pari de lancer des diplômes, des certifications, des formations, des recherches et des projets innovants en langue française, dans des pays pas ou peu francophones, permettra de relever un défi institutionnel encore plus grand qui est l'élargissement de l'espace et de l'influence d'une francophonie sans frontières.
- 15 **3 – Au regard de ce qui s'est fait depuis 50/60 ans pour l'AUF, comment pouvez-vous vous imaginer le domaine dans lequel vous intervenez, qui se trouve être en pleine mutation (l'université, l'enseignement et la recherche) dans une cinquantaine d'années ?**
- 16 Il est toujours très difficile de faire de la prospection dans le monde éducatif et universitaire car son évolution fait partie intégrante d'une réflexion plus large, celle des évolutions des sociétés en général, dont les caractéristiques sont dynamiques, souvent peu prévisibles, voire surprenantes.

- 17 L'exemple récent de la première pandémie mondiale inattendue, dite de la COVID-19, a donné lieu à une évolution tout aussi inattendue, mais salubre, celle de la grande prise de conscience de toute la société et des décideurs politiques en particulier, par rapport à l'importance stratégique du numérique dans le monde éducatif et universitaire. Cette évolution positive permettra, je l'espère, de réduire la fracture numérique entre les pays.
- 18 Cette même évolution sera centrale dans les prochaines années, notamment à travers au moins trois vecteurs d'innovation : technique, sociologique et scientifique. D'une part, le progrès technologique est continu et exponentiel, il semble être sans fin, entre les imprimantes 3D, les clouds, la simulation virtuelle ou encore la réalité augmentée... On repousse tous les jours les limites du possible. D'autre part, les réseaux sociaux ne sont qu'à leur début et vont continuer à transformer les modes d'interaction humaine et d'accès à l'information et au savoir, par exemple l'apprentissage en temps réel ou l'éducation individualisée deviendront de plus en plus accessibles... Enfin, les sciences nous permettent une connaissance de plus en plus accrue des mécanismes cérébraux d'apprentissage et donc d'innovation pédagogique. Apprendre par une approche ludique, en ligne, interactive, personnalisée deviendra une activité classique voire prédominante.
- 19 Cette crise a révélé une autre nécessité, notamment dans les pays en voie de développement, celle de l'ouverture du monde académique et universitaire sur son environnement. L'université est soudain vue par la société comme un espace où l'on trouve des solutions à des problèmes sociétaux graves ou complexes et pas simplement un lieu de formation ou de promotion sociale. La R&D¹ universitaire à impact sociétal va beaucoup se développer.
- 20 Toutefois, je ne suis pas de ceux qui croient à une convergence totale des modèles éducatifs et universitaires. Je pense qu'on sera toujours dans des approches mixtes, un mélange complexe entre une tendance vers l'universalisme, notamment technologique, et une mise en valeur des spécificités de chaque région du monde. L'environnement socioculturel d'apprentissage d'un jeune africain restera toujours très différent de celui d'un jeune japonais ou d'un jeune brésilien. L'internationalisation universitaire continuera sans

doute à se développer mais les échanges d'expériences ne vont pas aboutir à l'uniformisation des systèmes éducatifs et universitaires.

- 21 **4 – La Francophonie peut s’inspirer de modèles ou d’expériences fructueuses dans d’autres espaces linguistiques ou régionaux. Y a-t-il, dans le secteur de l’enseignement supérieur et de la recherche, une initiative que vous souhaiteriez particulièrement « importer » en Francophonie, ou une innovation que vous estimez indispensable ?**
- 22 La francophonie éducative et universitaire devrait s’inspirer d’autres modèles pour réinventer son propre modèle à deux niveaux.
- 23 Premièrement, développer plus de pragmatisme et moins d’idéologie. L’histoire et la culture sont très importantes pour le développement des peuples, et continuent à être une force de la francophonie, mais ils ne suffisent plus au 21^{ème} siècle pour développer la francophonie, en particulier scientifique, à une échelle internationale. Par exemple, il me semble que des mots comme objectifs chiffrés ou indicateurs de performance... ne devraient pas être tabous notamment dans la gouvernance universitaire. Cette approche permettra également d’améliorer notamment l’esprit entrepreneurial et de prise d’initiative chez les jeunes francophones.
- 24 La deuxième idée qui me semble intéressante, pour une plus grande performance de la francophonie scientifique, c’est le développement de la pluridisciplinarité et le décloisonnement des disciplines. La complexité des problématiques contemporaines nécessite une plus grande interaction et conjugaison des savoirs, ce qui implique un changement culturel et organisationnel important au sein des structures éducatives et universitaires francophones.
- 25 **5 – Le monde, ces dernières années, connaît de profonds bouleversements. Des enjeux (la paix, les révolutions technologiques, le réchauffement climatique, le développement des inégalités) constituent des défis considérables. Quel peut être le rôle de la Francophonie face à ces enjeux? Une « communauté linguistique » a-t-elle, face à ces défis, une utilité ?**
- 26 Pour qu’une « communauté linguistique » puisse avoir une utilité face aux défis mondiaux, il faut qu’elle ait une autre identité politico-économique propre, c’est-à-dire un positionnement spécifique et

différencié, autre que celui de la langue, qui lui permette d'exister et d'être reconnue au niveau international en tant qu'experte dans le domaine en question. Ceci rejoint les défis de la francophonie que j'ai essayé de définir en répondant à votre première question.

- 27 L'affirmation collective de ce positionnement et surtout des valeurs et des priorités qui en découlent donneront à la communauté francophone la légitimité nécessaire pour être un acteur important sur la scène internationale quels que soient les enjeux.

NOTES

- 1 NDLR : recherche et développement

AUTEUR

Slim Khalbous

Slim Khalbous est le nouveau Recteur élu de l'Agence universitaire de la Francophonie, entré en fonctions mi-décembre 2019 pour un mandat de 4 ans renouvelable une fois, il est professeur des Universités, titulaire d'un Doctorat en Sciences de gestion, d'un DEA en gestion d'entreprise et d'un DEA en science politique de l'Université de Toulouse. Il a été Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en Tunisie entre 2016 et 2019 et en parallèle Ministre de l'Éducation par intérim. Enseignant depuis 25 ans, il est professeur permanent dans les universités tunisiennes et professeur-invité dans plusieurs universités en France, au Maroc et au Liban. Il a également été Doyen élu de HEC Tunis – Université de Carthage de 2011 à 2016. Il a publié plusieurs articles dans le domaine du management interculturel, de l'esprit d'entreprise et de la communication marketing. De plus, le Pr. Slim Khalbous est un entrepreneur fondateur de deux entreprises dans le domaine du développement stratégique, des études de marché, de la communication et des TIC. Aussi, il est un acteur initiateur de projets dans la société civile et le monde associatif.<https://www.auf.org/>

IDREF : <https://www.idref.fr/169086976>

Entretien de Marielle Payaud, Rédactrice en chef de la *Revue internationale des Francophonies*, avec Jacques Krabal, Député de l'Aisne et Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Jacques Krabal

DOI : 10.35562/rif.1124

Droits d'auteur
CC BY

TEXTE

- 1 **Cela fait maintenant 50 ans que la francophonie s'institutionnalise, et on peut mesurer, depuis le début des années 1970, le chemin parcouru, Sommet après Sommet : le nombre de pays, universités, organismes, collectivités membres ou observateurs à l'OIF ou au sein des autres opérateurs n'a jamais été aussi important. La Francophonie intervient dans des domaines stratégiques et tend à devenir un des forums de délibération internationale les plus dynamiques.**
- 2 **Il nous paraît intéressant de dresser le bilan, au regard des propres actions de votre institution, et ce à travers quelques questions.**
- 3 **1 – Quel bilan pensez-vous pouvoir tirer, pour la francophonie, de cette institutionnalisation ?**
- 4 Il est légitime de se poser cette question à l'occasion du cinquantenaire de la Francophonie. Et, au-delà de cet anniversaire, le sujet mérite qu'on s'y attarde.
- 5 La réflexion nous oblige d'abord à nous replonger dans l'histoire, les fondements et même dans la sémantique du terme francophonie. Le mot « francophone », inventé comme vous le savez par le géographe Onésime Reclus, avait comme définition « tous ceux qui sont ou semblent être destinés à rester ou devenir participants de

notre langue » (Reclus, 1886, 422). Le critère linguistique avait comme objectif de gommer tout critère ethnique et de race pour intégrer les populations colonisées autour de la langue française.

- 6 Il a fallu attendre près d'un siècle pour que le terme réapparaisse. C'est en 1960, et cette fois, dans le contexte de décolonisation et d'indépendance des ex-colonies françaises que ressurgit le concept de francophonie. Il s'agissait pour les pères fondateurs, Léopold Sédar Senghor, Hamani Diori, Habib Bourguiba et le prince Norodom Sihanouk de rassembler et « d'élaborer, puis d'édifier ensemble un "Commonwealth à la française" [...] entre nations qui emploient le français comme langue nationale, langue officielle ou langue de culture » (Senghor, 1993, 134).
- 7 Il s'agissait donc dans ces deux contextes historiques pourtant antagonistes de rassembler des hommes et les femmes autour de la langue française et de la culture qu'elle porte.
- 8 Cette ambition s'est traduite, par la suite, par un projet politique avec la mise en place d'institutions. La première fut parlementaire¹.
- 9 Trois ans plus tard, une nouvelle fois à l'initiative des parlementaires, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) est créée. Elle deviendra l'Agence intergouvernementale de la Francophonie avant de prendre son appellation actuelle, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en 2005. Les opérateurs sont ensuite venus compléter la structure institutionnelle de la Francophonie.
- 10 Depuis cette date, la Francophonie institutionnelle n'a cessé d'attirer des pays membres. En témoigne son élargissement continu : vingt-huit pays francophones avaient participé à la première Conférence intergouvernementale des pays partiellement ou entièrement de langue française. Aujourd'hui, 88 États et gouvernements sont membres de l'OIF.
- 11 Parallèlement à cette extension continue, la dimension politique de l'OIF s'est affirmée elle aussi avec l'apparition des Sommets des chefs d'État et de gouvernement. Le Secrétaire général de la Francophonie, clé de voûte du système institutionnel francophone, est le porte-parole politique de cette communauté.

- 12 Cependant, il faut bien l'avouer, la Francophonie institutionnelle apparaît bien souvent comme une constellation d'institutions, aux objectifs différents.
- 13 La nature de sa structure institutionnelle apparaît complexe et composite. D'ailleurs, elle ne peut pas être comparée aux Organisations internationales classiques (interétatiques) puisque des acteurs publics et des acteurs non gouvernementaux y coexistent.
- 14 C'est pourquoi nous sommes de plus en plus nombreux à réclamer une redéfinition des objectifs recentrés sur leur socle : la langue française et la coopération. Nous souhaitons aussi une modernisation de l'architecture de la Francophonie pour mieux redéfinir le rôle de chacun.
- 15 Je pense que l'autorité venant de la distance, la Secrétaire générale de la Francophonie, devrait aussi se situer au-dessus des institutions. Il lui appartiendrait de tracer les perspectives, de mettre en place les actions selon les objectifs définis par les chefs d'État et de gouvernement et d'en assurer le suivi en s'appuyant sur l'OIF, mais aussi sur l'APF et les opérateurs.
- 16 Ces changements nécessaires forgeraient de notre point de vue une identité institutionnelle plus affirmée et ainsi faire entendre d'une même voix le projet politique de cette communauté de nations à laquelle nous aspirons tous depuis l'origine. Plus lisible, plus visible, elle deviendrait par conséquent plus influente.
- 17 **2 – Quelle est la place que l'APF s'est vue reconnaître au sein de la Francophonie institutionnelle ?**
- 18 Dans l'histoire de la Francophonie institutionnelle, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie tient une place particulière. Elle est la première institution politique de la Francophonie créée et donne corps à la pensée de Senghor. Elle a, au fil du temps, elle aussi, gagné en légitimité institutionnelle jusqu'à devenir l'Assemblée consultative de la Francophonie.
- 19 Mais est-elle véritablement reconnue comme assemblée consultative de la Francophonie comme le stipule la charte adoptée en 2004 ? Pas suffisamment puisqu'il n'y a pas de définition précise de cette consultation.

- 20 Si nous avons toujours été associés aux missions d'information et de contacts dans le cadre des élections, nous n'étions que trop rarement consultés, sur des sujets majeurs tels que l'éducation, les droits des femmes ou la jeunesse.
- 21 La nouvelle Secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo, a la lourde tâche de moderniser le fonctionnement de nos institutions. Elle s'engage pour une approche plus collégiale.
- 22 Nous nous en réjouissons mais nous pouvons encore aller plus loin et associer davantage ce formidable réseau parlementaire qui s'appuie sur l'expression populaire. C'est pourquoi nous militons pour asseoir notre légitimité politique au sein des institutions de la Francophonie.
- 23 L'APF est aujourd'hui constituée de sections membres représentant 88 parlements ou organisations interparlementaires, réparties en 4 régions : Afrique, Amérique, Asie-Pacifique et Europe. Comme toute assemblée parlementaire internationale, l'APF est un lieu de débats et d'échanges. Elle prépare et adopte des résolutions sur des sujets qui intéressent la communauté francophone qui sont ensuite transmises aux chefs d'État et de gouvernement lors des Sommets de la Francophonie.
- 24 L'APF joue également un rôle de coopération et de solidarité auprès des parlements francophones. Ses actions dans les domaines de la coopération ont pour objectif de renforcer le rayonnement de la langue française, de développer les cultures francophones, d'accroître la solidarité entre les institutions parlementaires francophones, de promouvoir une bonne gouvernance démocratique et de renforcer les capacités des parlements qui en bénéficient.
- 25 Je suis persuadé qu'un engagement actif en faveur de l'interaction avec la société et les parlements de l'espace francophone nous permettrait de renforcer l'efficacité des institutions représentatives, la légitimité des gouvernements et pourrait contribuer avec plus de force pour la paix, la justice et la prospérité.
- 26 Rappelons-nous que les avancées majeures ont toujours été intimement liées aux propositions des parlementaires. C'est encore le cas aujourd'hui.

- 27 L'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est d'ailleurs engagée collectivement dans cette nouvelle dynamique. Nous avons adopté un nouveau cadre stratégique en juillet dernier avec des actions concrètes et mesurables. Parallèlement, nous entamons une modernisation de nos statuts et de notre secrétariat général pour gagner en agilité, transparence et lisibilité.
- 28 L'APF doit évidemment rester un espace de partage où circulent les expériences et les bonnes pratiques. Mais il faut aller plus loin et nous recentrer sur notre cœur de métier parlementaire qui consiste à proposer des lois cadres à nos parlements : enfants sans identité, protection des données personnelles, sécurité, droits des minorités, égalité femmes-hommes, lutte contre la faim... Ces propositions, pour mieux être reprises par nos parlements membres, se doivent d'être en cohérence avec la feuille de route tracée par les chefs d'État et de gouvernement.
- 29 C'est ainsi que nous réussirons à faire de notre assemblée, une institution politiquement influente sur la scène internationale et que la Francophonie institutionnelle portera d'une seule voix le projet qui est le nôtre.
- 30 **3 – Au regard de ce qui s'est fait depuis cinquante ans, comment pouvez-vous vous imaginer le domaine dans lequel vous intervenez dans une cinquantaine d'années ? Votre mission ? Vos objectifs ?**
- 31 « Le succès de la Francophonie dépendra de l'efficacité des structures et des hommes qui prennent en charge l'accomplissement du projet. » disait Senghor (1985).
- 32 Sa vision semble plus que jamais d'actualité.
- 33 Deux options s'offrent à nous pour les 50 prochaines années.
- 34 Si la Francophonie institutionnelle ne réussit pas à se moderniser, nous mourrons dans l'indifférence générale. Mais si au contraire, nous réussissons à mettre en place une architecture institutionnelle capable de rassembler et bâtir un ordre nouveau, alors l'APF prendra toute sa part à l'ambition de réécrire des perspectives pour un monde plus humain et plus juste.
- 35 Mais demain se prépare aujourd'hui. Et on le sait, dans 50 ans, le monde pourrait être radicalement différent de celui dans lequel nous

évoluons aujourd'hui : choc démographique sans précédent, planète en danger par le réchauffement climatique, ordre international remis en cause par l'affaiblissement des organisations internationales et une montée en puissance d'acteurs non étatiques potentiellement néfastes sans oublier la révolution technologique et numérique qui va se poursuivre et modifiera profondément nos relations à l'autre et nos modes de vie.

- 36 Parallèlement à ce monde en pleine mutation, nous constatons que l'uniformisation des idées véhiculées par une seule langue, censée pourtant faciliter la communication et rapprocher les peuples à montrer ses insuffisances. Cette uniformisation provoque souvent l'hégémonie qui est source de conflits.
- 37 Si nous voulons échapper à la morosité ambiante et à la montée des peurs qui conduisent au fanatisme et le repli sur soi, la diversité et la confrontation des idées sont les seuls moyens pour trouver des solutions innovantes.
- 38 L'enjeu pour les 50 ans à venir est donc réinventer un cadre de dialogue international entre des nations libres et indépendantes. Nous devons reprendre et amplifier le combat des idées pour plus de solidarité et de coopération entre les États.
- 39 Il appartiendra donc à la Francophonie, aujourd'hui comme demain de promouvoir le retour du français à travers le multilinguisme mais aussi du multilatéralisme. L'un ne va pas sans l'autre. Nous démontrerons ainsi que les institutions multilatérales sont plus fortes que les individus.
- 40 Les valeurs qui nous rassemblent au sein de l'espace francophone, ne relèvent plus d'un rêve idéaliste mais deviennent l'expression pragmatique d'une politique qui permettra de réconcilier :
- Les besoins de l'économie à court terme ;
 - La qualité de vie de nos concitoyens à moyen terme ;
 - Et la survie de notre planète à long terme.
- 41 Il est de notre responsabilité parlementaire d'améliorer la prise en compte des besoins des populations.
- 42 Et si l'humilité s'impose face aux enjeux actuels et les défis qui nous attendent, la détermination commande quand il s'agit d'apporter un

avenir à l'humanité. C'est pourquoi sans rien abandonner des missions historiques, l'APF a pour ambition de devenir le bras armé parlementaire du projet politique de la Francophonie pour les 50 prochaines années.

BIBLIOGRAPHIE

Reclus O. (1886), *France, Algérie et colonies*, Paris, Hachette, p. 422.

Senghor L. S. (1985), Discours au siège de l'Agence coopération culturelle et technique (ACCT).

Senghor L. S. (1993), « La Francophonie et le français », Discours de réception à l'Académie des sciences d'outre-mer, 2 octobre 1981, *Liberté 5. Le dialogue des cultures*, Paris, Seuil, p. 134.

NOTES

1 Création le 17 mai 1967 de l'Association internationale des parlementaires de langue française (devenue en 1998 l'APF)

AUTEUR

Jacques Krabal

« Diversité c'est sa devise ». Né au pays de Jean de La Fontaine, Jacques Krabal partage avec le poète une vision humaniste de la société. Député de l'Aisne et Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) depuis 2018, il a engagé au sein de cette institution une nouvelle dynamique politique pour rendre la francophonie institutionnelle plus visible et plus lisible. La Francophonie, selon lui, a un rôle géopolitique à jouer par l'universalité qu'elle propose en raison de sa présence sur tous les continents et des valeurs qu'elle veut promouvoir : la paix, le respect des individus, des langues et des cultures mais aussi le respect du droit de chacun au développement économique et social. Et là encore, il s'agit de concepts universels. Promoteur de la langue française mais aussi du multilinguisme et de la pluralité culturelle, Jacques Krabal est un élu de proximité qui mène une action empreinte de pragmatisme tout en portant des valeurs fortes de solidarité et de fraternité.<http://apf.francophonie.org/>

IDREF : <https://www.idref.fr/244988544>

Entretien de Marielle Payaud, Rédactrice en chef de la *Revue internationale des Francophonies*, avec Thierry Verdel, Recteur de l'Université Senghor

Thierry Verdel

DOI : 10.35562/rif.1126

Droits d'auteur
CC BY

TEXTE

- 1 **Cela fait maintenant 50 ans que la francophonie s'institutionnalise, et on peut mesurer, depuis le début des années 1970, le chemin parcouru, Sommet après Sommet : le nombre de pays, universités, organismes, collectivités membres ou observateurs à l'OIF ou au sein des autres opérateurs n'a jamais été aussi important. La Francophonie intervient dans des domaines stratégiques et tend à devenir un des forums de délibération internationale les plus dynamiques.**
- 2 **Il nous paraît intéressant de dresser le bilan, au regard des propres actions de votre institution, et ce à travers quelques questions.**
- 3 **1 – Quel bilan pensez-vous pouvoir tirer, pour la francophonie, de cette institutionnalisation ?**
- 4 L'institutionnalisation de la Francophonie dont vous parlez, c'est la reconnaissance que la Francophonie compte maintenant sur la scène internationale. Elle est le résultat des valeurs et d'une certaine vision du monde qu'ont en commun les pays francophones et qui sont intrinsèquement portées par la langue française et l'héritage du siècle des lumières : valeurs humanistes parmi lesquelles la défense des droits humains, le devoir de solidarité, le respect de la diversité culturelle et linguistique, etc. La Francophonie peut être fière d'en être arrivée là. Malgré les faibles moyens dont elle dispose, elle a obtenu quelques beaux résultats comme celui de la convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions

culturelles. Et, dans certaines régions du monde, isolées par leur langue ou à l'écart de la globalisation économique, le soutien de la Francophonie est attendu et sollicité.

5 **2 – Quelle est la place que l'Université Senghor s'est vue reconnaître au sein de la Francophonie institutionnelle ?**

6 À sa naissance, en 1989, l'Université Senghor s'est vue reconnaître le statut d'Opérateur des Sommets des Chefs d'État et de Gouvernement, autrement dit, Opérateur direct de la Francophonie, comme l'Agence Universitaire de la Francophonie avant elle, l'Association Internationale des Maires Francophones et TV5Monde. Être Opérateur direct, c'est être directement au service d'une mission claire fixée par les Chefs d'État et de Gouvernement et être doté d'une gouvernance autonome pour la remplir. La mission de l'Université Senghor est de contribuer au développement africain par la formation des cadres. Toutes les actions que nous entreprenons servent cette mission et nous en rendons compte à notre propre conseil d'administration. En tant qu'acteur de la Charte de la Francophonie, nos actions s'inscrivent bien entendu dans les orientations générales de la Francophonie décidées par les Chefs d'État et de Gouvernement.

7 **3 – Quels ont été ses rôles au fil des décennies ?**

8 Comme je le disais à l'instant, notre mission est de contribuer au développement africain par la formation des cadres. Ainsi, depuis sa création, l'Université Senghor accueille à Alexandrie, tous les 2 ans, une cohorte de jeunes africains qu'elle forme, en gestion de projets, dans les domaines de la culture, de l'environnement, du management et de la santé, dans le cadre d'un master en développement. Actuellement nous accueillons à Alexandrie 169 étudiants de 24 pays francophones, d'Afrique et d'Haïti dont un peu plus de la moitié sont des femmes. Ce sont de jeunes professionnel(le)s de 30 ans en moyenne, qui viennent accroître leurs capacités dans la perspective de participer pleinement au développement de leur pays. Dans 8 pays d'Afrique, nous proposons également plusieurs masters en management de projets, en gestion de l'environnement, en transport de mobilité urbaine durable, en stratégies de développement où nous accueillons environ 400 étudiants chaque année, la plupart en activité professionnelle. L'Université poursuit également sa mission à

travers la formation continue en présentiel pour environ 1000 auditeurs par an dans les différents champs d'activités de l'Université. Nous avons développé aussi l'enseignement à distance avec 2 masters à distance, plusieurs diplômes universitaires et plus récemment des cours en ligne ouverts et massifs. Aujourd'hui, l'Université Senghor compte environ 3000 diplômés parmi lesquels plusieurs ministres en exercice, des directeurs d'agence nationales, de nombreux directeurs dans les administrations africaines et de très nombreux chefs de projet dans les secteurs public et privé, dans des organisations internationales ou dans des ONG.

- 9 **4 – La Francophonie peut s'inspirer de modèles ou d'expériences fructueuses dans d'autres espaces linguistiques ou régionaux. Y a-t-il une initiative que vous souhaiteriez particulièrement « importer » en Francophonie, ou une innovation que vous estimez indispensable ?**
- 10 L'Université Senghor étant une institution de formation, c'est dans ce champ que nous cherchons à importer des pratiques, et notamment des pratiques pédagogiques. Dans ce domaine, nous avons beaucoup à apprendre des anglo-saxons, souvent plus pragmatiques. D'ailleurs, nos étudiants apprécient plus particulièrement la manière d'enseigner de nos professeurs canadiens. En cherchant à développer une pédagogie active, davantage centrée sur l'étudiant, orientée vers le développement de compétences pratiques et transversales, nous nous inspirons en effet de modèles développés dans d'autres espaces linguistiques.
- 11 **5 – Le monde, ces dernières années, connaît de profonds bouleversements. Des enjeux (la paix, les révolutions technologiques, le réchauffement climatique, le développement des inégalités) constituent des défis considérables. Quel peut être le rôle de la Francophonie face à ces enjeux ? Une « communauté linguistique » a-t-elle, face à ces défis, une utilité ?**
- 12 A minima, je dirais que le rôle de la Francophonie, face à ses bouleversements, est de les questionner. Je suis convaincu que cette communauté de valeurs que partage l'espace francophone est de nature à apporter un éclairage spécifique à ces questionnements et peut-être aussi des solutions spécifiques dans lesquelles la solidarité que se doivent entre eux les pays francophones prendra toute sa

place. On le voit, en ce moment même, autour du numérique. La Francophonie est en train de prendre la mesure du défi que doivent relever en particulier les pays africains, notamment autour de la connectivité, et semble disposée à fédérer plusieurs initiatives pour les aider à le relever.

13 **6 – Quels peuvent être les rôles de l'Université Senghor face à ces enjeux ?**

- 14 Là encore, dans le cadre de notre mission de formation, nous abordons ces sujets dans certains de nos programmes de formation et certains nouveaux programmes que nous développons. Je peux citer l'exemple du cours en ligne ouvert et massif (Clom) que nous avons réalisé avec l'aide de l'Organisation internationale de la Francophonie sur la Paix et la Sécurité en Afrique francophone avec l'objectif d'éclairer les participants sur les enjeux de cette question et les réponses qui ont pu y être apportées. Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un autre Clom sur l'égalité Femmes-Hommes et comment la promouvoir et la mettre en œuvre concrètement dans les projets et les organisations. Nous avons aussi élaboré, avec l'Ecole des Mines de Nancy, tout un programme de formations de haut niveau sur les transitions (numériques, énergétiques, environnementales) que nous envisageons de proposer aux hauts fonctionnaires et cadres dirigeants africains.
- 15 À notre échelle et dans le cadre de notre mission, nous restons donc pleinement attentifs aux évolutions du monde et adaptons nos actions à ces évolutions.

AUTEUR

Thierry Verdel

Professeur des universités à l'École des Mines de Nancy en France, Thierry Verdel dirige l'Université Senghor à Alexandrie, en tant que Recteur, depuis janvier 2017. Ingénieur civil des Mines de formation, son expertise porte sur la gestion des risques naturels et industriels et la gestion des situations de crises. À l'École des Mines de Nancy, il a dirigé le département Géoingénierie et l'équipe de recherche « Géomatériaux, Ouvrages et Risques » du laboratoire GeoRessources. Il a également occupé le poste de directeur du département Environnement de l'Université Senghor de 2007 à 2010. À propos de l'Université Senghor d'Alexandrie Opérateur de la Francophonie, l'Université Senghor propose, à

Alexandrie et sur ses 10 autres campus en Afrique et en Europe, des masters spécialisés et des formations courtes répondant à des besoins de renforcement de compétences des cadres pour le développement de l'Afrique. Forte d'un réseau de plus de 200 professeurs et experts internationaux, venant de tout l'espace francophone ainsi que de ses collaborations avec de grandes institutions et organisations internationales, elle délivre des formations d'excellence, adaptées au contexte africain et à travers une pédagogie active centrée sur l'accompagnement de l'étudiant ou de l'agent en formation, dans son projet de professionnalisation.www.usenghor-francophonie.org

IDREF : <https://www.idref.fr/035359919>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0001-8823-647X>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/thierryverdel>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000000046878X>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/13184167>

Entretien de Marielle Payaud, Rédactrice en chef de la *Revue internationale des Francophonies*, avec Yves Bigot, Directeur général de TV5Monde

Yves Bigot

DOI : 10.35562/rif.1122

Droits d'auteur
CC BY

TEXTE

- 1 **Cela fait maintenant 50 ans que la francophonie s'institutionnalise, et on peut mesurer, depuis le début des années 1970, le chemin parcouru, Sommet après Sommet : le nombre de pays, universités, organismes, collectivités membres ou observateurs à l'OIF ou au sein des autres opérateurs n'a jamais été aussi important. La Francophonie intervient dans des domaines stratégiques et tend à devenir un des forums de délibération internationale les plus dynamiques.**
- 2 **Il nous paraît intéressant de dresser le bilan, au regard des propres actions de votre institution, et ce à travers quelques questions.**
- 3 **1 – Quel bilan pensez-vous pouvoir tirer, pour la francophonie, de cette institutionnalisation ?**
- 4 Aujourd'hui, la Francophonie est constituée de 88 États membres. Elle est devenue un pôle attractif tant au niveau politique que culturel. C'est d'autant plus visible ces dernières années avec l'arrivée de pays plus francophiles que francophones comme la Corée du Sud ou le Mexique. Ces adhésions s'expliquent par une volonté de sortir de l'alignement sur les États-Unis d'un côté et la Chine de l'autre.
- 5 L'institutionnalisation a bien sûr ses avantages mais aussi ses inconvénients. Le premier avantage est de donner un cadre de discussion et d'échanges sur des sujets politiques, sociaux, culturels, numériques et pour le développement de la langue française. Elle a

permis aussi la création de projets communs comme TV5MONDE et les autres opérateurs de la Francophonie. Ce cadre institutionnel a fortement encouragé le soutien et le développement des valeurs partagées de la Francophonie.

- 6 L'inconvénient réside dans le risque d'une trop grande « institutionnalisation » de la Francophonie qui pourrait comme le disait De Gaulle devenir « un machin ». De nombreux intellectuels francophones souhaitent voir également plus de démocratie dans cet espace de la part de ses États constitutants. Cette critique est tout à fait légitime. Néanmoins, il est important d'avoir aujourd'hui un lieu de dialogue spécifique, à nous, les francophones.

7 **2 – Quelle est la place que TV5MONDE s'est vue reconnaître au sein de la Francophonie institutionnelle ?**

- 8 Nous sommes l'opérateur audiovisuel direct de l'Organisation internationale de la Francophonie. C'est évidemment une place très importante. Tous les deux ans, les chefs d'État membres renouvellent leur engagement pour la diffusion de la chaîne de TV5MONDE disponible sur leur territoire, gratuitement et au plus grand nombre de leurs concitoyens. Lors du dernier Sommet de la Francophonie à Erevan, ils se sont engagés à le faire également dans le domaine du numérique.

- 9 Grâce à ce statut, TV5MONDE est présente dans les conseils permanents et de coopération de l'OIF ainsi que dans les conférences ministérielles et des chefs d'État. En retour, nous nous devons d'honorer deux engagements : une large couverture du Sommet des chefs d'État tous les deux ans et la diffusion sur nos antennes des Jeux de la Francophonie.

10 **3 – Au regard de ce qui s'est fait depuis 50 ans, comment pouvez-vous vous imaginer le domaine dans lequel vous intervenez, qui se trouve être en pleine mutation (media, tv, numérique...) dans une cinquantaine d'années ?**

- 11 C'est impossible. En matière de télévision, 5 ans, c'est 50 ans. Faire des prévisions à 5 ans est déjà difficile, alors à 50...La seule certitude pour moi réside dans l'importance des contenus. Ce sont toujours eux qui priment quelle que soit la manière dont ils sont produits, fabriqués et distribués. Les téléspectateurs iront toujours vers des

contenus dont ils ont besoin et dont ils ont envie que ce soit de l'information, du divertissement, du cinéma, du documentaire et bien sûr de la culture, l'une de nos principales missions avec celle de l'apprentissage du français.

- 12 **4 – La Francophonie peut s'inspirer de modèles ou d'expériences fructueuses dans d'autres espaces linguistiques ou régionaux. Y a-t-il, dans votre secteur d'activités, une initiative que vous souhaiteriez particulièrement « importer » en Francophonie, ou une innovation que vous estimez indispensable ?**
- 13 Notre chaîne est une entreprise unique au monde. Il n'y a nulle part cinq États (la France, le Canada, le Québec, la Confédération suisse et la Fédération Wallonie-Bruxelles) qui ont décidé de se réunir pour avoir une chaîne de télévision planétaire qui fasse la promotion de la langue française, de leurs entreprises, de leurs cultures et de leurs valeurs communes. Il n'y a donc aucun modèle que nous puissions imiter puisque nous sommes uniques.
- 14 En revanche, ce qui nous fait rêver sont les financements dont disposent BBC World pour le Royaume-Uni, la Deutsche Welle pour l'Allemagne ou Russia Today pour la Russie. Ces chaînes nationales à vocation internationale reçoivent des financements incommensurablement plus importants que TV5MONDE, une chaîne internationale à vocation internationale.
- 15 **5 – Le monde, ces dernières années, connaît de profonds bouleversements. Des enjeux (la paix, les révolutions technologiques, le réchauffement climatique, le développement des inégalités) constituent des défis considérables. Quel peut être le rôle de la Francophonie face à ces enjeux ? Une « communauté linguistique » a-t-elle, face à ces défis, une utilité ? Comment voyez-vous votre rôle ?**
- 16 La communauté linguistique est essentielle parce qu'elle permet à de nombreuses personnes de se parler, de commercer, de partager leurs cultures sans difficultés. Dans ce contexte, le rôle de TV5MONDE est d'abord d'apporter une information fiable et vérifiée à tous les francophones de la planète et aussi à de très nombreux francophiles grâce à nos 13 langues de sous-titrage. Apporter une information fiable et vérifiée permet aux citoyens de chaque pays de prendre des

décisions en toute connaissance de cause au moment où ils sont amenés à voter et faire des choix pour leur avenir.

- 17 TV5MONDE donne aussi à voir la culture dans toute sa diversité sur les 5 continents non seulement auprès de tous les francophones mais aussi de tous les francophiles. Nous souhaitons enfin être le porte-voix et la caisse de résonance principale de la Francophonie et de son organisation puisque nous touchons aujourd'hui plus de 330 millions de foyers dans le monde pour 60 millions de téléspectateurs par semaine. Le rôle de TV5MONDE est donc absolument capital.

AUTEUR

Yves Bigot

Né en 1955 à Limoges, Yves Bigot a réalisé depuis 1973, toute sa carrière dans le monde des médias et de la musique en tant que journaliste, réalisateur, programmateur, producteur pour la télévision, la radio et la presse écrite. Après avoir occupé des postes de direction générale dans des maisons de disque (FNAC Music production 1992-1994) puis Phonogram, devenu Mercury (1994-1997), il occupe des fonctions de Directeur des programmes à France 2 (1998-2005), puis de Directeur général adjoint en charge de l'antenne et des programmes à France 4 (2005-2006). Il est nommé Directeur des antennes et des programmes de la RTBF et Arte Belgique (2006-2008) puis il devient Directeur général adjoint en charge des programmes à Endemol (2008-2010). Yves Bigot est Directeur des programmes et de l'antenne de RTL d'août 2010 à décembre 2012. Depuis décembre 2012, il est Directeur général de TV5Monde. Il est également l'auteur de nombreux ouvrages et a récemment publié *Brigitte Bardot, la femme la plus belle et la plus scandaleuse au monde* aux Éditions Don Quichotte. À propos de TV5MONDE TV5MONDE, la chaîne de la francophonie, a pour vocation de promouvoir la création francophone et la langue française à travers le monde. Présent dans 198 pays et auprès de 364 millions de foyers, TV5MONDE, qui sous-titre ses programmes en 13 langues, est l'un des plus grands réseaux mondiaux de télévision avec 8 chaînes généralistes régionalisées et 2 chaînes thématiques. La chaîne fait rayonner les programmes de ses chaînes partenaires, ses émissions propres et diffuse des œuvres francophones. Vecteur de la langue française, TV5MONDE développe depuis plus de 20 ans, un dispositif pédagogique numérique pour apprendre et enseigner le français dans le monde. <http://www.tv5monde.com/>

IDREF : <https://www.idref.fr/034169121>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000121216407>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12495438>